



Responsabilité sociale et mutualiste

3.1	PRÉAMBULE	93	3.5	AMBITIONS DE GOUVERNANCE	126
3.2	PRÉSENTATION	94	3.5.1	L'efficacité des instances de gouvernance	126
3.2.1	Périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale	94	3.5.2	La dynamique du sociétariat	127
3.2.2	Modèle d'affaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	96	3.6	AMBITION SOCIÉTALE	131
3.2.3	Crédit Mutuel Alliance Fédérale : 1 ^{re} banque à mission	96	3.6.1	Politique d'achats ESG	131
3.2.4	Gouvernance et orientation stratégique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	98	3.6.2	Relations responsables	131
3.3	LES RISQUES ET OPPORTUNITÉS EXTRA-FINANCIERS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE	103	3.6.3	Développement du territoire	131
	Méthodologie appliquée pour créer la cartographie des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)	103	3.6.4	Valoriser les initiatives locales	132
	Intégration des risques climatiques	106	3.6.5	Des initiatives créées pour développer l'entrepreneuriat sur tous les territoires et soutenir l'innovation	134
	Engagements de l'entreprise à mission/ cartographie des risques ESG significatifs/ objectifs du plan stratégique 2019-2023 - Tableau de correspondance	114	3.6.6	Émission inaugurale Social Bond de la BFCM	134
3.4	AMBITIONS SOCIÉTAIRES ET CLIENTS	120	3.7	AMBITION SOCIALE	136
3.4.1	L'écoute des sociétaires et clients	120	3.7.1	Inclusion, diversité et égalité des chances	136
3.4.2	L'inclusion bancaire	121	3.7.2	Accompagner les carrières et les mobilités	138
3.4.3	La maîtrise des risques	123	3.7.3	Favoriser la qualité de vie au travail (QVT)	139
			3.7.4	Promotion de la dynamique du dialogue social	140
			3.7.5	Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail	141
			3.7.6	Emploi	141

3

3.8	AMBITION ENVIRONNEMENTALE	144	3.11	PLAN DE VIGILANCE	198
3.8.1	Réduction de l'impact environnemental du groupe	144	3.11.1	Introduction	198
3.8.2	Renforcer les solutions et offres de qualité et service responsable	152	3.11.2	Présentation du plan de vigilance	198
3.8.3	Évolution des financements d'énergies renouvelables	155	3.11.3	Les mesures du plan de vigilance	200
3.8.4	Des fonds pour la transition	157	3.11.4	Compte rendu de la mise en œuvre effective du plan de vigilance	209
3.8.5	Gestion des risques climatiques	157	3.12	NOTE MÉTHODOLOGIQUE	210
3.8.6	Le dispositif ESG des assurances et des gestionnaires d'actifs	163	3.12.1	Périmètre des indicateurs	210
3.8.7	Politiques sectorielles de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	167	3.12.2	Périmètre entités	211
3.8.8	Intégration des critères ESG à l'octroi de financement	170	3.12.3	Principales règles de gestion	214
3.8.9	Protection de la biodiversité	170	3.13	INFORMATIONS RELATIVES AUX EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES	216
3.9	RSE DU PÔLE TECHNOLOGIQUE	172	3.14	ANNEXES	219
3.9.1	Données quantitatives	172	3.15	RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	273
3.9.2	Rapport spécifique pôle technologique (Euro-Information, EI)	174	3.16	RAPPORT DU COMITÉ DE MISSION	276
3.10	RSE DU PÔLE PRESSE	194			
3.10.1	Données quantitatives	194			
3.10.2	Rapport spécifique du pôle presse	196			

3.1 PRÉAMBULE

En application de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est tenu d'établir au titre de l'exercice 2023 une déclaration consolidée de performance extra-financière conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques.

Cette déclaration intègre les informations requises par les articles L.225-102-1, R.225-105-1 et R.225-105, les articles 70 et 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, l'article 14 de la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire du 11 février 2016, la loi Sapin 2 n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, l'article L.225-102-4 issu de la loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre du 27 mars 2017, de l'article 8 du règlement Taxonomie 2020/852 (NFRD), du règlement SFDR (dit *Disclosure*) du 9 décembre 2019, de l'article 29 de la loi énergie-climat.

3.2 PRÉSENTATION

3.2.1 Périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Regroupés sous le terme Crédit Mutuel Alliance Fédérale, le pôle mutualiste (également appelé périmètre réglementaire) et la Banque Fédérative (BFCM) et ses filiales sont complémentaires et liés. La BFCM est la société holding du groupe. Son capital est détenu par les caisses et la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCM). Elle gère la trésorerie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et intervient sur les marchés financiers. Elle intervient auprès des entreprises et des collectivités territoriales dans le traitement des flux, des activités de crédit ainsi que des opérations de financements spécialisés et assure la correspondance avec les partenaires internationaux. Elle gère les participations détenues dans toutes les filiales spécialisées qui soutiennent l'activité des caisses.

Eu égard à cette organisation, les informations requises dans la déclaration de performance extra-financière sont indiquées ci-après au nom de la CFCM pour le compte du périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. La CFCM porte pour le périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale l'agrément collectif (code banque 10 278) de l'ensemble des caisses qui lui sont affiliées et constitue la tête de groupe de la BFCM et de ses filiales au sens de l'article L.233-3 et L.233-16 du Code de commerce.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale inclut des sociétés qui ne sont pas soumises individuellement à l'obligation de publication d'un rapport spécifique :

- pour les banques régionales du CIC et le CIC, un rapport spécifique est publié dans leur rapport financier annuel ;
- pour le pôle technologie :
 - Euro-Information Services,
 - Euro-Information Développements,
 - Euro-Information Production,
 - Euro-Information,
 - Euro-Protection Surveillance ;
- pour le pôle presse, principalement :
 - Le Dauphiné libéré,
 - Groupe Progrès,
 - L'Est Républicain,
 - Dernières Nouvelles d'Alsace,
 - Est Bourgogne Médias,
 - L'Alsace,
 - Le Républicain lorrain,
 - Liberté de l'Est.

En cohérence avec l'organisation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les sociétés du pôle technologie et du pôle presse font l'objet d'une déclaration séparée, disponible dans le présent document.

La liste complète des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, des pôles presse et technologie pris en compte pour la DPEF figure en fin de rapport.

Le périmètre retenu pour la collecte et la consolidation du présent rapport représente 98 % du périmètre consolidé en effectif inscrit au 31 décembre 2023. De façon générale, sont exclues du périmètre les entités sans consommation énergétique ni effectif et les filiales du CIC à l'étranger sauf la Banque de Luxembourg et Banque de Luxembourg Investments SA.

Les fédérations, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et les filiales

Les caisses locales adhèrent à une fédération. La fédération est, selon l'implantation géographique de la caisse locale, une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 ou une association régie par le Code civil local en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle pour les caisses locales de ces trois départements.

La fédération, organe de stratégie et de contrôle, représente ainsi le Crédit Mutuel dans sa région.

Au plan réglementaire, technique et financier, la CFCM dispose de l'agrément collectif en qualité d'établissement de crédit, dont profitent toutes les caisses locales qui lui sont affiliées conformément au Code monétaire et financier et qui sont adhérentes à la fédération.

La CFCM répond de la solvabilité et de la liquidité du groupe comme du respect de la réglementation bancaire et financière.

La CFCM assure ainsi pour les caisses locales les fonctions financières telles que la gestion des liquidités, mais aussi des prestations de services, techniques, juridiques et informatiques, directement ou au travers des filiales d'assurances, d'informatique ou de crédit-bail.

En application du Code monétaire et financier, chaque groupe régional de Crédit Mutuel est structuré autour d'une fédération, d'une caisse régionale et de l'ensemble des caisses locales qui sont affiliées à cette fédération, et qui utilisent le même code banque (CIB) que la CFCM.

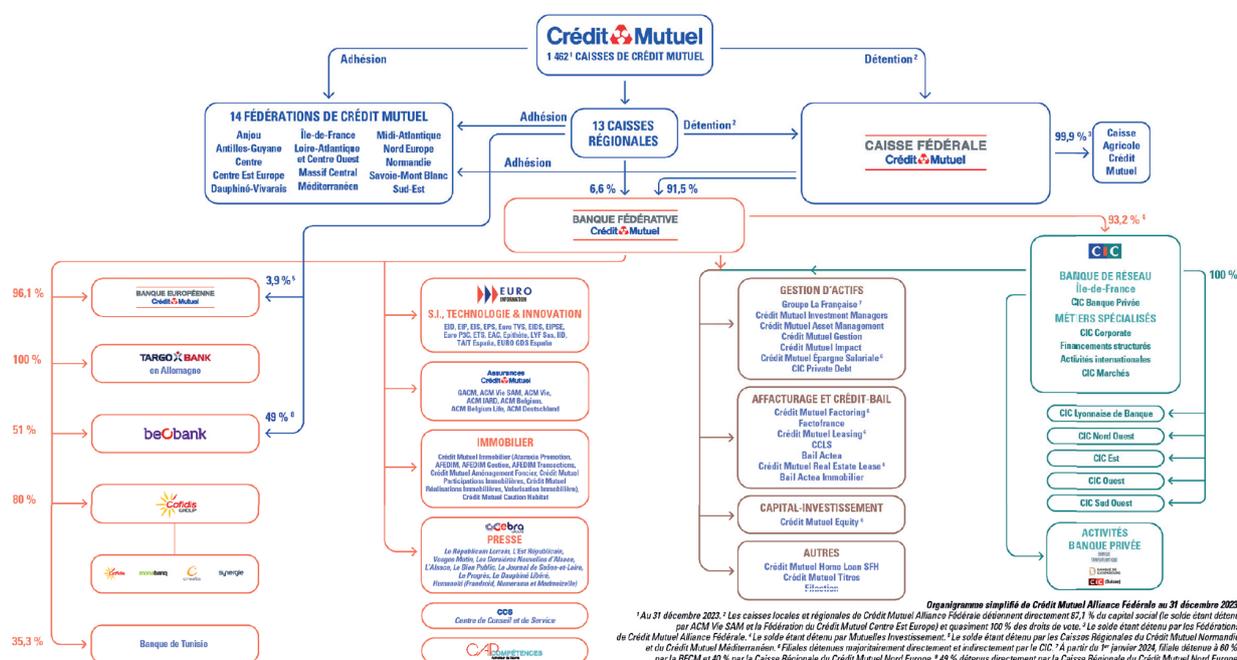
Le périmètre réglementaire regroupe 14 fédérations du Crédit Mutuel ayant mis en place des partenariats agréés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et regroupées au sein de la CFCM :

- le Crédit Mutuel Centre Est Europe – CMCEE – (Strasbourg) ;
- le Crédit Mutuel Île-de-France – CMIDF – (Paris) ;
- le Crédit Mutuel Midi-Atlantique – CMMA – (Toulouse) ;
- le Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc – CMSMB – (Annecy) ;
- le Crédit Mutuel Sud-Est – CMSE – (Lyon) ;
- le Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre Ouest – CMLACO – (Nantes) ;

- le Crédit Mutuel Normandie – CMN – (Caen) ;
- le Crédit Mutuel Méditerranéen – CMM – (Marseille) ;
- le Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais – CMDV – (Valence) ;
- le Crédit Mutuel Centre – CMC – (Orléans) ;
- le Crédit Mutuel Anjou – CMA – (Angers) ;
- le Crédit Mutuel Antilles – Guyane – CMAG – (Fort-de-France) ;
- le Crédit Mutuel Massif-Central – CMMC – (Clermont-Ferrand) ;
- le Crédit Mutuel Nord Europe – CMNE – (Lille).

Chaque caisse locale est adhérente à la fédération de son implantation géographique et chaque fédération est autonome sur son territoire.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE



3.2.2 Modèle d'affaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Banque coopérative et mutualiste, Crédit Mutuel Alliance Fédérale fait le choix de la responsabilité, de la proximité et de la solidarité et démontre sa capacité à construire collectivement un bien commun. Reposant sur une puissance technologique reconnue, le modèle d'affaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est à la fois décentralisé, relationnel et intégré dans les territoires.

Le modèle d'affaires et les priorités stratégiques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont décrits dans le cahier introductif du présent document d'enregistrement universel.

3.2.3 Crédit Mutuel Alliance Fédérale : 1^{re} banque à mission

En 2020, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a adopté une raison d'être en phase avec ses valeurs : *Ensemble, écouter et agir*.

Elle est la première banque avec le statut d'entreprise à mission au terme d'une démarche participative impliquant élus mutualistes et salariés, avec cinq missions de long terme qui visent à affirmer son identité et ses valeurs, et à mobiliser les compétences et les énergies autour d'une dynamique commune :

- organisation coopérative et mutualiste, nous accompagnons nos clients et sociétaires au mieux de leurs intérêts ;
- banque de tous, sociétaires et clients, salariés et élus, nous agissons pour chacun et refusons toute discrimination ;
- respectueux de la vie privée de chacun, nous mettons la technologie et l'innovation au service de l'humain ;
- entreprise solidaire, nous contribuons au développement des territoires ;
- entreprise responsable, nous œuvrons pour une société plus juste et plus durable.

Ces cinq missions s'articulent autour de 15 engagements concrets à atteindre.

Le suivi de l'exécution de ces engagements est confié à un comité de mission qui s'assurera que l'entreprise met en place les moyens, la gouvernance et l'ambition nécessaire pour progresser dans ses missions. Il s'appuie sur l'expertise de ses membres pour proposer des pistes de travail et des initiatives possibles à moyen terme.

Le comité de mission présente annuellement un rapport joint au rapport de gestion à l'assemblée générale. L'exécution des objectifs sociaux et environnementaux fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant qui émet un avis joint au rapport du comité de mission.

Ces engagements renforcent ceux de la démarche RSM (responsabilité sociale et mutualiste) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et plus particulièrement les engagements #12 et #13 liés à la stratégie climat du groupe et à son ambition environnementale d'aligner ses activités avec la trajectoire de l'Accord de Paris.^[1]

[1] Un tableau de correspondance entre les engagements de l'entreprise à mission, les objectifs du plan stratégique 2019 – 2023 et ceux de la démarche RSM est proposé en fin de section 3.3 de ce présent chapitre.

LES 15 ENGAGEMENTS



3

MISSION 1

Organisation coopérative et mutualiste, nous accompagnons nos clients et sociétaires au mieux de leurs intérêts

- # 1 Faire vivre la démocratie dans la banque **en doublant le nombre de sociétaires votant aux assemblées générales.**
- # 2 Garantir à chaque client **un conseiller dédié et non commissionné.**
- # 3 Donner plus de place aux jeunes et se rapprocher de la parité dans les conseils d'administration dès 2022.

MISSION 2

Banque de tous, sociétaires et clients, salariés et élus, nous agissons pour chacun et refusons toute discrimination

- # 4 Former tous nos collaborateurs et collaboratrices, élues et élus à la **lutte contre les discriminations.**
- # 5 **Recruter 25 % d'alternants** issus des **quartiers prioritaires et des zones rurales.**
- # 6 **Défendre l'égalité salariale femmes/hommes** à tous les échelons de la banque.

MISSION 3

Respectueux de la vie privée de chacun, nous mettons la technologie et l'innovation au service de l'humain

- # 7 Garantir l'intimité des données de nos clients **en traitant 99 % de leurs informations dans nos infrastructures et systèmes localisés en France.**
- # 8 **Investir les gains de productivité** issus de l'intelligence artificielle dans l'emploi et le développement.

MISSION 4

Entreprise solidaire, nous contribuons au développement des territoires

- # 9 Ancrer les centres de décision dans les territoires **avec plus de 90 % de nos décisions de crédit prises en caisse ou en agence.**
- # 10 **Offrir la solution de paiement digitale Pay Asso** à nos associations et la **garantie responsabilité civile** à leurs dirigeants.
- # 11 **Investir 5 % de nos fonds propres essentiellement dans les entreprises françaises** pour favoriser l'innovation, la croissance et l'emploi dans nos territoires.

MISSION 5

Entreprise responsable, nous œuvrons pour une société plus juste et plus durable

- # 12 **Réduire les émissions carbone du groupe de 20 % et l'empreinte carbone de nos portefeuilles d'investissement de 12 % d'ici fin 2022.**
- # 13 **Favoriser la transition énergétique en ne finançant plus de nouveaux projets dans le pétrole et le gaz.**
- # 14 **Assurer le crédit immobilier de nos clients fidèles sans aucune formalité médicale.**
- # 15 **S'engager pour les clients en difficulté financière avec un compte à 1€ net par mois sans frais d'incident.**

Dividende sociétal

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a créé en 2023 le dividende sociétal afin d'œuvrer encore davantage pour un monde plus durable et plus solidaire. Chaque année, le groupe mobilisera 15 % de son résultat net.

Le dividende sociétal est dédié à trois types d'actions :

- l'investissement à travers le Fonds de Révolution Environnementale et Solidaire. Ce fonds investit dans des appareils de production et d'infrastructures résilients pour l'environnement et la solidarité ;
- le déploiement de services bancaires et assurantiels inclusifs ;

- le soutien de grandes causes en faveur de l'environnement et de la solidarité au niveau local, régional ou national notamment au travers de la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

En 2023, le montant du dividende sociétal s'est élevé à 439 millions d'euros.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a reçu en 2023 le Grand Prix de la Good Economy et le prix d'or dans la catégorie « Contribuer à l'impact sociétal, solidaire et local » pour la mise en place du dividende sociétal. Le groupe se voit également décerner un prix d'or pour le compte solidaire à 1 euro net par mois dans la catégorie « Favoriser l'impact social - Produits & Services ».

3.2.4 Gouvernance et orientation stratégique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est un groupe porteur de valeurs. Sa démarche RSE, volontairement renommée en 2016 RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste), s'inscrit en cohérence avec son identité génétique faite de démocratie, proximité, développement économique et social, entraide et solidarité. Le Crédit Mutuel est membre du Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2003.

La démarche RSM de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'articule autour de cinq ambitions déclinées en 15 engagements. Cette stratégie complète les objectifs de développement du groupe en intégrant les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux dans l'activité des entités du groupe.

Afin de renforcer la stratégie RSM du groupe, un travail de mise en regard de ces cinq ambitions avec les objectifs de développement durable (ODD), adoptés en 2015 par les Nations Unies, a été réalisé. Ces travaux ont abouti à la sélection des ODD correspondant aux objectifs stratégiques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur lesquels un important levier d'action est possible. L'ensemble des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (périmètre France) a été sollicité, sur base volontaire, pour participer à ce projet d'entreprise.

La méthodologie a consisté à développer un questionnaire mettant en corrélation les catégories des 17 ODD avec les actions menées dans le cadre de la stratégie RSM afin d'évaluer le niveau de contribution à chaque ODD.

Les résultats ont permis de sélectionner six ODD (numéro 3, 4, 5, 8, 9 et 13) dont l'analyse des enjeux est cohérente avec les engagements de la démarche RSM du groupe.



Depuis 2019, le Crédit Mutuel est aussi signataire des Principes pour une banque responsable (PRB) de l'UNEP FI (Initiative Financière du Programme pour l'Environnement des Nations Unies). Il a ensuite rejoint deux initiatives thématiques menées dans le cadre du PRB : la Net-Zero Banking Alliance (NZBA) sur le climat et l'inclusion financière universelle.

3.2.4.1 La gouvernance RSM de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

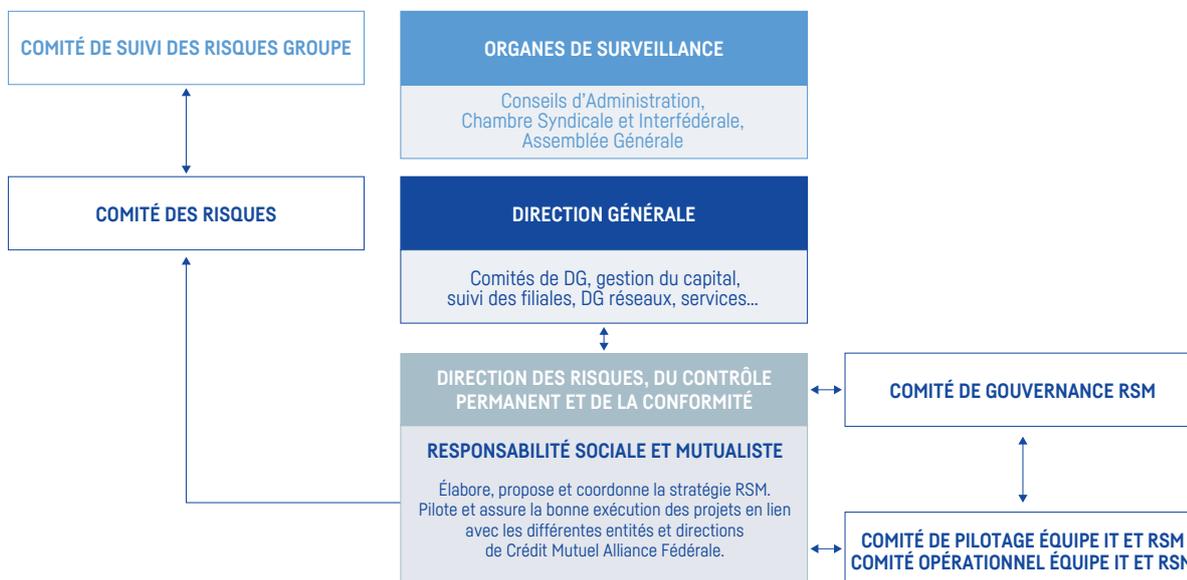
Le dispositif de gouvernance en matière de RSE de Crédit Mutuel Alliance Fédérale réunit l'ensemble des fonctions du groupe et s'appuie sur le département RSM rattaché à la direction des risques, du contrôle permanent et de la conformité. Ce positionnement stratégique traduit la volonté de la gouvernance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale d'identifier les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux comme des facteurs de risque dont le traitement assurera la bonne exécution de la stratégie RSM.

La démarche RSM de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'appuie sur une gouvernance responsable et engagée. Ses administrateurs bénévoles contribuent activement à la vie du groupe dans le respect des règles d'indépendance, d'éthique et d'intégrité. La chambre syndicale et interfédérale (organe de décision réunissant a minima deux fois par an les présidents élus des caisses locales, régionales, des fédérations et les directeurs généraux) valide dans le cadre d'un groupe de travail dédié le plan d'action RSM. Ce groupe de travail est sous l'autorité du président de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Depuis 2021, dans un contexte de multiplication des enjeux RSM, un comité de gouvernance RSM a été mis en place. Il est coordonné par la direction des risques et regroupe les principaux dirigeants effectifs et responsables d'activité du groupe. Il est placé sous l'autorité du directeur général de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et le président de Crédit Mutuel Alliance Fédérale y participe en tant qu'invité.

Ce comité propose les orientations stratégiques, valide la feuille de route et en assure la bonne exécution.

SCHÉMA DE GOUVERNANCE

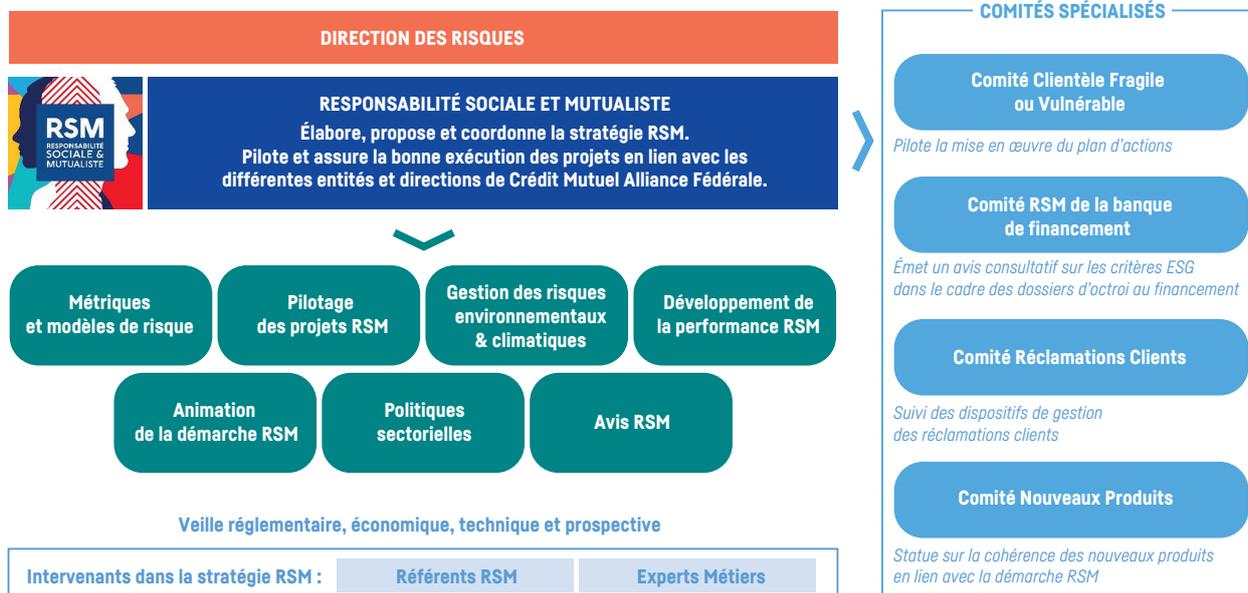


Rôle et responsabilités du pôle RSM

Le pôle RSM a pour principales missions et objectifs de :

- définir et mettre en œuvre la politique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en matière de RSM pour l'ensemble des entités et métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- piloter le dispositif de maîtrise des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en liaison avec la direction des risques de la CNCM, afin de répondre aux réglementations et exigences prudentielles en vigueur, notamment en implémentant des procédures adéquates dans les outils décisionnels et de reporting des entités du groupe (politiques sectorielles en particulier) ;
- coordonner et s'assurer de la bonne exécution des projets RSM en lien avec les experts métiers (directions RH, logistique, informatique, commerciale, conformité, etc.) ;
- rendre compte des actions menées au comité de gouvernance RSM et aux organes exécutifs (comité des risques groupe) et de surveillance (comité de suivi des risques groupe) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- participer à différents comités spécialisés : comité clientèle fragile et vulnérable, comité réclamations clients, comité nouveaux produits, comité RSM de la banque de financement, comités opérationnels et de pilotage avec Euro-Information ;
- suivre et assurer les relations avec les agences de notation extra-financière et d'autres parties prenantes ;
- animer le réseau des référents RSM en charge, au sein des différentes entités et structures de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, de diffuser la démarche RSM du groupe aux collaborateurs et aux élus ;
- communiquer et former les collaborateurs du groupe pour une meilleure appropriation des politiques et des plans d'actions liés aux enjeux ESG.

Schéma de gouvernance RSM



Suite à la création de l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité, futur centre d'expertise du groupe dans les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance, le schéma de gouvernance a évolué en 2024.

3.2.4.2 Démarche RSM structurée autour de cinq ambitions



- Ambition sociétales et clients.
- Ambition de gouvernance.
- Ambition sociétale.
- Ambition sociale.
- Ambition environnementale.

La démarche RSM, centrée autour de cinq ambitions et déclinées en 15 engagements, porte les valeurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et met en exergue les priorités environnementales, sociales et sociétales. Chaque entité déploie les engagements de la politique RSM et les adapte en fonction de ses métiers. C'est en s'appuyant sur cette mobilisation collective basée sur la responsabilité et l'autonomie que le développement de la stratégie RSM garantit la cohérence des actions au plus proche des territoires.

LA DÉMARCHE RSM



En matière de lutte contre le changement climatique, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a pour finalité de rejoindre la trajectoire de l'Accord de Paris sur le climat visant à limiter l'augmentation des températures de 1,5 à 2° C d'ici 2100.

De plus, Crédit Mutuel Alliance Fédérale fait sien l'engagement signé par la CNCM de rejoindre l'alliance bancaire Net Zéro organisée par les Nations Unies^[1] pour soutenir la transition mondiale de l'économie réelle vers des émissions nettes nulles.

En 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a renforcé ses engagements pour la préservation de la biodiversité et a rejoint Act4Nature International.

La démarche RSM, intégrée aux plans stratégiques, est un vecteur de performance et de solidarité durable. Elle se concrétise par des ambitions chiffrées, à savoir dans le plan stratégique 2019-2023 *ensemble#nouveau monde, plus vite, plus loin !* :

- 100 % des collaborateurs formés à la transformation^[2] ;
- égalité femmes/hommes aux postes d'encadrement et de gouvernance ;

- taux de sociétariat supérieur à 90 % ;
- réduction de l'empreinte carbone^[3] groupe de plus de 30 %^[4] ;
- hausse des financements de projets à fort impact climatique (énergies renouvelables) de 30 % ;
- baisse de l'empreinte carbone des portefeuilles clients^[5] de 15 %.

Au 31 décembre 2023 les résultats sont les suivants :

- 97,5 % des collaborateurs^[3] sont formés à la transformation digitale ;
- le taux de féminisation atteint 44,5 % pour les postes de cadres^[6] et 36 % pour les comités de direction ;
- le taux de sociétariat s'élève à 82,3 % ;
- l'empreinte carbone directe (sans compensation) a diminué de 30,4 % entre 2018 et 2022 ;
- l'empreinte carbone du portefeuille corporate a baissé de 57,6 % entre 2018 et 2023 ;
- les financements de projets à fort impact climatique (énergies renouvelables) ont progressé de 79,6 %.

[1] <https://presse.creditmutuel.com/credit-mutuel-devient-la-premiere-banque-mutualiste-francaise-a-rejoindre-l'alliance-bancaire-net-zero-organisee-par-les-nations-unies/>

[2] Périmètre de Cap Compétences comprenant les fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les banques CIC, les filiales françaises du socle social et certaines filiales étrangères. Au dénominateur : les collaborateurs en CDI au 31/10/2023 des entités du groupe relevant du socle social commun. Les apprentis, alternants et contrats de professionnalisation sont exclus ainsi que les collaborateurs qui étaient absents (absents longue durée, congés maternités, congés de fin de carrière, congés sans solde) au 31/12/2023. Au numérateur : les collaborateurs identifiés comme formés qui ont pu suivre ces formations jusqu'au 31/12/2023 à l'exception des collaborateurs entrés dans le groupe après le 31/10/2023 et de ce fait non inscrits à la formation.

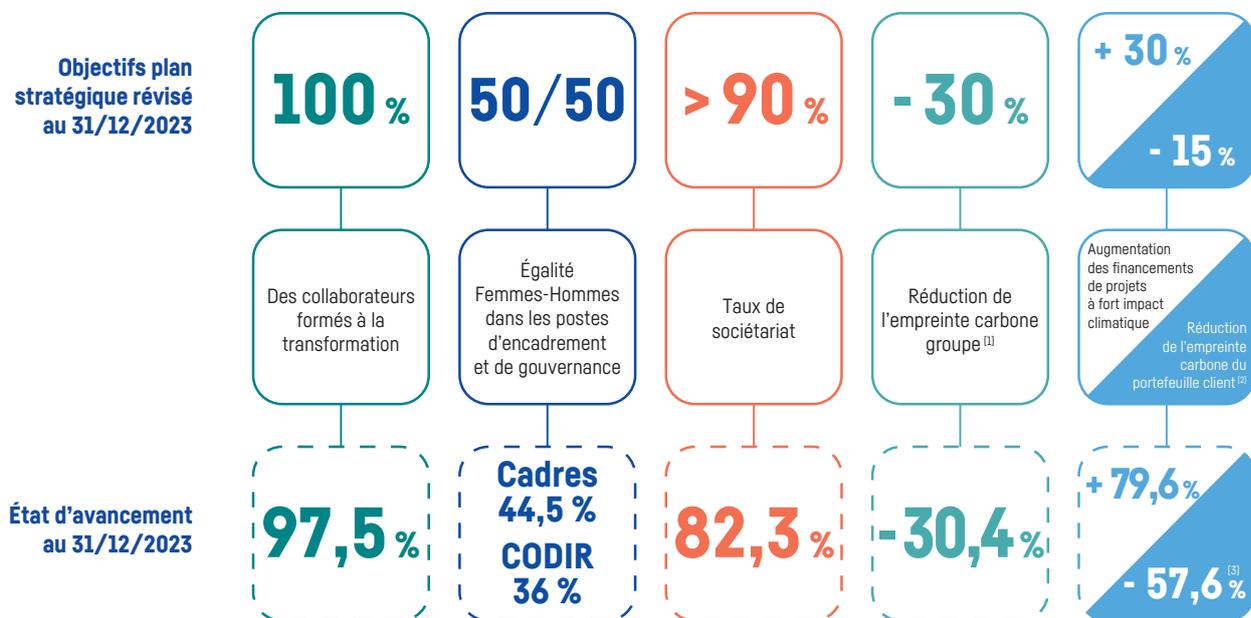
[3] Méthodologie de calcul : norme ISO 14 064 hors partie certification.

[4] Périmètre France scopes 1, 2 & 3 consommations énergétiques, fluides frigorigènes, flotte automobile et déplacements professionnels.

[5] Portefeuille crédits corporate et portefeuilles investissements en gestion d'actifs et assurances.

[6] CDI présents relevant du statut unique au 31/12/2023.

Le plan stratégique 2019-2023



(1) Périmètre France, émissions liées à la consommation énergétique, aux fuites de gaz réfrigérants, aux déplacements professionnels et à la flotte automobile au 31/12/2022.

(2) Portefeuille clients corporate, gestion d'actif et assurance.

(3) La baisse indiquée concerne l'empreinte carbone du portefeuille clients corporate.

Concernant les collaborateurs formés à la transformation, il s'agit du périmètre CAP Compétence comprenant les fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les banques CIC, les filiales françaises du socle social et certaines filiales étrangères. Au dénominateur : les collaborateurs en CDI au 31/10/2023 des entités du groupe relevant du socle social commun. Les apprentis, alternants et contrats de professionnalisation sont exclus ainsi que les collaborateurs qui étaient absents (absents longue durée, congés maternités, congés de fin de carrière, congés sans solde) au 31/12/2023. Au numérateur : les collaborateurs identifiés comme formés qui ont pu suivre ces formations jusqu'au 31/12/2023 à l'exception des collaborateurs entrés dans le groupe après le 31/10/2023 et de ce fait non inscrits à la formation. Pour l'égalité femmes-hommes dans les postes d'encadrement, il s'agit des CDI présents relevant du statut unique au 31/12/2023.

Dans le nouveau plan stratégique 2024-2027 ENSEMBLE PERFORMANT SOLIDAIRE publié en décembre 2023, certaines ambitions traduisent la volonté de Crédit Mutuel Alliance Fédérale de mener ensemble la révolution environnementale et sociétale :

- plus de 75 % des collaborateurs et des élus fiers de leur entreprise ;
- 50 % de femmes cadres ;
- 50 % de femmes dans la gouvernance du groupe ⁽¹⁾ ;
- plus de 30 % d'alternants recrutés issus de quartiers prioritaires ou de zones rurales ;
- 15 % du résultat net du groupe investi chaque année dans le dividende sociétal ;
- 20 % de réduction de l'empreinte carbone du bilan ⁽²⁾ ;
- 100 % des collaborateurs et des élus engagés dans la transformation écologique.

(1) Comités de direction groupe, conseils d'administration et conseils de surveillance des structures faitières de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ambition exprimée en moyenne sur le groupe. Les objectifs individuels de chaque entité tiennent compte de la réalité du marché du travail de leur activité.

Évolution de la notation extra-financière

Chaque année, Crédit Mutuel Alliance Fédérale répond aux questionnaires des agences de notation extra-financière pour évaluer ses actions environnementales, sociales et son modèle de gouvernance sur un principe d'amélioration continue. Dès 2020, le groupe obtient la note C auprès d'ISS ESG et acquiert le statut *Prime* réservé aux entreprises les mieux notées dans leur secteur. De plus, avec une note de 64/100, l'évaluation de Moody's ESG confirme le rang de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en le plaçant parmi les banques européennes les mieux notées. Enfin, Sustainalytics consolide la position du groupe avec un risque ESG faible : score de 19,7.

	MOODY'S ESG	SUSTAINALYTICS	MSCI	ISS ESG
Echelle	Evaluation des critères ESG 0 100	Evaluation du risque ESG ⁽¹⁾ 0 40	Evaluation des critères ESG CCC AAA	Evaluation des critères ESG D- A+
Note	64	19,7	AA	C
Date de la dernière révision	2023	2023	2023	2021

(1) Les agences de notation extra-financières notent l'entité BFCM en prenant en compte l'ensemble du périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) L'échelle de notation de l'agence Sustainalytics utilise une méthodologie d'analyse de risques (0 à 10 : négligeable ; 10 à 20 : faible ; 20 à 30 : moyen ; 30 à 40 : élevé ; >40 : sévère).

3.3 LES RISQUES ET OPPORTUNITÉS EXTRA-FINANCIERS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Méthodologie appliquée pour créer la cartographie des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

La direction des risques dispose d'une cartographie des risques permettant d'appréhender l'ensemble des facteurs susceptibles d'affecter les activités et leur performance. Cette cartographie est le point de départ des travaux menés par une équipe dédiée pour identifier, évaluer et hiérarchiser les enjeux ESG du groupe. La démarche mise en place en 2018, inspirée par le guide méthodologique *reporting* RSE publié par le MEDEF, s'appuie sur un travail collaboratif des équipes risques et RSM qui a consisté à identifier, à dire d'expert, les facteurs de risque pour chaque domaine ESG.

En 2020, la procédure de notation des risques, à dire d'expert, a été revue sur la base d'indicateurs chiffrés communs à toutes les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Cette procédure permet de noter les risques en fonction de leur probabilité d'occurrence, de leur gravité en termes d'impact et de leur possibilité de non-détection.

L'échelle de notation varie de 1 [risque très significatif] à 5 [risque très faible]. La note obtenue peut être modulée à la hausse ou à la baisse d'un cran uniquement et sur avis d'expert. Cette méthodologie chiffrée a également été appliquée pour revoir les notations de la cartographie des risques ESG. Les résultats n'avaient pas généré de modification sur la classification des risques significatifs ESG précédemment identifiés.

La cartographie des risques significatifs ESG présente également les mesures de prévention et d'atténuation du risque ainsi que les principaux indicateurs de performance. Elle est validée par le comité des risques (organe exécutif) et le comité de suivi des risques (organe délibérant) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

En complément, les risques climatiques sont intégrés dans la cartographie des risques ESG significatifs, en cohérence avec ceux réalisés au niveau de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Ils recouvrent les risques physiques et de transition qui peuvent également provoquer d'autres pertes, découlant, directement ou indirectement, de recours juridiques (« risque de responsabilité ») et de pertes de réputation résultant du fait que le public, les contreparties et/ou les investisseurs de l'établissement associent la banque à des effets négatifs sur l'environnement (« risque de réputation »).

À noter que, comme le risque juridique, le risque de réputation défini comme risque non quantifiable issu d'une perception négative ayant pour conséquence une atteinte à la confiance modifiant le comportement des différents partenaires (clients, investisseurs, fournisseurs, employés, régulateurs, etc.) vis-à-vis de la banque, est vu comme la conséquence des autres risques (financier, opérationnel, crédit, commercial notamment). Crédit Mutuel Alliance Fédérale gère le risque de réputation par l'intermédiaire des autres risques. Toutefois, les menaces d'atteinte à la réputation peuvent avoir des conséquences importantes. C'est pourquoi Crédit Mutuel Alliance Fédérale évalue avec soin les conséquences possibles des différents risques (mesures préventives) et s'assure lors de la survenance d'un risque de réputation avéré du bon fonctionnement de la cellule de crise.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES SIGNIFICATIFS ESG

Catégorie d'informations extra-financières	Risques significatifs extra-financiers	Mesures de prévention
GOVERNANCE		
Défaut de formation des élus	<ul style="list-style-type: none"> Risque de décisions incohérentes avec la stratégie du groupe 	<ul style="list-style-type: none"> Plan de formation dédié à chaque profil d'élus
Manque d'attractivité du sociétariat	<ul style="list-style-type: none"> Risque de remise en cause du modèle mutualiste 	<ul style="list-style-type: none"> Animation de la vie coopérative Encourager l'implication des élus dans la vie locale
Défaut de conseil à la clientèle Biens et services vendus inadaptés	<ul style="list-style-type: none"> Risque de perte de clients 	<ul style="list-style-type: none"> Mesures régulières de la qualité Enquête de satisfaction Adaptation des offres proposées
SOCIAL		
Transformation des compétences Défaut de formation des collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> Risque de non-conformité des opérations bancaires et d'assurance 	<ul style="list-style-type: none"> Budget de formation significatif (>6 % de la masse salariale) Formations spécifiques liées aux produits d'assurance Accompagnement de tous les collaborateurs dans la transformation digitale
Démobilisation des collaborateurs (Management, reconnaissance professionnelle, QVT...)	<ul style="list-style-type: none"> Risque de non-respect des procédures Risque de défaut de conseil aux clients/prospects – Perte de PNB 	<ul style="list-style-type: none"> Dispositif interne d'accompagnement des collaborateurs (entretiens réguliers, chartes et accords groupe, mesures pour améliorer la QVT...)
SOCIÉTAL		
Absence de prise en compte des enjeux ESG dans la politique d'achats du groupe	<ul style="list-style-type: none"> Risque de non-respect du plan de vigilance 	<ul style="list-style-type: none"> Respect de la politique d'achats Signature de la charte fournisseurs
Malveillance dans le traitement des opérations bancaires des clients/prospects	<ul style="list-style-type: none"> Risque de fraude interne et/ou externe Risque de conflits d'intérêts Risque de vol d'informations 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des procédures de contrôles des opérations bancaires et d'assurance
Défaillance de la sécurité des systèmes d'information	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'indisponibilité des systèmes d'information de la banque Risque de cybercriminalité Risque de non-respect de la réglementation générale de la protection des données clients 	<ul style="list-style-type: none"> Comité de sécurité des systèmes d'information Certification ISO 27001 Formation des collaborateurs à la RGPD
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION		
Non-respect des procédures	<ul style="list-style-type: none"> Risque de corruption 	<ul style="list-style-type: none"> Formation régulière des collaborateurs Contrôle interne
DROITS DE L'HOMME		
Controverses sur le non-respect des droits de l'homme	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'exposition au travers des activités bancaires et d'assurance Risque de non-respect du plan de vigilance 	<ul style="list-style-type: none"> Clauses contractuelles Dispositif de gestion de crise Veille assistée par un outil de <i>scoring</i> Reporting mensuel et établissement d'une liste des titres exclus pour la gestion d'actifs Communication du plan de vigilance
ENVIRONNEMENTAL		
Absence de gouvernance RSM dédiée	<ul style="list-style-type: none"> Risque réglementaire (mauvaise application des textes réglementaires) 	<ul style="list-style-type: none"> Engagements RSE de Crédit Mutuel Alliance Fédérale Validation des décisions par les conseils d'administration des organes factiers Organisation dédiée avec des correspondants dans chaque entité
Non-prise en compte de l'empreinte carbone des entités du groupe dans l'exercice de leurs activités	<ul style="list-style-type: none"> Risque de réputation Risque réglementaire 	<ul style="list-style-type: none"> Mécanisme de compensation de l'empreinte carbone Processus de certification ISO 50001 (management de l'énergie)
Non-prise en compte dans l'octroi des crédits et la gestion des investissements de règles spécifiques sur les secteurs fortement émetteurs de gaz à effet de serre	<ul style="list-style-type: none"> Risque de perte de clientèle et d'attractivité (impacts PNB) 	<ul style="list-style-type: none"> Politiques sectorielles & intégration de critères ESG dans l'octroi des crédits et la gestion des investissements
Absence de mesures de prévention pour réduire l'empreinte carbone des opérations bancaires et d'investissements	<ul style="list-style-type: none"> Risque financier (dépréciation des valeurs controversées en portefeuille) 	<ul style="list-style-type: none"> Déploiement de la stratégie Climat pour les activités charbon et hydrocarbures non conventionnels
Non-prise en compte des risques liés au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> Risque de transition Risque physique Responsabilité liée aux sujets climatiques et environnementaux 	<ul style="list-style-type: none"> Approche exploratoire de l'évaluation des risques climatiques : mise en place de limites par pays intégrant les risques climatiques et ESG

[1] Baromètre Ifop-Posternak : <https://www.creditmutuel.com/fr/actualites/prix-et-recompenses/barometre-posternak-ifop-credit-mutuel-banque-preferee-francais-novembre-2023.html>

[2] Les réclamations enregistrées sont uniquement celles du périmètre France de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui sont seules soumises aux exigences ACPR.

Informations extra-financières	Indicateurs de performance
GOUVERNANCE	
■ Taux de formation des élus (Chapitre 3.5.2)	■ Taux de formation des élus locaux : 80,8 %
■ Taux de sociétariat (Chapitre 3.5.2 – GOUV62 ; GOUV63 ; GOUV65)	■ Taux de sociétariat : 82,32 %
■ Baromètre Posternak Ifop[1] (Chapitre 3.4.1) ■ Indicateur de suivi des réclamations (Chapitre 3.4.1)	■ Indicateur de suivi des réclamations : 40 255 réclamations enregistrées en 2023 sur le périmètre des 14 fédérations adhérent à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et des banques du CIC
SOCIAL	
■ Indicateurs Formations (Chapitre 3.7 – SOC46 ; SOC47 ; SOC48 ; SOC50) ■ Taux de collaborateurs ayant validé les formations aux produits d'assurance ■ Taux de formation à la transformation (Chapitre 3.7.2.)	■ Indicateurs Formations (i) SOC46 : montant de la masse salariale investie dans la formation : 204,4 M€ (ii) SOC47 : pourcentage de la masse salariale dédiée à la formation : 5,6 % (iii) SOC50 : nombre d'heures consacrées à la formation : 2,7 MH ■ Taux de collaborateurs ayant validé les formations aux produits d'assurance : 97 % des collaborateurs inscrits ^[3] ont terminé leur formation assurance en 2023 ■ Taux de formation à la transformation : 97,5 % des collaborateurs sont formés à la transformation digitale ^[4]
■ Taux de rotation de l'emploi (Chapitre 3.7) ■ Indicateur d'absentéisme : nombre de jours d'absence (Chapitre 3.7 – 3.9.1 – 3.10.1. SOC38 ; SOC39 ; SOC40 ; SOC41)	■ Taux de rotation de l'emploi : 4,4 % hors entités étrangères et mobilité groupe ■ Indicateur d'absentéisme – nombre de jours d'absence : 843 342 hors entités étrangère du groupe La Française
SOCIÉTAL	
■ Nombre de chartes fournisseurs signées (Chapitre 3.6.1)	■ Nombre de chartes fournisseurs signées : près de 4 800 chartes ont été signées par les fournisseurs de CCS et de Euro-Information
■ Pourcentage du montant total des sinistres de l'année lié à la fraude externe ou à la fraude interne (Chapitre 3.4.3)	■ Pourcentage du montant total des sinistres de l'année lié à la fraude externe ou à la fraude interne : la fraude interne et la fraude externe atteignent globalement 42,3 M€ et représentent 33,2 % du total des sinistres ■ Au niveau des ACM : 1 369 dossiers frauduleux en France et à l'étranger.
■ Taux de disponibilité des principales applications TP ^[5] ■ Impact des sinistres > 1 000 € (Chapitres 3.11.3.3 – 3.9.2) ■ Taux de formation à la RGPD (Chapitre 3.11.3.3)	■ Taux de disponibilité des principales applications TP ^[5] : 99,82 % ■ Impact des sinistres > 1 000 € : 331 sinistres (324 en 2022) ■ Taux de formation à la RGPD : 63 % des collaborateurs ont suivi dans son intégralité un e-learning sur la RGPD et la CNIL
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	
■ Pourcentage de collaborateurs formés à la lutte contre la corruption (Chapitre 3.11.3.5)	■ Pourcentage de collaborateurs formés à la lutte contre la corruption : 71 % des formations ont été effectuées par les collaborateurs concernés en 2023
DROITS DE L'HOMME	
■ Nombre de signalements issus de l'outil de suivi « faculté de signalement » (Chapitre 3.11.3.4 – Données auditées mais non publiées)	■ Nombre de signalements issus de l'outil de suivi « faculté de signalement » : Données suivies mais non publiées
ENVIRONNEMENTAL	
■ Trois indicateurs RSM intégrés au plan stratégique ensemble#nouveau monde 2019-2023 : indicateurs Humains et Mutualistes (Chapitre 3.2.4.2) :	
■ Émissions de GES : objectif à cinq ans de réduction de 30 % de l'empreinte carbone vie de bureau des entités du groupe (Chapitre 3.2.4.2 et 3.8.1)	■ Évolution en pourcentage de l'empreinte carbone groupe périmètre France vie de bureau concernant les énergies, fuites de gaz réfrigérants, déplacements professionnels et les flottes de véhicules : baisse de 30,4 % entre 2018 et 2022.
■ Taux de croissance des engagements des financements de projets d'énergies renouvelables (Chapitre 3.8.3)	■ Évolution en pourcentage des engagements de financements de projets d'énergies renouvelables : globalement hausse de 79,6 % entre 2018 et 2023.
■ Émissions de GES des portefeuilles corporate, gestion d'actifs et assurance : objectif à cinq ans de réduction de 15 % de l'empreinte carbone des portefeuilles clients (Chapitre 3.2.4.2 et 3.8.1)	■ Évolution en pourcentage de l'empreinte carbone du portefeuille corporate : baisse de 57,6 % entre 2018 et 2023.
■ Suivi des expositions éligibles aux politiques sectorielles ■ Suivi trimestriel des limites par pays	

[3] Périmètre des Fédérations, banques et filiales françaises, certaines filiales étrangères.

[4] Périmètre de Cap Compétences comprenant les fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les banques CIC, les filiales françaises du socle social et certaines filiales étrangères. Au dénominateur : les collaborateurs en CDI au 31/10/2023 des entités du groupe relevant du socle social commun. Les apprentis, alternants et contrats de professionnalisation sont exclus ainsi que les collaborateurs qui étaient absents (absents longue durée, congés maternités, congés de fin de carrière, congés sans solde) au 31/12/2023. Au numérateur : les collaborateurs identifiés comme formés qui ont pu suivre ces formations jusqu'au 31/12/2023 à l'exception des collaborateurs entrés dans le groupe après le 31/10/2023 et de ce fait non inscrits à la formation.

[5] TP : Transaction Processing - Applications majeures utilisées par le réseau bancaire et les clients.

Intégration des risques climatiques

Définitions

Les risques liés au climat et à l'environnement sont communément considérés comme comprenant deux principaux facteurs de risque que sont : le risque physique et le risque de transition ^[1] (source BCE) :

- le risque physique fait référence aux pertes directes causées par le changement climatique (notamment la multiplication des événements climatiques extrêmes et des modifications progressives du climat) et la dégradation de l'environnement (comme la pollution de l'air, de l'eau et de la terre, le stress hydrique, la perte de biodiversité et la déforestation) ;
- le risque physique peut être qualifié d'aigu quand il découle d'événements extrêmes, tels que la sécheresse, les inondations et les tempêtes, et de chronique lorsqu'il résulte de changements graduels, comme la hausse des températures, l'élévation du niveau de la mer, le stress hydrique, la perte de biodiversité et la pénurie de ressources,
- il peut avoir des conséquences directes, par exemple des dommages causés aux biens immobiliers ou une baisse de productivité, ou indirectes, comme la perturbation des chaînes d'approvisionnement ;
- le risque de transition fait référence aux pertes financières qu'un établissement peut encourir, directement ou indirectement, du fait du processus d'adaptation à une économie sobre en carbone et plus soutenable d'un point de vue environnemental. Il peut provenir, par exemple, de l'adoption relativement brutale de politiques climatiques et environnementales, du progrès technologique ou de changements de comportement et des préférences de marché.

Au cours du premier semestre 2021, les risques climatiques ont intégré la cartographie générale des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale :

- risque physique : ce risque a été qualifié à un niveau 4 (risque faible), du fait des expositions globalement situées dans des zones jugées peu vulnérables au regard des scénarios de changement climatique actuellement disponibles, majoritairement en France où il existe un dispositif efficace de prise en compte des catastrophes naturelles. La couverture assurantielle permet également de limiter le risque pour la banque ;
- risque de transition : ce risque a été qualifié à un niveau 4 (risque faible), au vu d'une estimation de pertes limitées à horizon 2-3 ans - dimension prospective de la cartographie, en cohérence avec l'ICAAP. ^[2]

L'actualisation de la cartographie des risques au titre de l'année 2023 a vu l'insertion du risque de responsabilité liée aux sujets climatiques et environnementaux, disposant du même niveau de cotation que les risques physiques et de transition, notés à 4.

L'évaluation des impacts des risques climatiques fait l'objet d'une révision annuelle afin de s'assurer que le niveau sélectionné est conforme aux différentes analyses d'expositions actualisées à ces risques du portefeuille. L'exercice 2023 d'actualisation de la cartographie des risques a vu la confirmation des notations des risques climatiques et environnementaux.

[1] Guide BCE relatif aux risques liés au climat et à l'environnement : Attentes prudentielles en matière de gestion et de déclaration des risques : <https://www.bankingsupervision.europa.eu/ecb/pub/pdf/ssm.202011finalguideonclimate-relatedandenvironmentalrisks~58213f6564.fr.pdf>

[2] ICAAP : Internal Capital Adequacy Assessment Process - Processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne.

Projection sur les risques climatiques intégrés à la cartographie des risques ESG significatifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a poursuivi sa participation aux travaux d'actualisation de la matrice de matérialité engagé par le Groupe Crédit Mutuel. Les travaux réalisés en 2023 ont notamment eu pour objectifs de renforcer l'intégration d'axes sectoriels dans l'analyse et d'enrichir les canaux de transmission entre les risques climatiques et différentes catégories de risques de la cartographie nationale des risques. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a ensuite décliné celle-ci sur son périmètre.

Cette matrice de matérialité vise à proposer un processus adéquat de détection et de mesure pour évaluer le caractère significatif des risques liés au climat et à l'environnement qui pèsent sur son activité. L'étude de la significativité des risques climatiques se fait à la lumière de l'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la relativité de ses expositions aux risques.

Ainsi, une évaluation de l'impact des risques physiques et de transition a été établie sur :

- trois horizons de temps (court terme, moyen terme, long terme) ;
- toutes les catégories de risque de la cartographie globale des risques ;
- une échelle à trois niveaux (niveau 1 : risque faible ; niveau 2 : risque moyen ; niveau 3 : risque fort).

3

TRAVAUX D'IDENTIFICATION DES IMPACTS DES RISQUES CLIMATIQUES : LE RISQUE PHYSIQUE 1/2						
FACTEURS DE RISQUES	QUALIFICATION DU RISQUE	CATÉGORIE DU RISQUE	MESURE DE L'IMPACT DU RISQUE ET HORIZON TEMPOREL			MESURE D'ATTÉNUATION DU RISQUE
			COURT TERME < 3 ANS	MOYEN TERME 3-10 ANS	LONG TERME > 10 ANS	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Forte exposition à des secteurs ou entreprises très exposées au risque physique ■ Défaut d'anticipation ou réponse inadaptée des autorités et du groupe à la prise en compte de ce risque 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Défaut de paiement ■ Fragilisation de la situation financière de certains clients ■ Baisse de la valeur des biens immobiliers en garantie ■ Dégradation de qualité du portefeuille se traduisant aussi par des baisses de cotations 	RISQUES DE CRÉDIT				<ul style="list-style-type: none"> ■ Travaux d'identification de l'impact des risques physiques par secteur d'activité et zone géographique par la réalisation d'études quantitatives et prospectives ainsi que l'identification des canaux de transmission du risque ■ Processus ICAAP et stress tests
<ul style="list-style-type: none"> ■ Forte exposition physique du groupe en raison de la fréquence et intensité des événements climatiques (catastrophes naturelles) ■ Défaut d'anticipation ou réponse inadaptée aux besoins des clients et aux attentes des parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Perturbations logistiques, indisponibilité des outils et du processus de production lié à la survenance de catastrophe naturelle ■ Dommages physiques sur les actifs de production et traitement ■ Risques de pertes de clients si ces derniers considèrent que l'entreprise n'agit pas assez en faveur de l'environnement - défaut de conseil, manquement non délibéré ■ Risque d'amende/de procès pour inaction climatique 	RISQUES OPÉRATIONNELS				<ul style="list-style-type: none"> ■ Procédure interne du groupe pour la poursuite de l'activité ■ Suivi de la sinistralité en lien avec les catastrophes naturelles ■ Suivi de l'exposition des bâtiments du groupe aux aléas climatiques ■ Engagements de décarbonation du groupe ■ Politiques sectorielles ■ Intégration du risque climatique dans le cadre d'appétence au risque

Légende - mesure de l'impact : Faible Moyen Significatif

TRAVAUX D'IDENTIFICATION DES IMPACTS DES RISQUES CLIMATIQUES : LE RISQUE PHYSIQUE 2/2						
FACTEURS DE RISQUES	QUALIFICATION DU RISQUE	CATÉGORIE DU RISQUE	MESURE DE L'IMPACT DU RISQUE ET HORIZON TEMPOREL			MESURE D'ATTÉNUATION DU RISQUE
			COURT TERME < 3 ANS	MOYEN TERME 3-10 ANS	LONG TERME > 10 ANS	
<ul style="list-style-type: none"> Défaut d'anticipation ou réponse inadaptée à la prise compte de ce risque par rapport aux marchés 	<ul style="list-style-type: none"> Dévaluation de la valeur des portefeuilles (actions, obligations, obligations d'état) 	RISQUES DE MARCHÉ				<ul style="list-style-type: none"> Système de limites des risques de marché strict Veille réglementaire Mise en place d'indicateurs de ventilation d'encours par notes ESG
<ul style="list-style-type: none"> Forte exposition à des secteurs ou entreprises très exposées au risque physique 	<ul style="list-style-type: none"> Intervention de la BCE sur les marchés 	RISQUES DE TAUX				<ul style="list-style-type: none"> Pilotage par la trésorerie centrale de la BFCM
<ul style="list-style-type: none"> Forte exposition à des secteurs ou entreprises très exposées au risque physique 	<ul style="list-style-type: none"> Retrait des dépôts et de l'épargne par les clients suite à un sinistre, accentuation du déséquilibre bilantiel, diminution des coussins de liquidité 	RISQUES DE LIQUIDITÉ				<ul style="list-style-type: none"> Politique de limitation des risques en matière de gestion de la liquidité et du refinancement fondée sur l'aversion au risque à travers d'indicateurs dont certains avec limites et seuils précisés dans l'ILAAP
<ul style="list-style-type: none"> Forte exposition à des secteurs ou entreprises très exposées au risque physique 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre de sinistres et de la typologie de sinistres en lien avec le dérèglement climatique Inadaptation du tarif des polices d'assurance 	RISQUES D'ASSURANCE DU CONGLOMÉRAT				<ul style="list-style-type: none"> Activité diversifiée entre activités vie et non vie Identification dans le portefeuille des actions, obligations d'entreprises détenues les plus exposées au risque physique Suivi de l'évolution attendue des pertes liées aux catastrophes naturelles Travaux d'identification de l'impact des risques physiques sur le portefeuille immobilier
<ul style="list-style-type: none"> Défaut d'anticipation ou réponse inadaptée des autorités et du groupe à la prise compte de ce risque 	<ul style="list-style-type: none"> Dévaluation de la valeur du portefeuille du groupe 	RISQUES ACTION ET DE PARTICIPATION				<ul style="list-style-type: none"> Travaux d'identification de l'impact des risques physiques par zones géographiques
<ul style="list-style-type: none"> Défaut d'anticipation ou réponse inadaptée des autorités et du groupe à la prise compte de ce risque 	<ul style="list-style-type: none"> Baisse du PNB, des revenus financiers et augmentation des provisions comptables Impact financier suite à l'évolution de la réglementation 	STRATÉGIQUE ET RISQUE D'ACTIVITÉ				<ul style="list-style-type: none"> Adaptation rapide aux évolutions réglementaires Travaux d'identification de l'impact des risques physiques par secteurs d'activité et zones géographiques Processus ICAAP

Légende - mesure de l'impact : Faible Moyen Significatif

TRAVAUX D'IDENTIFICATION DES IMPACTS DES RISQUES CLIMATIQUES : LE RISQUE DE TRANSITION 1/3



3

Légende - mesure de l'impact : Faible Moyen Significatif

TRAVAUX D'IDENTIFICATION DES IMPACTS DES RISQUES CLIMATIQUES : LE RISQUE DE TRANSITION 2/3

FACTEURS DE RISQUES	QUALIFICATION DU RISQUE	CATÉGORIE DU RISQUE	MESURE DE L'IMPACT DU RISQUE ET HORIZON TEMPOREL			MESURE D'ATTÉNUATION DU RISQUE
			COURT TERME < 3 ANS	MOYEN TERME 3-10 ANS	LONG TERME > 10 ANS	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Insuffisance d'offres de produits et services environnementaux par manque de connaissance/compétence pour structurer les offres ■ Financement ou investissement sur une contrepartie controversée ■ Non intégration de critères climatiques à l'octroi de crédits/décisions d'investissement ■ Non respect des engagements environnementaux et climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Risque de perte de clientèle ■ Défaut d'attractivité externe ■ Risque juridique ■ Atteinte à la confiance modifiant le comportement des différents partenaires (clients, investisseurs, fournisseurs, employés, régulateurs, etc.) vis-à-vis de la banque ■ Non atteinte des objectifs environnementaux du plan stratégique 	RISQUES OPÉRATIONNELS				<ul style="list-style-type: none"> ■ Création d'une gamme de prêts pour favoriser l'éco mobilité et la transition énergétique des professionnels, entreprises, agriculteurs et particuliers ■ Développement des prêts à impact ■ Renforcement des compétences des collaborateurs ■ Plan de sortie du charbon ■ Arrêt des financements de tout nouveau projet d'exploration, de production et d'infrastructure dans le pétrole et le gaz ■ Objectif de réduction de 15 % entre 2019 et 2023 de l'empreinte carbone des portefeuilles corporate, gestion d'actifs et assurance ■ Application des politiques sectorielles ■ Objectifs de la stratégie climat : alignement des activités avec la trajectoire climatique
<ul style="list-style-type: none"> ■ Investissement sur une contrepartie controversée ■ Inadaptation des modèles d'affaires des clients et de la technologie aux nouveaux enjeux climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Risque de dépréciation d'actifs existants pour non respect de réglementation environnementale ■ Dévaluation de la valeur des portefeuilles (actions, obligations...) 	RISQUES DE MARCHÉ				<ul style="list-style-type: none"> ■ Politique d'exclusions ■ Application des politiques sectorielles ■ Système de limites des risques de marché strict
<ul style="list-style-type: none"> ■ Accentuation dans le temps des exigences réglementaires et des investisseurs vis-à-vis des émetteurs et sur la sélection des actifs éligibles à des émissions 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Succès des émissions incertains 	RISQUES DE TAUX				<ul style="list-style-type: none"> ■ Veille réglementaire ■ Politique commerciale incitative en faveur de la transition énergétique des clients.

Légende - mesure de l'impact : Faible Moyen Significatif

TRAVAUX D'IDENTIFICATION DES IMPACTS DES RISQUES CLIMATIQUES : LE RISQUE DE TRANSITION 3/3

FACTEURS DE RISQUES	QUALIFICATION DU RISQUE	CATÉGORIE DU RISQUE	MESURE DE L'IMPACT DU RISQUE ET HORIZON TEMPOREL			MESURE D'ATTÉNUATION DU RISQUE
			COURT TERME < 3 ANS	MOYEN TERME 3-10 ANS	LONG TERME > 10 ANS	
<ul style="list-style-type: none"> Investissement ou financement sur une contrepartie controversée Inadéquation des modèles d'affaires des clients et de la technologie aux nouveaux enjeux climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> Risque de dépréciation d'actifs Dévaluation de la valeur des portefeuilles (actions, obligations...) 	RISQUES DE LIQUIDITÉ				<ul style="list-style-type: none"> Politique d'exclusions Application des politiques sectorielles Processus ILAAP Suivi des notations ESG du portefeuille avec mise en place d'une borne de matérialité sur les notes inférieures à D
<ul style="list-style-type: none"> Investissement sur une contrepartie controversée Impact réglementaire de plus en plus restrictif sur le secteur de l'immobilier 	<ul style="list-style-type: none"> Dévaluation de la valeur des portefeuilles (actions, obligations...) Fragilisation des capacités de remboursement de crédits immobiliers locatifs (sinistres potentiels) 	RISQUE D'ASSURANCE DU CONGLOMERAT				<ul style="list-style-type: none"> Politique ESG et politique de durabilité Suivi du poids des investissements dans des secteurs émissifs Diversification de l'activité entre l'assurance vie, les produits d'épargne, l'assurance de protection, l'assurance emprunteur
<ul style="list-style-type: none"> Inadéquation des modèles d'affaires et de la technologie aux nouveaux enjeux climatiques des entreprises du portefeuille Investissement sur une contrepartie controversée 	<ul style="list-style-type: none"> Dévaluation de la valeur du portefeuille du groupe 	RISQUES ACTION ET DE PARTICIPATION				<ul style="list-style-type: none"> Politique ESG du groupe
<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance d'offres de produits et services environnementaux par manque de connaissance/compétence pour structurer les offres Absence de définition de la trajectoire climatique : non intégration de critères climatiques à l'octroi de crédits/décisions d'investissement Évolution rapide des normes et de la réglementation Bouleversement de l'environnement concurrentiel et rupture stratégique Non application des dispositifs réglementaires et de supervision lié à la pression réglementaire 	<ul style="list-style-type: none"> Perte de clientèle : risque stratégique et financier Impact sur les fonds propres et par conséquent sur le ratio de solvabilité Renforcement des équipes, recours à des prestataires, développement des outils pour se conformer aux nouvelles exigences réglementaires et aux nouvelles normes Évolution du modèle d'affaires pouvant affecter les standards de rentabilité Mise en défaut réglementaire pouvant constituer une menace sur l'environnement et les populations 	STRATÉGIQUE ET RISQUE D'ACTIVITÉ				<ul style="list-style-type: none"> Développement d'une offre répondant aux besoins d'accompagnement des clients Processus d'intégration du risque climatique dans la cartographie des risques et dans le cadre d'appétence aux risques Certification ISO 50001 Recherche de compétences techniques adaptées dans les différents métiers du groupe

Légende - mesure de l'impact : Faible Moyen Significatif

Matrice de matérialité biodiversité

Dans l'objectif d'évaluer et d'appréhender l'impact des risques liés à l'érosion de la biodiversité sur les risques bancaires dits « classiques », Crédit Mutuel Alliance Fédérale a contribué à un chantier piloté par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM). Les travaux entrepris ont permis de réaliser une matrice de matérialité évaluant l'impact, sur plusieurs horizons temporels, des risques liés à la biodiversité sur certains risques « classiques » de la cartographie des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Définition : services écosystémiques, risque physique, risque de transition

Les services écosystémiques sont les bénéfices que les activités humaines retirent de leurs interactions avec les écosystèmes. Ils sont généralement classés en trois catégories : les services d'approvisionnement (en eau potable, en diverses ressources tels que le bois ou les récoltes agricoles, etc.), les services de régulation (prévention de l'érosion des sols, séquestration naturelle du carbone, fertilité des sols, etc.) et les services culturels (récréation, valeur symbolique, etc.). La qualité ou la quantité des services fournis par les écosystèmes dépend notamment de leur biodiversité. La notion de services écosystémiques permet ainsi d'appréhender les dépendances des activités économiques à la biodiversité.

Le risque physique renvoie aux pertes financières engendrées par le déclin de la biodiversité. Il résulte de la dégradation de la nature et de la perte partielle ou totale des services écosystémiques dont dépend une activité économique donnée. Il peut être aigu (zoonose, fuite localisée de produits polluants, etc.) ou chronique (déclin progressif des pollinisateurs, etc.).

Le risque de transition d'un acteur économique décrit le risque d'un désalignement de ses pratiques – ici, sur les sujets de biodiversité – avec les attentes ou le positionnement de ses parties prenantes (autorités réglementaires, investisseurs, opinion publique, clients, innovation technologique, etc.).

Scénarios : projection sur l'état de la biodiversité

La nature – c'est-à-dire, les écosystèmes et leur biodiversité – connaît une dégradation tendancielle et d'une ampleur inédite, en raison des activités humaines. Appréhender cette érosion requiert de caractériser ses impacts actuels et futurs sur les activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les scénarios de la TNFD^[1] constituent un cadre de référence pour appréhender, sur le long terme, l'état de la nature et les réactions des

sociétés humaines vis-à-vis de sa dégradation. Pour les besoins de la matrice de matérialité des risques de biodiversité, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est appuyé sur ce cadre de référence et a retenu deux scénarios :

- le scénario n° 3 *Sand in the gears* pour l'analyse du risque physique. Dans ce scénario, la dégradation des services écosystémiques est sévère et les acteurs de la société n'ont pas de réponse ordonnée face à cette érosion ;
- le scénario n° 1 *Ahead of the game* pour l'analyse du risque de transition. Dans ce scénario, les acteurs de la société déploient des mesures coordonnées permettant un déclin modéré de la biodiversité.

Caractérisation des liens entre biodiversité et institutions financières

L'analyse des impacts de l'érosion de la biodiversité sur les activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a requis une identification des canaux de transmission, qui permettent d'établir les liens de dépendance entre des activités économiques [de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et/ou de ses clients] et les écosystèmes puis une évaluation de l'impact de la dégradation – voire de la disparition – des services écosystémiques sur les facteurs de risques classiques de la cartographie des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

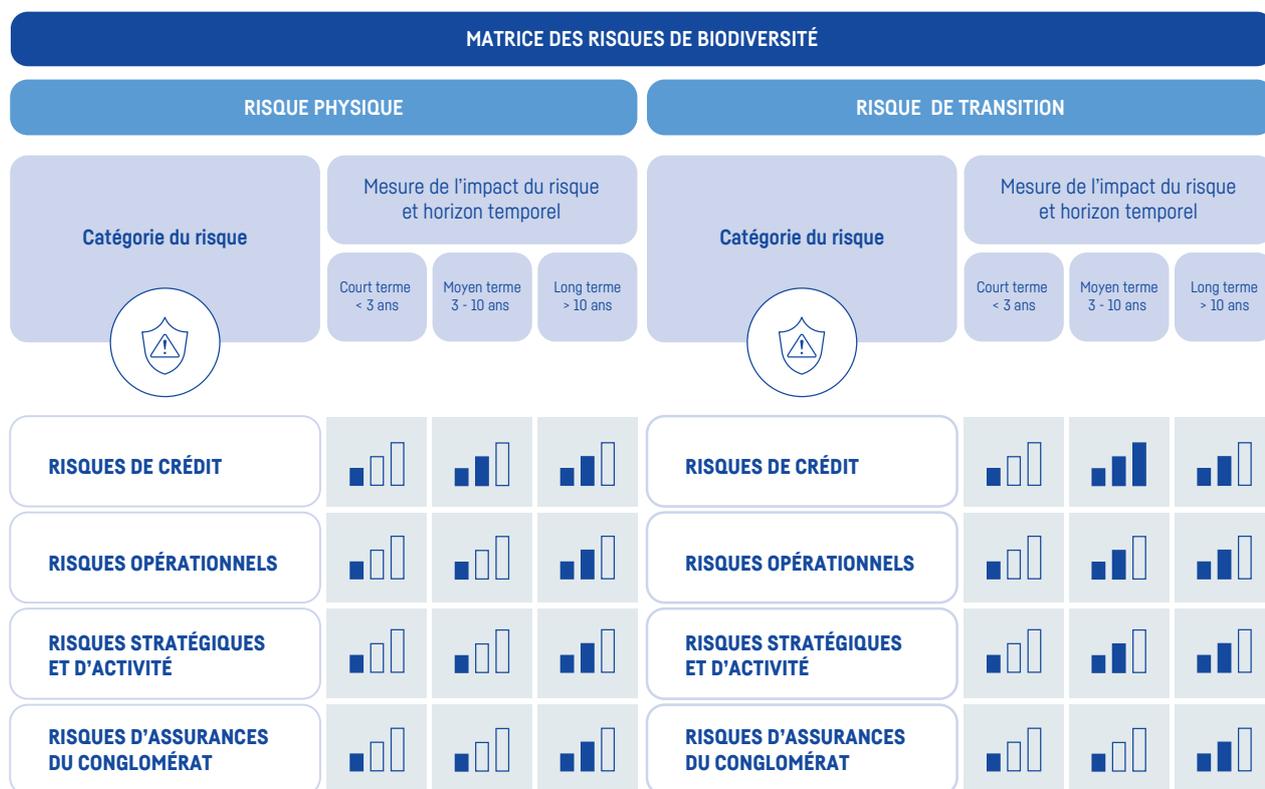
Pour ce premier exercice, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est attaché à évaluer l'impact de l'érosion de la biodiversité sur le risque de crédit, le risque opérationnel, le risque d'assurance du conglomerat, et le risque stratégique et d'activité.

Facteurs de risques et impacts sur les risques de la cartographie nationale des risques

L'évaluation des facteurs de risques supplémentaires consécutifs à l'érosion de la biodiversité s'appuie sur la production d'indicateurs qualitatifs, sur l'identification et l'évaluation des canaux de transmission, et sur les scénarios de biodiversité précédemment mentionnés. Une partie importante des indicateurs qualitatifs mobilisés s'appuient sur les données de l'outil ENCORE [Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure, <https://www.encorenature.org/en>].

Sur la matrice de matérialité biodiversité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, l'impact de l'érosion de la biodiversité sur les risques dits classiques est évalué sur une échelle de cotation à trois niveaux d'un niveau d'impact faible à fort.

[1] Taskforce on Nature-related Financial Disclosures.



La matrice de matérialité des risques de biodiversité fera l'objet d'une révision annuelle.

Engagements de l'entreprise à mission/ cartographie des risques ESG significatifs/ objectifs du plan stratégique 2019-2023 – Tableau de correspondance

GRILLE D'ANALYSE

ENSEMBLE, ÉCOUTER ET AGIR : 5 MISSIONS	ENGAGEMENTS DE LA DÉMARCHÉ RSM	RISQUES SIGNIFICATIFS ESG	AMBITIONS RSM – OBJECTIFS DE L'ENTREPRISE À MISSION	INDICATEURS DE PERFORMANCE
Dénomination de la mission	Identification de l'engagement RSM en lien avec la mission	Identification des risques ESG en lien avec la mission de l'entreprise à mission	Mission de l'entreprise à mission / Ambition RSM / Risques ESG	Mesure des indicateurs Mission de l'entreprise à mission / Ambition RSM / Risques ESG

Mesures des Indicateurs de performances :

Plan stratégique : Mesure annuelle. Atteinte de l'objectif à horizon 2023.

Entreprise à mission : Mesure annuelle. Atteinte de l'objectif à horizon 2022.

MISSION 1 : Organisation coopérative et mutualiste, accompagner les clients et les sociétaires au mieux de leurs intérêts.	AMBITION SOCIÉTAIRES & CLIENTS Écoute clients	<ul style="list-style-type: none"> Risque de perte de clients (défaut de conseil à la clientèle, biens et services vendus inadaptés) Risque de fraude interne et externe (malveillance dans le traitement des opérations bancaires des clients/prospects) Risque d'indisponibilité du SI de la banque (défaillance de la sécurité des systèmes d'information) 	<ul style="list-style-type: none"> Garantir à chaque client un conseiller dédié et non commissionné [Engagement #2 - mission 1] Traiter et analyser les réclamations/questionnaires de satisfaction Sécuriser les opérations bancaires Offrir un service de qualité 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi des portefeuilles clients des réseaux pour répondre à l'objectif Absence de commissions versées aux conseillers Nombre de réclamations Montant des sinistres de l'année internes et externes Pourcentage par rapport au montant total des sinistres. Taux de disponibilité des principales applications TP
	AMBITION DE GOUVERNANCE Dynamique de la gouvernance coopérative	<ul style="list-style-type: none"> Risque de manque d'attractivité du sociétariat Risque de remise en cause du modèle mutualiste 	<ul style="list-style-type: none"> Faire vivre la démocratie dans la banque en doublant le nombre de sociétaires votant aux Assemblées Générales [Engagement #1 - mission 1] Mobiliser les sociétaires 	<ul style="list-style-type: none"> Variation du nombre de vote de sociétaires aux AG des caisses locales : x2 par rapport à 2020. Taux de sociétariat. Objectif : taux de 90 % Nbre de connexions à l'AGORA
			<ul style="list-style-type: none"> Donner plus de place aux jeunes et se rapprocher de la parité dans les conseils d'administration dès 2022 [engagement #3 - mission 1] 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de jeunes élus dans l'année Variation du nombre de votes de sociétaires aux AG des caisses locales → Objectif : augmenter le nombre de jeunes X 2 par rapport à 2020

ENSEMBLE, ÉCOUTER ET AGIR : 5 MISSIONS	ENGAGEMENTS DE LA DÉMARCHE RSM	RISQUES SIGNIFICATIFS ESG	AMBITIONS RSM – OBJECTIFS DE L'ENTREPRISE À MISSION	INDICATEURS DE PERFORMANCE
<p>MISSION 2 : Banque de tous, clients et salariés, agir pour chacun et refuser toute discrimination.</p>	<p>AMBITION SOCIALE Diversité et égalité des chances</p>		<ul style="list-style-type: none"> ■ Recruter 25 % d'alternants au sein des quartiers prioritaires et des zones rurales. [Engagement #5 - mission 2] ■ Former tous nos collaborateurs et collaboratrices, élus et élus à la lutte contre les discriminations [Engagement #4 - mission 2] ■ Défendre l'égalité salariale femmes/ hommes à tous les échelons de la banque [Engagement #6 - mission 2] 	<ul style="list-style-type: none"> ■ % d'alternants recrutés au sein des QPV et des zones rurales entre 2019 et 2024. → Objectif : 25 % des alternants recrutés au sein des QPV et des zones rurales ■ % d'alternants recrutés en CDI ■ % des collaborateurs formés à la lutte contre la discrimination → Objectif : 100 % des collaborateurs formés à la lutte contre les discriminations ■ Écart entre les rémunérations moyennes des hommes et des femmes en France par niveau de classification et par tranche d'âge → Objectif : égalité salariale femmes/hommes par tranche d'âge et niveau classification
	<p>AMBITION SOCIALE Accompagner les carrières et la mobilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Risques de non-conformité des opérations bancaires et d'assurance (transformation des compétences, défaut de formation des collaborateurs) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Développer l'employabilité et la compétence des collaborateurs par la formation 	<ul style="list-style-type: none"> ■ % de la masse salariale dédiée à la formation ■ Nombre d'heures consacrées à la formation ■ % des collaborateurs ayant suivi des formations assurance ■ % des collaborateurs ayant suivi la formation « le passeport digital » et/ou « le visa relationnel » → Objectif 100 % des collaborateurs

3

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET MUTUALISTE

Les risques et opportunités extra-financiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

ENSEMBLE, ÉCOUTER ET AGIR : 5 MISSIONS	ENGAGEMENTS DE LA DÉMARCHE RSM	RISQUES SIGNIFICATIFS ESG	AMBITIONS RSM – OBJECTIFS DE L'ENTREPRISE À MISSION	INDICATEURS DE PERFORMANCE
	<p>AMBITION SOCIALE Favoriser la QVT</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Risque de non-respect des procédures ■ Risque de défaut de conseil ■ Perte de PNB (démobilisation des collaborateurs) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre en application dans chaque entité concernée l'accord cadre portant sur la qualité de vie au travail ainsi que sur le télétravail 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Taux de rotation de l'emploi ■ Nombre de jours d'absence ■ Nombre d'entités ayant mises en place le travail à distance
	<p>AMBITION SOCIALE Promouvoir le dialogue social</p>		<ul style="list-style-type: none"> ■ Maintenir un dialogue permanent avec les partenaires sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'accords groupe signés dans l'année
	<p>AMBITION DE GOUVERNANCE Efficacité des instances de gouvernance</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Risque de décisions incohérentes par rapport à la stratégie du groupe (défaut de formation des élus) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Former tous nos collaborateurs et collaboratrices, élus et élus à la lutte contre les discriminations (Engagement #4 - mission 2) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de dispositifs de formations disponibles pour les élus par niveau de mandat (organes faitiers, caisses locales, présidents de CA) ■ Nombre d'heures de formation ■ Taux de formation des élus locaux ■ % d'élus et de salariés formés à la lutte contre les discriminations → Objectif 100 %

ENSEMBLE, ÉCOUTER ET AGIR : 5 MISSIONS	ENGAGEMENTS DE LA DÉMARCHE RSM	RISQUES SIGNIFICATIFS ESG	AMBITIONS RSM – OBJECTIFS DE L'ENTREPRISE À MISSION	INDICATEURS DE PERFORMANCE
<p>MISSION 3 : Respectueux de la vie privée de chacun, mettre la technologie et l'innovation au service de l'humain.</p>	<p>AMBITION SOCIÉTAIRES & CLIENTS Maîtrise des risques</p>	<ul style="list-style-type: none"> Risque de non-respect de la réglementation générale de la protection des données clients 	<ul style="list-style-type: none"> Garantir l'intimité des données de nos clients en traitant 99 % de leurs informations dans nos infrastructures et systèmes localisés en France (Engagement #7 - mission 3) 	<ul style="list-style-type: none"> % de collaborateurs formés à la RGPD % des traitements d'information sur des infrastructures et systèmes localisés en France et opérés par euro information → Objectif : 99,9 % des traitements des informations clients sur des infrastructures et systèmes localisés en France
	<p>AMBITION SOCIÉTAIRES & CLIENTS Écoute clients</p>		<ul style="list-style-type: none"> Investir les gains de productivité issus de l'intelligence artificielle dans l'emploi et le développement (Engagement #8 - mission 3) 	<ul style="list-style-type: none"> Gain de temps réalisé par le recours à l'IA (en nombre d'ETP) et progression des effectifs entre 2019 et 2022
<p>MISSION 4 : Entreprise solidaire, contribuer au développement des territoires.</p>	<p>AMBITION SOCIÉTALE Développement des territoires</p>		<ul style="list-style-type: none"> Ancrer les centres de décision dans les territoires avec plus de 90 % de nos décisions de crédit prises en caisse ou en agence (Engagement #9 - mission 4) Accompagner le tissu associatif Offrir la solution de paiement digitale Pay Asso à nos associations et la garantie responsabilité civile à leurs dirigeants (Engagement #10 - mission 4) Investir 5 % de nos fonds propres essentiellement dans les entreprises françaises pour favoriser l'innovation, la croissance et l'emploi dans nos territoires (Engagement #11 - mission 4) 	<ul style="list-style-type: none"> % de décisions prises au niveau des points de vente → Objectif : plus de 90 % des décisions de crédit prises en caisse ou en agence Évolution du nombre de clients OBNL Nombre d'assurances multi Asso souscrites dans l'année avec la protection juridique Nombre de contrats pay asso souscrits % de fonds propres investis dans les pme et eti innovantes ou en croissance → Objectif : 5 % des fonds propres investis dans les PME et ETI innovantes ou en croissance
	<p>AMBITION SOCIÉTALE Valoriser les initiatives locales</p>		<ul style="list-style-type: none"> Encourager le microcrédit Signer des partenariats en faveur de projets pour l'éducation, le sport, la musique, la culture et la réinsertion professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> Budget de mécénat et sponsoring

ENSEMBLE, ÉCOUTER ET AGIR : 5 MISSIONS	ENGAGEMENTS DE LA DÉMARCHE RSM	RISQUES SIGNIFICATIFS ESG	AMBITIONS RSM – OBJECTIFS DE L'ENTREPRISE À MISSION	INDICATEURS DE PERFORMANCE
<p>MISSION 5 : Entreprise responsable, œuvrer pour une société plus juste et plus durable.</p>	<p>AMBITION ENVIRONNEMENTALE Réduction de l'impact environnemental du groupe</p>	<ul style="list-style-type: none"> Risque réglementaire Risque de réputation 	<ul style="list-style-type: none"> Réduire les émissions carbone du groupe⁽¹⁾ de 20 % et l'empreinte carbone de nos portefeuilles d'investissement de 12 % d'ici fin 2022 (Engagement #12 - mission 5) 	<ul style="list-style-type: none"> Empreinte carbone interne → Objectif : baisse de 20 % de l'empreinte carbone interne du groupe sur le périmètre énergies fuites de gaz réfrigérants, flotte automobile, déplacements professionnel
		<ul style="list-style-type: none"> Risque réglementaire Risque de réputation 	<ul style="list-style-type: none"> Réduction de l'empreinte carbone des portefeuilles <i>corporate</i> assurance et gestion d'actifs 	<ul style="list-style-type: none"> Empreinte carbone des portefeuilles <i>corporate</i> assurance et gestion d'actifs → Objectif : baisse de 12 % de l'empreinte carbone des portefeuilles <i>corporate</i>, assurance et gestion d'actifs.
		<ul style="list-style-type: none"> Risque financier/climatique 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la transition énergétique en ne finançant plus de nouveaux projets dans le pétrole et le gaz (Engagement #13 - mission 5) 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi des expositions éligibles aux politiques sectorielles → Objectif : pas de nouveaux projets dans le pétrole et gaz. Arrêt total du financement du charbon.
		<ul style="list-style-type: none"> Risques climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer des limites d'exposition par pays qui intègrent les risques climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi trimestriel des limites par pays
	<p>AMBITION ENVIRONNEMENTALE Renforcer les solutions et offres de qualité et services responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> Risque de perte de clientèle 	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter les financements d'énergie renouvelable entre 2019 et 2023 	<ul style="list-style-type: none"> Évolution de l'encours des autorisations cumulées des financements d'énergies renouvelables par les financements de projets → Objectif : augmentation de 30 % des financements d'énergie renouvelables entre 2019 et 2023

ENSEMBLE, ÉCOUTER ET AGIR : 5 MISSIONS	ENGAGEMENTS DE LA DÉMARCHE RSM	RISQUES SIGNIFICATIFS ESG	AMBITIONS RSM – OBJECTIFS DE L'ENTREPRISE À MISSION	INDICATEURS DE PERFORMANCE
<p>MISSION 5 : Entreprise responsable, œuvrer pour une société plus juste et plus durable.</p>	<p>AMBITION SOCIÉTAIRES & CLIENTS Inclusion bancaire</p>		<ul style="list-style-type: none"> ■ Être la banque de tous les clients : accompagner les clients en situation de fragilité 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de clients équipés de l'Offre Clientèle Fragile (OCF) ■ Nbre de collaborateurs formés à la clientèle fragile ■ Nbre de clients détectés
			<ul style="list-style-type: none"> ■ Assurer le crédit immobilier de clients fidèles sans aucune formalité médicale^[2] (Engagement #14 - mission 5) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de clients bénéficiaires de la suppression du questionnaire de santé
			<ul style="list-style-type: none"> ■ S'engager pour les clients en difficulté financière avec un compte à un euro net par mois sans frais d'incident (Engagement #15 - mission 5) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de clients en difficulté financière bénéficiant du service
	<p>AMBITION SOCIÉTAIRES & CLIENTS Écoute clients</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Risque de corruption (non-respect des procédures) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Lutter contre la corruption 	<ul style="list-style-type: none"> ■ % des collaborateurs formés à la lutte contre la corruption
		<ul style="list-style-type: none"> ■ Risque d'exposition à travers des activités bancaires et d'assurance 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecter les droits de l'Homme 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de signalements
	<p>AMBITION SOCIÉTALE Politique d'achat ESG</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Risque de non-respect du plan de vigilance (controverses sur le non-respect des droits de l'homme) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Appliquer la politique d'achat ESG ■ Faire signer la charte des achats durables aux fournisseurs 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de chartes fournisseurs signées

[1] Périmètre France, scopes 1,2,3 consommation d'énergie, fuites de gaz réfrigérants, flotte automobile et déplacements professionnels.

[2] Ce dispositif est réservé aux clients domiciliant leurs revenus principaux depuis 7 ans dans le groupe, le montant assuré va jusqu'à 500 000 € par emprunteur et l'assuré doit être âgé de moins de 62 ans lors de la souscription.



3.4 AMBITIONS SOCIÉTAIRES ET CLIENTS

3.4.1 L'écoute des sociétaires et clients

Le groupe a pour objectif de créer une relation durable avec les clients et sociétaires. L'objectif est de s'assurer que les sociétaires et clients reçoivent les meilleurs conseils pour toujours leur offrir les produits et services correspondant à leur besoin.

La clarté des offres et le contrôle de tous les messages publicitaires, les explications contractuelles, le respect du droit des sociétaires et clients en toutes circonstances, et lors des opérations de recouvrement, les règles liées aux opérations de démarchage, le traitement des réclamations, concernent l'ensemble des équipes de toutes les entités du groupe quel que soit le métier exercé.

Pour mesurer et renforcer la qualité de la relation client, les équipes des départements marketing et commercial réalisent des analyses permettant d'être à l'écoute des clients *via* une approche multicanale en allant requérir leur avis lors du parcours client et en les associant à des réflexions sur des créations de produits.

Un dispositif de différentes mesures de la satisfaction client est déployé au sein de l'ensemble des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ce dispositif piloté et coordonné par la direction commerciale repose en priorité sur deux piliers :

- mesure de la satisfaction client *via* des enquêtes pluriannuelles. En 2022, 30 000 clients particuliers et professionnels des réseaux Crédit Mutuel et CIC ont participé à une enquête NPS relationnel. Pour la première fois, les clients ont été interrogés sur une perception plus générale et pérenne de leur satisfaction et non pas dans le cadre d'une offre ou d'une action. Les résultats permettent ainsi de disposer d'un baromètre de la relation clients sur l'ensemble des points de contacts (caisse/agence, plateforme téléphonique, application...) et sur différents marchés (patrimoniaux, professionnels, jeunes...). Avec un maillage local poussé, chaque fédération et chaque banque dispose également de ses propres résultats afin de pouvoir se situer et travailler sur ses propres axes d'amélioration. Le niveau de recommandation des clients (score NPS) ^[1] s'est établi à un niveau élevé, notamment dans le domaine bancaire et ce, quel que soit le canal de contact ;

- mesure de la satisfaction client *via* un questionnement immédiat. Après chaque rendez-vous, les clients sont sollicités pour répondre à une unique question sur le niveau de recommandation de la banque. Si l'évaluation obtenue est inférieure à 6/10, un échange est organisé pour comprendre les points d'amélioration, corriger le service attendu et ainsi améliorer l'expérience des clients. De plus, les points de vente des réseaux disposent d'un outil dédié de *reporting* permettant de consulter différents indicateurs quantitatifs, d'identifier des dysfonctionnements dans la relation avec leurs clients et de mettre en place des actions correctives. Un applicatif complémentaire est également mis à disposition pour consulter en direct les *verbatim* des clients. Ces moyens déployés dans les points de vente des réseaux servent un seul objectif : prioriser la qualité de la relation client.

Par ailleurs, le baromètre Posternak-Ifop ^[2], classement trimestriel de l'image des entreprises, confirme au quatrième trimestre 2023 le *leadership* du Crédit Mutuel dans le secteur des banques avec un score de 48 points sur 100.

De plus, les réseaux du Crédit Mutuel et du CIC ont à nouveau remporté des prix lors des Trophées qualité de la banque 2024 ^[3]. Sur les six canaux de relation client observés, le Crédit Mutuel est six fois sur le podium, et obtient la meilleure note de satisfaction à deux reprises, pour la qualité de ses conseillers pour les besoins du quotidien et la qualité de ses conseillers pour les projets. Le CIC remporte six trophées dont une première place pour son application mobile.

Le Crédit Mutuel a été lauréat du Podium de la Relation Client 2023 ^[4] pour le secteur banque. Cette édition traitait de sujets spécifiques liés au contexte d'inflation et à la relation client responsable.

[1] Le N.P.S ou Net Promoter Score est un indicateur de fidélité mesurant la recommandation des clients. Il est calculé en prenant le pourcentage de promoteurs (note de 9 à 10) et en y soustrayant le pourcentage de détracteurs (note de 0 à 6). Le NPS est ainsi exprimé via un nombre compris entre - 100 et + 100.

[2] Le baromètre Posternak-Ifop a été créé afin d'aider les entreprises à analyser les réactions du citoyen et les comportements du consommateur. <https://www.creditmutuel.com/fr/actualites/prix-et-recompenses/barometre-posternak-ifop-credit-mutuel-banque-preferee-francais-novembre-2023.html>

[3] Sondage OpinionWay pour MoneyVox réalisé du 22 septembre au 16 octobre 2023 auprès d'un échantillon de 5 028 Français bancarisés recrutés au sein d'un échantillon représentatif de la population française majeure.

[4] Enquête réalisée par BearingPoint et Kantar, auprès d'un échantillon national représentatif de 4 000 Français clients de 18 ans et plus, interrogés en ligne sur la qualité de la relation qui les lie aux entreprises dans 11 secteurs d'activités. <https://www.podiumdelarelationclient.fr/podium-2023/>

Écoute des sociétaires et clients aux Assurances du Crédit Mutuel

Les Assurances du Crédit Mutuel ont mené des baromètres de satisfaction en 2022, à destination des assurés, pour identifier leurs demandes, mesurer la concrétisation de leurs attentes et mettre en œuvre les actions adéquates. Par ailleurs, une fonctionnalité Voix du client est mise à disposition des clients sur l'espace assurance sur internet pour recueillir leur avis sur les services digitaux. En 2023, elle a recueilli plus de 10 000 avis pour une note globale de 4,6/5 (de janvier à septembre) : les clients ont valorisé l'accès aux e-services et l'expérience utilisateur, notamment grâce à la facilité de navigation et d'utilisation, la rapidité pour déclarer un sinistre et la simplicité de gestion des documents à fournir. En complément, des dispositifs d'évaluation des prestataires des Assurances du Crédit Mutuel sont également en place, comme pour les garages agréés dont le taux de satisfaction atteint 92 %. Enfin, dans une démarche d'amélioration continue, leur approche d'écoute client 360 est relayée en interne, permettant aux collaborateurs de faire part, à tout moment, des irritants rencontrés pour lesquels des solutions concrètes seront étudiées. Cette démarche d'écoute des clients vise à garantir l'excellence des services d'assurance.

3.4.2 L'inclusion bancaire

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est la banque de tous les clients et reste attentif à accompagner ceux qui traversent des situations de vie difficiles que celles-ci soient structurelles, sociales ou conjoncturelles. La diversité des situations de fragilité peut entraîner une précarité financière nécessitant la mise en place d'une stratégie à l'écoute des populations concernées.

Dans le cadre de cette démarche, les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engagent au travers d'un plan d'actions concret dans le respect des valeurs mutualistes, des règles d'éthique professionnelle et de déontologie. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place une politique en faveur des clientèles fragiles ou vulnérables.

Cette politique décrit l'ensemble des engagements spécifiques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en faveur de l'inclusion bancaire des clients en situation de fragilité et vient compléter les autres dispositifs de protection de la clientèle visant à encourager les comportements respectueux des intérêts des clients et des bonnes pratiques commerciales.

Un comité clientèle fragile ou vulnérable garantit l'effectivité de la mise en œuvre des obligations réglementaires et des bonnes pratiques concernant la protection de la clientèle fragile ou vulnérable et promeut l'inclusion bancaire.

À l'instar des années précédentes, sous l'égide du comité clientèle fragile ou vulnérable, la mise en œuvre des préconisations de l'OIB – Banque de France, des attentes des pouvoirs publics et des recommandations de l'ACPR issues des contrôles diligentés en 2019, 2020, 2021 et 2022 concernant la clientèle fragile et le plafonnement des frais bancaires s'est poursuivie.

Les évolutions les plus impactantes déployées au cours de l'année 2023 :

- la détection prédictive a été affinée et est désormais basée sur un modèle statistique interfacé avec l'appliquatif dédié à la gestion des débiteurs (SDBI) pour impulser l'accompagnement par le réseau de la clientèle concernée ; le bon fonctionnement du score du modèle de

La qualité des offres et du service des Assurances du Crédit Mutuel a aussi été reconnue sur le marché français. En 2022 et 2023, les *Dossiers de l'Épargne* ont accordé les « Labels d'Excellence » à dix offres des Assurances du Crédit Mutuel : l'assurance Multirisque Habitation, l'assurance Automobile, les formules privilège et avantage du Plan Assurance Vie, le PER Assurance Retraite, le PER Assurance Retraite Entreprise, la Protection Juridique, l'Assurance Accidents de la Vie, l'assurance Plan Santé Entreprise et l'assurance Multi Asso. En 2023, *Le Revenu* a également décerné un Trophée d'Or au PER Assurance Retraite et *Tout Sur Mes Finances* a accordé deux Top D'Or au Plan Assurance Jeune et à la formule privilège du Plan Assurance Vie. Enfin, offre refondue en 2023, la nouvelle assurance Multirisque Habitation a obtenu le label Positive Assurance de l'Institut de l'Économie Positive.

Le traitement des réclamations

Sur le périmètre des 14 fédérations adhérant à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et des banques du CIC, le volume global des réclamations^[1] en 2023 est de 40 255. Les réclamations prises en charge par le niveau 2 représentent 0,49 réclamation pour 1 000 clients.

prédiction est suivi trimestriellement pour identifier toute évolution qui imposerait de retravailler la pertinence de l'algorithme ;

- la détection avérée a été élargie : les délais réglementaires de détection des clients inscrits aux fichiers FCC de la Banque de France ont été réduits à 2 mois conformément aux demandes de l'ACPR ;
- la détection spontanée est ouverte en dehors de tout critère objectif de fragilité financière ;
- l'exclusion des dossiers clients détectés sur la base des critères banque a été encadrée : l'interface de l'appliquatif COMPLY historise les détections successives pour sensibiliser les collaborateurs du réseau et contribue ainsi à une meilleure traçabilité des exclusions ;
- un réseau de référents clientèles vulnérables et fragiles est en place pour répondre aux attentes du pôle commun ACPR-AMF : interlocuteur privilégié des agences, le référent contribue à la diffusion et mise en œuvre des bonnes pratiques à l'égard des clientèles vulnérables et fragiles (en particulier les seniors vulnérables isolés, tiers protégés) concernant notamment la commercialisation de l'épargne financière. Il veille également à l'adéquation des propositions commerciales et équipements aux besoins des clientèles concernées. Ce réseau a été réuni à deux reprises depuis sa création (notamment séminaire de formation dédié de mars 2023).

Des actions sont également menées pour renforcer en permanence l'attractivité de l'offre clientèle fragile -OCF- [commercialisée au prix de 1 euro depuis le 1^{er} août 2022].

En 2023 à l'instar des années précédentes, les entités concernées de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont procédé aux reportings réglementaires intégrant des données quantitatives et qualitatives concernant la clientèle fragile ou vulnérable destinés à l'ACPR (au titre du questionnaire sur les pratiques commerciales et la protection de la clientèle) et à l'Observatoire de l'Inclusion Bancaire.

[1] Les réclamations enregistrées sont uniquement celles du périmètre France de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui sont seules soumises aux exigences ACPR.

Par ailleurs, les clients assurés auprès des ACM bénéficient de services qui simplifient leurs démarches :

- la carte Avance Santé dispense les assurés des ACM d'avancer leurs frais de santé et facilite ainsi l'accès aux soins. Les conjoints et enfants de plus de 15 ans, également couverts, peuvent obtenir cette carte sans frais supplémentaire. Les fonctionnalités sont régulièrement enrichies et le paiement sans contact est possible jusqu'à 50 euros. En 2023, près d'un million de cartes était en circulation et plus de 500 millions d'euros de frais de santé ont été avancés aux assurés. La carte Avance Santé comporte une encoche pour les personnes malvoyantes. Elle est composée à plus de 85 % de matières recyclées ;
- la suppression pure et simple des formalités médicales a été mise en place en assurance des emprunteurs pour les clients fidèles, sur les crédits immobiliers, dans le cadre de l'achat de la résidence principale en novembre 2021 (sous conditions). Concomitamment, les clients fidèles

déjà présents en portefeuille ont vu leurs éventuelles surprimes ou exclusions liées à leur état de santé annulées. Sont éligibles à ce dispositif solidaire de suppression des formalités médicales les clients bancaires qui ont domicilié leurs revenus principaux au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale depuis au moins sept ans, ou qui sont déjà titulaires d'une assurance des emprunteurs aux ACM pour leur résidence principale, pour un montant allant jusqu'à 500 000 euros par emprunteur et pour un assuré âgé de moins de 62 ans lors de la souscription. Ce dispositif des ACM complète celui ensuite mis en place par la loi dite Lemoine qui, depuis 2022, supprime le questionnaire de santé pour un crédit allant jusqu'à 200 000 euros par emprunteur pour un remboursement total prévu avant les 60 ans de l'assuré.

Enfin, afin d'épauler les associations dans leur engagement, les ACM se mobilisent en offrant l'assurance responsabilité civile des dirigeants aux responsables des associations culturelles et sportives clientes, sous conditions.

DONNÉES CHIFFRÉES DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE FRAGILE ET VULNÉRABLE



3.4.3 La maîtrise des risques

Crédit Mutuel Alliance Fédérale assure un niveau élevé de formation continue à ses collaborateurs pour leur assurer une bonne connaissance des mesures de prévention liées à la lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme et développe des solutions technologiques, notamment cognitives, renforçant leur efficacité. S'ajoute à cela la volonté du groupe de permettre aux collaborateurs concernés de ne pas se retrouver en situation de conflit d'intérêts et/ou de corruption, par une bonne connaissance des pratiques actives et/ou passives d'acteurs privés comme d'agents publics.

En complément des mesures déjà en place depuis 2019, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en œuvre un plan de vigilance^[1] destiné à prévenir les atteintes graves aux droits de l'homme, à la santé, à la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement dans le cadre de ses activités. Les actions liées à la bonne application du plan de vigilance sont identifiées notamment vis-à-vis des clients - financements de projets, politiques sectorielles... -, des fournisseurs - politique d'achats groupe, charte des relations fournisseurs...- et des salariés - procédures internes et moyens préventifs -.

Un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques est en place ainsi qu'un dispositif de suivi pour analyser les mesures mises en œuvre. L'indicateur de suivi, piloté par la direction de la conformité, est vérifié par l'organisme tiers indépendant, mais non publié pour des raisons de confidentialité.

Le recueil de déontologie du groupe

Mis en œuvre par chaque entité du groupe, ce document de référence, annexé au règlement intérieur, reprend les principales dispositions conventionnelles, réglementaires et législatives en vigueur en matière de déontologie. Il rappelle les principes généraux que doivent respecter tous les salariés du groupe dans l'exercice de leurs activités tels que :

- la réglementation, les procédures et normes internes ;
- la protection de l'information (secret professionnel et confidentialité) ;
- la qualité du service due à la clientèle (devoir de conseil et d'information) ;
- le devoir de vigilance dans le cadre de la réalisation des opérations de la clientèle ;
- l'intégrité et la probité ;
- la prévention des conflits d'intérêts ;
- la lutte contre la corruption.

Il y est fait référence aux obligations des collaborateurs qui occupent des fonctions qualifiées de sensibles, notamment au sein des activités de marché, de la banque de financement et d'investissement, de la gestion de portefeuille et de l'analyse financière, exposant leurs titulaires à se trouver en situation de conflits d'intérêts ou à détenir des informations confidentielles ou privilégiées. Ils sont soumis à cet égard à des règles encadrant et limitant leurs transactions personnelles sur instruments financiers.

La dernière version du recueil de déontologie, actualisée début 2023 a été adoptée au terme du processus légal de consultation des partenaires sociaux. Elle comporte notamment un chapitre dédié à la lutte contre la corruption depuis 2018 qui constitue le code de conduite en la matière.

La hiérarchie est appelée à veiller au respect de ces principes dont l'application fait l'objet de vérifications régulières par les services de contrôle et de conformité.

S'agissant de la fraude interne et de la fraude externe pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale, le montant des sinistres a atteint 42,3 millions d'euros en 2023. Le pourcentage des sinistres par rapport au total des sinistres est de 0,6 % pour la fraude interne et 32,6 % pour la fraude externe.

Focus sur le dispositif de lutte contre la corruption

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un dispositif de détection, de prévention et de lutte contre la corruption conforme à la loi n° 2016-1691 du 09/12/2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite loi Sapin 2 qui s'appuie sur un ensemble de procédures internes et d'actions spécifiques :

- des cartographies des risques de corruption et de conflits d'intérêts ;
- un corps de règles de déontologie et de bonne conduite ;
- la formation du personnel relative au respect des bonnes pratiques commerciales et à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence ;
- l'obligation de déclaration des cadeaux et avantages reçus ou offerts ;
- la prise en compte du risque de corruption dans l'évaluation du profil de risque de la clientèle ;
- un système d'alerte interne dédié aux collaborateurs ;
- un dispositif de traitement des réclamations de la clientèle ;
- un plan de contrôle et d'évaluation interne de l'application de ces mesures.

Ce dispositif s'appuie par ailleurs sur un régime disciplinaire intégré au règlement intérieur, permettant de sanctionner les salariés de la société en cas de violation des règles internes.

L'engagement de lutter contre toute corruption dans le groupe et de ne tolérer aucun acte de ce type est porté à la connaissance des collaborateurs, de la clientèle et des partenaires commerciaux. Il figure dans la politique de lutte contre la corruption qui s'applique à tous les salariés, qu'ils soient techniciens ou cadres, à tous les dirigeants ainsi qu'aux personnes extérieures mises à la disposition de l'entreprise.

Au cours de l'exercice 2023, 71 % des formations sur les règles de déontologie dans laquelle figure la lutte contre la corruption et/ou à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ont été terminées par les collaborateurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. La direction de la conformité est notamment chargée de s'assurer du déploiement des procédures de prévention et de lutte contre la corruption, de la vérification de leur respect, d'organiser, en s'appuyant sur les services compétents, les investigations en cas de soupçon et de répondre aux interrogations des collaborateurs sur des situations potentielles ou réelles en lien avec la corruption. La direction de la conformité, hiérarchiquement rattachée à la direction des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose de l'indépendance propre et des moyens nécessaires pour remplir sa mission en toute impartialité.

[1] Plan de vigilance détaillé au paragraphe 3.11 de ce chapitre.

Focus sur le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Crédit Mutuel Alliance Fédérale met également en œuvre un dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme conforme aux exigences légales et réglementaires et adapté aux risques générés par les différentes activités exercées sur le territoire national comme à l'étranger. Celui-ci, comprenant un corps de procédures et des outils, est mis en œuvre par des collaborateurs formés à la détection des opérations suspectes. Il est lui-même soumis à des contrôles internes approfondis et fait l'objet d'évaluations régulières de la part des autorités de tutelle.

Dans ce contexte, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'attache à respecter les exigences réglementaires qui consistent à :

- connaître au mieux le client, ses opérations et évaluer les risques de blanchiment dans le but d'écartier toute relation dont l'identité ou les activités seraient mal cernées ;
- exercer une vigilance proportionnelle à ces risques, en fonction du type de clientèle, de l'implantation, des produits et canaux de distribution, sur l'origine des fonds déposés et/ou sur les flux qui lui sont confiés afin de détecter les opérations inhabituelles ou atypiques ;
- impliquer l'ensemble des collaborateurs dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme par des actions régulières de formation et de sensibilisation ;
- appliquer les mesures de gel des avoirs ainsi que des procédures et les contrôles qui permettent de mettre en œuvre et de respecter les programmes de sanctions financières internationales.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale interdit toute relation directe ou indirecte avec des sociétés de domiciliation *offshore* ou avec des cabinets de conseil proposant des structures *offshores*. Il interdit également de conseiller de tels sociétés ou cabinets à la clientèle.

Focus sur le dispositif de lutte contre l'évasion fiscale

Crédit Mutuel Alliance Fédérale met en œuvre, tant en France que dans les États étrangers où il est établi, l'ensemble des réglementations visant à améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et à permettre la transparence fiscale, dont la directive 2011/16/UE du 15/02/2011 relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal (directive DAC 1) telle que modifiée, notamment, par la directive 2014/107/UE du 09/12/2014 relative à l'échange automatique d'informations (EAI) sur les comptes financiers selon une norme commune de déclaration (directive DAC 2) et par la directive 2018/822/UE du 25/05/2018 concernant l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration (directive DAC 6).

Crédit Mutuel Alliance Fédérale met également en œuvre la réglementation américaine dite FATCA *Foreign Account Tax Compliance Act* aux termes des accords intergouvernementaux *InterGovernmental Agreement - IGA* signés par les États-Unis avec les autres États, dont notamment l'IGA entre la France et les États-Unis signé le 14 novembre 2012 en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers.

Par ailleurs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est doté de politiques sectorielles dont une politique concernant la clientèle banque privée :

- i) qui rappelle que les opérations liées à la structuration du patrimoine des clients ne doivent pas favoriser la dissimulation, la fraude ou l'évasion fiscale et, plus largement, que les activités transfrontières, notamment de conseil et de commercialisation, sont exercées dans le strict respect des lois et normes en vigueur dans le pays de résidence du client ; et
- ii) qui impose le respect de procédures de connaissance des clients (*Know You Customer - KYC*) renforcées en présence de clients non-résidents, avec exigence d'une attestation de conformité fiscale dans leur pays de résidence.

En outre, Crédit Mutuel Alliance Fédérale interdit toute entrée en relation avec une personne domiciliée dans un État qui ne met pas en œuvre l'échange automatique de renseignements susvisé, sauf exception dûment validée selon une procédure strictement contrôlée. Les entrées en relation avec des personnes politiquement exposées (PPE) domiciliées dans un tel pays ne sont pas autorisées dans tous les cas.

Absence d'implantation dans des États ou territoires non coopératifs à des fins fiscales

Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a pas d'établissement et n'exerce pas d'activité dans un État ou territoire non coopératif à des fins fiscales, tant de la liste établie par la France en application des dispositions de l'article 238-0 A du Code général des impôts (CGI) que de celle établie par l'Union européenne.

Respect de la réglementation en matière de prix de transfert

Crédit Mutuel Alliance Fédérale met en œuvre, tant en France que dans les États étrangers où il est implanté, l'ensemble des législations et réglementations fiscales en matière de prix de transfert, c'est-à-dire l'obligation, conformément aux principes de l'OCDE, d'appliquer un prix de « pleine concurrence » aux opérations réalisées entre entités du groupe établies dans des États différents :

- établissement de la déclaration pays par pays conformément aux standards OCDE (cf. article 223 quinquièmes C du CGI en France), que les autorités fiscales peuvent échanger automatiquement, par application de l'Accord multilatéral signé par la France le 27/01/2016 ;
- établissement annuel de documentations prix de transfert conformes aux recommandations OCDE et aux exigences de la législation fiscale de l'État d'établissement (cf. article L 13 AA du CGI en France).

Critères d'entrée en relation avec les clients

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a adopté une politique interne d'entrée en relation applicable dans toutes ses entités en France et à l'étranger. Le groupe accompagne ses clients dans la réalisation de leurs projets en étant attentif à la gestion des risques, notamment le risque de réputation. Dans cette perspective, il refuse par principe toute relation avec des tiers dont on peut raisonnablement penser qu'ils réalisent ou font la promotion, explicite ou implicite, de pratiques illégales ou contraires à ses valeurs, telles que :

- l'apologie ou l'incitation au terrorisme ;
- l'appel à la haine, à la violence ou les atteintes à la personne ;
- la discrimination, notamment à caractère raciste ou homophobe ;
- la pédophilie, le proxénétisme ;
- la corruption, active ou passive, le blanchiment ;
- le travail dissimulé ou la fraude fiscale.

En outre, pour les risques particuliers qu'elles génèrent pour la banque, les relations avec des personnes physiques ou morales en lien avec certaines activités ne sont pas acceptées comme la prostitution ou la pornographie, les sectes, la voyance ou l'astrologie, le commerce des armes, etc.

Plus généralement, la banque ne poursuit pas de relation avec des tiers lorsque l'intérêt économique ou social et/ou la proximité locale ou régionale n'apparaissent pas évidents, mais également lorsque les conditions de transparence ou de confiance ne sont pas (ou plus) réunies.

Entrées en relation et clientèle des pays dits « sensibles »

Le dispositif existant en matière de gestion des opérations et des clients situés dans les pays jugés sensibles a été renforcé depuis 2016. La direction de la conformité est chargée d'identifier, établir et diffuser au sein du groupe des listes de pays selon leur degré de sensibilité : verte (risque faible), orange (risque standard), rouge (risque élevé et procédure renforcée) et noir (risque très élevé). L'objectif est de définir des diligences progressives ou des interdictions relatives aux entrées en relation avec les clients qui résident dans les pays concernés.

En complément des critères réglementaires utilisés dans le cadre de la méthodologie de classement (pays listés par le GAFI- Groupe d'action financière, pays tiers à haut risque listés par l'UE, etc.), les pays qui ne pratiquent pas les échanges automatiques d'information selon les normes de l'OCDE sont classés en liste rouge. Pour ces pays, les entrées en relation ne sont pas autorisées sauf exception dûment validée selon une procédure strictement contrôlée. Les entrées en relation avec des personnes politiquement exposées domiciliées dans un pays de la liste rouge ne sont pas autorisées dans tous les cas.

Les représentants d'intérêts

La loi Sapin 2 du 9 décembre 2016 a créé un régime particulier pour les représentants d'intérêts, modifié par la loi du 21 février 2022 dite « 3DS », supervisé par la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), prévoyant :

- l'obligation d'appliquer des règles de déontologie strictes ;
- l'obligation de s'inscrire sur le répertoire numérique de la HATVP qui assure l'information des citoyens sur les relations entre les représentants d'intérêts et les pouvoirs publics ;
- la déclaration annuelle d'activités dans les trois mois de la clôture de l'exercice comptable.

La procédure cadre du groupe Crédit Mutuel, appliquant la réglementation en vigueur relative aux représentants d'intérêts, établie sous l'égide de la CNCM, est le document de référence qui s'applique uniformément aux différents groupes régionaux le composant. Le secrétariat général de la CNCM a en charge l'inscription des entités répondant aux critères requis sur le répertoire numérique HATVP ainsi que l'envoi des rapports annuels respectifs à cette autorité.



3.5 AMBITIONS DE GOUVERNANCE

3.5.1 L'efficacité des instances de gouvernance

Les données présentées dans les ambitions de gouvernance ont pour but de refléter le mode de fonctionnement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ces données proviennent de plusieurs sources :

- le bilan mutualiste saisi du 1^{er} février au 7 mars 2024 par les caisses de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Les directeurs des caisses saisissent ces informations lors d'un conseil d'administration, en concertation avec les élus. Ce bilan permet d'établir un diagnostic de l'année écoulée, sur les sujets institutionnels de la caisse. Pour la saisie réalisée début 2024 sur l'exercice 2023, 1 447 caisses ont répondu et validé le questionnaire sur 1 464 caisses, soit un taux de réponse de 99 % ;
- les données administratives des élus : mandats, fonctions, âge, etc. Ces données sont saisies par les directeurs des caisses, tout au long de l'année, quand cela est nécessaire, notamment au fur et à mesure des renouvellements de mandat ;
- la formation et le développement des compétences des élus : un applicatif commun est utilisé pour les 14 fédérations. Il fournit des données sur les formations suivies, le taux de présence, les durées des formations. Le code d'éthique et de déontologie, applicable à tous les élus et salariés du groupe, précise que les « élus et salariés mettent régulièrement à jour leurs connaissances pour parfaire leurs compétences et mieux exercer leurs responsabilités ». À ce titre, une offre de formation est proposée aux élus, sur des thématiques multiples, pour exercer correctement son mandat. Un plan de développement des compétences pour les élus mutualistes est mis en place lors de chaque plan stratégique. Ce plan permet à chaque élu de disposer d'une offre étendue et diversifiée de formations adaptées à son rôle et à sa responsabilité au sein de l'organisation mutualiste ;
- le bilan post assemblée générale : les directeurs des caisses sont invités à saisir des informations relatives à l'organisation de leur assemblée générale. Les informations fournies renseignent sur la durée des assemblées générales, le taux des votants, leur coût, le taux de présence, les sujets traités, etc. ;
- enfin, certaines données proviennent du système d'information du contrôle de gestion, notamment les données relatives au nombre de sociétaires.

Le sociétariat, adhésion volontaire

Au 31 décembre 2023, le taux de clients sociétaires des 14 fédérations représente 82,32 % des clients éligibles ^[1].

En 2023, les caisses de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont accueilli 474 709 nouveaux sociétaires et ont enregistré le départ de 216 207 sociétaires. Ces sociétaires élisent à leur tour les administrateurs des différents conseils des caisses locales, en assemblée générale.

Accueil des nouveaux sociétaires

Lors de l'entrée en relation avec de nouveaux sociétaires, le modèle mutualiste, facteur différenciant dans son mode de fonctionnement est expliqué dans 93,37 % des cas. En parallèle, les salariés sont formés à la gouvernance mutualiste et 83,48 % des collaborateurs des caisses ont réalisé cette formation.

Pour accroître le nombre de clients sociétaires dans les caisses, 38,49 % d'entre elles réalisent des actions spécifiques comme des réunions d'accueil pour présenter le rôle et la responsabilité d'un sociétaire (9,05 %) et/ou envoient des informations spécifiques, notamment l'invitation à l'assemblée générale (87,42 %).

Les conseils – Contrôle démocratique

En 2023, les élections aux assemblées générales des caisses ont permis à 1 104 nouveaux élus d'intégrer les conseils des caisses. La durée moyenne d'un mandat se situe à onze ans et un mois pour les membres des conseils d'administration et à dix ans et onze mois pour les conseils de surveillance

Les données relatives aux mandats sont saisies par les directeurs de caisse, tout au long de l'année et notamment au fur et à mesure des renouvellements de mandat. L'âge moyen des administrateurs est de 58 ans (56 ans pour les femmes, 59 ans pour les hommes).

De plus, il est à noter que 33,96 % des caisses mènent des actions pour améliorer la féminisation des conseils d'administrations et/ou de surveillance.

[1] Définition du taux de sociétariat : nombre de sociétaires / (nombre de clients particuliers majeurs + personnes morales).

CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DES ÉLUS EN 2023

	2023	2022
Agriculteurs exploitants	766	772
Artisans – commerçants – chefs d'entreprise	1 938	1 848
Cadres professions supérieures	4 010	4 006
Professions intermédiaires	1 847	1 783
Employés	1 566	1 530
Ouvriers	258	269
Retraités	4 474	4 938
Autres personnes sans activité professionnelle	371	369

Hors Cautionnement Mutuel de l' Habitat. Données 2022 revues.

2023 : Données au 4 janvier 2024.

3.5.2 La dynamique du sociétariat

L'animation de la vie coopérative s'appuie sur la richesse des points de vue et des attentes des sociétaires.

Une direction de la Vie Coopérative et Mutualiste a été créée en 2022 pour regrouper les équipes formation des élus, Agora Sociétaires et relations élus de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui accompagnent les fédérations dans l'animation, la co-construction et le partage d'expérience.

La volonté est de renforcer l'attractivité des valeurs mutualistes, notamment auprès des jeunes actifs et de profiter des assemblées générales des caisses locales, base du modèle démocratique mutualiste, pour favoriser de véritables espaces d'échanges. De plus, le rôle des conseils d'administration est de permettre la validation des choix d'orientation de la caisse locale et d'assurer la représentation de la collectivité des sociétaires.

Les principales actions à mener sont :

- renforcer l'attractivité, notamment auprès des jeunes actifs, des assemblées générales des caisses locales, base du modèle démocratique, et en faire de véritables espaces d'échanges ; conforter le rôle des conseils d'administration dans le choix des orientations de la caisse locale et dans la représentation de la collectivité des sociétaires. À cet effet, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a pris un engagement dans le cadre de son statut d'entreprise à mission consistant à conférer plus de place aux jeunes dans les conseils d'administration et d'atteindre la parité en 2027.

- privilégier la diversité, sous tous ses aspects, des sociétaires et de leurs représentants élus dans les conseils d'administration et de surveillance ;
- développer les compétences des élus en proposant des programmes de formations différenciés et personnalisables ;
- encourager l'implication des élus dans les événements de la vie locale, aux côtés du directeur de caisse et des salariés.

Pour dynamiser la vie mutualiste et faciliter les interactions entre sociétaires, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a créé, en 2020, Agora Sociétaires - réseau social et plateforme d'échanges collaborative- qui a pour principaux objectifs de :

- promouvoir le modèle de fonctionnement de la banque coopérative auprès des clients par l'engagement des élus, des sociétaires et des salariés ;
- créer des liens autour de centres d'intérêt communs et permettre aux sociétaires d'être acteurs de leur banque, de soutenir et valoriser les actions locales de leur caisse ;
- informer les sociétaires, de partager et de faire vivre les initiatives locales portées par les territoires autour de différentes thématiques : santé, musique, bons plans, etc. ;
- permettre à chaque fédération de créer sa communauté et d'animer un fil d'actualités commenté, relayé, partagé par les sociétaires. De même, les caisses locales peuvent créer leurs propres communautés afin de dynamiser le rôle des sociétaires en les impliquant directement dans ces événements ;

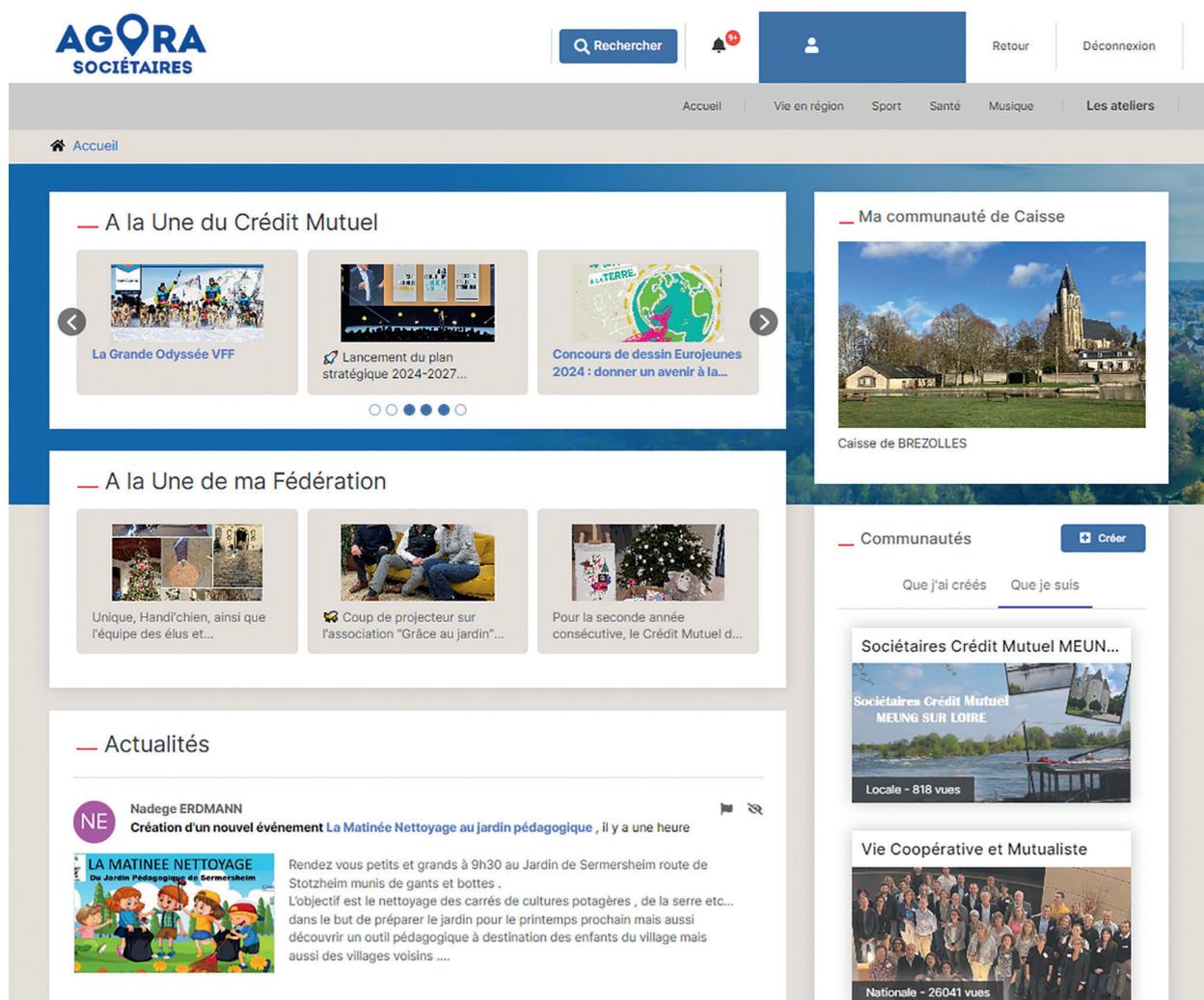
Agora Sociétaires a été déployé en 2021 sur l'ensemble des fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et depuis, plus de 412 000 utilisateurs ont partagé leurs avis et commentaires sur la plateforme autour d'événements ou de communautés liés à la musique, à la santé, à la vie locale et aux activités sportives. 1 293 communautés de caisses locales ont déjà été créées par les élus pour promouvoir les actions de leur caisse sur leur territoire, les partenariats noués ainsi que les soutiens aux associations.

100 à 300 publications quotidiennes viennent animer le fil d'actualité proposé aux sociétaires.

Afin de parfaire l'expérience utilisateur des élus et sociétaires, la plateforme bénéficie d'améliorations ergonomiques permanentes basées sur les retours des sociétaires.

Ainsi en 2023, suite à une enquête de satisfaction adressée aux sociétaires, particuliers, associations, mais également aux élus, de nouvelles évolutions et fonctionnalités sont apparues :

- mise en avant de la communauté de la Caisse du sociétaire ;
- flux d'actualité personnalisé ;
- publication de carrousel de photos ;
- création d'une icône Agora Sociétaires en accès direct ;
- affichage du nombre de vues.



Formation et développement de compétence des élus

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a structuré son dispositif de formation des élus et des administrateurs dans une Université Mutualiste, au sein de la direction de la vie coopérative et mutualiste de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, pour accompagner le nouveau plan stratégique Ensemble Performant Solidaire.

L'Université mutualiste a vocation à couvrir l'ensemble des compétences fondamentales, réglementaires, comportementales et mutualistes permettant :

- de satisfaire les exigences légales et réglementaires de compétences d'un administrateur de banque établies par les réglementations, et développer sa puissance de questionnement et d'expression ;
- de s'engager dans l'entreprise à mission afin de contribuer à une société plus juste et plus durable ;
- de développer son employabilité, et notamment sa capacité à s'insérer, évoluer, se reconvertir, et/ou sa capacité à mener des projets d'entreprise, d'associations ou d'engagement sociétaux ;
- de s'épanouir en tant qu'être humain grâce à un développement continu de ses compétences, de sa confiance en soi et de son inclusion parmi ses pairs et dans la société.

Afin de promouvoir la diversité dans les instances, l'Université mutualiste s'appuie sur un ensemble de méthodes andragogiques basées sur les neurosciences et les besoins de la diversité des adultes pour apprendre à apprendre et développer des compétences tout au long de leur vie, à leur rythme, selon leurs besoins et leurs aptitudes.

L'Université Mutualiste a pour objectif principal de rendre accessible à chacune et chacun le développement de leurs compétences, à partir des savoirs issus :

- aussi bien du domaine théorique, académique et scientifique, tel qu'ils pourraient être enseignés dans l'enseignement supérieur et afin qu'ils soient accessibles à chacune et chacun ;
- que sur les expertises issues des salariés, dirigeants, élus, administrateurs, et sociétaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle repose sur trois offres :

- une offre principale permet à chacune et chacun d'apprendre et de développer une compétence en 30 minutes par la méthode qu'elle ou il préfère, en local ou en ligne, en collectif ou en individuel ;
- une offre événementielle est à la disponibilité des Fédérations et entités de Crédit Mutuel leur permettant d'organiser au moins une fois par an une conférence, un atelier, séminaire ou table ronde, avec l'appui de l'Université Mutualiste ;
- une offre diplômante ou certifiante visant à reconnaître les compétences actuelles et apprises grâce à l'Université Mutualiste de chacune et chacun, notamment par l'intermédiaire de badges certifiés. Cette offre intègre également un diplôme d'université en partenariat avec l'université de Strasbourg, dont la 3^e promotion est en cours.

Au sein de l'Université mutualiste, des cursus construits par niveau de mandat permettent d'orienter les élus dans le développement de leurs compétences de manière contextualisée en fonction des moments clés du mandat et des événements et missions rythmant leur année.

Ces actions s'inscrivent dans un écosystème mutualiste qui vise à construire un plan communautaire mobilisant toutes les parties prenantes de l'écosystème de la formation des élus : correspondants dans chaque caisse, commissions fédérales et interfédérales, animateurs élus et salariés et mis en œuvre par chaque fédération dans le cadre du principe de subsidiarité.

En 2023, le taux d'élus locaux formés est de 81 % (GOUV 56) avec 12 304 élus locaux ayant suivi au moins une formation (GOUV 55), 49 101 formations réalisées, en progression de 14 % par rapport à 2022. Cette hausse s'explique par l'efficacité de la stratégie multicanale adoptée pour l'Université Mutualiste, notamment grâce aux formations locales et un nouveau site permettant d'apprendre à tout moment sur tout sujet.

Par ailleurs, 2023 a été marquée par la poursuite de l'engagement de former chaque élu pour lutter contre toute discrimination dans le cadre du statut d'entreprise à mission : toutes les caisses ont été mobilisées dans cet effort, avec plus de 14 474 élus formés, soit 95 % des élus. Les élus absents pour raison de maladie, de maternité, ou autres raisons les ayant empêchés de réaliser cette formation dans le délai imparti pourront la rattraper en 2024 dès leur reprise de mandat.

Données quantitatives

Code	Libellé indicateur	Données fin 2023	Données fin 2022
GOUV63	Nombre total de sociétaires	6 298 729	6 039 460
GOUV62	Nombre de clients particuliers majeurs et personnes morales	7 651 690	7 542 840
GOUV65	Pourcentage de sociétaires parmi les clients particuliers majeurs et personnes morales	82,32 %	80,07 %

Les conseils – Contrôle démocratique

COMPOSITION

	Données fin 2023	
	Femmes	Hommes
Nombre d'élus en caisses locales – Distinction Femmes/Hommes	6 361	8 869
	Conseil d'Administration	Conseil de Surveillance
Nombre d'élus en 2023 en caisses locales – Distinction conseil d'administration / surveillance	11 117	4 113

L'assemblée générale (AG)

Les assemblées générales des caisses locales sont le fondement de la gouvernance mutualiste et illustrent la force de ce modèle grâce à ces moments privilégiés d'écoute, d'information et d'expression de la démocratie mutualiste.

La fin de la crise sanitaire (COVID) a permis à chaque Caisse de Crédit Mutuel Alliance Fédérale de renouer avec des assemblées générales en présentiel, à la rencontre des sociétaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a aussi utilisé les organisations développées pendant la crise sanitaire afin de permettre aux sociétaires de voter à distance. Ainsi, les sociétaires ont été informés en amont des assemblées générales, par courrier et par les outils digitaux nouvellement développés. Les sociétaires ont pu voter par anticipation en se rendant dans leur Caisse ou à distance dans leur espace banque à distance sur le site www.creditmutuel.fr ou sur leur appli via leur smartphone. La 3^e possibilité offerte pour voter était de participer à l'assemblée générale qui se déroulait en présentiel, de manière traditionnelle.

Au total, 1 489 caisses locales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont tenu leur assemblée générale en 2023.

5 196 317 sociétaires ont reçu une invitation spécifique par courrier ou dans leur espace banque à distance.

Tous les sociétaires ont pu trouver toutes les informations en amont de l'assemblée générale afin de voter de manière éclairée. Pendant les assemblées générales, ils ont pu participer à une présentation par le président de la caisse et le directeur. Ils ont également pu obtenir des réponses à leurs questions éventuelles.

Dans le cadre de l'entreprise à mission, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est donné un objectif très ambitieux de doublement du nombre de votants par rapport aux assemblées générales de 2019. Cet objectif a été largement dépassé en 2023 : 746 875 sociétaires ont voté, ce qui représente près de 3 fois l'objectif retenu.

Permettre aux sociétaires de s'exprimer et voter facilement dans leur espace banque à distance a séduit un grand nombre de sociétaires ; ce sont plus de 76 % des votants qui se sont exprimés par ce canal innovant.

En conjuguant tradition des échanges en se rencontrant et innovation technologique avec des parcours utilisateurs innovants, le Crédit Mutuel renforce l'expression de la démocratie mutualiste des sociétaires.

Éducation et formation

DÉVELOPPEMENT DU SOCIÉTARIAT

Lors de l'entrée en relation, la différence mutualiste est-elle présentée aux nouveaux clients ?	Oui pour 1 351 caisses (93,37 %)
Des documents sont-ils remis ?	Oui pour 740 caisses (51,14 %)
Avez-vous organisé une réunion à l'intention des nouveaux sociétaires ?	Oui pour 131 caisses (9,05 %)
Leur avez-vous dit qu'ils seront invités à l'AG ?	Oui pour 1 265 caisses (87,42 %)

Intercoopération

VIE ASSOCIATIVE

Associations clientes des caisses de Crédit Mutuel	Actions auprès des associations : nombre de caisses allouant un budget
303 514	1 294 caisses (89,80 % des répondants)

AUTRES INDICATEURS DE GOUVERNANCE

Code Indicateur	Indicateur	2023	2022
GOUV14	Nombre de nouveaux élus en caisse locale	1 103	821
GOUV15	Nombre de nouveaux élus femmes en caisse locale	586	424
GOUV56	Nombre total d'heures de formation dispensées aux administrateurs de caisses locales	41 556	40 012



3.6 AMBITION SOCIÉTALE

3.6.1 Politique d'achats ESG

L'acquisition de biens et/ou services constitue un acte de gestion et participe à la déclinaison opérationnelle de la stratégie. La politique d'achats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, déployée auprès de toutes les entités, intègre des critères économiques de qualité, de respect d'exigences techniques ainsi que les facteurs ESG.

3.6.2 Relations responsables

Crédit Mutuel Alliance Fédérale renforce cette initiative en proposant à la signature de l'ensemble de ses fournisseurs une charte des achats durables et responsables reprenant les engagements internes de la politique d'achats pour assurer des relations commerciales pérennes avec des partenaires engagés dans une démarche de respect des enjeux de développement durable.

Au travers de la signature de cette charte, le fournisseur s'engage à respecter, dans le cadre des activités avec les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et de l'environnement et les droits des salariés. Il s'engage à respecter les législations applicables à la protection des données personnelles et à mettre en œuvre toutes les

3.6.3 Développement du territoire

Le groupe, employeur de premier plan et fortement implanté en région grâce à la stabilité de son réseau, fonde sa stratégie sur une volonté d'investissement à long terme pour développer l'écosystème économique et social de chaque région. Il poursuit en direct ou en partenariat la distribution d'offres de microcrédits personnels et professionnels pour favoriser le développement d'activités en région.

Soutenir la distribution des offres de microcrédit personnel et professionnel

Crédit Mutuel Alliance Fédérale permet à des clients en situation de fragilité de bénéficier d'un soutien financier en développant des partenariats avec plusieurs associations comme l'ADIE, Initiative France, France Active pour favoriser l'octroi de microcrédits. Les objectifs liés à la distribution de microcrédits sont de créer et consolider des emplois pour ceux qui en sont exclus (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, personnes handicapées...).

Ainsi, Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais (CMVD) soutient Initiative Auvergne Rhône-Alpes (IARA) dont huit associations sont situées sur son territoire. Depuis maintenant 18 ans, ce partenariat concrétise l'engagement du CMDV dans les territoires par un apport financier de 60 000 euros aux fonds de prêts d'honneur, par l'implication des élus mutualistes dans les instances des plateformes et par la participation des collaborateurs dans les comités de prêts.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale favorise les relations avec les fournisseurs et/ou prestataires incluant dans les contrats des clauses spécifiques liées au respect des textes de référence sur les droits de l'homme, mais également sur la mise en œuvre des principes relatifs à la corruption sous toutes ses formes. Il favorise des relations pérennes et de proximité.

mesures nécessaires à la sécurité et à la confidentialité des informations transmises par les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le fournisseur s'engage à disposer de procédures internes destinées à assurer la conformité de son activité au regard des lois et réglementations relatives à la lutte contre la corruption. Par ailleurs, les fournisseurs ont la capacité de signaler les manquements au Crédit Mutuel Alliance Fédérale en utilisant l'adresse mail dédiée.

En 2023, près de 4 800 chartes ont été signées par des fournisseurs de CCS et d'Euro-Information (SOT100).

Des travaux ont été entrepris en 2023 pour intégrer d'avantage les enjeux environnementaux et de biodiversité dans la charte.

Favoriser le maintien ou le retour à l'emploi

Permettre le maintien ou le retour à l'emploi est un des axes privilégiés par Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour accompagner les personnes en situation de fragilité. Des conventions régionales ont été signées sur l'ensemble du territoire avec des réseaux associatifs d'aide à l'insertion sociale dont CCAS, Secours Catholique, UDAF, Secours populaire, Restaurants du cœur, conseils départementaux pour accompagner nos clients et recevoir les conseils adaptés à chaque situation.

Cet engagement pour faciliter l'accès à l'emploi en région se matérialise par la signature de nouveaux partenariats à l'échelle nationale et/ou locale afin de compléter les dispositifs déjà en place au sein des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

L'association 60 000 rebonds a pu ouvrir cette année une nouvelle antenne en Région Hauts-de-France grâce au soutien de la Fondation du Crédit Mutuel Nord Europe. Cette antenne est basée à Amiens, en complément de celles à Lille, Dunkerque, Arras et Valenciennes, et a vocation à accompagner vers un nouveau projet professionnel des entrepreneurs ayant fait faillite.

À ce dispositif peuvent s'ajouter également les commissions de solidarité mises en place par les conseils d'administration des caisses locales pour accompagner des clients sociétaires en difficulté.

3.6.4 Valoriser les initiatives locales

Fort de son modèle coopératif et mutualiste, le groupe accompagne notamment les associations clientes sociétaires en développant des partenariats financiers ou matériels impliquant des élus et des collaborateurs. Il participe également à des opérations de mécénat et sponsoring en faveur de projets de toutes sortes : liés à l'éducation, le sport, la musique, la culture et la réinsertion professionnelle, etc. En complément des initiatives soutenues au niveau local par les caisses et les agences ou régional par chacune des entités et filiales du groupe, des opérations sont réalisées au niveau national en particulier par la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Celle-ci intervient dans deux domaines : l'environnement et la solidarité. Financée par le dividende sociétal, la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale a ainsi mis en oeuvre cette année un plan d'aide alimentaire à hauteur de 17,5 millions d'euros pour faire face à l'urgence et permettre aux structures de poursuivre leur soutien auprès des plus démunis.

Pour la deuxième année consécutive, elle a reçu le Grand Prix de la Philanthropie 2023. Créée en 2019 par le groupe Ficade, cette distinction valorise le caractère vertueux, la pertinence et l'impact positif des actions philanthropiques des entreprises dans la société. La Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale a été distinguée cette année dans la catégorie « Egalité des chances » pour son action en faveur de la réduction des inégalités dans les territoires.

Par ailleurs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale soutient et encourage la pratique du sport à travers de nombreux partenariats locaux et nationaux. Le groupe a rejoint fin 2023 #SportGrandeCauseNationale2024, initiative gouvernementale qui vise à promouvoir l'activité physique et sportive au quotidien.

Le budget global dédié aux mécénats et sponsoring atteint 82,8 millions d'euros pour l'exercice 2023 (SOT 52) en raison du fort développement du mécénat avec le dividende sociétal.

Le groupe a la volonté d'accompagner les associations d'intérêt général dans leur développement et leur mission d'intérêt général. Les associations locales ayant un budget inférieur à 500 000 euros, sportives et culturelles bénéficient gratuitement de la solution Pay Asso. Ce service permet aux adhérents de régler leur cotisation, de verser des dons par carte bancaire à des associations, même à celles qui ne disposent pas de site internet.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale propose aussi l'application mobile Lyf Pro, solution de paiement, de collecte de dons dématérialisée et sécurisée par mobile, qui permet également aux associations de créer et développer leur relation avec leurs donateurs, en utilisant le mobile comme nouveau canal de communication, de simplifier l'organisation et la gestion de leurs événements grâce à une solution allant de la vente de billets à l'encaissement et au paiement.

En 2023, dans le cadre du dividende sociétal, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a renforcé son appui aux associations sportives et culturelles de proximité en les faisant bénéficier du remboursement à 100 % de leur package bancaire (compte, chéquier, carte, banque à distance et conseiller dédié) ^[1] jusqu'au 31 décembre 2024.

Zoom sur certains partenariats des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

La Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (CMCEE)

Une convention de mécénat entre les districts de la Fédération du Crédit Mutuel situés dans la région Grand Est, l'association Entreprendre pour apprendre et l'académie de Strasbourg permet à des élèves des classes allant de quatrième jusqu'aux BTS, à travers la création de mini entreprises de découvrir le monde économique et professionnel, de développer leur sens de l'engagement et de l'initiative et d'élaborer leur projet d'orientation scolaire et professionnelle. Les élèves, accompagnés par leurs enseignants et par un conseiller entreprise, mettent en oeuvre une activité économique pour découvrir le quotidien d'une entreprise.

La Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE)

En mars 2023, le CMNE a organisé son premier « Job Tour », un événement au coeur des territoires pour aller à la rencontre des candidats en recherche d'alternance et de stage. 7 villes ont accueilli une étape de l'événement : Arras, Béthune, Calais, Dunkerque, Lille, Reims et Amiens. 27 collaborateurs ont ainsi pu être recrutés à la rentrée 2023 suite à leur participation au Job Tour by CMNE.

[1] Pour les associations régies par la loi du 1er juillet 1901 ou relevant du droit local d'Alsace-Moselle, à objet exclusivement sportif ou culturel et à but non lucratif, employant jusqu'à deux salariés maximum. Les cotisations sont remboursées par la Banque pour les détenteurs d'un Eurocompte Asso Tranquillité au Crédit Mutuel ou d'un Contrat Professionnel Association au CIC ou pour toute nouvelle souscription à l'un d'eux. Au-delà, voir conditions détaillées en Caisse de Crédit Mutuel proposant cette offre ou en Agence CIC et sur www.creditmutuel.fr ou www.cic.fr.

La Fédération du Crédit Mutuel Anjou (CMA)

L'association Créavenir Anjou du Crédit Mutuel Anjou accompagne depuis dix ans les associations de l'Économie Sociale et Solidaire du Maine-et-Loire. Parmi les associations soutenues en 2023, Egoïstes Ensemble a pour but de permettre aux personnes en situation de handicap de réaliser de grands défis sportifs. Son projet Inclusiv'Challenge consiste à :

- sensibiliser au handicap à travers des actions auprès des jeunes dans les écoles, dans les clubs sportifs ou les académies, mais aussi auprès des entreprises ;
- alimenter un fonds de solidarité dans le but de financer des séances de sport pour faciliter l'accès à la pratique pour les personnes en situation de handicap, et réaliser de grands défis sportifs ;
- réaliser un marathon handi/valides au cours duquel des rencontres avec des entreprises et des associations handisport seront organisées pour sensibiliser au handicap et à ses possibilités de pratique.

La Fédération du Crédit Mutuel Sud Est

Le 30 mars 2023, le Crédit Mutuel Sud-Est a signé la charte des 1000 entreprises qui s'engagent pour l'insertion et l'emploi. Les engagements de Crédit Mutuel Sud-Est se sont traduits en 2023 par :

- le recrutement de 43 personnes par le biais de l'alternance ;
- la réalisation d'entretiens d'entraînement notamment, dans un lycée situé en zone prioritaire, pour exercer des lycéens à mieux s'exprimer lors de leur entretien de recherche de stage ou d'alternance ;
- la réalisation par deux demandeurs d'emploi de longue durée d'un stage de 12 jours au sein de Crédit Mutuel Sud Est après avoir bénéficié durant trois mois d'une préparation Opérationnelle à un Emploi Individuel FAIR.

La Fédération Crédit Mutuel Savoie Mont-Blanc

Quatre parrains, salariés du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc, accompagnent des jeunes de l'association Nos Quartiers ont du Talent (insertion des jeunes issus de quartiers prioritaires de villes). Il s'agit donc de favoriser leur insertion professionnelle *via* des rencontres, des visio, des mises en relation, des séances de coaching etc..

La Fédération Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais (CMDV)

La Fédération soutient le Crussol Festival, festival de musique organisé à Saint-Péray en Ardèche. Ce festival a pour objectif de sensibiliser et de construire ensemble une société solidaire et plus durable à travers un événement festif.

Cofidis

En 2023, Cofidis France a accompagné le projet des 40 collégiens de l'école roubaisienne La Cordée, école du réseau national Espérance banlieues implantée en plein cœur de Roubaix : parcourir plus de 200 km à vélo, pour relier Compiègne à Roubaix en relais sur deux jours ! Les jeunes ont pu découvrir le cyclisme et s'unir autour des valeurs du sport.

Les Assurances du Crédit Mutuel

Les Assurances du Crédit Mutuel poursuivent leurs partenariats avec des acteurs innovants en France pour faire bénéficier les assurés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale des dernières technologies médicales. Le partenariat avec NeuroCoach permet ainsi le dépistage des facteurs de risques d'accidents vasculaires cérébraux (AVC). La technologie Visible Patient met, quant à elle, à disposition des assurés et de leurs médecins spécialistes un outil de modélisation 3D des organes, qui permet de préciser la préparation des procédures chirurgicales. Afin que la santé soit accessible sur tous les territoires, les assurés disposent également d'un service de téléconsultation médicale avec MédecinDirect et de soutien d'accompagnement psychologique avec Stimulus.

Toujours dans cette démarche d'accessibilité, en 2022, les ACM ont pris une participation financière dans la santé tech TokTokDoc. Grâce à une équipe d'infirmiers et à leur mallette de policlinique mobile, TokTokDoc apporte la médecine aux personnes dépendantes ou en situation de handicap pensionnaires d'EPHAD. Les ACM sont également mécènes de l'opération « sensibilisation aux gestes qui sauvent » à destination des élèves de 4^e en Alsace, depuis 2018, et se sont également engagées auprès des centres Ressource qui accompagnent les personnes atteintes de cancer et leur famille. L'ensemble de ces partenariats vise à accompagner les assurés dans la prévention des risques et à apporter des solutions innovantes pour améliorer les chances de guérison.

Enfin, au-delà de la santé, les ACM développent également d'autres actions de prévention. Elles proposent le stage J Prévention aux assurés automobile âgés de moins de 28 ans afin de les aider à acquérir les bons réflexes de conduite en situation difficile. Elles participent également aux travaux de l'association Mission Risques Naturels, dont l'Initiative Sécheresse lancée en 2023 vise à mettre en œuvre et à analyser de nouvelles solutions de prévention et de protection des maisons individuelles.

Beobank

Beobank est partenaire de longue date de United Fund For Belgium (UFB), association belge sans but lucratif qui depuis plus de 50 ans, soutient l'intégration sociale en luttant contre l'exclusion et la pauvreté. Elle aide les personnes porteuses d'un handicap et contribue au bien-être de chaque enfant. UFB soutient en particulier les associations caritatives impliquées dans le bien-être des enfants, la réduction de la pauvreté, le soutien aux personnes handicapées et l'intégration sociale. Beobank participe à la récolte de fonds en soutenant financièrement UFB mais aussi en donnant aux collaborateurs la possibilité d'effectuer, pendant ses heures de travail, une journée de bénévolat en Belgique au profit d'une association caritative belge soutenue par UFB. Par ailleurs, plusieurs collaborateurs relèvent chaque année un défi à la fois sportif et solidaire en courant les 20 km de Bruxelles tout en soutenant une ou deux organisations sélectionnées par UFB.

3.6.5 Des initiatives créées pour développer l'entrepreneuriat sur tous les territoires et soutenir l'innovation

Au plus proche de l'économie réelle et des territoires, les réseaux du Crédit Mutuel et du CIC s'engagent à faciliter le développement des sociétés innovantes et des *start-up*. Afin de tenir cette promesse une filière spécifique dédiée aux *start-up* et entreprises innovantes est en place avec des chargés d'affaires formés à l'accompagnement de l'innovation et de la croissance au sein des réseaux bancaires du Crédit Mutuel et du CIC partout en France, incluant des offres et des dispositifs spécifiques.

Au niveau national, 30 chargés d'affaires entreprises innovantes et 60 référents innovation spécialement formés travaillent quotidiennement pour faciliter le développement des clients et sociétaires porteurs de projets en lien avec les acteurs de l'écosystème de l'innovation. Fin 2023, 4 500 *start-up* en portefeuille sont accompagnées par la filière entreprises innovantes, représentant une évolution de 25 % par rapport à 2022.

Les fédérations de Crédit Mutuel et les banques régionales CIC soutiennent également de nombreux incubateurs, grandes écoles et clusters innovants au sein des régions. Ainsi, la Fédération du Crédit Mutuel Sud-Est est partenaire fondateur d'H7, principal lieu de vie à Lyon des *start-up* et de l'écosystème French Tech.

En complément, deux appels à projets spécifiques au CIC et au Crédit Mutuel ont été déployés, afin de cultiver les idées à impact positif et de récompenser les meilleures initiatives pour construire le monde de demain : Start Innovation Business Awards CIC et 4S Semeur d'innovation pour le Crédit Mutuel.

3.6.6 Émission Social Bond de la BFCM

Face aux défis économiques sociaux et climatiques, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est positionné comme un acteur déterminé à accompagner la transformation urgente du système économique. C'est pourquoi, après avoir émis des *green bonds* en 2020 et 2021, via la BFCM, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a émis sa deuxième obligation sociale (*social bond*) de 750 millions d'euros en 2023^[1]. Les actifs financés pour cette émission sont les prêts aux SME (*Small and Medium Enterprises*),

Semeur d'innovation

En 2023, toutes les fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont participé à la 3^e édition du concours 4S Semeur d'innovation. Les participants étaient invités à présenter un projet relevant des quatre thématiques suivantes : l'environnement, la culture, la solidarité et le territoire. Au total : 1 385 dossiers de candidature ont été reçus issus d'entrepreneurs, de responsables associatifs ou de particuliers ; 160 projets ont été présélectionnés et accompagnés par des séances de coaching et 64 lauréats ont été récompensés. Chaque lauréat a reçu 4 000 euros, soit une dotation totale de 256 000 euros sur ce projet.

Un Forum national regroupant l'ensemble des lauréats régionaux a été organisé pour la 1^{re} fois en octobre 2023 avec pour objectif de créer des synergies entre nos lauréats et de partager des contenus inspirants.

Start Innovation Business Awards

Le CIC a également déployé la 4^e édition nationale des *Start Innovation Business Awards* qui constitue un véritable accélérateur de business pour ces entreprises. Plus de 1 158 candidats ont postulé à cet appel à projets, qui a récompensé au final 18 lauréats régionaux et trois gagnants nationaux pour l'année 2023, pour 200 000 euros de dotations globales. Plusieurs partenariats ont été signés ou renouvelés également, comme avec BGE qui accompagne depuis 40 ans la reprise d'entreprises, ou ABF Décisions pour inciter les entreprises à se relocaliser en France.

professionnels et agriculteurs situés dans les départements dont le taux de chômage est supérieur à la moyenne nationale et les prêts étudiants et formations diplômantes. Cette émission a connu un fort succès auprès des investisseurs obligataires.

Le dispositif d'identification et de suivi des actifs éligibles est décrit dans le paragraphe 3.8.3.

[1] <https://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/programmes/obligations-vertes-et-sociales.html>

DONNEES QUANTITATIVES

Indicateur	Code Indicateur	Unité	2023	2022
Encours ISR avec label ISR, FNG, Luxflag	SOT28	Mds€	39,3	30,9
Encours total géré par la société de gestion	SOT28BASE	Mds€	129,5	127,6
Encours de l'épargne salariale solidaire	SOT37	M€	1 583	1 297
Montant reversé aux associations venant des produits solidaires	SOT35	€	1 007 889	513 402
OBNL clientes (associations, syndicats, comités d'entreprise...)	SOT40	Nb	459 627	455 135
Budget total dédié au mécénat et au sponsoring	SOT52	M€	82,8	55,3
Dossiers traités – ADIE	SOT16	Nb	4 152	4 249
Montant des lignes de crédit mises à disposition – ADIE	SOT17	M€	15,1	13,7
Nouveaux microcrédits financés – France Active	SOT19A	Nb	775	1 391
Montants garantis – France Active	SOT20A	M€	22,8	34,9
Prêts complémentaires accordés – Initiative France	SOT22	Nb	3 265	3 730
Montant des prêts bancaires complémentaires accordés – Initiative France	SOT23	M€	282,1	319,6

Libellé indicateur	Code publication	Unité	2023	2022
Points de vente de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	SOT01	Nb	4 367	4 488
Crédits de proximité (< 3 000 €) accordés	SOT27	Nb	1 328 479	1 288 761
Montant des crédits de proximité (<3 000 €) accordés	SOT26	€	1 236 087 174	1 205 692 345
Encours hors capitalisation des livrets d'épargne pour les autres	SOT33	€	159 097 077	236 222 177
Montant des micros crédits accordés	SOT13	€	816 082	746 741
Éco-prêts accordés dans l'année	SOT63	Nb	23 961	20 487
Montant total des prêts à taux zéro sur l'année	SOT65	€	339 403 370	278 467 276
Montant des prêts dans les énergies renouvelables accordés aux professionnels et agriculteurs	SOT68	M€	254,3	269,9
Encours crédit à la clientèle	SOT83	Mds€	522,00	502,1
Encours crédit à l'habitat	SOT84	Mds€	264,9	254,4
Encours crédit à la consommation	SOT85	Mds€	54,6	51,0



3.7 AMBITION SOCIALE

Les informations et éléments chiffrés portent sur les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en France.

3.7.1 Inclusion, diversité et égalité des chances

Crédit Mutuel Alliance Fédérale mène une politique volontariste et ambitieuse en matière de diversité et d'inclusion pour lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité des chances et de traitement.

Cette démarche s'inscrit au cœur des valeurs mutualistes et de la raison d'être de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Ensemble, écouter et agir, et s'incarne plus particulièrement dans la mission « Banque de tous, sociétaires et clients, salariés et élus, nous agissons pour chacun et refusons toute discrimination » du statut d'entreprise à mission.

Égalité des chances et emploi des jeunes

Crédit Mutuel Alliance Fédérale se positionne comme un acteur engagé et actif en faveur des jeunes, notamment pour ceux qui sont le plus éloignés de l'emploi en développant sur tout le territoire des initiatives pour favoriser l'alternance et l'accès de ces jeunes au monde de l'entreprise.

En 2023, ce sont plus 1 400 alternants recrutés dont plus de 30 % issus des QPV (Quartiers prioritaires de la ville) et des zones rurales.

Membre fondateur du Collectif des entreprises pour une économie plus inclusive, Crédit Mutuel Alliance Fédérale, aux côtés de 38 grandes entreprises, mène depuis 2018 des actions en faveur de l'inclusion des jeunes sur les dix grands bassins d'emplois en France : Seine-Saint-Denis, Strasbourg, Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouen, Lille, Toulouse, Nantes et Grenoble. Sur chacun d'eux, des représentants de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont présents pour participer activement à un certain nombre d'initiatives, comme le Forum pour l'Avenir organisé à Strasbourg en mars 2023. Cette journée a permis à plus d'une centaine de jeunes, de 16 à 30 ans, issus de quartiers prioritaires de la ville (QPV) ou de zones rurales, de bénéficier de conseils dans leurs démarches pour accéder au monde professionnel.

Engagé en faveur des quartiers et des territoires, Crédit Mutuel Alliance Fédérale poursuit son accompagnement au plus près des acteurs de terrain avec des associations comme Nos Quartiers ont des Talents, Télémaque, ou Sport dans la Ville. Des actions sont ainsi mises en place dans les entreprises du groupe pour encourager l'engagement des collaborateurs dans le cadre du bénévolat ou du mentorat.

Égalité des chances et non-discrimination

Engagé en faveur de l'égalité des chances, Crédit Mutuel Alliance Fédérale poursuit ses actions de formation à la non-discrimination auprès des recruteurs, et plus largement, s'est engagé à former en 2022, 100 % des collaborateurs et collaboratrices à la non-discrimination. Un module de formation, *Prévenir les discriminations* et favoriser la diversité, a été déployé au dernier trimestre 2022, comportant un autodiagnostic et un e-learning.

En janvier 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis à la disposition de l'ensemble des collaborateurs un outil de signalement pour signaler des faits de harcèlement et de discrimination. Cet outil est venu renforcer le dispositif de signalement déjà existant en facilitant et en rendant plus visible cette faculté de signalement. Une équipe restreinte au niveau de la DRH Groupe est en charge du suivi des signalements reçus.

Par ailleurs, en janvier 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a rejoint l'initiative #StOpE pour lutter contre le sexisme dit Ordinaire en Entreprise.

Tout au long de l'année 2023, orchestrée par la direction des ressources humaines Groupe, Crédit Mutuel a mené des actions concrètes pour faire reculer durablement le sexisme dit ordinaire en entreprise. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a ainsi participé à une étude sur les relations de travail entre les femmes et les hommes. Plus de 20 000 collaborateurs et collaboratrices y ont répondu. Des formations sont déployées à destination des équipes des ressources humaines et des référents harcèlement et agissements sexistes (employeur et CSE) afin de pouvoir agir au quotidien contre le sexisme.

Fortement engagé en faveur de l'égalité professionnelle, une communauté « Crédit Mutuel - Elles » a été créée afin d'agir ensemble et de faire bouger les lignes de la mixité et de l'égalité professionnelle. Cette communauté propose des contenus riches et diversifiés (ateliers, webinaires, articles, partages,...). Plus de 1100 collaboratrices et collaborateurs composent déjà cette communauté.

Égalité de traitement

Concernant l'égalité de traitement, des mesures sont prises en faveur de l'égalité femmes/hommes. L'égalité salariale est l'un des leviers de la parité, associée à un plan de développement des carrières des femmes. Depuis plusieurs années, dans le cadre des nominations à des postes d'encadrement supérieur et de direction, Crédit Mutuel Alliance Fédérale attache une grande importance à la nécessaire parité des candidatures. En matière de formation, aucune session de l'École des directrices et des directeurs ne démarre sans avoir la parité.

La féminisation des postes d'encadrement est un objectif majeur de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui se matérialise par un des indicateurs humain et mutualiste du plan stratégique révisé *ensemble#nouveau monde, plus vite, plus loin!* L'ambition est d'atteindre l'égalité femmes/hommes d'ici 2023 dans les postes d'encadrement (emploi de cadres incluant notamment les postes de directeurs/directrices de caisses du réseau Crédit Mutuel et/ou d'agences du réseau CIC) et de gouvernance (membres des comités de direction des entités du groupe relevant du socle social commun).

En outre, dans le cadre de l'engagement n°6 « défendre l'égalité salariale femmes-hommes à tous les échelons de la banque » pris par Crédit Mutuel Alliance Fédérale en sa qualité d'entreprise à mission, un accord de Groupe portant sur l'égalité salariale a été conclu le 21 février 2022. Aux termes de cet accord, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engageait à ce que, sur le périmètre global de la Convention de Groupe, les salaires des femmes et ceux des hommes ne présentent pas d'écart entre eux de 3 % ou plus pour un même niveau de classification et une même tranche d'âge au 31 décembre 2022. Pour parvenir à l'objectif d'égalité salariale entre les femmes et les hommes et donc supprimer les écarts salariaux collectifs, cet accord prévoyait au titre de l'année 2022 la mise en œuvre d'une mesure de correction collective représentant 0,5 % de la masse salariale.

Cet accord prévoyait également qu'au-delà de ce dispositif prévu pour l'année 2022 l'objectif pour chaque entreprise est d'assurer le maintien d'une égalité salariale collective entre les femmes et les hommes. Un suivi de cet engagement est effectué tous les ans dans le cadre de l'entreprise à mission.

Par ailleurs, plus des trois quarts des entreprises du groupe affichent un score supérieur à 85 points concernant l'index égalité femme-homme.

Handicap et proches aidants

Pleinement engagé en faveur du handicap, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est doté, de moyens pour structurer et faire vivre sa politique en faveur de l'emploi de personnes en situation de handicap : signature du premier accord de Groupe Handicap et proches aidants le 8 décembre 2021, création d'une mission handicap Groupe et d'un réseau de référents handicaps de proximité et de référents CSE.

Le 1^{er} accord de Groupe Handicap et Proches Aidants signé le 8 décembre 2021 pour la période 2022-2024 concrétise l'engagement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale autour de quatre axes :

- le recrutement, l'accueil et l'intégration des personnes en situation de handicap,
- l'information, la sensibilisation et la formation de l'ensemble de nos collaborateurs,
- le développement et le maintien dans l'emploi de nos collaborateurs
- l'accroissement des relations avec les secteurs protégés et adaptés.

Cet accord intègre également des mesures qui permettent à nos salarié(e)s dont le proche (enfant, conjoint et ascendant) est handicapé de mieux concilier leur vie professionnelle avec les contraintes rencontrées en lien avec le handicap de leur proche.

Une Mission Handicap Groupe assure le pilotage et le déploiement de l'accord de Groupe Handicap par des actions notamment d'information, de sensibilisation et de formation. C'est une instance de soutien et de conseil qui s'adresse à tous les collaborateurs et collaboratrices reconnus ou non travailleurs handicapés, ainsi qu'aux équipes ressources humaines et aux managers. Elle accompagne plus particulièrement les entités concernées dans les situations d'inaptitude avec recherche de reclassement.

Dans chaque entreprise du groupe, un référent handicap de proximité accompagne les personnes en situation de handicap ou les proches aidants tout au long de leur parcours dans l'entreprise en lien avec les responsables ressources humaines, les managers et les services de santé au travail. Des référents handicap sont également désignés par chaque comité social et économique (CSE) parmi leurs membres.

En 2023, l'ensemble des référents handicap CSE ont été formés dans le cadre de leur mission.

Par ailleurs, un atelier en ligne ouvert à l'ensemble des salarié(e)s a été proposé par la communauté « Crédit Mutuel Elles » sur le thème des aidants : « Aidant et actif, concilier vie privée et vie professionnelle sans perdre pied ! »

Enfin, dans le cadre de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées 2023, des actions ont été déployées pour déconstruire les idées reçues sur le handicap :

- une série de vidéos pour combattre les idées reçues autour du handicap ;
- des ateliers de réalité virtuelle pour sensibiliser et vivre la vie de collaborateur en situation de handicap sur les sites de Strasbourg, Lyon, Bordeaux, Paris, Lille et Nantes les 21 et 22 novembre. Grâce à des casques de réalité virtuelle, les collaboratrices et collaborateurs étaient confronté(e)s à des situations de handicap au travail. A travers sept modules, différentes situations étaient illustrées et permettaient de mieux comprendre le quotidien de personnes en situation de handicap visible ou invisible. Ce sont 455 collaborateurs et collaboratrices sensibilisés sur ces journées ;
- le 23 novembre, la journée du DuoDay, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a ouvert ses portes à des personnes en situation de handicap afin qu'elles découvrent l'entreprise et les différents métiers du Groupe. Sur l'ensemble du territoire, 112 duos se sont formés (dont 70 pour la journée du 23 novembre).
- la mise en ligne du jeu Handipoursuite qui permet de tester ses connaissances de façon ludique et de faire tomber les préjugés sur le handicap. Plus de 4 000 parties ont été jouées par les collaborateurs et collaboratrices du Groupe.

Mécénat et engagement des collaborateurs

Les valeurs de solidarité et d'engagement sont au cœur de l'identité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Depuis 2020, dans le cadre de l'accord de Groupe relatif à la gestion des emplois et des parcours professionnels, a été mis en place le mécénat de compétence dédié aux collaboratrices et aux collaborateurs proches de la retraite. Ce dispositif qui s'inscrit pleinement dans les valeurs groupe, a permis en 2023 à 19 salariés de bénéficier de cette forme d'engagement innovante auprès d'associations qui oeuvrent pour l'environnement et les territoires, deux axes soutenus par la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Par ailleurs, et pour renforcer l'engagement du groupe au service du bien commun et permettre aux collaboratrices et aux collaborateurs qui le souhaitent de s'engager pour l'intérêt général, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a lancé en octobre 2023 une plateforme d'engagement citoyen. L'objectif de cette plateforme est de faciliter la mise en relation des besoins des associations en termes de bénévolat et l'envie de chacun, en fonction des causes qui lui tiennent à cœur et de son temps personnel disponible.

Porté conjointement par la direction des ressources humaines et la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale, ce dispositif est lancé dans un premier temps sous la forme d'un pilote auquel cinq entités participent (Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, Crédit Mutuel Midi Atlantique, CIC Nord Ouest, Crédit Mutuel Leasing, Banque Transatlantique et la Française) avant d'envisager son déploiement généralisé à l'ensemble des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Au 31 décembre 2023, ce sont un peu plus de 1 000 collaborateurs inscrits sur la plateforme et une vingtaine de missions réalisées.

3.7.2 Accompagner les carrières et les mobilités

Négociation d'un nouvel accord de groupe sur la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) du 30 juin 2023-2026

La finalité de la GEPP, qui englobe la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des compétences (GPEC), est principalement d'anticiper et d'adapter les évolutions des emplois aux mutations économiques, démographiques et technologiques prévisibles au regard de la stratégie des entreprises. Cela doit permettre à ces dernières de renforcer leur dynamisme et leur compétitivité, et aux salariés, de disposer des informations et des outils dont ils ont besoin pour être les acteurs de leur parcours professionnel.

Ainsi, la démarche de GEPP conduite dans nos entreprises doit être étroitement liée aux orientations stratégiques définies par Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le dernier accord de Crédit Mutuel Alliance Fédérale signé unanimement en juin 2020 par les organisations syndicales s'inscrivait dans cet objectif. Cet accord s'articulait principalement autour des thèmes suivants :

- la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
- la formation professionnelle et l'accompagnement des parcours professionnels ;
- les conditions de mobilité interne à l'entreprise ;
- la prise en compte de la diversité dans la gestion de l'emploi ;
- le déroulement de carrière des salariés titulaires de mandats désignatifs ou électifs ;
- le mécénat de compétences pour les salariés en fin de carrière.

L'accord du 30 juin 2020 arrivant à échéance, les partenaires sociaux se sont réunis à l'occasion de plusieurs réunions en 2023 sur le thème de la GEPP.

Les discussions entre les organisations syndicales représentatives et la direction du Groupe ont permis de construire un accord de sorte à ce que les actions et mesures négociées pour les trois années à venir soient au service des orientations stratégiques des entreprises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, telles que définies dans son futur plan stratégique 2024-2027, Ensemble Performant Solidaire adopté en décembre 2023.

Cet accord a été signé le 15 novembre 2023 par la majorité des organisations syndicales représentatives et s'appliquera sur les trois prochaines années sur le périmètre des entreprises qui relèvent de la Convention de Groupe.

En synthèse l'accord de Groupe sur la GEPP 2023-2026 s'articule autour des sept axes suivants :

- la concrétisation de la promesse employeur de Crédit Mutuel Alliance Fédérale autour des valeurs d'inclusion, d'égalité et de diversité pour attirer de nouvelles collaboratrices et de nouveaux collaborateurs ;
- l'intégration, l'accompagnement et la fidélisation des collaboratrices et collaborateurs tout au long de la carrière ;
- l'accompagnement des collaboratrices et collaborateurs en fin de carrière ;

- l'anticipation des futurs besoins métiers et compétences des activités et des réseaux ;
- l'accompagnement des projets professionnels de collaboratrices et collaborateurs à l'échelle du Groupe ;
- la formation professionnelle au service de l'employabilité et de l'évolution des compétences des collaboratrices et collaborateurs ;
- la détection, l'accompagnement et la valorisation des talents.

Les engagements pris et les actions qui seront conduites ces trois prochaines années au titre de ces axes doivent permettre à Crédit Mutuel Alliance Fédérale de remplir les ambitions affichées dans ses orientations stratégiques et ainsi consolider sa performance et son efficacité opérationnelle.

Ils doivent également permettre aux salariés d'être les acteurs de leur parcours professionnel au sein de leur entreprise ou d'une autre entité du Groupe dans le cadre d'une mobilité intra-Groupe. Plus que jamais, notre entreprise doit offrir des perspectives réelles de mobilité et de carrière pour chaque salarié.

Cet accord doit aussi, via le renforcement continu des compétences de chacun, favoriser l'employabilité permanente de chaque collaborateur pour construire le Groupe de demain.

Enfin, les actions et engagements déclinés dans le présent accord doivent servir les valeurs de démocratie et de solidarité ainsi que l'engagement social et environnemental que porte Crédit Mutuel Alliance Fédérale, devenue entreprise à mission en 2020.

Dans cette perspective, cet accord prévoit :

- d'une part, de maintenir un certain nombre de dispositifs d'ores et déjà existants et d'assurer leur promotion de sorte à ce qu'ils soient mieux connus de nos salariés ;
- d'autre part, d'aller plus loin et renforcer les engagements pris dans le cadre de cet accord en mettant en place de nouvelles mesures en faveur de la GEPP. La création de l'observatoire paritaire des métiers illustre pleinement cette volonté.

La formation professionnelle

Crédit Mutuel Alliance Fédérale investit massivement dans la formation de ses collaborateurs afin de développer leurs compétences et leur permettre d'évoluer au sein du groupe. En 2023, 6,58 %^[1] de la masse salariale ont été investis en formation. Cet investissement représente plus de 282 000 jours dont la moitié de ces actions est organisée en présentiel.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose d'une structure entièrement dédiée à la formation des salariés. Les parcours métiers sont construits en s'appuyant systématiquement sur une démarche pédagogique progressive, pour accompagner au plus près les collaborateurs. Ces parcours centrés sur la relation client s'adressent principalement aux commerciaux. Ils intègrent toutes les compétences techniques et commerciales requises pour exercer les métiers de la banque et de l'assurance. Ils alternent des mises en situation avec des périodes d'expérimentation et de consolidation. Chaque année, plus de 5 000 collaborateurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont en formation sur un parcours, adapté à l'exercice de leur futur métier et gage d'une évolution de carrière régulière au sein de l'entreprise. De plus, l'ensemble des collaborateurs du groupe a accès à la plateforme de formation à distance qui propose une offre riche et diversifiée de modules de formation.

[1] Périmètre de Cap Compétences comprenant les fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les banques CIC, les filiales françaises du socle social et certaines filiales étrangères. Sur le périmètre de la DPEF, le pourcentage de la masse salariale investie dans la formation est de 5,6%.

Par ailleurs, de nombreux directeurs et directrices de caisses de Crédit Mutuel et d'agences du CIC ont suivi le parcours de l'École des directrices et directeurs, réalisé sur une période de quatre à cinq mois. Ces candidats et candidates au poste de directeurs/directrices sont déchargés de toute activité en dehors de leur apprentissage. A l'aide de ce parcours, près de 1 500 salariés ont été formés au métier de directeur/directrice de caisse ou d'agence.

L'un des objectifs du plan stratégique révisé ensemble#nouveau monde, plus vite, plus loin ! du groupe était d'accompagner 100 % des collaborateurs à la transformation digitale à horizon 2023. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a créé en 2019 le passeport digital pour permettre à chacun de se positionner sur son niveau de maîtrise bureautique et digitale. Les évaluations et les mises en situation portent sur la connaissance de l'environnement digital, le traitement des données et informations, la protection dans un environnement digital, les moyens de

communication et de collaboration (réseaux sociaux, conférence en ligne, discussion en ligne, etc.). Il s'agit pour les collaborateurs, à partir du diagnostic réalisé à l'aide d'un questionnaire et de mises en situation, d'acquérir de nouvelles capacités et de progresser à leur rythme. Ce passeport intègre une certification digitale qui permet aux collaborateurs de valoriser leurs compétences, et aux équipes de Cap Compétences de définir les mesures adéquates pour améliorer la maîtrise du sujet.

Par ailleurs, un visa relationnel permet aux collaborateurs des réseaux de situer leur niveau de maîtrise des outils commerciaux tels que la signature électronique, l'analyseur d'e-mails, les assistants virtuels, la banque à distance et le rendez-vous vidéo. Au 31 décembre 2023, 97,5 % des personnes inscrites et présentes^[1] ont bénéficié de l'accompagnement à la transformation digitale, grâce aux dispositifs du passeport digital et/ou du visa relationnel sur le périmètre socle commun du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

3.7.3 Favoriser la qualité de vie au travail (QVT)

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est engagé dans une démarche de QVT encouragée par ses valeurs mutualistes. Concilier à la fois l'amélioration des conditions de travail pour les collaborateurs et la performance globale dans un environnement en pleine mutation reste une priorité. Cet engagement se concentre sur plusieurs conditions de travail : contenu du travail, opportunités de développement professionnel, qualité du management, satisfaction des clients sociétaires et bon fonctionnement de l'entreprise.

Dès le mois de mai 2020, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a souhaité engager de nouvelles négociations autour de la QVT, incluant la mise en place du travail à distance. En effet, la direction de Crédit Mutuel Alliance Fédérale considère que le recours au travail à distance est un facteur de la QVT des salariés car il permet de réduire les nuisances liées à l'usage des transports pour se rendre au travail, de mieux concilier la vie professionnelle avec la vie personnelle ou encore d'acquérir plus d'autonomie dans le travail.

La direction a proposé aux organisations syndicales de négocier un accord-cadre constituant un socle commun de mesures applicables à l'ensemble des entités qui relèvent de la convention de groupe lesquelles doivent ensuite le décliner au sein de leur organisation dans une logique de proximité et de responsabilité. L'accord-cadre portant sur la qualité de vie au travail ainsi que sur le travail à distance a été signé à la majorité des organisations syndicales en date du 28 octobre 2020. Cet accord-cadre prévoit un socle de mesures qui peut être complété par des engagements spécifiques dans chacune des entités du groupe. Le socle de mesures communes de l'accord-cadre QVT est le suivant :

- optimiser l'organisation du travail au quotidien : l'analyse régulière des tâches, l'instauration d'échanges privilégiés avec les managers au sujet de la QVT et plus spécifiquement, l'inclusion de la charge de travail comme thème spécifique de l'entretien professionnel ;
- favoriser la santé au travail : la mise en place d'une plateforme santé afin de simplifier et d'élargir les services existants, l'amélioration de l'aménagement des locaux et des postes de travail, la lutte contre les risques psychosociaux et la prévention de la dépression ou encore l'encouragement de la pratique du sport en entreprise ;

- améliorer la mobilité des salariés entre leur domicile et leur travail : adoption d'un forfait Mobilités durables de 400 euros qui est passé à 700 euros pour les années 2022 et 2023, lancement d'une plateforme de covoiturage interne et proposition d'inscription à des journées de remise en selle pour sécuriser les déplacements à vélo. Ces mesures s'inscrivent dans la démarche écoresponsable de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- encourager le développement d'un modèle de management dit responsable, inciter les collaborateurs à être participatifs notamment via le réseau social d'entreprise et les enquêtes engagements et favoriser l'engagement des salariés dans les activités solidaires (don du sang) ou citoyennes (12 jours accordés aux collaborateurs sapeurs-pompiers volontaires) ;
- faciliter l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle : développement de services à destination des collaborateurs.

En plus des mesures communes, des actions concrètes sont également menées au sein des différentes entités du groupe afin d'améliorer la qualité de vie au travail des collaborateurs. À titre d'exemple, le CIC Ouest a mis en place la possibilité pour ses salariés de réserver des places en crèche et le Crédit Mutuel Antilles Guyane a lancé en 2022 une commission sportive pour lutter contre la sédentarité de ses salariés.

Le travail à distance

Outre les mesures décrites précédemment, l'accord-cadre prévoit la mise en place du travail à distance régulier et volontaire selon deux formules possibles : un rythme de 22 jours maximum de travail à distance par an et/ou un rythme d'un jour minimum de travail à distance par semaine.

En effet, considérant le télétravail comme un facteur d'amélioration de la QVT des salariés, ce mode d'organisation du travail a été ainsi mis en place par ledit accord, charge aux entreprises d'en assurer ensuite une déclinaison locale.

[1] Périmètre de Cap Compétences comprenant les fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les banques CIC, les filiales françaises du socle social et certaines filiales étrangères. Au dénominateur : collaborateurs en CDI au 31/10/2023 des entités du groupe relevant du socle social commun. Les apprentis, alternants et contrats de professionnalisation sont exclus ainsi que les collaborateurs qui étaient absents (absents longue durée, congés maternités, congés de fin de carrière, congés sans solde) au 31/12/2023. Au numérateur : les collaborateurs identifiés comme formés qui ont pu suivre ces formations jusqu'au 31/12/2023 à l'exception des collaborateurs entrés dans le groupe après le 31/10/2023 et de ce fait non inscrits à la formation.

Toutes les entreprises qui relèvent de la convention de groupe, parties à l'accord-cadre du 28 octobre 2020, ont donc mis en place le télétravail après négociations et ce, dès l'année 2021.

En mai 2022, la deuxième édition du baromètre #vousavezlaparole! s'est tenue permettant de recueillir l'avis des salariés, notamment sur leurs conditions de travail.

À cette occasion, il est ressorti que la mise en œuvre du télétravail était appréciée des salariés mais jugée trop encadrée dans son formalisme d'accès. Les salariés ont exprimé le souhait de davantage de souplesse et de fluidité dans la mise en œuvre du télétravail.

Dans ce contexte, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a souhaité faire évoluer le dispositif de télétravail et a donc proposé, aux organisations syndicales représentatives, d'entrer en discussion afin de réviser l'accord

en cours dans le but principalement d'alléger l'accès au télétravail pour les salariés. Un avenant à l'accord-cadre a été conclu le 24 novembre 2022, lequel prévoit notamment les évolutions suivantes :

- la réduction de la durée d'ancienneté au sein du groupe pour être éligible au travail à distance régulier ;
- la suppression de la condition de durée d'ancienneté dans le poste en cas de mobilité du salarié ;
- une nouvelle définition, plus élargie, du domicile du travailleur à distance.

Ces évolutions illustrent l'engagement du groupe en faveur de la qualité de vie au travail et de l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle de ses salariés.

3.7.4 Promotion de la dynamique du dialogue social

L'organisation du dialogue social, la négociation collective, les procédures d'information et de consultation du personnel répondent à la volonté de travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise et de poser les questions prioritaires du groupe sur les sujets stratégiques.

Cette volonté est réaffirmée dans le plan stratégique révisé lequel intègre clairement la nécessité d'un dialogue social de qualité et de proximité au service de nos ambitions. Un certain nombre de sujets donnent lieu à des accords de Groupe, mais l'essentiel du dialogue se fait en proximité, dans une logique de responsabilité, au plus près du terrain. Les représentants des salariés sont étroitement associés aux décisions.

Au sein des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, le dialogue social de proximité se construit principalement avec les instances et interlocuteurs suivants :

- le comité social et économique (CSE) et ses éventuelles commissions, dont la CSSCT dédiée aux questions relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail. Les attributions principales du CSE sont :
 - d'assurer l'expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production,
 - de promouvoir la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise,
 - de présenter à l'employeur les réclamations individuelles et collectives, relatives aux salaires, à l'application du Code du travail et aux autres dispositions légales concernant notamment la protection sociale, ainsi que des conventions et accords applicables dans l'entreprise.

À ce titre, le CSE est notamment informé et consulté sur les thèmes suivants :

- les orientations stratégiques de l'entreprise,
- la situation économique et financière de l'entreprise,
- la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi,
- ponctuellement, sur les thèmes relevant de sa compétence comme les projets de réorganisation ;
- les représentants de proximité mis en place dans certaines entités à implantation géographique dispersée ou multisites pour conserver la proximité avec le terrain. Ils viennent en appui du CSE. Ils peuvent notamment relayer les préoccupations locales des salariés et contribuer à la résolution des problèmes locaux ;
- les délégués syndicaux, qui sont les interlocuteurs privilégiés de l'employeur pour négocier des accords d'entreprise.

Au-delà de l'ensemble de ces instances, des délégués syndicaux sont également désignés sur le périmètre des entités qui relèvent de la convention de groupe. Il s'agit des délégués syndicaux groupe (DSG), qui ont compétence pour négocier les accords applicables au sein des entreprises qui relèvent de la convention de groupe. Leur rôle est précisé dans l'accord de groupe sur le droit syndical du 5 décembre 2018 modifié par avenant le 23 juin 2022.

En 2023, de nombreux accords ont été signés avec les DSG, preuve de la dynamique du dialogue social au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Parmi ces accords, on peut retenir notamment les accords suivants :

- avenant n°4 à la convention de groupe (portant création de nouveaux emplois) ;
- accord de groupe sur la GEPP ;
- accord sur les salaires ;
- accord de groupe relatif à une prime de partage de la valeur versée en 2023.

3.7.5 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

- Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective : les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale tiennent à chaque périodicité requise leurs élections professionnelles (sauf exception due à leur taille). Elles réunissent régulièrement leurs représentants du personnel (Comité Social et Economique, commission santé sécurité et conditions de travail) et autres commissions du CSE obligatoires ou mises en place facultativement. Les employeurs des entités du périmètre des indicateurs n'ont fait l'objet d'aucune condamnation pour délit d'entrave. Plusieurs accords (accord de Groupe sur le droit syndical, accords de Groupe et d'entreprise sur le fonctionnement des CSE) fixent les moyens mis à disposition des représentants du personnel et des représentants syndicaux et précisent les règles d'évolution professionnelle des représentants du personnel.
- Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession : conformément à la loi, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est attentif dans sa politique sociale à la promotion de l'élimination de ces discriminations notamment à travers les actions décrites dans le paragraphe 3.6.1.
- Élimination du travail forcé ou obligatoire et abolition effective du travail des enfants : Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a recours ni au travail forcé ou obligatoire, ni au travail des enfants dans ses succursales et filiales à l'étranger.

3.7.6 Emploi

Effectif total

Crédit Mutuel Alliance Fédérale emploie 77 283^[1] salariés à fin 2023 dont plus de 62 300 travaillent en France.

Embauches

Les nouvelles embauches en contrat à durée indéterminée (CDI) sont principalement effectuées dans les réseaux du Crédit Mutuel et du CIC ainsi que dans la filiale Euro-Information. Deux sites carrière dédiés permettant de mettre en avant les offres d'emploi, les métiers, des témoignages de collaborateurs ainsi que les engagements des ressources humaines de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Par ailleurs, des campagnes de communication marque employeur appuient la démarche de recrutement tout au long de l'année.

Un espace carrière dédié aux collaborateurs permet aussi de dynamiser et simplifier la mobilité au sein du groupe. Afin de mieux accompagner les salariés dans le cas de mobilité intra-entreprises et interentreprises, la direction des ressources humaines de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a signé deux contrats-cadres avec les sociétés MUTER-LOGER et CSE *Executive Relocations*. S'il n'y a aucune obligation, tant pour l'employeur que pour le salarié, à faire appel à l'une ou l'autre de ces sociétés, ces dernières, en tant que professionnels, disposent d'une expérience, d'une compétence et d'un savoir-faire reconnus dans les prestations d'assistance à la mobilité.

Données quantitatives

EFFECTIFS

Code Indicateur	Libellé indicateur (nb)	2023	2022
SOC01_BIS	Effectif inscrit	74 417	74 723
SOC01_F201	Effectif : Femmes cadres en CDI - France	12 509	11 635
SOC01_F202	Effectif : Femmes non cadres en CDI - France	20 498	20 898
SOC01_F203	Effectif : Femmes cadres en CDD - France	74	48
SOC01_F204	Effectif : Femmes non cadres en CDD - France	1 823	1 745
SOC01_H211	Effectif : Hommes cadres en CDI - France	15 482	14 966
SOC01_H212	Effectif : Hommes non cadres en CDI - France	10 047	10 318
SOC01_H213	Effectif : Hommes cadres en CDD - France	94	72
SOC01_H214	Effectif : Hommes non cadres en CDD - France	1 474	1 481
SOC01_F205	Effectif : Femmes à l'étranger	6 816	7 507
SOC01_FM205	dont : Femmes avec responsabilité managériale	951	1 211
SOC01_FNM205	dont : Femmes sans responsabilité managériale	5 865	6 296
SOC01_H215	Effectif : Hommes à l'étranger	5 600	6 053
SOC01_HM215	dont : Hommes avec responsabilité managériale	1 382	1 714
SOC01_HNM215	dont : Hommes sans responsabilité managériale	4 218	4 339

[1] Entités gérées par la direction des ressources humaines comprenant les entités consolidées et non consolidées de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR SEXE ET PAR ÂGE

Code indicateur	Libellé indicateur	2023
SOC88	Effectifs < 25 ans	5 221
	Hommes < 25 ans	2 369
SOC89	Femmes < 25 ans	2 852
SOC90	Effectifs 25-29 ans	7 457
	Hommes 25 - 29 ans	3 277
SOC91	Femmes 25 - 29 ans	4 180
SOC92	Effectifs 30-34 ans	9 165
	Hommes 30 - 34 ans	3 896
SOC93	Femmes 30 - 34 ans	5 269
SOC94	Effectifs 35-39 ans	10 144
	Hommes 35 - 39 ans	4 109
SOC95	Femmes 35 - 39 ans	6 035
SOC96	Effectifs 40-44 ans	11 152
	Hommes 40 - 44 ans	4 439
SOC97	Femmes 40 - 44 ans	6 713
SOC98	Effectifs 45-49 ans	9 796
	Hommes 45 - 49 ans	4 220
SOC99	Femmes 45 - 49 ans	5 576
SOC100	Effectifs 50-54 ans	8 737
	Hommes 50 - 54 ans	4 161
SOC101	Femmes 50 - 54 ans	4 576
SOC102	Effectifs 55-59 ans	7 726
	Hommes 55 - 59 ans	3 525
SOC103	Femmes 55 - 59 ans	4 201
SOC104	Effectifs 60 ans et +	5 019
	Hommes 60 ans et +	2 701
SOC105	Femmes 60 ans et +	2 318

EMBAUCHES

Code	Libellé indicateur	2023	2022
SOC13	Recrutement : nombre total d'embauches	14 412	19 026
SOC15	Embauches femmes	7 905	10 120
SOC16	Embauches en CDI	6 466	9 164

DEPARTS

Code	Libellé indicateur	2023	2022
SOC19	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation (toutes entités françaises et étrangères y compris mobilité groupe)	5 820	6 385
SOC20	Dont nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation pour licenciement	877	885

RÉMUNÉRATIONS ET LEURS ÉVOLUTIONS ⁽¹⁾

Code	Libellé indicateur	2023	2022
SOC73	Masse salariale brute non chargée	3 642 M€	3 482 M€
SOC107	Rémunération annuelle totale brute des CDI	3 515 M€	3 370 M€
SOC108	Rémunération annuelle totale brute des CDI non cadres	1 410 M€	1 373 M€
SOC109	Rémunération annuelle totale brute des CDI cadres	2 105 M€	1 997 M€
SOC80	Montant global des charges sociales versées	2 028 M€	1 811 M€

(1) 2023 : Hors entités étrangères du groupe La Française.

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Code	Libellé indicateur	2023	2022
SOC29	Nombre de collaborateurs à temps plein (CDI, CDD, y compris congé parental à temps plein)	65 992	66 086
SOC30	Nombre de collaborateurs à temps partiel (CDI, CDD et cadres à forfait jour réduit)	8 425	8 637

ABSENTÉISME ⁽¹⁾

Code	Libellé indicateur	2023	2022
SOC38	Nombre total de jours d'absence	860 461	955 066
SOC39	Nombre de jours d'absence pour maladie	843 342	935 816
SOC40	Nombre de jours d'absence pour accidents du travail	17 119	19 250
SOC44	Nombre d'accidents du travail déclarés avec arrêt de travail	386	468

(1) 2023 : Hors succursales de La Française AM Finance Services.

FORMATIONS ⁽¹⁾

Code	Libellé indicateur	2023	2022
SOC46	Masse salariale investie dans la formation (masse salariale chargée de la formation) en millions d'euros	204,4	175,8
SOC47	Pourcentage de la masse salariale investie dans la formation	5,6%	5,0%
SOC48	Nombre de salariés ayant suivi une formation	72 217	72 454
SOC49	Pourcentage de salariés formés	97,1%	97,0%
SOC50	Nombre total d'heures consacrées à la formation des salariés	2 691 896	2 553 100

(1) 2023 : Hors La Française Group UK et les succursales de La Française AM Finance Services.

ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Code	Libellé indicateur	2023	2022
SOC68	Nombre de travailleurs handicapés dans l'effectif total	2 574	2 291
SOC39	Pourcentage de travailleurs handicapés dans l'effectif total	3,5 %	3,1 %
SOC63	Pourcentage de femmes parmi les promotions cadres ou assimilés ⁽¹⁾	44,4 %	40,5 %

(1) CDI, CDD, en France et à l'étranger.



3.8 AMBITION ENVIRONNEMENTALE

3.8.1 Réduction de l'impact environnemental du groupe

Conscient de son rôle au service de l'économie et du développement, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage à conduire l'ensemble de ses activités de façon responsable. La prise en compte des enjeux environnementaux dans l'exercice de ses métiers constitue un des axes majeurs de sa politique de développement durable.

Empreinte carbone interne (hors financements)

Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est engagé à réduire de 30 % son empreinte carbone^[1] sur le périmètre France à l'horizon du plan stratégique révisé 2019-2023 ensemble#nouveau monde, plus vite, plus loin !

En 2018, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mandaté un cabinet spécialisé pour l'accompagner et a choisi d'appliquer la norme ISO 14064^[2] qui fournit un cadre de comptabilisation et de reporting des émissions de gaz à effet de serre sur le périmètre vie de bureau. L'empreinte carbone interne est publiée pour toutes les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale situées en France, avec une année de décalage.

Au cours de l'exercice 2023, les travaux de fiabilisation des données se sont poursuivis et une enquête a été déployée auprès des collaborateurs pour affiner le calcul des émissions liées aux déplacements domicile-travail.

[1] Cet objectif concerne les postes suivants : énergies (gaz, électricité), flotte automobile, fuites de gaz réfrigérants et déplacements professionnels.

[2] Sont appliquées les 2 premières parties de la norme : 14064-1 et 14064-2.

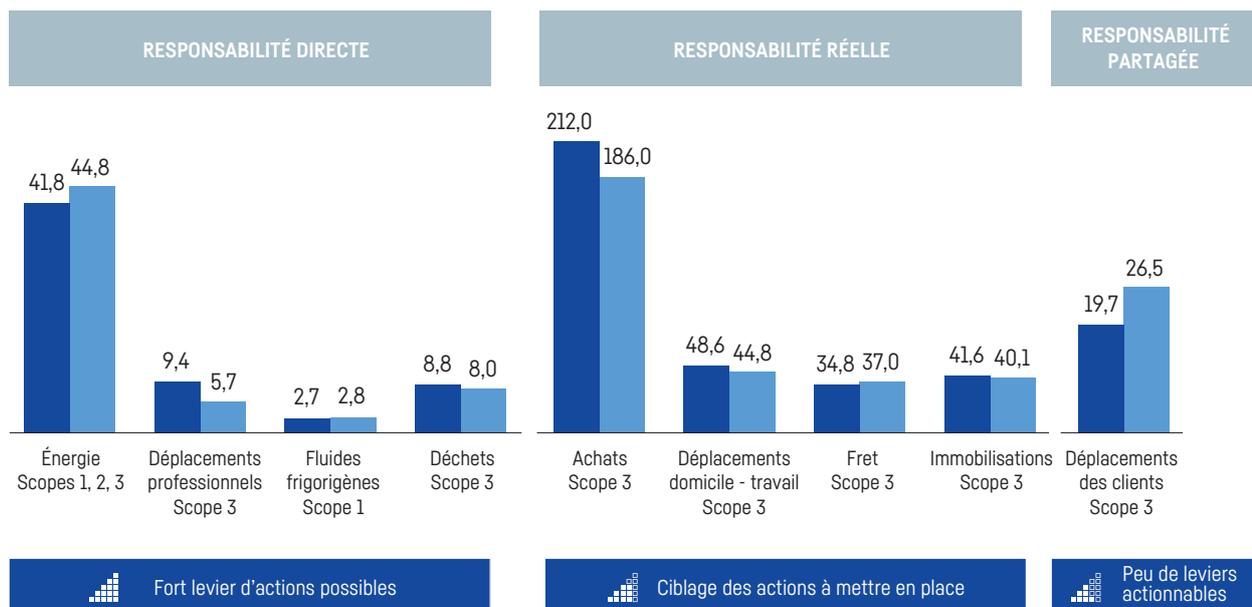
ANALYSE COMPARATIVE DE L'EMPREINTE CARBONE FRANCE (en ktCO₂eq), PÉRIMÈTRE VIE DE BUREAU

L'empreinte de 2022 intègre celle de CMNE contrairement à 2021.

Hors retraitement de périmètre



2022 : 419,4 ktCO₂eq
2021 : 395 ktCO₂eq



Fort levier d'actions possibles



Ciblage des actions à mettre en place



Peu de leviers actionnables

● 2022 ● 2021

en Ktco ₂	2022	2021
scope 1	21,5	22,6
scope 2	12,5	13,6
scope 3*	385,4	359,5
TOTAL	419,4	395,7

* Hors émissions liées aux financements.

Les émissions des scopes 1 et 2 diminuent respectivement de 5 % et 8 % alors que celles du scope 3 progressent de 7 % entre 2021 et 2022.

Les principaux postes d'émission en 2023 sont les achats (51 %), les déplacements domicile-travail (12 %) et les immobilisations (10 %).

La progression de l'empreinte totale de 6 % entre 2021 et 2022 s'explique par :

- une hausse des achats ;
- une augmentation des déplacements professionnels, notamment en avion et en véhicule personnel ;
- une hausse des déplacements domicile-travail.

Concernant l'objectif du plan de stratégique de réduction de 30 % de l'empreinte carbone sur un périmètre plus réduit, il a été atteint avec un taux de réduction de 30,4 % entre l'empreinte de référence de 2018 et celle de 2022 à périmètre constant.

Politique de contribution carbone

Jusqu'en 2023, un mécanisme de compensation de l'empreinte carbone existait : une contribution était calculée pour l'ensemble des entités en fonction de leur empreinte carbone, basée sur des postes d'émission où les leviers d'actions sont possibles. Ces contributions volontaires permettaient de doter la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale créée début 2021, dont l'objectif était notamment d'accompagner le financement de projets à fort impact climatique. En complément s'ajoutait un deuxième niveau de contribution lié à l'empreinte carbone du portefeuille de clients corporate, gestion d'actifs et assurance. En 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a renforcé son statut d'acteur majeur du mécénat et a mobilisé le dividende sociétal pour renforcer ses actions de mécénat et découpler les moyens affectés à la fondation.

Outil d'empreinte carbone à disposition des clients

Avec son service, Mon empreinte carbone, Monabanq permet à ses clients de disposer, en temps réel, de l'estimation de leur empreinte carbone et d'agir ensuite en faveur de l'environnement. Accessible depuis l'application mobile Monabanq et depuis l'espace client sur le site internet de la banque en ligne, la fonctionnalité, Mon empreinte carbone, permet de calculer les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux dépenses enregistrées au débit du compte de dépôt. Chaque dépense est estimée en kg de CO₂. Ce calcul est défini en fonction des habitudes de vie et des secteurs de dépense : le logement (eau, gaz, électricité...), les transports (essence), les services du quotidien (abonnements téléphoniques, internet...) et les dépenses du quotidien comme l'alimentation. À l'issue des résultats, les utilisateurs peuvent améliorer leur score en modifiant par exemple leurs choix de consommation.

Actions menées pour réduire l'empreinte carbone de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Mise en oeuvre d'un plan de sobriété énergétique

Face au changement climatique et au risque de pénurie d'énergie, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a lancé en octobre 2022 un plan de sobriété énergétique autour de quatre grandes actions :

- chauffage réduit au strict minimum : le principal levier de baisse de la consommation énergétique étant le chauffage (33 % de la consommation énergétique d'un point de vente), la température des locaux est limitée à 19°C, dans les sièges comme dans les caisses et agences du Crédit Mutuel et du CIC. Des mesures strictes de limitation de la climatisation sont également prises ;
- extinction des enseignes lumineuses et lumières de bureaux hors horaires de travail : la totalité des enseignes lumineuses, tant des sièges que des caisses de Crédit Mutuel et des agences du CIC, sont coupées, de jour comme de nuit. Cette mesure a été appliquée au plus tard le 1^{er} novembre pour les structures nécessitant des adaptations techniques. Par ailleurs, les lumières des locaux sont coupées dès la fin du service. L'éclairage global représente 15 % de la consommation énergétique d'une agence bancaire ;
- organisation collective d'éco-gestes : la baisse de la consommation énergétique étant l'affaire de tous, les collaboratrices et collaborateurs du groupe sont formés aux éco-gestes et à la chasse au gaspillage. Ensemble, ils peuvent mettre en oeuvre, à leurs initiatives, des actions à impact. À titre indicatif, les décorations de Noël ont été revues pour continuer à célébrer les fêtes de fin d'année sans utiliser d'illuminations électriques ;

- réduction et adaptation des déplacements.

Le plan adopté prolonge les actions déjà entreprises par Crédit Mutuel Alliance Fédérale en faveur de la transition énergétique et décrites ci-après.

Certification ISO 50001

Dans le cadre de la Stratégie Nationale Bas-Carbone, le secteur du bâtiment doit réduire de 60 % ses consommations d'énergie d'ici 2050. Pour aider à l'atteinte de cet objectif, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est doté d'un système de management de l'énergie.

Ce système, mis en place par la filiale métier CCS, certifié ISO 50001 en décembre 2020 suit la performance énergétique de tous les bâtiments tertiaires (année de référence 2018), de ses *datacenter* ainsi que de la flotte automobile.

La certification a été renouvelée en octobre 2023. L'audit portait sur l'intégration des entités CMNE et CMMC dans le périmètre. Il en ressort que le système est toujours en amélioration.

L'année 2023 est marquée par la préparation de la nouvelle politique énergétique et les objectifs qui en découlent, en lien avec le plan stratégique 2024-2027. Un travail important sur la structuration et la fiabilisation des données a été poursuivi et renforcé par l'arrivée au sein de l'équipe énergie d'une ressource dédiée. Tous les objectifs de performance sont atteints dans les domaines couverts par la certification. Les mesures de sobriété énergétique de l'automne 2022 ont été un fort contributeur.

Les travaux 2024 s'orienteront sur le renouvellement de la certification ISO 50001 en poursuivant la démarche initiée notamment sur :

- le déploiement d'un outil de suivi de la performance énergétique des points de vente ;
- le recrutement, l'intégration et la montée en compétence de nouveaux collaborateurs en charge de la performance énergétique (référénts éco-énergie) ;
- la poursuite des pilotes sur la télématique embarquée de la flotte automobile.

Recommandations sur les consignes de température dans les bâtiments

Ces recommandations sont basées sur le code de l'énergie et la norme NF EN ISO 7730 et permettent d'avoir plus de 90 % des collaborateurs en zone de confort. Pour optimiser le confort des occupants, une télécommande d'ambiance permet un décalage de la consigne de ±2°C.

Les nouvelles consignes permettent un gain d'1°C en moyenne sur l'année, en intégrant la possibilité de variation de ±2°C. Pour l'ADEME cela se traduit par 7 % d'économies d'énergie.

CONSIGNE DE TEMPÉRATURE INTÉRIEURE

	Hiver		Été	
	En période jour	En période nuit	En période jour	En période nuit
	7-19 h	19-7 h et le week-end	7-19 h	19-7 h et le week-end
Bureau et salles de réunion	19°C	16°C (montée progressive de la température en fin de période)	26°C	Dérive de la température limitée à 30°C
Local informatique, téléphonie, sécurité, électricité (LITSE)	Local à chauffer si température < 16°C		Local à rafraîchir si température > 30°C	

Décret tertiaire

Le décret tertiaire issu de la loi Elan impose aux entreprises de réaliser des économies d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire de plus de 1 000 m². Elle a pour objectif de s'assurer que propriétaires et locataires agissent de concert pour limiter les consommations d'énergie des bâtiments. Deux voies sont possibles : l'atteinte d'un seuil en valeur absolue fixé par arrêté du Ministère de la Transition Écologique ou la réduction des consommations d'énergie de 40 % d'ici 2030, de 50 % d'ici 2040 et de 60 % d'ici 2050.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est organisé pour répondre à ces engagements. Sur les 4 712 bâtiments suivis dans son système de management de l'énergie, 810 sont soumis au décret tertiaire et leurs consommations d'énergie 2020 et 2021 ont été déclarées au plus tard au 31 décembre 2022 sur la plateforme de l'Observatoire de la Performance Énergétique, de la Rénovation et des Actions du Tertiaire de l'ADEME.

Partenariat avec Voltalia

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a signé un contrat d'une durée de 25 ans avec Voltalia, producteur et revendeur français d'énergies renouvelables pour la fourniture d'énergie verte. L'accord prévoit la construction en France d'une centrale de production d'énergie solaire dont le volume de production prévisionnelle représentera environ 5 % de la consommation totale de l'électricité du groupe. Installé en région PACA, sur des terres salées impropres à l'agriculture, le parc sera équipé en panneaux solaires produits par Voltec Solar, entreprise alsacienne. Sa mise en service est prévue au dernier trimestre 2024. Ce partenariat illustre la volonté de Crédit Mutuel Alliance Fédérale de réduire son empreinte carbone et de s'inscrire comme un acteur du changement responsable, d'un point de vue social et environnemental.

Politique de déplacements professionnels

Concernant la flotte de véhicules, le catalogue s'enrichit chaque année de nouveaux modèles moins émissifs en CO₂ et plus performants énergétiquement

Ces décisions sont appuyées par une campagne de communication interne incitant à la diminution du nombre de kilomètres parcourus notamment grâce à la production de *reportings* et de préconisations pour limiter les déplacements. En complément, la formation à l'éco-conduite qui permet notamment d'acquiescer les réflexes d'optimisation de l'énergie consommée, est inscrite dans le plan de formation de toutes les entités du groupe 2023.

La politique voyage priorise les transports collectifs, le covoiturage et encourage l'utilisation des vélos par le biais de la mise en place de plans de déplacements entreprises dans certaines entités du groupe. Elle incite également les collaborateurs à réduire l'impact environnemental de leurs déplacements en intégrant des restrictions sur le recours à l'avion au profit du rail. Sur certains trajets réalisables en train, l'avion n'est plus proposé dans l'outil de réservation des voyages.

Ces orientations visant à baisser l'impact environnemental des voyages professionnels en réduisant le recours au transport aérien ont été poursuivies avec l'adaptation, en novembre 2022, de la politique voyage groupe et des outils de réservation de voyages ainsi :

- le recours à l'aérien est soumis à accord hiérarchique pour des trajets réalisables en moins de cinq heures en train ;
- il est préconisé de retenir des lieux de réunion/formation accessibles en rail pour la majorité des participants.

La stratégie du groupe s'est vu récompensée, à l'occasion des Grands Prix de l'Eco mobilité organisés par TGV Inter cités, par le prix « Evolution » désignant l'entreprise ayant eu la plus grande progression de mobilité durable entre 2020 et 2021.

En outre, les collaborateurs peuvent bénéficier du forfait mobilités durables qui s'inscrit dans la mise en œuvre du travail à distance fixé par l'accord-cadre qualité de vie au travail signé en 2020. Ce dispositif offre un choix plus large de mobilité (vélo personnel, scooter, trottinette électrique en location, covoiturage) et favorise les modes alternatifs à la voiture individuelle permettant ainsi de réduire l'impact environnemental des trajets domicile-travail. En 2023, le forfait mobilité a été versé à 11 986 personnes.

Par ailleurs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a lancé en 2022 sa propre plateforme inter-cités de covoiturage.

Depuis 2019, le nombre de kilomètres parcourus dans le cadre des déplacements professionnels avec la flotte automobile ou les autres moyens de transport a diminué de 9 %.

Transport de marchandises amont et aval

La bascule progressive des transporteurs gérés par CCS vers des véhicules dits propres est engagée avec l'intégration dans les appels d'offres des navettes réseaux (transport entre les points de vente et les sièges) de critères de verdissement de leur flotte. Les navettes réseaux Île-de-France intramuros Paris ont ainsi été électrifiées à 80 % afin de diminuer l'empreinte carbone des transports de ses adhérents.

La fréquence de passage dans les points de vente est désormais réduite (5 jours sur 7 au lieu de 6 jours sur 7).

Gestion des ressources

Le tri sélectif et participatif pour le recyclage des cinq principaux déchets (papier, plastique, métal, bois et verre) est mis en place pour l'ensemble des sites de plus de 250 salariés. Ce projet, qui permet de répondre aux exigences du décret de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, a été étendu en 2022 sur plusieurs sites siège de moins de 250 occupants.

En 2023 le tri sélectif et participatif a été étendu à de nouvelles matières. Ainsi la récupération des capsules de café dans les réseaux IdF a permis une collecte d'une benne de 160 litres par quinzaine.

Pour l'ensemble des entités du groupe, une politique de gestion des mails, d'impression papier et d'utilisation de la visioconférence est mise en place depuis 2019. Un mode opératoire sur l'utilisation des mails a été rédigé afin d'inciter les collaborateurs à diminuer leur nombre et limiter les pièces jointes. Un logiciel permettant un nouveau mode de pilotage des périphériques d'impression partagés a été déployé. L'objectif est de mesurer l'empreinte écologique des impressions, de responsabiliser les utilisateurs et de limiter les impressions.

En 2023, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Euro-Information ont organisé l'opération « Clean your desk » pour l'ensemble des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Cette opération invite les collaborateurs à optimiser leur empreinte carbone numérique grâce à la réduction et à la suppression des fichiers et mails. Elle a permis de supprimer plus de 17 millions de fichiers numériques pour environ 16 000 Go.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Le restaurant inter-entreprise du site du Wacken possède une gestion rigoureuse des matières premières et des déchets issus des repas servis chaque jour. Les biodéchets sont valorisés en compostage avec une entreprise locale. Le nombre de plats servis est également adapté en fonction de divers critères comme la saisonnalité ou le nombre de personnes potentiellement présentes en tenant compte de données RH comme la formation, les congés et les aléas tels que la météo ou d'autres événements susceptibles de réduire la fréquentation du restaurant.

Sensibilisation des collaborateurs

Un univers PIXIS dédié, Être écocitoyen au travail !, est déployé sur l'ensemble des postes de travail des collaborateurs des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour les inciter à réaliser des gestes simples et efficaces pour protéger leur environnement et participer à réduire l'empreinte énergétique.

L'outil informe de toutes les initiatives : lancement du papier recyclé gris, utilisation d'enveloppes labellisées, adoption des chéquieres écoresponsable sur papier FSC mixte, calcul de l'empreinte carbone des impressions par collaborateur, etc. L'univers, Être écocitoyen, est accessible à l'ensemble des élus.

En parallèle et afin de renforcer la communication, une communauté, Être Éco-citoyen au travail, a été créée sur le réseau social de l'entreprise. Ce nouveau média a pour but de rendre les échanges autour de la démarche RSM plus dynamiques. Chaque collaborateur peut ainsi poster ses idées, communiquer des bonnes pratiques, publier un article... Cet outil ludique permet de faciliter les interactions et de diffuser plus largement la communication et les événements du groupe.

Afin de renforcer la connaissance sur les sujets ESG différentes formations ont été délivrées. Depuis 2022, une formation spécifique a été conçue et délivrée à destination des futurs directeurs et directrices de caisse. L'École des directeurs intègre dans son cursus un module de formation de deux heures. L'objectif est de permettre aux participants de :

- comprendre les enjeux de la RSE et du développement durable ;
- connaître la démarche RSM afin qu'ils puissent sensibiliser leurs collaborateurs ;

- mobiliser les collaborateurs autour d'actions concrètes et adopter des éco-gestes au bureau ;
- communiquer sur la politique environnementale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- accompagner les clients dans leur transition écologique.

En 2022, un calendrier a été mis en place pour assurer un nombre important de formations et favoriser la meilleure connaissance des enjeux de développement durable pour les collaborateurs des différentes activités de la banque. A cet effet, dans le cadre du déploiement des critères ESG à l'octroi, l'ensemble des chargés d'affaires entreprises du CIC et de la BECM impactés par ce changement ont été formés.

Un module de *e-learning* a été intégré au parcours de formation obligatoire des collaborateurs à réaliser en 2023. Cette formation constitue une première sensibilisation à la démarche RSM afin de mieux appréhender les enjeux, connaître les objectifs des politiques sectorielles et comprendre les critères ESG.

Suite à l'importance de la politique environnementale dans l'activité de la banque l'ensemble des chargés d'affaires entreprises ont été invités à participer à un webinaire de deux heures afin de comprendre les risques climatiques, assimiler les enjeux réglementaires, comprendre les critères ESG et les politiques sectorielles et connaître les offres commerciales pour accompagner les clients entreprises.

Les variations indiquées dans les tableaux ci-dessous sont à iso périmètre.

Indicateurs environnementaux

CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Code	Libellé indicateur	2023	2022	var 23/22
ENV05	Consommation totale d'énergie kWh ^[1]	348 780 450	385 924 070	-9,2 %
ENV06	dont électricité kWh	280 922 208	308 098 346	-8,4 %
ENV07	gaz ^[1] kWh	49 478 001	53 292 829	-7,0 %
ENV08	fioul ^[1] kWh	2 952 033	4 344 285	-32,0 %
ENV05_01	réseau urbain chaud kWh	13 246 021	17 298 354	-23,4 %
ENV05_02	réseau urbain froid kWh	2 162 747	2 812 496	-23,1 %
ENV05_03	granulés de bois kWh	19 440	77 760	n.s.

Hors entités étrangères du groupe la Française.

^[1] Données 2022 revues.

VISIO CONFÉRENCES

Code	Libellé indicateur	2023*	2022**	var 23/22
ENV32	Nombre de visio-conférences	2 268 240	2 582 182	-10,0 %

*2023 : hors entités étrangères du groupe la Française.

**2022 : hors entités du groupe La Française.

PAPIER ET CARTOUCHES DE TONER RECYCLÉES

Code	Libellé indicateur	2023	2022	var 23/22
ENV15	Papier usagé recyclé en sortie (déchet) ^[1]	4 737	5 023	-5,0 %
ENV16	Nombre de cartouches de toner usagées recyclées après usage	42 525	59 688	-22,0 %

Hors entités étrangères du groupe La Française.

^[1] Donnée 2022 revue.

CONSOMMATION D'EAU

Code	Libellé indicateur	2023	2022	var 23/22
ENV32	consommation d'eau en m ³	515 815	468 512	12,4 %

Hors entités étrangères du groupe La Française.

CONSOMMATION DE PAPIER

Code	Libellé indicateur	2023*	2022	var 23/22
ENV09	Consommation totale de papier	5 469	6 227	-11,9 %
ENV15R	Total papier recyclé acheté	1 039	1 216	-14,6 %

Hors entités étrangères du groupe La Française.

Actions menées pour réduire l'empreinte carbone des portefeuilles de crédit de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

La majeure partie des émissions de CO₂ produites par les activités des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale réside dans les produits et/ou services proposés aux clients. L'intérêt du calcul de l'empreinte carbone des portefeuilles de crédit est d'analyser le poids (impact CO₂) de chaque financement dans le choix de l'orientation pour décarboner l'économie et de s'orienter vers les entreprises les plus vertueuses dans ce domaine. Une attention particulière sur les secteurs à forts enjeux pour la transition énergétique et climatique est portée pour définir les stratégies à déployer.

Dans le cadre du plan stratégique révisé, Crédit Mutuel Alliance Fédérale renforce ses ambitions environnementales et s'engage à réduire de 15 % l'empreinte carbone de son portefeuille de crédit *corporate* d'ici 2023. L'objectif est d'intégrer les enjeux carbone dans les politiques d'investissement et de mesurer celles fortement émettrices pour instaurer un dialogue constructif avec les entreprises concernées.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a sélectionné La Française Asset Management (direction des risques) pour réaliser la mesure de l'empreinte carbone de ses portefeuilles de crédit. La direction des risques dispose d'une équipe d'analystes data ESG qui a établi une méthodologie propriétaire pour quantifier les émissions de carbone.

Modalités d'analyses :

- périmètre restreint aux entreprises (hors retail et SCI) ;
- exclusions des administrations centrales, collectivités locales, souverains et les financements de projets sur des sociétés ad hoc ;

- encours utilisés du portefeuille de crédits entreprises sans le hors-bilan ;
- les données de gaz à effet de serre des entreprises utilisées dans les calculs sont, pour le calcul réalisé cette année, avec un an de décalage, les données de l'année n n'étant pas encore disponibles au moment de la réalisation des calculs. Les calculs des années précédentes étaient réalisés avec des données gaz à effet de serre n-2.

Le périmètre couvert par des données de gaz à effet de serre, publiées ou calculées par un *proxy*, représente 67 % des expositions soit près de 2 500 contreparties pour lesquelles les données financières consolidées étaient disponibles. Les résultats distinguent trois types d'indices carbone exprimés en tonnes de CO₂ équivalent par million d'euros.

Le premier indice, l'empreinte carbone, donne une indication de la quantité de gaz à effet de serre que l'entreprise génère au *pro rata* de la contribution de la banque ramenée au montant des crédits que la banque lui octroie. Le second, l'intensité carbone, donne une indication relative de la quantité de gaz à effet de serre générée par million d'euros de chiffre d'affaires réalisé, et permet ainsi de rendre compte du degré d'émissions de gaz à effet de serre qu'engendre l'entreprise notamment par rapport à ses concurrents du secteur ou d'un secteur à l'autre. Le troisième, l'intensité carbone en moyenne pondérée, permet de se rendre compte du degré d'émissions de gaz à effet de serre du portefeuille en fonction du poids des encours par contrepartie dans le portefeuille. Cet indicateur permet une analyse fine des choix de financement à réaliser pour accompagner certains secteurs à investir vers des modèles d'affaires respectueux de la transition énergétique.

Résultats :

L'objectif de réduction de 15 % de l'empreinte carbone du portefeuille de crédit corporate a été dépassé : entre 2018 et 2023, l'empreinte a diminué de 57,6 %.

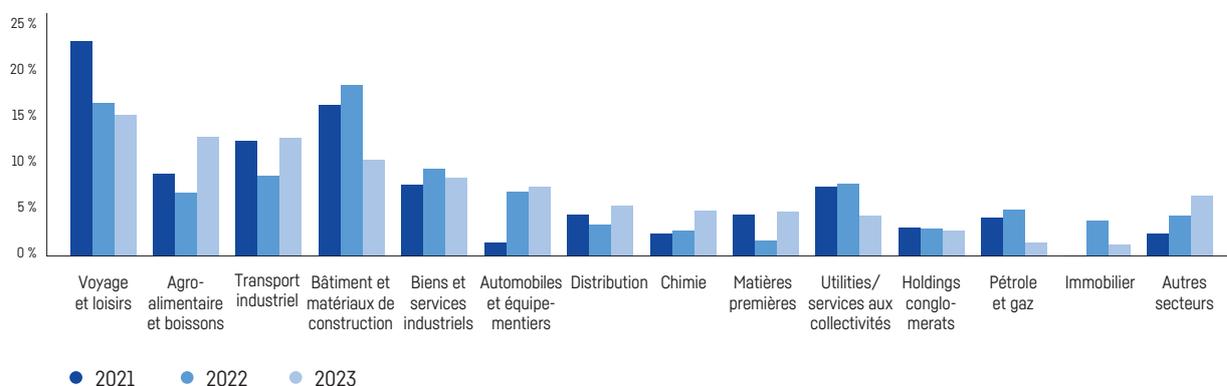
Entre 2022 et 2023, l'empreinte carbone des financements a baissé de 6,5 % sur la base d'un périmètre plus large (+21 % de contreparties couvertes). Cette baisse s'explique principalement par une baisse des encours sur certains secteurs plus carbonés que la moyenne (comme le transport aérien ou la construction), mais également par la baisse des émissions des contreparties. Une forte baisse de l'empreinte carbone

des financements [-37 %] avait été observée entre 2021 et 2022. Cela s'expliquait principalement par la baisse d'activité des entreprises en 2020 du fait de la pandémie (les données de gaz à effet de serre utilisées correspondant à l'année 2020), mais également par une amélioration de la couverture du portefeuille par des données carbone d'entreprises françaises peu émissives.

La répartition géographique est en adéquation avec le profil des entreprises clientes des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale concentrée sur l'accompagnement des entreprises françaises : 71,3 % de l'empreinte carbone est concentrée sur des entreprises françaises contre 68,5 % en 2022 et 56 % en 2021.

	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Empreinte Carbone (t CO ₂ /M€ Prêtés)	148,0	158,2	251,3	256,6	286,0	348,6
Intensité Carbone du portefeuille (Émissions totales/Chiffre d'affaires total)	88,5	124,3	175,5	209,3	288,0	351,0
Intensité Carbone en moyenne pondérée (Poids dans le portefeuille x Intensité Carbone)	258,2	268	281,0	299,1	286,9	387,1

RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'EMPREINTE CARBONE



Les secteurs d'activité les plus émissifs sont les voyages et loisirs - incluant les compagnies aériennes, le transport industriel, l'agro-alimentaire, et le bâtiment et matériaux de construction, qui totalisent 52 % de l'empreinte carbone du portefeuille.

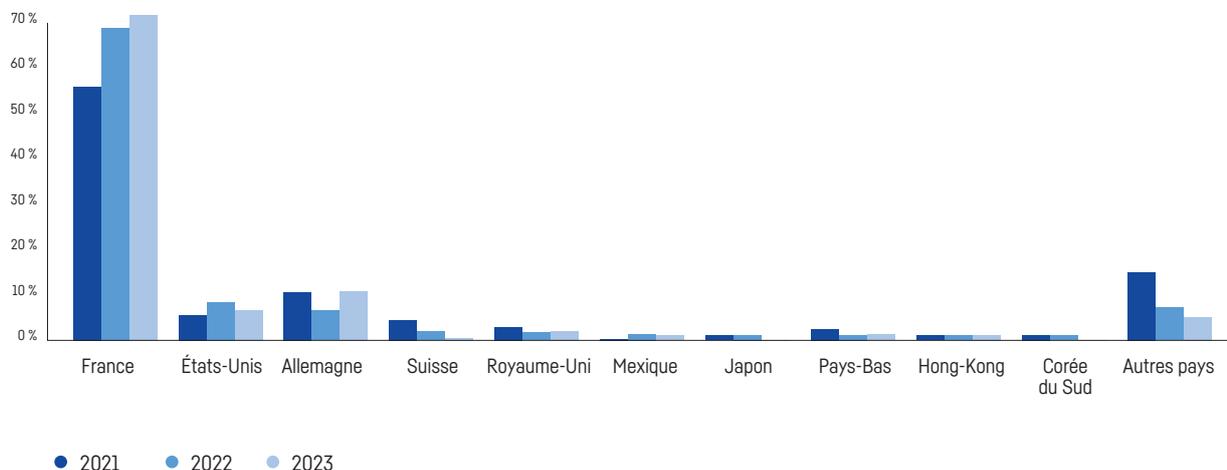
La répartition de l'empreinte carbone du portefeuille en 2023 par rapport à 2022 est principalement marquée par une baisse de la part du secteur

bâtiment et matériaux de construction et une hausse de la part des secteurs de l'agro-alimentaire (liée, entre autres, au fait que plus d'entreprises de ce secteur ont été intégrées dans le calcul cette année) et du transport industriel.

COMPARAISON DES TROIS SECTEURS LES PLUS ÉMISSIFS

Secteur	% dans le portefeuille couvert	% dans l'empreinte carbone
Voyages et loisirs	5,4 %	15,5 %
Agro-alimentaire et boissons	10,6 %	13,0 %
Transport industriel	5,2 %	12,9 %

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE L'EMPREINTE CARBONE



En 2023, l'amélioration de la couverture du portefeuille a surtout bénéficié aux entreprises françaises. La part des entreprises françaises a augmenté en passant à 71,3 % de l'empreinte carbone du portefeuille analysé en 2023 [vs 68,5 % en 2022 et 55,6 % en 2021].

Engagement pour la décarbonisation du portefeuille maritime

CIC, filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a signé dès 2019 les *Poseidon Principles*. Ils prévoient l'introduction de critères d'évaluation climatique dans les décisions de financements maritimes. Ils permettent d'en mesurer l'impact et de pousser les opérateurs vers la décarbonisation significative de l'industrie du transport maritime.

Ils s'inscrivent dans la stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre adoptée en avril 2018 par les États membres de l'Organisation Maritime Internationale (OMI). Cette stratégie visait, à horizon 2050, une réduction d'au moins 50 % des émissions totales de gaz à effet de serre issues du transport maritime sur la base des niveaux de 2008. À plus long terme, elle s'orientait vers un objectif de zéro émission.

Le CIC s'est fixé l'objectif d'être en dessous de la courbe de l'OMI dès 2025 sur la base de la trajectoire initiale présentée en 2021, dans le cadre de sa politique transport maritime qui exclut le financement de

tout bateau transportant du pétrole et dédié au transport de gaz non conventionnel. Signataire dès 2019 des Principes de Poséidon à travers le CIC, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est fixé l'objectif d'être en dessous de la courbe de l'OMI dès 2025, dans le cadre de sa politique transport maritime.

L'écart d'alignement (%) du portefeuille CIC par rapport à la trajectoire initiale au 31 décembre 2022 ressort à -4,00 %.

En septembre 2023, les Principes Poséidon ont adopté la Stratégie révisée 2023 de l'OMI qui proposait deux nouvelles trajectoires : une trajectoire minimale et une trajectoire ambitieuse.

La première trajectoire correspond à l'exigence minimale de la stratégie révisée, avec une réduction de 20 % en 2023 et une réduction de 70 % des émissions de GES du puits à la vague en 2040 par rapport à 2008. La seconde trajectoire correspond à une réduction de 30 % en 2023 et de 80 % en 2040 par rapport à 2008. Cette stratégie révisée a aussi entraîné deux changements majeurs dans le calcul des portefeuilles d'alignement climatique : l'inclusion de tous les GES au lieu du seul CO₂ et l'utilisation d'une base *well-to-wake* au lieu d'une base *tank-to-wake*.

L'écart d'alignement (%) du portefeuille CIC par rapport à la trajectoire correspond à l'exigence minimale de la stratégie révisée ressort à +22,76 %.

3.8.2 Renforcer les solutions et offres de qualité et service responsable

Des solutions de financement durables pour accélérer la transition écologique

Le groupe propose des offres et des financements spécifiques au sein des univers de besoins pour accompagner les clients sociétaires et les entreprises dans leur démarche environnementale. Au-delà des éco-prêts à taux zéro, des crédits économie d'énergie à court et long terme, de l'épargne solidaire et du financement des projets d'énergies renouvelables, Crédit Mutuel Alliance Fédérale offre des prêts bonifiés pour encourager la croissance et le développement des entreprises adoptant une démarche RSE ou investies dans des actions concrètes pour accompagner la finance durable et la transition énergétique.

À cet effet, Crédit Mutuel Alliance Fédérale commercialise l'offre Éco-Mobilité à destination des particuliers et des professionnels. L'objectif est d'accompagner les clients et sociétaires dans la transition écologique et de répondre à leurs besoins de mobilité électrique ou hybride et leur faire bénéficier des aides à l'achat d'un véhicule électrique [bonus écologique et/ou prime à la conversion]. L'encours financé par Crédit Mutuel Leasing pour l'achat de véhicules hybrides ou électriques atteint près de 610 millions au 31 décembre 2023. Par ailleurs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a lancé le prêt vélo à taux zéro. A fin décembre 2023, le montant des prêts accordés s'élève à 46,2 millions d'euros.

Avec la gamme des prêts Transition pour les entreprises, le groupe souhaite affirmer son engagement à soutenir les projets innovants dans le domaine du développement durable, en finançant les investissements qui accompagnent la transformation de l'entreprise vers une économie plus responsable et plus performante. La gamme Transition répond à trois objectifs :

- accélérer la transition écologique des entreprises. Le prêt Transition Énergétique est destiné aux investissements porteurs de gains énergétiques, d'amélioration de la performance énergétique et de réduction des coûts. Les entreprises de tous secteurs peuvent en bénéficier pour effectuer des investissements corporels (matériels, installations, équipements, travaux liés, nouveaux produits), sources de performances énergétiques accrues et à effet écologique positif ;
- renforcer la démarche RSE des entreprises. Le prêt Transition RSE finance l'ensemble des investissements, corporels et incorporels, inhérents à la responsabilité sociale de l'entreprise. Il s'adresse aux entreprises ayant engagé une démarche RSE (audit RSE requis) pour financer des actions relevant de l'amélioration des conditions de travail des collaborateurs, de l'économie d'énergie, des transports et, au-delà, de toute action bénéfique pour l'environnement ;
- accompagner la transformation des modèles économiques. Pour accompagner les clients dans leur démarche de transformation digitale, le prêt Transition Numérique finance des investissements liés à la digitalisation des activités de l'entreprise. Les entreprises peuvent moderniser leurs outils et/ou transformer leur modèle économique avec le numérique, y compris par la création de nouveaux produits ou services utilisant de nouvelles technologies : objets connectés, intelligence artificielle, robotique, etc.

Pour renforcer ce dispositif, le prêt Transition Industrielle est venu enrichir la gamme pour financer les entreprises souhaitant investir dans des actifs corporels ou incorporels répondant à l'esprit du plan de relance initié par l'État autour de quatre axes : (re)localiser les activités stratégiques, décarboner l'industrie, moderniser l'appareil productif et innover en soutenant les investissements en recherche et développement.

En synthèse, le cumul des encours de crédits octroyés dans le cadre de la gamme Transition s'élève à près de 1,8 milliard d'euros au 31 décembre 2023.

Le groupe incite aussi les entreprises à améliorer leur performance en matière de durabilité par la mise en place de *Sustainability-Linked Loans* (SLL) dont les caractéristiques financières évoluent en fonction de l'atteinte ou non d'objectifs en matière sociale, environnementale ou de gouvernance par l'emprunteur.

Une gestion de l'épargne responsable via la filière métiers de gestion d'actifs

Les engagements responsables des sociétés de gestion

Crédit Mutuel Alliance Fédérale affirme sa stratégie d'investisseur responsable *via* ses filiales de gestion. Ce schéma affiche les principaux engagements signés par les sociétés de gestion. Par ailleurs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a signé l'engagement *Act For Nature* qui implique l'ensemble des entités du groupe dont les sociétés de gestion.

	Forum pour l'investissement responsable (FIR) Promouvoir et développer l'investissement responsable et ses meilleures pratiques en France	2004	
		2007	
	Principles for Responsible Investment Encourager la mise en place des "Pratiques d'Investissement Responsable" par les acteurs de la gestion d'actifs, sous l'égide des Nations Unies	2010	
		2012	
		2017	
	CDP- Carbon Disclosure Project Inciter les entreprises à la transparence en matière environnementale afin de constituer une base de données commune	2010	
		2013	
	Observatoire de l'Immobilier Durable (OID) Espace d'échange indépendant du secteur immobilier sur le développement durable	2012	
	Climate action 100+ S'assurer que les plus gros émetteurs de gaz à effet de serre mondiaux mettent en œuvre les actions nécessaires à la lutte contre le changement climatique	2017	
	Institut de la finance durable Fédérer et accélérer les actions engagées par les institutions financières de la Place et les entreprises françaises pour la réalisation de la transition énergétique et environnementale.	2019	
		2022	
	Science Based Target initiative (SBTi) Accompagner les entreprises dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), en définissant un objectif de réduction des GES "fondé sur la science" et par un soutien technique	2019	
	30% Club France Investor Group Promouvoir la parité dans les instances de direction du SBF 120 (au moins 30% de femmes dans les comités exécutifs en 2025)	2020	
		2022	
	Net Zero Asset Manager Alliance Soutenir l'objectif de zéro émission nette de CO2 d'ici à 2050 (ou avant) et soutenir les investissements alignés avec cet objectif	2021	
	Finance for Biodiversity Pledge S'engager à intégrer la biodiversité dans la gestion d'actifs	2021	
		2022	
	Business for Nature's call to Action Appel aux gouvernements pour qu'ils adoptent des politiques protectrices de la nature	2021	
	Global Impact Investing Network Développer l'investissement à impact	2022	

3

Crédit Mutuel Asset Management, des solutions d'épargne responsable

Crédit Mutuel Asset Management déploie sa politique d'investissement responsable au travers d'un dispositif d'intégration ESG couvrant la plupart de ses fonds. Cette démarche se structure au travers de plusieurs volets : un modèle d'analyse extra-financière propriétaire s'appuyant sur des fournisseurs de données ESG, l'application de politiques sectorielles, le suivi des principales controverses et un dialogue régulier avec les émetteurs afin de faire évoluer leurs pratiques.

L'ensemble de ce dispositif est précisément décrit dans la politique d'investissement responsable, publiée sur le site internet de la société :

- la politique d'investissement responsable - Crédit Mutuel Asset Management.

L'offre de produits responsable et durable s'étend sur toutes les classes d'actifs et comprend les fonds en intégration ESG [art 8 ou 9], les fonds labellisés (ISR, Greenfin, CIES, Finansol) et les fonds solidaires. Cette offre est présentée sur le site internet de la société :

- la sélection de fonds - Crédit Mutuel Asset Management.

Fonds en intégration ESG et classification SFDR

La majorité des fonds sont gérés au moyen d'un dispositif d'intégration ESG et respectent les critères européens du règlement SFDR Article 8 ou 9. Au 31 décembre 2023, 95 % des encours des fonds ouverts sont classés article 8 SFDR, contre 66 % pour les autres fonds (dédiés ou fonds d'épargne salariale).

CRÉDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT : CLASSEMENT SFDR AU 31/12/2023

Classification SFDR	FONDS OUVERTS				AUTRES FONDS : DÉDIÉS, ÉPARGNE SALARIALE, ...				TOTAL FONDS			
	Art 6	Art 8	Art 9	TOTAL	Art 6	Art 8	Art 9	TOTAL	Art 6	Art 8	Art 9	TOTAL
en %	4%	95 %	0,4 %	100 %	34 %	66 %	0 %	100 %	12 %	88 %	0 %	100 %
en M€				56 732				19 113				75 845

Fonds ISR

L'Investissement Socialement Responsable (ISR) est « un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité » [source : AFG - FIR]. Ce label d'État français permet d'indiquer aux épargnants les produits répondant à un cahier des charges exigeant sur la transparence, sur la qualité de la gestion ESG et sur la sélection des entreprises selon des critères extra-financiers.

Au 31 décembre 2023, Crédit Mutuel Asset Management gère 53 fonds labellisés ISR, totalisant un encours de 25,6 milliards d'euros, soit un tiers de l'encours total sous gestion. La liste des fonds ISR est disponible sur le site internet de la société :

- les fonds ISR - Crédit Mutuel Asset Management.

Fonds Greenfin

La société de gestion propose deux fonds labellisés Greenfin :

- le fonds CM-AM Green Bonds, lancé en 2017 et destiné à une clientèle de particuliers et d'institutionnels, a pour objectif de contribuer au financement de la transition énergétique en adoptant une approche centrée sur des projets à forts bénéfices environnementaux. Il est investi, à minima à 85 % en obligations vertes ;
- le fonds CM-AM Global Climate Change, lancé en juin 2021, participe au financement de la transition énergétique en investissant sur des sociétés internationales leaders sur les tendances de croissance verte suivantes : mobilité durable, énergies renouvelables et efficacité énergétique, préservation des écosystèmes et acteurs du changement.

L'investissement solidaire

Crédit Mutuel Asset Management gère une gamme de dix fonds dits « solidaires » ou fonds « 90-10 », puisqu'ils sont tenus d'investir entre 5 et 10 % de leurs actifs dans des organismes agréés « entreprise solidaire ». L'encours de cette gamme de fonds s'élève à 1 583 millions d'euros au 31 décembre 2023. En particulier, le fonds CM-AM Engagement solidaire, a obtenu le label Finansol en octobre 2022 et bénéficie depuis mai 2022 de l'agrément ESUS.

En complément, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de parts de partage à destination d'associations d'intérêt général. Ce mécanisme permet de reverser une partie des performances financières liée à la part sous forme de dons. Ainsi, sur 2023, une part de partage a été créée en faveur de l'association SIEL BLEU, association œuvrant pour la santé via la pratique d'activité physique auprès d'un public prioritairement fragile. En outre, la part de partage historique, en faveur de l'association France Active a été consolidée dans un fonds, CM-AM Impact First Inclusion, permettant d'élargir les possibilités de collecte.

Actions de sensibilisation

Fort de son rôle pédagogique, la société de gestion publie des informations périodiques sur son site internet visant à sensibiliser les épargnants ; celles-ci prennent différentes formes :

- une saga de vidéos visant à mieux faire connaître la finance durable et responsable ;
- le billet de la Finance Responsable, une note de synthèse sur un sujet d'actualité, d'une périodicité bi-mensuelle ;
- des *white-papers* : des analyses plus fournies sur des sujets à fort enjeu (la forêt comme écosystème, la biodiversité, le captage de CO₂...).

Enfin, une page dédiée sur le site de la société permet d'accéder à l'ensemble des documents relatifs à la finance responsable :

- l'univers de la finance responsable - Crédit Mutuel Asset Management.

Le groupe La Française, une offre étendue de fonds ISR

Le groupe La Française s'affirme comme un investisseur durable, intégrant les impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et l'environnement. Le groupe propose une offre de fonds labellisés ISR allant des actions à l'immobilier en passant par le crédit ou encore les obligations gouvernementales.

Le groupe La Française présente et met à disposition sur son site internet sa politique et ses valeurs.

Cette présentation est complétée par le code de conduite, éthique & transparence qui présente les priorités, les valeurs éthiques appliquées et les engagements pour la protection des clients et collaborateurs.

- en immobilier, les fonds labellisés ISR représentent 10 % des encours de La Française Real Estate Management ;
- en valeurs mobilières, les fonds labellisés ISR (ou FNG pour l'Allemagne) représentent 42 % des encours du groupe La Française (LFAM, N2AM et LFSAM) .

Au total, les fonds labellisés représentent 21 % des encours du groupe La Française.

Assurances du Crédit Mutuel

La gamme des offres d'épargne des Assurances du Crédit Mutuel propose aux assurés d'investir dans des produits financiers qui tiennent compte des impacts de la transition écologique sur les entreprises, mais également sur l'environnement et la société. Dans la gestion financière du fonds en euros en assurance-vie, les Assurances du Crédit Mutuel appliquent une politique ESG. Concernant les unités de compte, à fin 2023, 92 fonds promouvant des caractéristiques environnementales et sociales, ou intégrant un objectif d'investissement durable - respectivement au sens des articles 8 ou 9 du règlement européen *Disclosure* -, sont proposés aux assurés en assurance-vie et épargne retraite. Plus d'une trentaine de ces supports en unités de compte bénéficient également des labels ISR, Greenfin ou Finansol. Tous ces supports ont été rigoureusement sélectionnés pour leurs objectifs environnementaux et/ou sociaux.

En outre, les assurés en assurance-vie disposent désormais de deux solutions de gestion déléguée accompagnant les assurés vers plus de durabilité. Depuis 2020, le Pack Environnement 50 permet d'investir son

épargne à 50 % sur le fonds en euros des Assurances du Crédit Mutuel et à 50 % sur un support en unités de compte, labellisé ISR, CM-AM Sustainable Planet. Ce fonds labellisé investit dans des sociétés européennes qui intègrent des critères de responsabilité sociale et environnementale, engagées dans des thématiques comme l'efficacité environnementale, les énergies alternatives, l'économie circulaire, la ville et les transports durables ou encore le vivre mieux. Depuis 2023, la gestion pilotée durable permet quant à elle de choisir une allocation dans des fonds thématiques, avec l'accès à une dizaine de fonds et le choix entre trois profils. Les supports proposés sont majoritairement investis en actions de sociétés intégrant des critères ESG et intervenant dans les secteurs du changement climatique, des énergies durables ou de la création d'emplois.

Au-delà des offres d'épargne, les Assurances du Crédit Mutuel incitent également leurs clients à réduire leur empreinte carbone à travers d'autres offres :

- l'offre Assur Vélo, qui couvre la casse et le vol des bicyclettes classiques ou à assistance électrique ainsi que les dommages corporels du cycliste, afin de favoriser le développement des mobilités douces ;
- l'offre Mobilité Urbaine, notamment destinée aux trottinettes électriques, qui couvre les dommages à autrui et les dommages corporels du conducteur, afin de soutenir les alternatives à la voiture ;
- l'avantage Mobilité, qui couvre gratuitement les assurés automobile pour leurs trajets domicile-travail, même effectués en transport en commun terrestre ou à vélo ;
- l'avantage Taxi Covoiturage, qui favorise l'écopartage en prenant en charge les frais de taxi des assurés automobile en cas d'immobilisation de leur véhicule, que l'assuré covoiture en tant que conducteur ou passager ;
- l'option Petit Rouleur, qui accorde une réduction tarifaire pour les assurés automobile roulant moins de 6 000 km par an, afin d'inciter à limiter les déplacements en voiture ;
- la couverture des installations d'énergie renouvelable et des installations écologiques (comme les bornes de recharge des véhicules électriques), à travers l'offre de base ou une option, au sein de l'assurance multirisque habitation ;
- l'option d'extension de garantie de la réparation de l'électroménager pour les assurés habitation, afin d'éviter le remplacement de ces biens pendant cinq ans supplémentaires.

3.8.3 Évolution des financements d'énergies renouvelables

En 2023, le département financement de projets du CIC (intégrant les banques régionales) ^[1] a financé 26 projets énergies renouvelables : cinq projets de parcs éoliens onshore, totalisant près de 1 666 MW (localisés en France et aux Etats-Unis), deux projets de parcs éoliens offshore en Europe représentant près de 1 340 MW (parc éolien Moray West au Royaume-Uni et parc éolien Saint-Nazaire en France), trois projets biomasse représentant près de 138 MW (localisés en France), douze projets solaire totalisant près de 1 142 MW (localisés en France), quatre projets de stockage d'énergie totalisant près de 1 307 MW (un en France, trois aux Etats-Unis).

Les autorisations cumulées des projets énergies renouvelables à fin décembre 2023 atteignent 2,55 milliards d'euros, soit une augmentation de 17 % par rapport à fin 2022. Hors sous-participations, les autorisations cumulées de projets énergies renouvelables s'élèvent à 2,3 milliards à fin décembre 2023, en hausse de 16 % par rapport à 2022.

Le plan stratégique 2019-2023 *ensemble#nouveau monde, plus vite, plus loin !* du groupe fixe la progression des financements de projets à fort impact climatique à 30 %. Cet objectif concerne, dans un premier temps, l'activité de la banque de financement, notamment à travers les financements de projets. A fin 2023, le taux de progression s'élève à

[1] « Financement de projets » s'entend ici comme une catégorie bien précise de financement corporate, dite financement spécialisé (défini en particulier par l'article 147.8 du règlement européen 575/2013) et répondant à des critères précis. Ces critères, tels qu'homologués par l'ACPR en octobre 2012, sont utilisés pour fixer l'éligibilité des opérations au portefeuille CM CIC Financements de projets.

+79,6 %. Tous les projets financés répondent strictement aux normes environnementales du pays d'implantation. Ces financements font l'objet d'une procédure d'évaluation interne incluant des critères ESG décrite dans le plan de vigilance (paragraphe 3.11.3.3).

En parallèle, l'encours des financements d'énergies renouvelables destinés aux clients des réseaux du Crédit Mutuel et du CIC en 2023, atteint 1 milliard d'euros au 31 décembre 2023.

Émission Green Bond de la BFCM

Le groupe dispose de nombreux programmes d'émission bien adaptés qui permettent d'accéder aux investisseurs des principales zones sur le plan international à travers des émissions publiques et privées. Dans le cadre de la stratégie RSM de Crédit Mutuel Alliance Fédérale relayée par les ambitions du plan stratégique, la décision logique et volontaire de s'inscrire dans un programme pérenne d'émission de *Green Bonds* a été actée pour répondre aux attentes des investisseurs. Après une première émission inaugurale en 2020, une deuxième émission a été réalisée en 2021 toujours concentrée sur des actifs verts (financement de projets

renouvelables éoliens, solaires et bâtiments résidentiels neufs à la norme RT2012). Le montant cumulé de ces deux émissions atteint 1,5 milliard d'euros.

En outre, l'équipe constituée à cet effet a choisi de proposer un cadre de référence définissant des actifs éligibles à des émissions *green* et sociales permettant à la BFCM de renforcer sa démarche active sur le financement de ces segments d'activité. Ces deux émissions, dont les modalités de mise en place respectent les meilleurs standards du marché et qui ont été reconnues pour la transparence des méthodologies appliquées (calcul des émissions évitées, sélection des actifs éligibles...), ont connu un fort succès auprès des investisseurs obligataires. Comme le *Green Bond* émis en 2020 inclus dans le *Bloomberg Barclays MSCI Green Bond Index* de décembre 2020, celui émis en 2021 a été inclus dans le *Bloomberg Barclays MSCI Green Bond Index* de décembre 2021.

L'ensemble des documents est disponible sur le site dédié aux investisseurs à l'adresse : <https://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/investisseurs/presentation.html>

GREEN, SOCIAL & SUSTAINABLE BOND



3.8.4 Des fonds pour la transition

En 2023, Crédit Mutuel Impact (anciennement Crédit Mutuel Capital Privé) a créé le fonds Révolution Environnementale et Solidaire et poursuivi le déploiement du fonds Siloé Infrastructures.

Abondé chaque année par le dividende sociétal de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, le fonds Révolution Environnementale et Solidaire a pour mission d'amplifier la transformation des modèles de production et d'intervenir dans les domaines clés de la transition climatique et environnementale où les besoins financiers sont très importants et les autres acteurs ne sont pas assez présents encore.

Avec l'ambition d'être doté d'1,5 milliard d'euros à horizon 2027, le Fonds Révolution Environnementale et Solidaire promeut la plus-value écologique et sociale et la durabilité. Son profil risqué lui permet d'accompagner dans la durée des projets de rupture technologique, de passage à l'échelle ou de transformation sociétale. Il intervient dans les domaines clés de la planification écologique : mobilité, logement, agriculture, consommation, industrie et biodiversité.

En 2023, le fonds a acquis le Groupement Forestier Vosges Nord en vue de pérenniser son modèle de gestion créateur de valeur environnementale, tant du point de vue de la préservation de la biodiversité que dans sa capacité à séquestrer du carbone (de l'ordre de 23 000 tonnes de CO₂ séquestrés par an). Les investissements ont également porté sur la rénovation et l'adaptation des logements, de nouvelles sources d'énergie (osmotique, syngaz), la fossilisation de déchets non-recyclables...

Via l'apport de fonds propres (ou quasi fonds propres), le fonds SILOE Infrastructures finance des projets de long-terme contribuant au développement des territoires en France et vise prioritairement les projets liés à la transition énergétique. Les opérations réalisées entre 2020 et 2022 avaient principalement financé des projets éoliens et photovoltaïques (dont la capacité de production d'énergie renouvelable se déploie progressivement pour atteindre en 2028/2029 une cible en production de près de 4 GWc^[1]). Les investissements de l'année 2023 ont été orientés vers le développement d'Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques (IRVE) en lien avec les collectivités locales ou des acteurs privés ainsi que le financement de la décarbonation thermique des bâtiments.

3

3.8.5 Gestion des risques climatiques

Dans un monde toujours plus soucieux de lutter contre le dérèglement climatique et la dégradation de l'environnement, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage à prendre en compte les impératifs climatiques dans la conduite de l'ensemble de ses activités pour rejoindre la trajectoire de l'Accord de Paris sur le Climat visant à limiter l'augmentation des températures de 1,5 à 2°C d'ici 2100.

La gouvernance de la gestion des risques climatiques s'articule autour de trois piliers en cours de déploiement :

Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> Une gouvernance au plus haut niveau Une prise en compte dans la gestion des risques financiers Les politiques sectorielles comme la clé de la stratégie
Organisation	<ul style="list-style-type: none"> Fonction de gestion des risques majeur en coordination avec les autres directions (juridique, commercial ...) Des outils et effectifs dédiés Intégration dans le suivi des risques au même titre que les autres risques critiques
Outils	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs de performance de la stratégie climat (émissions, encours, etc.) Intégration de limites/seuils d'alerte dans le RAF^[1] Données exhaustives, fiables et granulaires du bilan carbone Projections via des stress dans l'ICAAP^[2] Contrôles et audits adéquats

[1] Dispositif ou cadre d'appétence aux risques - Risk Appetite Framework.

[2] Processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne - Internal Capital Adequacy Assessment Process.

La gestion des risques liés au changement climatique (risque physique et risque de transition) est intégrée dans le dispositif de gestion des risques financiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. L'ensemble des projets développés sont présentés au comité de gouvernance RSM, au comité

des risques (organe exécutif) puis au comité de suivi des risques (organe délibérant) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et font partie du suivi stratégique des risques, en lien direct avec la présidence et la direction générale.

[1] GigaWatt crête.

Les objectifs ambitieux portés par la politique exigeante de responsabilité sociale et mutualiste contribuent à améliorer la performance collective de long terme et se fondent sur :

1. des investissements dans le financement des projets à fort impact climatique ;
2. un accompagnement des entreprises dans la transformation de leurs modèles économiques ;
3. le renforcement des exigences environnementales dans les règles d'octroi de financement ;
4. l'alignement des politiques sectorielles pour lutter contre l'utilisation du charbon et des hydrocarbures conventionnels et non conventionnels au travers de la stratégie climat ;
5. l'intégration des impacts directs et indirects du risque climatique des activités du groupe dans la cartographie des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ⁽¹⁾.

Intégration qualitative du risque climatique dans le cadre d'appétence aux risques

Le dispositif – ou cadre – d'appétence aux risques [*Risk Appetite Framework*] est présenté au chapitre 5 du présent document d'enregistrement universel. Dans le domaine des risques liés à l'environnement et au climat, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'assure d'intégrer pleinement ces risques dans le développement de ses activités, en incluant une vision long terme. Cela se traduit par :

- l'intégration de la surveillance des risques environnementaux dont climatiques, ainsi que leurs mécanismes de transmission aux autres risques - notamment crédit -, au dispositif de gestion des risques ;
- la mise en place d'outils dédiés pour identifier, mesurer, gérer et suivre l'ensemble de ces risques, aussi bien physiques que de transition ;
- le déploiement de mesures d'atténuation de l'impact des risques environnementaux et de mesures d'adaptation au changement climatique.

Les risques liés à l'environnement et au climat font l'objet d'un suivi spécifique dans le cadre d'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Dans ce contexte, quatre indicateurs de risques climatiques et environnementaux supplémentaires ont été déclinés dans le cadre d'appétence de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour 2024.

Il s'agit de :

- la variation de la part des DPE F et G dans le total des expositions immobilier résidentiel ;
- la variation de la part des expositions fortement exposées aux risques aigus : les risques sont qualifiés d'aigus quand ils découlent de risques extrêmes (inondation, sécheresse et tempête/grêle/neige) ;

- la variation de la part des expositions fortement exposées aux risques chroniques : les risques sont qualifiés de chroniques quand ils découlent de changements graduels (hausse du niveau de la mer, hausse des températures et variation des précipitations) ;
- la variation en % des émissions financées sur trois secteurs (agriculture, construction et industrie manufacturière).

Ces indicateurs complètent les deux indicateurs déjà existants dans le cadre d'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il s'agit d'indicateurs de suivi des expositions des secteurs charbon et hydrocarbures, éligibles aux politiques sectorielles en vigueur au sein du groupe. Cela vise à suivre les expositions sectorielles des clients de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, exerçant leurs activités attachées à ces secteurs. Des seuils d'alerte et des limites d'appétence sont fixés en fonction de l'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, avec des actions correctrices associées, en cas de dépassement de ces niveaux.

Pour rappel, les politiques sectorielles de Crédit Mutuel Alliance Fédérale permettent de délimiter un champ d'intervention et de fixer des critères pour l'exercice de ses activités dans les domaines où les impacts sociaux et environnementaux (intégrant les risques climatiques) sont les plus élevés.

Risques climatiques limite pays

Dans le cadre de la montée en puissance des risques liés au changement climatique pouvant impacter les pays et leur économie, les recherches sur l'évaluation des risques climatiques ont permis d'intégrer une composante ESG dans la définition de ces limites pays. Ces limites consistent à plafonner les niveaux d'exposition que le groupe s'autorise à prendre sur les contreparties avec lesquelles il traite dans chaque pays. Ainsi, le calcul de la limite pays tient compte de l'indice *Notre Dame Global Adaptation Index* ou ND-GAIN ⁽²⁾ qui reflète :

- la vulnérabilité des pays au changement climatique [*vulnerability*] basée sur 36 critères quantitatifs et qualitatifs (thématiques principales : santé, nourriture, écosystèmes, habitat, accès à l'eau, infrastructures) ;
- la capacité d'adaptation à ces changements [*readiness*] basée sur neuf critères économiques, sociaux et de gouvernance.

En fonction du niveau de l'indice, la limite se voit affecter d'un malus plus ou moins important en fonction du niveau de l'index. Au cours de l'exercice 2023, le calcul des limites pays tenant compte de l'indice ND-GAIN a été actualisé même si les notations pays des agences financières intègrent de plus en plus l'aspect environnemental.

Exercices de stress test

Crédit Mutuel Alliance Fédérale participe à l'exercice organisé par l'European Banking Authority (EBA) visant à évaluer la résilience du secteur financier face au paquet européen « fit for 55 », visant à réduire significativement les émissions de CO₂ de l'Union Européenne d'ici à 2030. L'exercice vise aussi pour l'EBA à mieux comprendre la capacité du système financier à soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO₂ dans des conditions stressées.

[1] Dispositif présenté au chapitre 3.3 «Les risques et opportunités extra-financiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale».

[2] <https://gain.nd.edu/>

Compte tenu de son caractère trans-sectoriel et systémique, cet exercice est mené avec la collaboration et la coordination des autres autorités européennes de surveillance (AES), de la Banque centrale européenne (BCE) et du Comité européen du risque systémique (CERS).

Par ailleurs, dans le contexte où les enjeux liés au changement climatique sont importants pour le secteur financier, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a initié en 2023 un exercice d'évaluation des risques associés à l'évolution du climat, dédié exclusivement aux assureurs. Les scénarios envisagés analysent la manifestation d'événements extrêmes en matière de risque physique (vagues de chaleur et inondations) ainsi que de risque de transition avec des ajustements des marchés financiers, à court et à long terme. Ils invitent à une réflexion sur des évolutions stratégiques. Cet exercice a fait l'objet d'une mobilisation transverse des équipes du GACM.

Taxonomie

En application du règlement [UE] 2020/852 de la Commission européenne, Crédit Mutuel Alliance Fédérale publie ses expositions bilantielles aux secteurs alignés sur la taxonomie.

La taxonomie de l'Union Européenne constitue un ensemble de critères de développement durable destiné aux entreprises, aux investisseurs et aux gouvernements. Elle identifie les activités économiques qui peuvent être considérées comme durables ou éco-responsables. Elle permet ainsi aux acteurs de la finance et aux entreprises d'avoir un langage commun et faciliter les investissements et les financements durables dans le but de favoriser la transition écologique de l'économie.

Eléments méthodologiques

Concepts clés : éligibilité et alignement du portefeuille

La taxonomie européenne est construite sur les notions clés d'éligibilité et d'alignement.

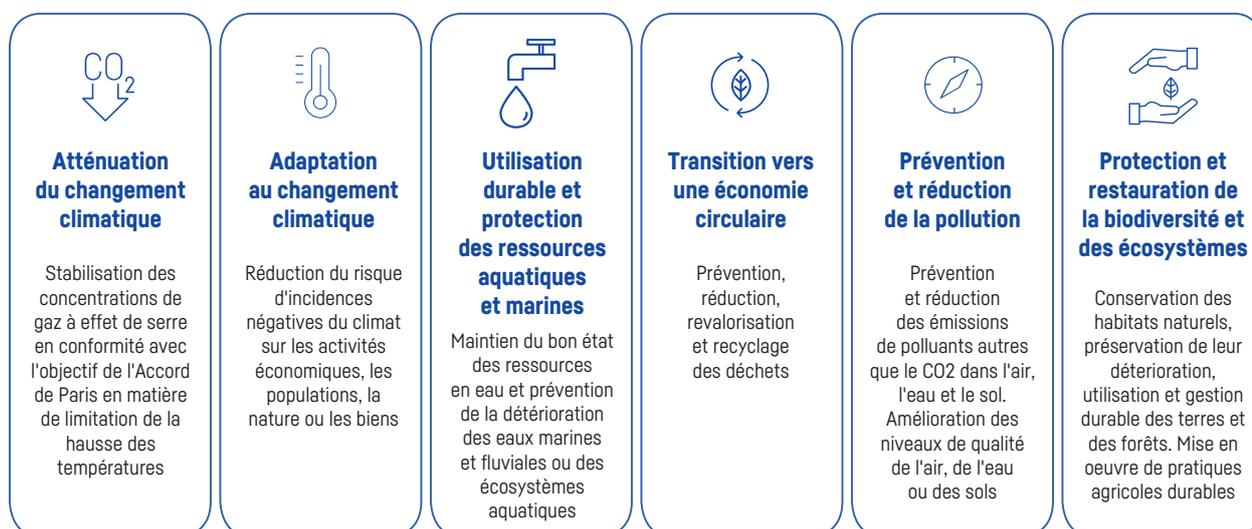
Une activité économique est éligible à la taxonomie si elle est incluse dans la liste publiée dans les actes délégués du règlement Taxonomie ; celle-ci comprend 147 activités présentes dans 15 macro-secteurs. Il s'agit d'activités qui sont susceptibles de contribuer à l'un des six objectifs environnementaux de la taxonomie ; ces activités représentent plus de 90 %^[1] des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'Union européenne.

Parmi ces activités éligibles, l'activité est considérée alignée à la taxonomie ou durable sur le plan environnemental, uniquement si elle respecte l'ensemble des critères suivants :

- contribuer substantiellement à l'un des six objectifs environnementaux (cf. infographie ci-dessous) ;
- être conforme aux critères d'examen techniques établis dans les actes délégués ;
- ne pas causer de préjudice important aux autres objectifs environnementaux ;
- respecter certaines garanties sociales minimales.

3

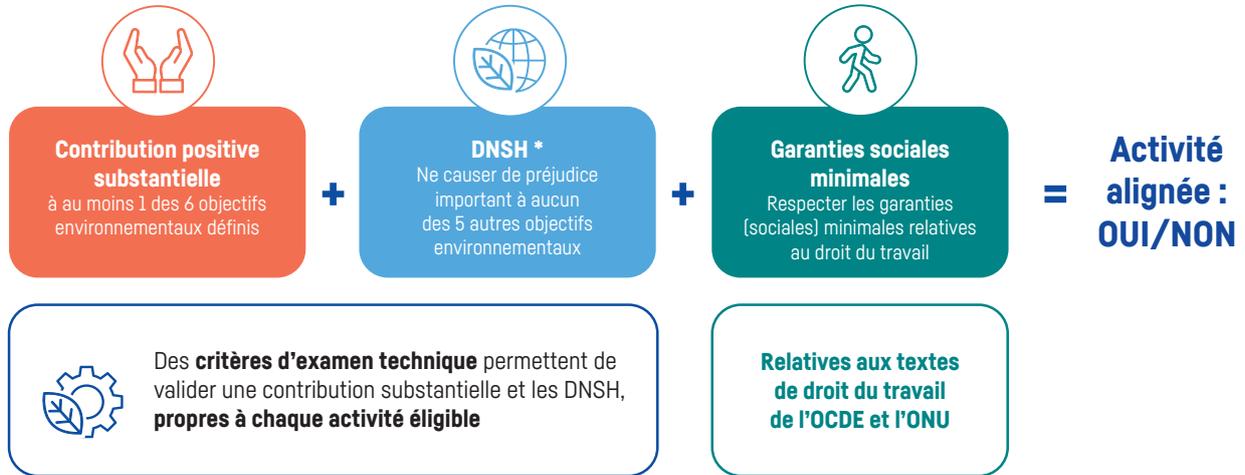
LES SIX OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DE LA TAXONOMIE VERTE



Au 31 décembre 2023, selon le règlement délégué [UE] 2021/2178 et le règlement délégué [UE] 2023/2486, la mesure d'éligibilité doit couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux de la taxonomie alors que celle de l'alignement est restreinte aux deux premiers objectifs relatifs à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

[1] Taxonomie verte : mode d'emploi ! - Commission européenne (europa.eu)

LES CRITÈRES D'ALIGNEMENT DES ACTIVITÉS À LA TAXONOMIE VERTE

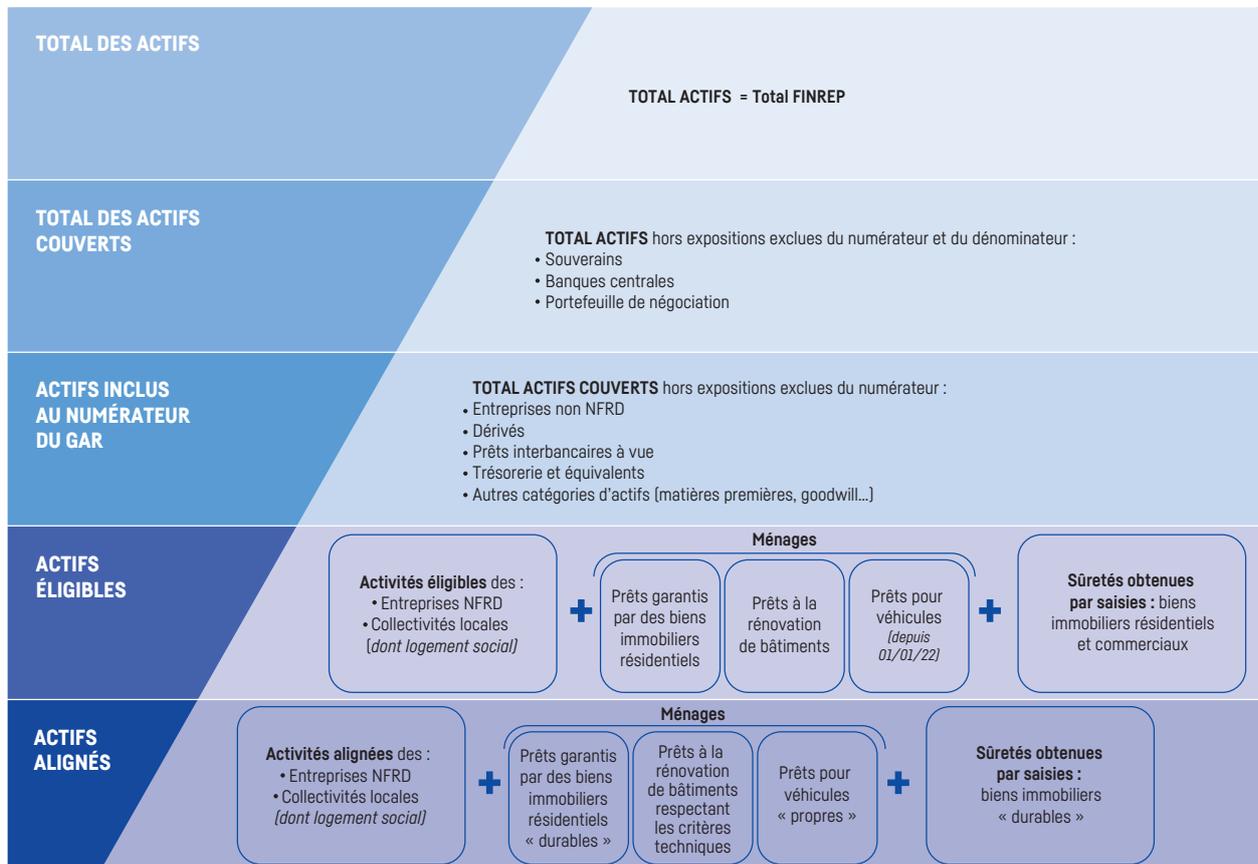


*DNSH : *Do no significant harm*. Ce principe impose de ne causer aucun préjudice aux six objectifs environnementaux qui déterminent la durabilité d'une activité au sens du règlement Taxonomie.

Méthodologie de calcul des ratios d'éligibilité et d'alignement

Le calcul des ratios d'éligibilité et d'alignement nécessite d'évaluer les différents types d'actifs considérés au sens de la taxonomie, à savoir : les actifs couverts au dénominateur, les actifs éligibles ou les actifs alignés au numérateur.

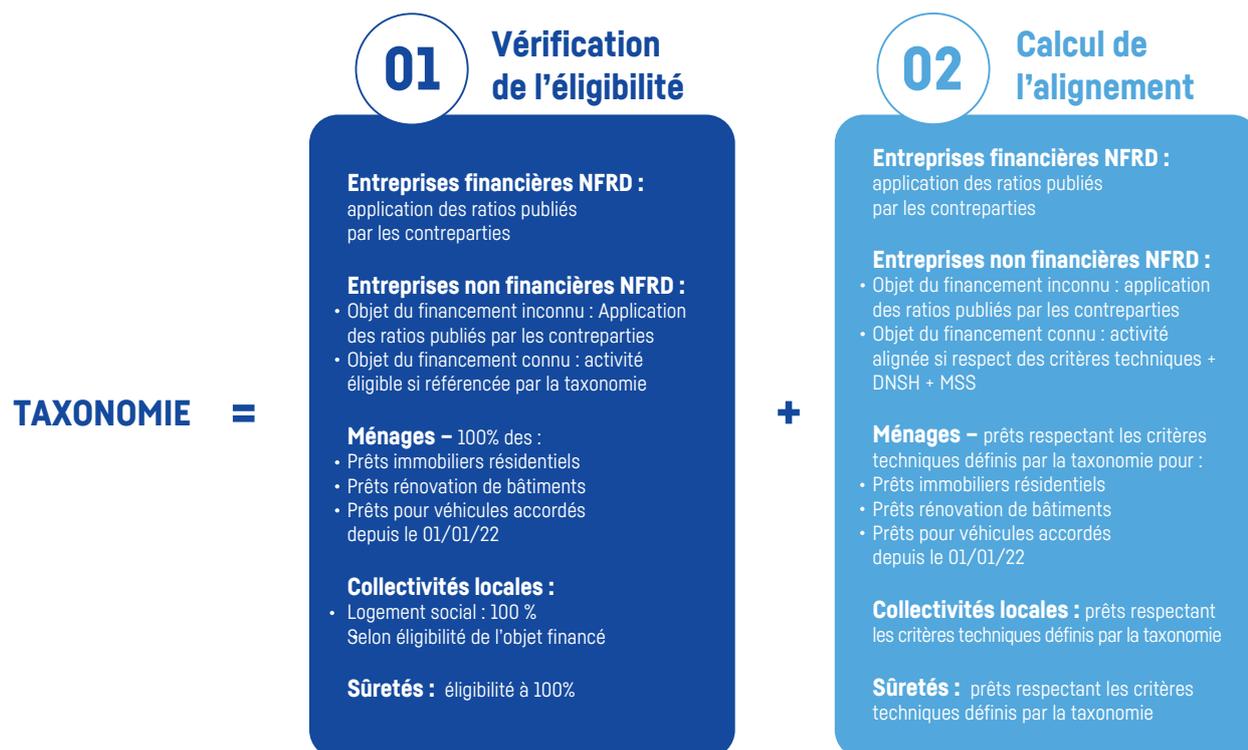
TYPES D'ACTIFS CONSIDÉRÉS AU SENS DE LA TAXONOMIE



Pour évaluer l'éligibilité puis l'alignement au niveau de ses actifs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a défini une méthodologie tenant compte de la nature de la contrepartie, la typologie des produits financés (type de produits, objet de financement, date de financement, etc.) et le type d'informations disponibles.

Par exemple, les ratios publiés par les contreparties sont utilisés pour toutes les entreprises financières soumises à la NFRD ainsi que pour certaines entreprises non financières dans le cas où l'objet du financement n'est pas identifié en interne.

ÉLIGIBILITÉ ET ALIGNEMENT DU PORTEFEUILLE DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE



3

Groupe de travail coordonné par la Confédération Nationale de Crédit Mutuel

Compte-tenu des enjeux stratégique et réglementaire, la Confédération Nationale du Crédit Mutuel a coordonné en 2023, une série d'ateliers en interne pour assurer la mesure de l'alignement de son portefeuille clients aux deux premiers objectifs de la taxonomie, à savoir : l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Pour rappel, pendant la période transitoire de deux ans, seuls les ratios d'éligibilité du portefeuille de Crédit Mutuel Alliance Fédérale à la taxonomie verte européenne étaient exigés et publiés.

Ces ateliers dédiés pluridisciplinaires ont regroupé les directions des risques, les directions financières et les équipes en charge des sujets RSE/RSM confédérale et des groupes régionaux avec comme objectifs :

- l'appropriation des textes et des méthodologies de calcul, en lien avec les états FINREP ;
- la définition de règles de gestion communes entre les groupes régionaux, notamment quant aux pièces justificatives à prendre en considération pour calculer l'alignement du portefeuille ;
- l'identification des ratios d'éligibilité et d'alignement publiés par les contreparties concernées par la NFRD ;
- le calcul des ratios (numérateur et dénominateur) sur la base des données 2023.

Le détail de la méthodologie est précisé dans la note méthodologique de la DPEF (paragraphe 3.12.3).

Alignement du portefeuille

Analyse des résultats d'alignement pour l'exercice 2023

L'alignement du portefeuille de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est intimement lié à son modèle d'affaires. Seuls les ménages, les collectivités locales et les entreprises soumises à la publication d'une déclaration extra-financière étant incluses dans le périmètre des actifs couverts par la taxonomie, le ratio d'alignement reste à ce stade principalement impacté par l'alignement des ménages, représentant en valeur brute 40 % du total des actifs. La principale difficulté concerne l'accès aux données permettant à Crédit Mutuel Alliance Fédérale de calculer l'alignement de ses contreparties *via* l'analyse des critères techniques de contribution substantielle, les critères DNSH et les garanties sociales minimales. S'agissant des ménages, les critères techniques ne sont pas complètement disponibles à ce stade et de ce fait, certains postes n'ont pas pu être intégrés à l'alignement du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Les différents taux présentés dans le cadre de cette déclaration ne reflètent ainsi pas, à ce stade, la réalité de l'alignement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Entreprises

Au 31 décembre 2023, le *Green Asset Ratio* (GAR) des entreprises financières s'établit à 2,57 %⁽¹⁾, soit 563 millions d'euros. Il concerne les entreprises soumises aux obligations de publication d'informations extra-financières uniquement qui représentent 2,69 % du total des actifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

S'agissant des entreprises non financières, le GAR s'élève à 4,38 % représentant un encours aligné de 723 millions d'euros. Seules les entreprises non financières soumises aux obligations de publication d'informations extra-financières ont été incluses dans le calcul de l'alignement sur la base des ratios publiés au sein de leur document d'enregistrement universel en 2023. Elles représentent 2,03 % du total des actifs.

S'agissant des financements dédiés à un projet pouvant répondre à un objectif de la taxonomie, le groupe ne dispose pas, à ce jour, d'une documentation suffisante pour vérifier les critères techniques de la réglementation en matière de contribution substantielle et de respect des DNSH. Ainsi, ils ne contribuent pas aux ratios d'alignement du groupe.

Ce montant d'alignement évoluera dans les années à venir du fait d'une meilleure identification des entreprises soumises à ces obligations mais également à la suite de la transposition de la directive (UE) 2022/2464, dite directive CSRD qui étend le champ d'application des entreprises concernées.

Ménages

Au 31 décembre 2023, les prêts et avances consentis aux ménages alignés sur l'objectif d'atténuation du changement climatique s'élèvent à 30,4 milliards d'euros, représentant un *Green Asset Ratio* de 12,07 %. Seuls les prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels répondant aux réglementations thermiques RT 2012 et RE 2020, considérés comme

permettant de comptabiliser les biens dans le top 15 % national en terme de consommation énergétique⁽²⁾, ainsi que les biens justifiant d'un DPE de catégorie A ont été considérés comme potentiellement alignés sur les critères techniques de la taxonomie. L'analyse a été affinée en excluant les biens pour lesquels Crédit Mutuel Alliance Fédérale a considéré qu'ils étaient exposés à un risque physique, selon une analyse interne basée sur des données publiques. Les prêts à la rénovation ainsi que les prêts pour véhicules n'ont pas été considérés comme alignés, faute de données suffisamment disponibles pour justifier du respect des critères complémentaires DNSH.

Collectivités locales

Le modèle d'affaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'étant pas principalement axé sur le financement du logement social, l'analyse d'alignement n'a pas pu être menée au 31 décembre 2023.

Gaz et nucléaire

Crédit Mutuel Alliance Fédérale déclare les investissements dans les activités de production d'électricité à partir de gaz naturel et nucléaire identifiées comme des activités transitoires contribuant aux objectifs de la Taxonomie de l'UE en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Ainsi, l'ensemble des éléments attendus sont publiés en annexes (paragraphe 3.14) et présentent les cinq modèles de reportings sur les activités économiques alignées, éligibles et non éligibles à la taxonomie européenne.

Expositions de hors bilan

Concernant le hors bilan, le calcul d'alignement n'a été réalisé que sur les expositions envers des entreprises soumises aux obligations de publication d'informations extra-financières.

Présentation des ratios réglementaires

Alignement aux objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

		Total des actifs durables sur le plan environnemental	ICP ⁽¹⁾	ICP ⁽²⁾	% de couverture (par rapport au total des actifs) ⁽³⁾	% d'actifs exclus du numérateur du GAR	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR
ICP Principal	Encours du ratio d'actifs verts (GAR)	31 368	5,07 %	5,09 %	77 %	40 %	23 %

ICP : Indicateur clé de performance.

(1) Sur la base de l'ICP du chiffre d'affaires de la contrepartie.

(2) Sur la base de l'ICP des CapEx de la contrepartie, sauf pour les activités de prêt générales, pour lesquelles c'est l'ICP du chiffre d'affaires qui est utilisé.

(3) % d'actifs sur lesquels porte l'ICP, par rapport au total des actifs bancaires.

Les informations et les modèles réglementaires relatifs à la taxonomie ainsi que les informations spécifiques aux activités liées au gaz fossile et au nucléaire sont présentées en annexe de ce document (paragraphe 3.14).

Éligibilité aux autres objectifs environnementaux de la taxonomie

Conformément au règlement (UE) 2023/2486 de la Commission Européenne, le Crédit Mutuel Alliance Fédérale présente sur une base obligatoire les ratios d'éligibilité de son portefeuille aux six objectifs environnementaux de la taxonomie (utilisation durable et protection des

ressources aquatiques et marines, transition vers une économie circulaire, prévention et réduction de la pollution, et protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes). L'éligibilité au 31 décembre 2023 n'a pas pu être calculée, dans la mesure où les contreparties de Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'ont à ce jour pas publié ces informations dans leurs DPEF. Par conséquent, Crédit Mutuel Alliance Fédérale publiera ces ratios d'éligibilité à compter de 2025, année de publication du rapport de durabilité établi au 31 décembre 2024.

Part dans les actifs couverts des expositions sur des activités économiques éligibles à la taxonomie (objectifs 3 à 6)	0 %
Part dans les actifs couverts des expositions sur des activités économiques non éligibles à la taxonomie (objectifs 3 à 6)	100 %

[1] Plus d'informations sur les méthodologies de calcul des ratios en note méthodologique paragraphe 3.12.

[2] D'après les éléments d'interprétation du règlement délégué (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021 relatifs au secteur du bâtiment fournis par le ministère de la transition écologique.

Pilier 3 ESG

Des données détaillées complémentaires sur les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont disponibles dans le Pilier 3 ESG chapitre 5.

3.8.6 Le dispositif ESG des assurances et des gestionnaires d'actifs

Rapport - Article 29 de la loi Energie-Climat

L'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat et son décret d'application 2021-663 publié en 2021 renforcent les exigences de transparence en matière ESG des investisseurs dont les actifs et/ou le total bilan dépassent 500 millions d'euros.

Les exigences de publication portent sur trois domaines :

- le climat : avec la publication de la stratégie d'alignement sur les objectifs de température de l'Accord de Paris (avec des objectifs quantitatifs d'émissions de gaz à effet de serre tous les cinq ans, jusqu'à 2050) ainsi que l'alignement des encours ou du bilan sur les activités durables de la Taxonomie européenne et sur les activités liées aux énergies fossiles ;
- la biodiversité : via la publication de stratégie d'alignement sur les objectifs internationaux de préservation de la biodiversité, avec des objectifs chiffrés ;
- l'intégration des facteurs ESG dans les dispositifs de gestion des risques, de gouvernance et d'accompagnement de la transition (notamment engagement actionnarial) des acteurs de marché.

Les rapports art. 29 sont disponibles sur le site internet de chaque entité :

- Rapport - Article 29 de la Loi Energie-Climat de Crédit Mutuel Asset Management ;
- Rapport - Article 29 de la Loi Energie-Climat du Groupe La Française ;
- Rapport ESG dont Article 29 de GACM .

Ces rapports sont transmis aux autorités compétentes et à la Plateforme pour la transparence climatique de l'ADEME.

Ils sont publiés au 1^{er} semestre de l'année suivant la fin de l'exercice.

Règlementation SFDR : classification des fonds et rapport PAI ^[1]

La réglementation SFDR renforce la communication auprès des porteurs sur le risque de durabilité avec la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la stratégie d'investissement.

CRÉDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT : CLASSEMENT SFDR AU 31/12/2023

Classement SFDR (encours en M€ et en %)	Article 9		Article 8		Article 6		Total
Credit Mutuel Asset Management	212	0,3 %	66 686	87,9 %	8 947	11,8 %	75 845

La liste des fonds avec leur catégorie SFDR est disponible sur le site internet de la société :

- liste des fonds SFDR de Crédit Mutuel Asset Management.

Groupe La Française

Chaque pôle d'activité du groupe classe plus de la moitié de ses encours en article 8 ou 9 SFDR, respectivement 68 % pour le pôle immobilier et 61 % pour les actifs financiers, soit des fonds qui respectent des critères de durabilité ou se donnent des objectifs de performance environnementale ou sociale.

[1] Principal adverse impacts.

[2] Ces montants intègrent tous les types de fonds gérés par Crédit Mutuel Asset Management, à savoir : les fonds ouverts au public, les fonds d'épargne salariale, les fonds dédiés de Crédit Mutuel Gestion ou de Dubly Transatlantique Gestion ainsi que les mandats institutionnels.

GROUPE LA FRANÇAISE : CLASSEMENT SFDR AU 31/12/2023

Classement SFDR (encours en M€ et en %)	Article 9		Article 8		Article 6		Total
Actifs immobiliers (LREM)	16 137	63 %	1 345	5 %	8 326	32 %	25 808
Actifs financiers (LFAF, N2AM, LFSAM)	4 487	32 %	3 959	28 %	5 473	39 %	13 918
TOTAL ENCOURS SDG - LFG	20 624	52 %	5 304	13 %	13 799	35 %	39 726

Les documents liés à l'investissement durable du GLF (dont SFDR) sont disponibles sur le site internet de la société :

- Nos publications - Investissement durable - Groupe La Française ;
- La liste des fonds SFDR du Groupe La Française.

Politiques d'investissement durable des assurances et des gestionnaires d'actifs

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Engagé depuis plusieurs années en faveur du développement durable, le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) confirme son statut d'entreprise responsable au travers de sa politique d'investissement.

Investisseur sélectif, le GACM dispose d'une politique ESG mise à jour régulièrement, lui permettant de prendre en compte les risques de durabilité sur ses actifs ainsi que les impacts environnementaux ou sociaux de ses investissements. Elle repose notamment sur une politique d'exclusion des émetteurs présentant un risque ESG trop important. En pratique, à chaque achat d'une action ou obligation, les gestionnaires d'actifs du GACM ont accès à une analyse ESG de l'émetteur grâce, notamment, à des données fournies par l'entreprise ISS. Cette analyse constitue une aide à la décision dans le processus d'investissement, aide complémentaire aux critères financiers usuellement analysés. Ainsi, la politique ESG du GACM incite à investir conformément aux valeurs du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale en matière de respect des droits de l'homme, de l'environnement et des règles de bonne gouvernance.

En outre, afin de limiter son exposition et son soutien à certaines activités à fort impact environnemental ou social, le GACM applique des politiques sectorielles ambitieuses, en ligne avec Crédit Mutuel Alliance Fédérale. C'est le cas en particulier des secteurs des énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz), du tabac ou encore des armes non conventionnelles.

Actionnaire actif, le GACM attache une importance particulière au dialogue actionnarial et à l'exercice de ses droits d'actionnaire dans les entreprises dans lesquelles il investit. Par ce biais, le GACM entend défendre les intérêts financiers des assurés pour le compte desquels il investit tout en encourageant les entreprises qu'il finance dans leur démarche de responsabilité environnementale, sociale et de bonne gouvernance. Ces changements de pratiques de la part des entreprises devront également permettre au GACM d'atteindre ses objectifs de sortie du charbon et de réduction de l'empreinte carbone de ses investissements, afin de s'aligner sur une trajectoire compatible avec l'Accord de Paris.

Le GACM est convaincu que le respect de bonnes pratiques ESG permet une meilleure valorisation à long terme des entreprises et le développement d'une économie plus durable dans le monde.

La démarche ESG du GACM est exprimée plus en détail au sein d'un rapport spécifique consultable sur le site internet de la société :

- Publications des assurances du Groupe Credit Mutuel.

Crédit Mutuel Asset Management

Dispositif d'intégration ESG

Crédit Mutuel Asset Management, principale filiale de gestion d'actifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, s'inscrit pleinement dans la démarche sociale, sociétale et environnementale du Groupe. L'investissement responsable en est la mise en application majeure, au travers d'un dispositif d'intégration ESG pour la plus grande part des fonds et d'une démarche ISR pour une gamme de fonds ciblée.

Ce dispositif d'intégration des enjeux de durabilité se décline au travers de six volets :



Politique d'investissement responsable

Crédit Mutuel Asset Management s'assure que les entreprises et les États dans lesquels il investit font preuve des meilleures pratiques notamment en faveur de la transition climatique, en matière de gouvernance et de développement du capital humain.

Sa politique d'investissement responsable repose sur : une méthodologie d'analyse ESG propriétaire, les politiques sectorielles et climat, le suivi des controverses et l'engagement actionnarial. La version complète du document 'Politique d'investissement responsable' de Crédit Mutuel Asset Management est consultable sur son site internet :

- Politique d'investissement responsable de CMAM.

Méthodologie et modèle d'analyse ESG propriétaire

Crédit Mutuel Asset Management a développé un modèle d'analyse ESG propriétaire, portant sur les entreprises et les États, qui s'appuie sur des fournisseurs de données ESG. Le modèle d'entreprises est conçu autour d'une méthodologie dédiée constituée de 35 indicateurs au sein de 14 catégories couvrant tous les critères de qualité de gouvernance, sociétaux, sociaux et environnementaux, dont le climat.

Cette approche quantitative extra-financière compare les entreprises, au sein de leur propre secteur d'activité, pour déterminer celles qui progressent le mieux dans l'appréhension des risques et des opportunités au regard des enjeux liés au développement durable tels que définis par les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

En complément, une analyse qualitative est conduite en interne par une équipe d'experts sur les sujets ESG. In fine, les entreprises de l'univers de Crédit Mutuel Asset Management sont classées en cinq groupes reflétant leur performance extra-financière tant historiques que prospectives.

Les résultats de ces analyses sont mis à disposition de l'ensemble des équipes de gestion.

Politique Climat

Acteur engagé pour la réorientation des flux financiers au sein d'une économie compatible avec un scénario limitant la hausse des températures à +2 degrés Celsius, Crédit Mutuel Asset Management s'est donné comme objectif la réduction de 15 % de l'empreinte carbone de ses investissements (incluant les scopes 1 et 2) sur la période 2018-2023. En application de ses ambitions, Crédit Mutuel Asset Management a intégré dans son outil propriétaire les enjeux de la transition climatique au travers de l'analyse de la stratégie CO₂ des émetteurs, de l'innovation et de la mesure de la trajectoire sur trois ans des performances des émetteurs [source des données carbone : ISS ESG]. Crédit Mutuel Asset Management produit, a minima sur une base annuelle, les éléments permettant d'apprécier le positionnement de ses portefeuilles au regard de la trajectoire deux degrés, en accord avec les ambitions en termes d'empreinte carbone du groupe (plan 2018-2023). Ces éléments sont repris dans différents rapports élaborés pour chaque fonds.

Politiques sectorielles

Crédit Mutuel Asset Management s'engage sur les secteurs à forts risques environnementaux et sociaux au travers de la déclinaison des politiques sectorielles Groupe, en particulier sur le charbon, les hydrocarbures non conventionnels et la défense/sécurité.

La politique sectorielle charbon vise à exclure des portefeuilles d'investissement les sociétés qui développent de nouvelles capacités de charbon, tel que recensées dans la Global Coal Exit List (GCEL) de l'ONG Urgewald. D'autre part, les sociétés qui dépassent des seuils quantitatifs basés sur : la production ou les capacités de production de charbon, la part du charbon dans le CA /mix énergétique, sont aussi exclus de l'univers d'investissement, sauf si l'entreprise a publié un plan de sortie du charbon à horizon 2030, jugé crédible par l'équipe d'analystes extra-financiers experts.

La politique sectorielle hydrocarbures, applicable depuis le 1^{er} janvier 2023, prévoit le gel des positions des sociétés dont la part de production d'hydrocarbures non conventionnels dans la production totale d'hydrocarbures est supérieure à 25 %, tel que recensé dans la *Global Oil & Gas Exit List* (GOGEL) publiée par l'ONG Urgewald.

La politique Défense & Sécurité vise à exclure de l'univers d'investissement les émetteurs impliqués dans le développement, la production et la distribution de mines anti-personnel (telles que définies dans le traité d'Ottawa entré en vigueur en 1999) et des armes à sous-munitions (telles que définies dans la Convention d'Oslo adoptée en 2008) ainsi que les sociétés impliquées dans les armes chimiques, biologiques et nucléaires pour le compte de pays non autorisés à détenir l'arme nucléaire d'après le Traité de Non-Prolifération des armes nucléaires. En outre, une vigilance appuyée est assurée au sujet des controverses sévères portant sur des sociétés impliquées dans les armements militaires de combat.

Suivi des controverses

En sus, un suivi des controverses majeures est intégré au sein du dispositif : celui-ci peut être un outil d'exclusion et contribuer à éliminer les 20 % minimum de l'univers d'investissement initial conformément aux exigences réglementaires du label ISR français et de la doctrine AMF Mars 2020 (pour les fonds significativement engagés, de classe I).

Engagement : dialogue actionnarial et politique de vote

Le vote et le dialogue avec les émetteurs sont des composantes primordiales et historiques dans la démarche d'investissement responsable de Crédit Mutuel Asset Management. La politique de vote, en place depuis plus de 15 ans, s'inscrit dans le prolongement de sa stratégie d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme, dans le respect des orientations des fonds. Elle a pour principe de couvrir la totalité des actions détenues pour toutes les sociétés, quelle qu'en soit la taille, la nationalité ou la part de droits de vote détenue. Elle repose sur le respect des droits des actionnaires minoritaires, l'équité entre les actionnaires, la transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires, l'équilibre des pouvoirs entre les organes de direction, la pérennité et l'intégration de la stratégie long terme des entreprises et le soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise.

En 2023, Crédit Mutuel Asset Management a voté en 2023 sur une soixantaine de résolutions liées au climat dont près de 50 déposées par des actionnaires minoritaires et 13 *Say on Climate*^[1]. Crédit Mutuel Asset Management a soutenu 11 de ces 13 *Say on Climate*.

[1] Résolution mise à l'ordre du jour d'une assemblée générale, à l'initiative du conseil d'administration ou d'un ou plusieurs actionnaires, portant sur la stratégie ou la politique de cette société en matière environnementale, et notamment sur son impact climatique (AMF, Rapport sur le gouvernement d'entreprise 2021).

Groupe La Française

La démarche d'investisseur durable est un élément central du développement du groupe La Française. Partie d'une démarche externalisée, La Française a progressivement intégré des ressources et compétences et élargit le périmètre de l'investissement durable à toutes les classes d'actifs gérés.

Pour développer la génération de valeur extraite par notre savoir-faire ESG, La Française Asset Management (LFAM) mobilise tous les métiers du groupe, notamment les équipes de gestion, avec l'implication active de l'équipe de recherche et d'expertise extra-financière : *Sustainable Investment Research* et du pôle data management & modélisation.

Les méthodes utilisées par nos analystes reposent sur :

- des modèles de scoring ;
- une estimation des empreintes carbone ;
- des analyses de trajectoire.

Pour le pilier immobilier, La Française Real Estate Managers (La Française REM) décline l'intégration des critères ESG selon quatre piliers : environnemental, social, gouvernance et climatique.

LFAM : CIBLES DU NET ZERO ASSET MANAGEMENT

Net Zero LFAM	Objectifs 2023 (pour 2025, 2030)	Indicateurs 2022	Objectifs 2022 (pour 2025 et 2030)	Indicateurs 2021
T° des portefeuilles - Scope 1 & 2 - 2025	1,95°	2,04°	2,01°	2,11°
T° des portefeuilles - Scope 1, 2 & 3 - 2025	2,17°	2,25°	2,42°	2,56°
T° des portefeuilles - Scope 1 & 2 - 2030	1,80°		1,84°	
T° des portefeuilles - Scope 1, 2 & 3 - 2030	2,03°		2,20°	

LFAM a également réalisé des calculs de risque climatique et de stress-test climatiques sur les encours globaux de la société de gestion dont les résultats sont disponibles dans l'article 29 LEC du Groupe.

Dans le cadre de travaux avec les différentes parties prenantes, le groupe a mis en œuvre une matrice de matérialité⁽¹⁾ répondant au principe de *comply or explain* pour rendre compte de sa maîtrise des différentes thématiques RSE ou de durabilité au sein du groupe. Cette approche permet également d'identifier les différents enjeux pour lesquels il s'engage.

Enfin, les politiques de risque de durabilité⁽²⁾ sur le périmètre valeurs mobilières et immobilier viennent compléter l'information des clients en matière de prise en compte du risque de durabilité dans la gestion des fonds sous gestion.

Gestion des risques climatiques

Dans la continuité de la démarche ESG initiée il y a quinze ans, le groupe La Française est complètement mobilisée en matière de lutte contre le dérèglement climatique.

Depuis juillet 2021, la Française Asset Management (LFAM) est signataire de l'Initiative *Net Zero Asset Management* (NZAMi). A ce titre, LFAM a défini en 2022 un objectif de réduction des émissions de CO₂ en ligne avec l'Accord de Paris et validé par NZAMi : atteindre une température de 1,5°C à horizon 2040 pour les scopes 1 & 2, et de 1,75°C (*Well-Below 2°C*) d'ici 2040 pour scope 1, 2 & 3.

En 2022, LFREM a mesuré les risques physiques et fonctionnels qui pèsent sur son portefeuille immobilier pour cinq aléas climatiques pouvant impacter les bâtiments et leurs occupants : les vagues de chaleur, les sécheresses, les retraits et le gonflement des argiles, les inondations et les submersions marines. Les résultats sont affichés dans le tableau ci-dessous.

LREM : EXPOSITION AUX RISQUES CLIMATIQUES

LFREM - Risques climatiques	% des actifs présentant une vulnérabilité forte aux aléas climatiques
Vague de chaleur	6,6 %
Sécheresse et retrait & Gonflement des sols	0,6 %
Inondation	5,9 %
Submersion marine	1,5 %

Politique d'exclusion et suivi des controverses

Depuis 2019, le groupe La Française s'est engagé à éliminer progressivement le charbon d'ici 2030 dans les pays OCDE et 2040 dans les pays émergents.

[1] Politique RSE et matrice de matérialité : https://www.la-francaise.com/fileadmin/user_upload/XX3570-Politique_RSE-nov_2021_1.pdf

[2] Politique de risque de durabilité valeurs mobilières :

https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/Actualites_reglementaires/20210309_GLF_Risque_de_durabilite_Val_Mob_art_34_FINAL.pdf Politique de risque de durabilité en immobilier : https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/Actualites_reglementaires/20200309_GLF_Risque_de_durabilite_immobilier_art_34_FINAL.pdf

Depuis juillet 2022, sa politique d'exclusion renforce la sortie progressive du charbon et introduit des seuils pour les combustibles fossiles non conventionnels :

- arrêt de financement des entreprises impliquées dans des projets de développement liés au charbon (ex: mines ou centrales de production électrique) ;
- arrêt de financement des entreprises ayant des projets de développement des énergies fossiles non-conventionnelles ;
- arrêt de financement des entreprises ayant plus de 33 % ou 20 % selon la gamme de produits, de leur production issue de sources non-conventionnelles, et ce dès aujourd'hui pour la gamme Carbon Impact et à compter de 2025 pour les autres.

A noter : cette politique d'exclusion ne s'applique pas directement aux fonds de fonds, ni à la gestion pilotée ou encore à certains mandats ou fonds dédiés (environ 20 % des encours activement gérés) pour lesquels le groupe La Française agit en tant que conseiller et n'est pas décisionnaire final.

L'approche est déclinée par gamme, avec un engagement plus élevé pour la gamme Carbon Impact. Elle vient compléter les politiques restrictives en matière d'armement controversé et de tabac et s'articule avec la gestion des controverses. Toutes ces politiques sont détaillées dans la politique d'exclusions du groupe La Française disponible ici.

Pour le suivi des controverses, le groupe La Française a adopté un processus en deux étapes permettant de revoir, et potentiellement d'exclure, les émetteurs en violation des normes internationales (UN Global Compact - Pacte Mondial). Ce processus combine des informations de notre fournisseur de données ISS ESG et de notre recherche interne.

3.8.7 Politiques sectorielles de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Crédit Mutuel Alliance Fédérale peut être sollicité au travers de ses différentes activités pour intervenir dans des opérations concernant des secteurs sensibles impliquant des risques sociaux et environnementaux. Entreprise à mission, Crédit Mutuel Alliance Fédérale veut œuvrer pour une société plus juste et plus durable. À ce titre, le groupe a entrepris de définir des politiques sectorielles qui visent à délimiter un champ d'intervention, à fixer des critères et des principes pour l'exercice de ses activités dans les domaines où les impacts sociaux et environnementaux sont les plus élevés.

Les mesures découlant de ces politiques s'appliquent à l'ensemble des entités sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires propres à chaque entité. Elles peuvent faire l'objet de révision chaque fois que nécessaire.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale fait le choix de politiques sectorielles responsables en lien avec ses valeurs mutualistes. Son ambition est d'accompagner ses clients dans la transformation de leur modèle d'affaires et contribuer ainsi à lutter contre le réchauffement climatique, la réduction de la biodiversité et la dégradation de l'environnement. Les politiques sectorielles et leurs évolutions sont systématiquement soumises à

Politique de vote et d'engagement

Tout au long de la durée de détention de ses investissements, le groupe La Française exerce sa responsabilité d'investisseur de plusieurs manières :

- par le vote, lorsque l'investissement est effectué en actions ;
- par l'engagement, quel que soit le type de détention : actions, dettes ou actifs réels (immobilier) .

Pour ses investissements en actions, le groupe La Française met à jour chaque année la politique de vote s'appliquant à l'ensemble des sociétés détenues en portefeuille avec un objectif de vote sur 100 % des titres. Pour l'année 2023, le taux de participation aux AG a été de 95,3 % avec un vote contre les résolutions soutenues par le management de 31,5 %.

Pour la partie **Actifs financiers**, le groupe La Française a renforcé sa stratégie d'engagement en 2023 : il a établi un dialogue avec près de 40 entreprises et s'est engagé auprès de plus de 125 entreprises (contre 46 en 2022) en direct ou en collaboration avec d'autres organisations et/ou groupes d'investisseurs. Quatre thèmes sont identifiés comme prioritaires : le changement climatique, le capital naturel, le capital social et la gouvernance & indicateurs.

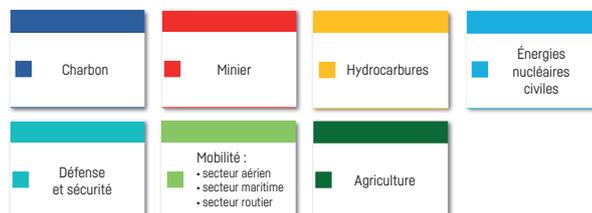
Pour la partie Actifs Immobiliers, La Française REM veille à fédérer l'ensemble des parties prenantes autour des objectifs qu'elle s'est fixés en instaurant un dialogue régulier et en encourageant l'adoption de pratiques vertueuses. En 2022, La Française REM a publié une charte d'Achats Responsables.

l'approbation des conseils d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, de la BFCM et du CIC.

Les politiques sectorielles renforcent les engagements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour rejoindre au plus vite la trajectoire déterminée par l'Accord de Paris sur le Climat visant à limiter l'augmentation des températures de 1,5 à 2°C d'ici 2100 et atteindre la neutralité carbone en 2050. Elles permettent également d'accompagner les clients dans la transformation de leur modèle d'affaires.

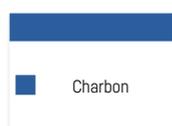
Par ailleurs, depuis le 1^{er} trimestre 2021, les expositions liées aux secteurs d'activité éligibles à une politique sectorielle font l'objet d'un suivi dédié. Ce *reporting* spécifique intègre le dispositif de suivi des risques présenté au comité des risques [organe exécutif] et au comité de suivi des risques groupe [organe délibérant]. Au 31 décembre 2023, 40 milliards d'euros étaient éligibles aux politiques sectorielles contre 41,7 milliards d'euros à fin 2022 dont 26,6 milliards d'euros sur le portefeuille corporate. Sur ce portefeuille, la part des expositions liées aux politiques sectorielles charbon et hydrocarbures s'élève à respectivement 0,5 % et 14,5 %.

POLITIQUES SECTORIELLES DEPLOYÉES AU NIVEAU DE CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE



Crédit Mutuel Alliance Fédérale a choisi d'assurer l'application des règles liées à ses politiques sectorielles en créant des grilles d'analyses spécifiques pour les secteurs d'activités soumis aux politiques sectorielles. Ces documents sont à compléter par les équipes instruisant les dossiers de crédit et présentés aux commissions des engagements.

Zoom sur les politiques sectorielles



Politique sectorielle charbon

Pour les entreprises relevant de la liste d'exclusion Global Coal Exit List de l'ONG Urgewald :

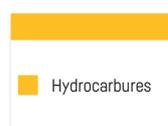
- gel immédiat des opérations bancaires, de financements de projets et d'investissements ;
- sortie immédiate des positions d'investissement prises en assurance, asset management et salle des marchés.

De manière générale, Crédit Mutuel Alliance Fédérale cessera d'accompagner les entreprises dont :

- la production annuelle de charbon est supérieure à dix mégatonnes ;
- les capacités installées basées sur le charbon sont supérieures à cinq gigawatts ;
- la part de charbon dans le chiffre d'affaires est supérieure à 10 % ;
- la part du charbon dans le mix énergétique de la production d'électricité est supérieure à 10 %.

Ces critères, révisables annuellement, ne sont pas cumulatifs. Ils ont pour objectif de supprimer totalement le financement de l'énergie charbon à horizon 2030.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale conditionne la continuité de ses soutiens financiers aux entreprises clientes exposées au secteur du charbon à la publication d'un plan daté et détaillé de fermeture de l'ensemble de leurs actifs charbon d'ici 2030. Ces demandes dérogatoires pourront faire l'objet d'une procédure d'escalade auprès de la direction générale.



Politique sectorielle Hydrocarbures

En cohérence avec ses engagements pris dès octobre 2021 de stopper tout financement de nouveau projet d'exploration, de production, d'infrastructure^[1](oléoduc, gazoduc et unités de stockage) ou de transformation (raffineries de pétrole, terminaux de liquéfaction de gaz) dans le pétrole et le gaz, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a renforcé début 2023 son dispositif vis-à-vis des entreprises productrices d'hydrocarbures non conventionnels.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne fournit plus de services bancaires et financiers aux entreprises listées dans la liste de référence Global Oil & Gas Exit List (GOGEL) de l'ONG Urgewald dont la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure au seuil de 25 %. Ce seuil a été abaissé à 20% depuis le 1er janvier 2024.

Les hydrocarbures non conventionnels retenus pour le calcul de ce seuil sont les suivants :

- pétrole ou gaz de schiste ;
- pétrole issu de sables bitumineux ;
- pétrole lourd^[2] et extra-lourd^[3] ;
- pétrole ou gaz en eau profonde^[4] ;
- pétrole ou gaz extrait en Arctique^[5] ;
- méthane de houille.

[1] Hors politique sectorielle maritime :

https://www.bfcm.creditmutuel.fr/partage/fr/CC/BFCM/assets/articles/rsm-politiques-sectorielles/Politique_Mobilite_Secteur_Maritime.pdf

[2] Densité comprise entre 22.3° à 10° API (American Petroleum Institute).

[3] Densité inférieure à 10°API.

[4] Pétrole en eaux profondes : l'activité pétrole eau profonde désigne les opérations d'exploration, de développement et de production sur des champs pétroliers offshore qui se situent à des profondeurs excédant 5 000 ft (1 500 m).

[5] Périmètre de l'Arctic Monitoring and Assessment Programme (AMAP) Zone recouvrant huit pays bordant l'océan Arctique : le Canada, le Danemark (avec le Groenland), la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Russie, la Suède et les États-Unis (Alaska), avec les aires marines associées, pour une superficie totale d'environ 18 millions de km².

À compter du 1^{er} juillet 2024, pour renforcer ses engagements en faveur de la décarbonation de l'économie, Crédit Mutuel Alliance Fédérale accentuera ses exigences vis-à-vis des entreprises énergétiques productrices de pétrole et de gaz : le groupe cessera toute intervention⁽¹⁾ auprès des entreprises énergétiques qui continueraient à développer de nouveaux projets d'exploration et de production de pétrole ou de gaz. Ce développement sera analysé par le biais de l'évolution de la production pétrole et gaz de l'entreprise⁽²⁾ d'une année sur l'autre : serait ainsi exclue à compter du 1^{er} juillet de l'année n, toute entreprise dont la production de l'année n-1 serait supérieure à la plus faible des productions depuis l'année 2022 comprise.

En complément de cet engagement, Crédit Mutuel Alliance Fédérale mettra un terme à toute intervention auprès des entreprises énergétiques productrices de pétrole et de gaz qui n'auraient pas de trajectoire *Net Zero* crédible et vérifiable pour 2050, avec une baisse sensible de la production en 2030.

Par dérogation à ce qui précède et pour soutenir la transition énergétique, Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourra poursuivre ses interventions dans les projets d'énergies renouvelables ou bas carbone auprès des entreprises concernées par ces mesures. De même, la souscription et/ou la participation à des émissions d'obligations vertes fléchées vers des projets renouvelables resteront possibles.

Enfin, dans le cadre d'un engagement actionnarial exigeant, les sociétés du groupe pourront continuer à détenir, sur leurs fonds propres ou sur lesquels le groupe donne une garantie (fonds euros), des actions de ces entreprises « exclues » acquises sur le marché secondaire. L'objectif est de les inciter à s'aligner sur une trajectoire respectueuse de l'Accord de Paris sur le Climat.



Politique sectorielle Mobilité

L'objectif de cette politique est de limiter strictement les financements accordés aux actifs les plus sobres en émission carbone. Elle concerne le transport aérien (financement des compagnies aériennes, financement d'acquisition d'avions), le transport maritime (financement des activités de construction et démantèlement naval) et le transport routier (financement des véhicules utilitaires légers et industriels).

En matière de transport aérien

Crédit Mutuel Alliance Fédérale et ses filiales réserveront leurs financements aux seuls modèles de dernière génération des constructeurs Airbus, Boeing, ATR, Embraer et Bombardier. Pour assurer le rajeunissement des flottes d'appareils, et jusqu'en 2025, seuls les appareils dont l'ancienneté n'excède pas huit ans pourront être financés. Au-delà de 2025, ce délai sera ramené à cinq ans. De même, Crédit Mutuel Alliance Fédérale limite ses financements aux compagnies dont l'âge moyen de la flotte n'excède pas 15 ans, ramené à 12 ans à compter de 2025.

En matière de transport maritime

Signataire dès 2019 des Principes de Poséidon à travers le CIC, Crédit Mutuel Alliance Fédérale se fixe l'objectif d'être en dessous de la courbe de l'*International Maritime Organization*, sur la base de la trajectoire initiale présentée en 2021, dès 2025, dans le cadre de sa politique transport

maritime. Crédit Mutuel Alliance Fédérale exclut le financement de tous bateaux transportant du pétrole et dédiés au transport de gaz non conventionnel.

En matière de transport routier

Crédit Mutuel Alliance Fédérale concentre ses financements réalisés sur le marché des entreprises dans les activités de leasing, de crédit et le financement d'actifs ferroviaires de fret et de passagers sur les actifs les moins émissifs en CO₂. Seuls les véhicules utilitaires légers et industriels répondant *a minima* de la norme Euro six peuvent bénéficier d'un financement.



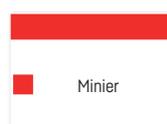
Politique Agricole

L'objectif de cette politique est de soutenir une agriculture performante, durable et bas carbone grâce à la mise en place d'un dispositif complet : subvention pour accompagner la réalisation d'un diagnostic carbone et pour soutenir les démarches de certification, gamme de prêts dédiés bonifiés.

Ces dispositifs permettent d'encourager les exploitants à investir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer le potentiel de stockage de carbone dans les sols et préserver la biodiversité.

De plus, une analyse objective des plans d'actions menés par les agriculteurs en matière environnementale, sociale, et de gouvernance, fondée sur les principes de conditionnalité des aides de la politique agricole commune (PAC), vient renforcer le dispositif des décisions d'octroi de financement des opérations bancaires du marché de l'agriculture.

Cette démarche engagée favorise la transition agroécologique et permet un dialogue constructif avec les exploitants agricoles pour mieux les accompagner dans leurs projets.



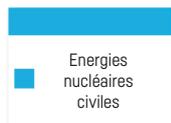
Politique Minier

Cette politique s'applique à toutes les opérations financières destinées à des entreprises du secteur minier quelle que soit la ressource minière et quel que soit le mode d'extraction utilisé. Elle couvre l'ensemble de la filière depuis l'exploration jusqu'à l'acheminement du minerai.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est engagé à ne plus intervenir dans le financement ou les investissements directement affectés ou liés au développement, à la construction ou à l'extension d'installations minières ou métallurgiques si une des caractéristiques suivantes est présente : projet de mines d'amiante, mines artisanales, impact critique sur une zone protégée ou une zone humide inscrite sur la liste de Ramsar, sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.

(1) Une intervention désigne toute nouvelle opération ou renouvellement d'opération sur une entreprise figurant dans le bilan consolidé de la banque, ou toute participation à une opération de marché tendant à financer cette entreprise.

(2) La production retenue est celle constatée dans les publications annuelles de l'entreprise.



Politique Énergies Nucléaires Civiles

Cette politique encadre les opérations et conseils fournis à des entreprises du secteur du nucléaire civil. Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'assure que toute demande s'inscrit dans le cadre des lois en vigueur ainsi que des standards et/ou recommandations émanant d'organismes indépendants du secteur nucléaire.

Un processus de décision interne est défini et suit un cadre de référence prenant en compte notamment le pays hôte, le type de financement des projets concernés ainsi que les règles de financement internationales.



Politique Défense et Sécurité

Cette politique sectorielle est afférente aux opérations réalisées avec des entreprises du secteur de la défense et de la sécurité. Elle reconnaît l'existence des conventions, des traités, accords et réglementations spécifiques à l'industrie de l'armement.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale refuse toute participation dans des opérations relatives à des armes controversées et respecte des principes d'analyse systématiques quant aux armes non conventionnelles ainsi qu'aux pays concernés par les financements considérés.

Autre engagement sectoriel

Par voie de communiqué de presse, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a annoncé son désengagement de l'industrie du tabac pour ses activités de financement et d'investissement. Cet engagement a été entériné par la signature du *Tobacco-Free Finance Pledge*. Soutenue par le Programme des Nations unies pour l'environnement, cette initiative s'inscrit dans le prolongement de la convention-cadre sur le contrôle du tabac de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) de 2003. L'engagement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'appuie sur les politiques internes déjà mises en place par les entités ACM et Crédit Mutuel Asset Management et s'inscrit dans la lignée des principes portés par le *Tobacco-Free Finance Pledge* visant à limiter l'impact sur la santé humaine et sur l'environnement des activités liées à l'industrie du tabac.

3.8.8 Intégration des critères ESG à l'octroi de financement

Depuis 2022, le groupe déploie un questionnaire ESG à destination de la clientèle entreprise. Les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) permettent d'évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux extra-financiers de long terme dans la stratégie des acteurs économiques.

Cette analyse s'appuyant sur des critères ESG est requise lors d'une entrée en relation ou lors d'une demande de financement pour les clients GE/GME. Cette analyse a pour objectif de :

- déterminer la maturité de l'entreprise sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance ;
- analyser d'éventuelles controverses liées aux droits de l'homme, aux droits du travail, à l'environnement, à la lutte contre la corruption ou à la déforestation, et en évaluer le risque.

À travers un échange avec l'entreprise, un questionnaire ESG est complété, au moins une fois par an, par le chargé d'affaires afin d'établir la performance extra-financière du client. La complétude du questionnaire ESG, ainsi que des grilles d'analyse sectorielle susmentionnées, est de la responsabilité des chargés d'affaires.

Un comité RSE a été créé au niveau de chaque banque régionale, de la BECM ainsi que dans la banque de financement. Instance consultative, ce comité a pour mission d'émettre des avis sur les dossiers

susceptibles de poser des questions sociales, environnementales ou de gouvernance à l'issue de l'analyse réalisée. La saisie du comité RSE est obligatoire pour les dossiers ayant recueilli une note inférieure à un certain seuil, ou bien dans le cadre d'une controverse sévère. Ce comité a également pour objet de faire progresser les méthodes d'analyse des dossiers au sein de la banque.

Pour les grandes entreprises, cette analyse est complétée par la prise en compte des rapports d'analyse ESG, des notations ESG et des rapports de controverses *Norm-Based Research* de l'agence de notation extra-financière ISS ESG.

Ainsi, les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale valorisent des relations d'affaires éthiques et complètent l'analyse financière des entreprises par une analyse de leur performance extra-financière. La valorisation des performances extra-financières des clients est un facteur témoignage de la démarche engagée de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en faveur du financement de la transition environnementale. Cela permet d'engager un dialogue avec les clients pour mieux les accompagner dans leurs projets de croissance durable en cohérence avec la stratégie environnementale et sociale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

3.8.9 Protection de la biodiversité

Engagements biodiversité

Crédit Mutuel Alliance Fédérale considère, à partir des avertissements scientifiques de l'IPBES^[1], que des engagements doivent être pris pour assurer la protection des écosystèmes et de leur diversité biologique. Crédit Mutuel Alliance Fédérale se fixe comme but de réduire sa

contribution à l'érosion de la biodiversité. Précédemment prise en compte à travers ses objectifs mesurables contre le dérèglement climatique et de ses nombreuses politiques sectorielles, la protection de la biodiversité est désormais une politique à part entière du groupe mutualiste suivie par la direction des risques.

[1] Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services.

L'engagement biodiversité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'organise en cinq catégories :

- évaluer les impacts et dépendances liés à la biodiversité ;
- réduire l'impact des financements et investissements sur la biodiversité ;
- mobiliser des financements dédiés afin de favoriser une transition environnementale articulant biodiversité et climat ;
- accélérer la transition des exploitations des clients vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement et de la biodiversité ;
- réduire l'impact biodiversité sur le périmètre vie de bureau.

L'engagement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a été approuvé par act4nature international. Act4nature international est une initiative reconnue établissant une démarche standardisée de prise d'engagements volontaires liés à la biodiversité. La démarche d'engagement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a été revue par divers contributeurs (entreprises déjà engagées, partenaires scientifiques et associations expertes sur la biodiversité) qui ont certifié sa pertinence.

Les engagements biodiversité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont consultables *via* le site internet de act4nature international : <https://www.act4nature.com/entreprises-engagees-depuis-2020/>

Contribution des politiques sectorielles à la réduction de l'érosion de la biodiversité

Au travers des politiques sectorielles, Crédit Mutuel Alliance Fédérale encadre ses activités dans les domaines où les impacts sociaux et environnementaux sont les plus élevés. Les politiques sectorielles délimitent un champ d'intervention sur des secteurs ayant des impacts environnementaux notoires. Ces secteurs à risque n'affectent pas seulement le climat, mais également les écosystèmes et leur biodiversité. Les critères et principes définis par les politiques sectorielles de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour l'exercice de ses activités œuvrent ainsi à la réduction de sa contribution indirecte à la dégradation des écosystèmes et à l'érosion de la biodiversité.

La politique sectorielle agricole de Crédit Mutuel Alliance Fédérale cible un des secteurs ayant les impacts les plus significatifs sur les écosystèmes et la biodiversité. Par ses mesures d'accompagnement et d'aides à la certification environnementale, la politique agricole de Crédit Mutuel Alliance Fédérale permet d'accompagner les clients exploitants vers des modèles d'agriculture plus soutenables.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est engagé, par voie de communiqué de presse, à publier une politique visant à encadrer les activités pouvant contribuer, indirectement ou directement, à des phénomènes de déforestation notamment en forêts tropicales. Suite à cette annonce, un groupe de travail piloté par la RSM a été mené ; la politique sera finalisée au cours de l'année 2024.

Appel à projets biodiversité de la Fondation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

En novembre 2023, la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale a désigné 36 associations lauréates de son appel à projet biodiversité intitulé « la préservation de la nature et du vivant ». Grâce au dividende sociétal, 2,5 millions d'euros seront mobilisés pour accompagner les projets de ces 36 associations. Ces projets visent à garantir la préservation de la biodiversité dans les six domaines suivants :

- restauration d'écosystèmes marins, ultra-marins ou des zones humides terrestres (10 projets) ;
- conservation de la faune sauvage et de son habitat (10 projets) ;
- protection du patrimoine forestier et agro-forestier (6 projets) ;
- accompagnement du monde agricole à la préservation des sols (4 projets) ;
- maintien de la biodiversité en milieu urbain (4 projets) ;
- préservation d'écosystèmes de hautes altitudes (2 projets).

La réalisation de cet appel à projets répond aussi à l'engagement pris auprès d'act4nature international de mobiliser des financements dédiés favorisant une transition environnementale articulant biodiversité et climat. En détail, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'était engagé à « consacrer une part du dividende sociétal au financement d'associations pour la préservation des zones humides et des forêts, ainsi qu'un programme de recherche en lien avec la biodiversité ».

Acquisition de la forêt de Dambach (Bas-Rhin / Moselle)

En 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a créé le dividende sociétal et consacre annuellement 15 % de son résultat (environ 500 millions d'euros, sur la base du résultat de 2021) afin de construire un monde plus durable et plus solidaire. Le Fonds de Révolution Environnementale et Solidaire est alimenté par le dividende sociétal et n'a aucun objectif de rendement financier, se concentrant uniquement sur la plus-value écologique et sociale que les investissements réalisés peuvent engendrer. En 2023, le Fonds de Révolution Environnementale et Solidaire a engagé 363 millions d'euros pour accompagner quatre premiers projets structurants à fort impact environnemental.

L'acquisition de la forêt de Dambach, localisé entre le Bas-Rhin et la Moselle, est un engagement du Fonds de Révolution Environnementale et Solidaire visant à valoriser l'un des poumons forestiers du Grand Est. Les changements climatiques en cours menacent la santé des forêts. Au niveau mondial, les forêts sont également menacées par les activités anthropiques : la surexploitation des ressources naturelles et l'artificialisation des sols contribuent à la dégradation ou à la disparition des forêts, concourant ainsi à l'érosion globale de la biodiversité.

La gestion durable de ce domaine forestier de près de 4 600 hectares, logés au cœur du parc naturel régional des Vosges du Nord, est certifiée par le label indépendant FSC.

Engagements volontaires

Par ailleurs, en 2021, Crédit Mutuel Asset Management a rejoint Business For Nature et Finance for Biodiversity, et a signé le Finance for Biodiversity Pledge en vue de soutenir les engagements en faveur de la biodiversité. Le groupe La Française est également signataire de Finance for Biodiversity Pledge depuis 2022 et a rejoint deux groupes de travail de *Finance for Biodiversity Foundation*. Ces engagements pour la protection, la restauration, et la gestion durable des ressources naturelles doivent se traduire par une stratégie d'investissement responsable dans ce domaine et notamment par la mise en place d'outils d'identification, de mesure et de suivi de l'impact biodiversité de leur portefeuille d'investissement et le dialogue actionnarial.

3.9 RSE DU PÔLE TECHNOLOGIQUE

3.9.1 Données quantitatives

Code indicateur	Libellé indicateur	Unité d'expression	2023
ENV04	Consommation d'eau	Mètres cubes	35 253
ENV05	Consommation totale d'énergie	Kilo Watt Heure	71 871 744
ENV05_01	Réseaux urbains vapeur d'eau	Kilo Watt Heure	2 902 612
NV05_02	Réseaux urbains eau glacée	Kilo Watt Heure	627 333
ENV06	Consommation d'énergie électrique	Kilo Watt Heure	64 131 060
ENV07	Consommation d'énergie gaz	Kilo Watt Heure	3 650 187
ENV08	Consommation d'énergie fioul	Litres	547 916
ENV09	Consommation totale de papier	Tonnes	59
ENV10	Consommation totale de papier à usage interne	Tonnes	24
ENV11	Consommation totale de papier à usage externe	Tonnes	35
ENV13	Consommation cartouches de toner	Numérique entier	2 418
ENV15	Papier usagé recyclé en sortie (déchet)	Tonnes	372
ENV15L	Total papier labellisé acheté	Tonnes	51
ENV15R	Total papier recyclé acheté	Tonnes	4
ENV16	Cartouches de toner usagées recyclées après usage	Numérique entier	3 650
ENV18	Déplacement professionnel – avion	Kilomètres	1 587 095
ENV19	Déplacement professionnel – train	Kilomètres	8 178 266
ENV20	Flotte automobile de l'entité – nombre de km tous véhicules	Kilomètres	24 841 979
ENV23	Déplacement professionnel – automobile salarié	Kilomètres	420 211
ENV24	Déplacement professionnel – transports collectifs – bus-cars-méto-tram	Kilomètres	236 050
ENV25	Déplacement professionnel – taxi & voiture de location	Kilomètres	1 015 851
ENV31	Nombre de matériels de visioconférence	Numérique entier	351
ENV32	Nombre de visioconférences	Numérique entier	570 651
ENV33	Durée totale des visioconférences	Heures centésimales	782 926
ENV34	Documents numérisés (papier évité)	Tonnes	15
GOUV01	Nombre total de membres dans le conseil d'administration de la structure (au sens société capitalistique)	Numérique entier	57
GOUV02	Nombre de femmes dans le conseil d'administration de la structure (au sens société capitalistique)	Numérique entier	21
GOUV09_02	Filiales : nombre administrateurs des conseils administration ou surveillance âge < 40 ans	Numérique entier	2
GOUV09_03	Filiales : nombre administrateurs des conseils administration ou surveillance âge 40-49 ans	Numérique entier	5
GOUV09_04	Filiales : nombre administrateurs des conseils administration ou surveillance âge 50-59 ans	Numérique entier	36
GOUV09_05	Filiales : nombre administrateurs des conseils administration ou surveillance âge ≥ 60 ans	Numérique entier	14
SOC01	Effectif total en ETP	Équivalent Temps Plein	6 072
SOC01_BIS	Effectif inscrit PPH	Personnes Physiques	6 126
SOC01_F201	Effectif femmes cadres en CDI en France	Personnes Physiques	1 057
SOC01_F202	Effectif femmes non cadres en CDI en France	Personnes Physiques	449
SOC01_F203	Effectif femmes cadres en CDD en France	Personnes Physiques	2
SOC01_F204	Effectif femmes non cadres en CDD en France	Personnes Physiques	31
SOC01_H211	Effectif hommes cadres en CDI en France	Personnes Physiques	3 260
SOC01_H212	Effectif hommes non cadres en CDI en France	Personnes Physiques	1 175
SOC01_H213	Effectif hommes cadres en CDD en France	Personnes Physiques	3
SOC01_H214	Effectif hommes non cadres en CDD en France	Personnes Physiques	149
SOC02	Effectif total France (CDI + CDD) en PPH	Personnes Physiques	6 126

Code indicateur	Libellé indicateur	Unité d'expression	2023
SOC04	Effectif total CDD + CDI cadres	Personnes Physiques	4 322
SOC05	Effectif total CDD + CDI non cadres	Personnes Physiques	1 804
SOC07	Effectif PPH - Femmes	Personnes Physiques	1 539
SOC08	Effectif CDI	Personnes Physiques	5 941
SOC08_NCADRE	Effectif CDI non cadres	Numérique entier	1 624
SOC08BIS	Effectif CDI femmes	Numérique entier	1 506
SOC09	Effectif CDD	Personnes Physiques	185
SOC12	% de salariés en CDI	Pourcentage taux	97,0 %
SOC13	Nombre total d'embauches	Personnes Physiques	899
SOC14	Embauches hommes	Personnes Physiques	673
SOC15	Embauches femmes	Personnes Physiques	226
SOC16	Embauches en CDI	Personnes Physiques	651
SOC17	Embauches en CDD	Personnes Physiques	248
SOC19	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation	Personnes Physiques	375
SOC20	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation sur licenciement	Personnes Physiques	32
SOC27	Turnover (démissions + licenciements + fin période essai + rupture conv.)/(effectif en PPH)	Pourcentage taux	4,8%
SOC29	Nombre de collaborateurs à temps plein CDI CDD (y compris congé parental à temps plein)	Personnes Physiques	5 896
SOC30	Nombre de collaborateurs à temps partiel CDI CDD et cadres à forfait jour réduit	Personnes Physiques	230
SOC31	% de collaborateurs à temps plein	Pourcentage taux	96,2%
SOC32	% de collaborateurs à temps partiel	Pourcentage taux	3,8%
SOC38	Nombre total de jours d'absence	Jours ouvrés	57 045
SOC39	Nombre de jours d'absence pour maladie	Jours ouvrés	55 303
SOC40	Nombre de jours d'absence pour accidents du travail	Jours ouvrés	1 742
SOC44	Nombre d'accidents de travail déclarés avec arrêt de travail	Numérique entier	45
SOC46	Masse salariale investie dans la formation (masse salariale chargée de la formation en euros)	Euros	8 959 177
SOC47	% masse salariale investie dans la formation	Pourcentage taux	3,1 %
SOC48	Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation	Numérique entier	5 797,00
SOC49	% de salariés formés	Pourcentage taux	94,6 %
SOC50	Nombre d'heures totales consacrées à la formation des salariés	Heures centésimales	116 668
SOC52	Nombre de formations en alternance	Numérique entier	81
SOC53	Nombre de formations en alternance avec contrat de professionnalisation	Numérique entier	18
SOC54	Nombre de formations en alternance avec contrat d'apprentissage	Numérique entier	63
SOC59	Nombre de femmes parmi les cadres	Numérique entier	1 059
SOC60	% de femmes parmi les cadres	Pourcentage taux	24,5 %
SOC61	Nombre de cadres promus dans l'année dans un niveau de fonction supérieur	Personnes Physiques	194
SOC62	Nombre de femmes parmi les promotions cadres	Numérique entier	51
SOC63	% de femmes parmi les promotions cadres	Pourcentage taux	26,3 %
SOC68	Nombre de travailleurs handicapés dans l'effectif total	Numérique entier	170
SOC71	% de travailleurs handicapés dans l'effectif total	Pourcentage taux	2,8 %
SOC73	Masse salariale brute non chargée (euros)	Euros	285 472 165
SOC74	Rémunération annuelle moyenne des CDI tous statuts	Euros	291 805
SOC75	Rémunération annuelle moyenne des CDI non cadres tous statuts	Euros	191 155
SOC76	Rémunération annuelle moyenne des CDI cadres tous statuts	Euros	351 578
SOC81	Montant global de la prime (intéressement + participation) (en euros - hors charges patronales)	Euros	40 738 227
SOC82	Nombre de salariés ayant touché une prime d'intéressement/participation	Numérique entier	6 090
SOC88	Effectifs < 25 ans	Personnes Physiques	346
SOC89	Femmes < 25 ans	Personnes Physiques	56
SOC90	Effectifs 25-29 ans	Personnes Physiques	642

Code indicateur	Libellé indicateur	Unité d'expression	2023
SOC91	Femmes 25-29 ans	Personnes Physiques	149
SOC92	Effectifs 30-34 ans	Personnes Physiques	830
SOC93	Femmes 30-34 ans	Personnes Physiques	224
SOC94	Effectifs 35-39 ans	Personnes Physiques	946
SOC95	Femmes 35-39 ans	Personnes Physiques	219
SOC96	Effectifs 40-44 ans	Personnes Physiques	887
SOC97	Femmes 40-44 ans	Personnes Physiques	224
SOC98	Effectifs 45-49 ans	Personnes Physiques	901
SOC99	dont femmes 45-49 ans	Personnes Physiques	255
SOC100	Effectifs 50-54 ans	Personnes Physiques	774
SOC101	Femmes 50-54 ans	Personnes Physiques	199
SOC102	Effectifs 55-59 ans	Personnes Physiques	515
SOC103	Femmes 55-59 ans	Personnes Physiques	134
SOC104	Effectifs 60 ans et +	Personnes Physiques	285
SOC105	Femmes 60 ans et +	Personnes Physiques	79
SOC107	Rémunération annuelle totale brute (en euros) des CDI	Euros	280 539 544
SOC108	Rémunération annuelle totale brute (en euros) des CDI non cadres	Euros	54 659 023
SOC109	Rémunération annuelle totale brute (en euros) des CDI cadres	Euros	225 880 521

3.9.2 Rapport spécifique pôle technologique (Euro-Information, EI)

Comme chaque année, ce document regroupe les actions des différentes entités qui travaillent sur les métiers de l'informatique. En 2023, les principales filiales d'Euro-Information (E-I) sont :

- Euro-Information Production (EIP) qui regroupe l'ensemble des équipes en charge de la production (datacenter), des équipes Systèmes et Réseaux (Architecture technique et Infrastructures associées), des équipes Logistique en charge du pilotage des déploiements des matériels informatiques inscrits au catalogue Euro-Information (serveurs, postes de travail, photocopieurs, téléphonie fixe/mobile, vidéo surveillance, automates bancaires...), de l'organisation et de la centrale d'achats informatiques ;
- Euro-Information Développements (EID) qui regroupe l'ensemble des équipes de développements en charge de la réalisation et de la maintenance des solutions informatiques proposées dans le Système d'Information ;
- Euro-Information Services (EIS) qui installe, maintient et remplace les équipements informatiques (Postes de travail, automates bancaires, téléphones, ...) ;
- Euro Protection Surveillance (EPS) qui offre des services de télé-sécurité.

Ces entités, dont la forme juridique peut varier, sont toutes contrôlées par Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Réglementation RSE

En 2019, l'évolution de la réglementation a amené Euro-Information à structurer son reporting à travers une analyse des principaux risques RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Une cartographie des risques ESG (Environnement, Social et Gouvernance) a été établie contenant les scénarios auxquels le groupe doit répondre.

Les principaux scénarios du groupe qui impactent Euro-Information sont :

- l'absence de gouvernance RSM dédiée ;
- la non prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans la politique d'achats ;
- la non prise en compte de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre contribuant au changement climatique dans l'exercice des métiers du groupe ;
- la défaillance du dispositif de sécurité informatique du système d'information ;
- au niveau fonctionnement interne des entités du groupe :
 - l'absence de dispositif de prévention et de gestion des déchets,
 - l'absence de politique de réduction des consommations des ressources [eau et papier liés à une activité tertiaire].

La déclaration de performance extra-financière intègre donc les actions concrètes permettant de répondre à ces risques, ainsi que des indicateurs visant à répondre à ces scénarios et à permettre un suivi.

Les actions par scénarios

Mesures de prévention du scénario « absence de gouvernance RSM dédiée »

Le groupe a défini pour la période 2019-2023 un plan stratégique *ensemble#nouveau monde* dans lequel la RSM s'exprime pleinement. Les conditions de la crise épidémique ont amené Crédit Mutuel Alliance Fédérale à réviser ce plan stratégique avec une volonté d'accélérer sa transformation et d'affirmer la pertinence de son modèle mutualiste face à la crise. Il a été renommé *ensemble#nouveau monde, plus vite, plus loin !*. Euro-Information s'inscrit pleinement dans ce plan stratégique et a un objectif complémentaire de fournir au groupe le socle informatique nécessaire à cette démarche.

En complément de ce plan stratégique révisé, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est devenue la première entreprise à mission du secteur bancaire. Le Groupe s'est doté de la raison d'être *Ensemble, écouter et agir* avec, pour réussir, cinq missions désormais intégrées à l'objet social de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et du CIC :

- Organisation coopérative et mutualiste, nous accompagnons nos clients et sociétaires au mieux de leurs intérêts ;
- Banque de tous, sociétaires et clients, salariés et élus, nous agissons pour chacun et refusons toute discrimination ;
- Respectueux de la vie privée de chacun, nous mettons la technologie et l'innovation au service de l'humain ;
- Entreprise solidaire, nous contribuons au développement des territoires ;
- Entreprise responsable, nous œuvrons pour une société plus juste et plus durable.

La RSM est donc pleinement intégrée à la gouvernance du groupe et des indicateurs de développement humain et mutualiste ont été définis et seront suivis. Les filiales d'Euro-Information participent à l'objectif commun de réduction de l'empreinte carbone de 30 %^[1]. Le groupe a renforcé ses ambitions environnementales à travers la mise en place de deux objectifs : l'augmentation de 30 % des financements de projets à fort impact climatique et la réduction de 15 % de l'empreinte carbone des portefeuilles clients corporate, gestion d'actifs et assurance.

Le pilotage groupe est réalisé par une équipe de la direction des risques. Dans ce cadre un partage documentaire a été créé en 2020 permettant de coordonner/réutiliser/optimiser les actions de chacun au sein du groupe. Différentes actions et groupes de travail se déroulent chaque année impliquant l'équipe RSM groupe, les interlocuteurs Euro-Information et selon le sujet, les coordinateurs RSM des autres sociétés du groupe.

Un nouveau plan stratégique ENSEMBLE PERFORMANT SOLIDAIRE a été lancé pour la période 2024-2027. Ce plan stratégique se décompose en trois axes, parmi lesquels celui intitulé Révolution Environnementale et Sociétale. Il regroupera l'ensemble des actions du groupe sur le sujet RSM.

En complément, pour le piloter les actions du périmètre Euro-Information sont les suivantes :

- une instance de gouvernance dédiée a été mise en place pour optimiser le suivi des projets RSM liés à la connaissance de nos clients ;

- une stratégie numérique responsable a également été mise en place et, dans ce cadre, des travaux sont menés pour mettre en place des indicateurs et lancer des projets spécifiques. Les décisions sont prises après validation par la direction Euro-Information.

Mesures de prévention du scénario « non-prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans la politique d'achats »

Pour rappel, le processus gestion de la relation fournisseurs fait partie des processus qualité certifiés ISO 9001 V2015 suivis et audités par l'AFNOR. Ce processus rentre également dans le périmètre de certification du système de management de la sécurité de l'information ISO 27001 suivi et audité par l'AFNOR. Le dernier audit combiné de renouvellement a eu lieu en novembre 2023. Le processus est écrit, publié et permet de montrer les différentes étapes d'une mise en relation, d'une contractualisation et de la gestion de la relation fournisseurs.

Dans le cadre de ce processus, les prestations rendues par les fournisseurs ont été classées en catégories dont la principale sont FCI (Fonctions Critiques et Importantes)/PSEE (Prestations de Service Essentielles Externalisées) et Autres Prestations sensibles. Cette classification se fait dans le respect des réglementations sur l'identification de l'externalisation des prestations (dont les orientations relatives à l'externalisation - EBA/GL/2019/02). Pour les appels d'offres et de manière régulière, les équipes achats demandent à ces fournisseurs de leur communiquer les documents permettant d'attester de leur démarche RSE, ou de transmettre le lien vers la localisation internet du document, afin d'en connaître le contenu. Ce fonctionnement est appliqué dans le processus achat de matériels ou logiciels, mais aussi dans le cadre de l'achat de prestations immatérielles informatiques vis-à-vis des fournisseurs de type ESN (entreprise de services numériques).

En complément, une politique sectorielle d'achats a été élaborée pour le groupe. Mise en place en 2017, elle rend plus lisible les pratiques RSE en matière d'achats. Euro-Information a pris en compte cette politique sectorielle d'achats dans ses procédures. La politique d'achats a inclus la signature d'une charte avec les fournisseurs début septembre 2018 en la demandant d'abord aux fournisseurs existants les plus importants. La signature de la charte fait maintenant partie de la politique d'entrée en relation. Certains fournisseurs refusent de signer la charte en transmettant une politique interne similaire. Cette charte remplace la collecte des documents formalisant leur démarche RSE sauf pour les fournisseurs de services [ESN].

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a décidé de revoir la politique sectorielle d'achats. Euro-Information est associé à cette révision. Les travaux ont commencé mi 2022 et se sont poursuivis en 2023.

En complément, une nouvelle version du règlement intérieur diffusée fin 2018 rappelle un certain nombre d'éléments concernant la politique d'Euro-Information en matière de relations avec les fournisseurs. Une délégation de pouvoirs a été signée par les acheteurs leur rappelant le respect des obligations en matière de politique sectorielle d'achats.

Un comité suivi fournisseurs veille à :

- la mise en place et l'actualisation des procédures d'entrée en relation avec les fournisseurs ;
- leur suivi ;

[1] Périmètre France, concerne les émissions liées aux consommations énergétiques, aux fuites de gaz réfrigérants, aux déplacements professionnels, à la flotte automobile.

- la récupération des notations (qualité du contrat et qualité des prestations) pour les fournisseurs essentiels et sensibles ;
- la récupération des notations financières pour les fournisseurs essentiels et sensibles ;
- la récupération et réactualisation des rapports RSE pour ces mêmes fournisseurs, même si ce fonctionnement a été abandonné en 2020 en raison de la signature de la charte par les fournisseurs ;
- l'application de pratiques cohérentes au sein d'autres filiales d'Euro-Information à savoir Euro-Information Services (EIS), Euro Protection Surveillance (EPS), Euro-Traitement Valeurs Services (ETVS), Euro-Personnalisation Chèques Cartes et Composants (EP3C), Euro Télé Services (ETS) et Euro-Information Direct Services (EIDS) dès lors qu'ils ont des achats spécifiques à réaliser.

Les équipes juridiques, achats, risques, sécurité, contrôle périodique et contrôle permanent sont représentées au comité suivi fournisseurs avec, en invité régulier, une personne de l'audit interne Euro-Information. La direction Euro-Information est informée régulièrement des travaux du comité suivi fournisseurs.

En 2023, les principales évolutions sont les suivantes :

- une adaptation spécifique temporaire Euro-Information de l'annexe de qualification des prestations (annexe 5 dans le processus) permettant de mieux identifier un certain nombre de caractéristiques en cas d'usage de solutions de type « cloud » en vue de bien renseigner les informations nécessaires au Registre d'Externalisation BCE notamment ;
- l'ajout d'un onglet « CRU » dans cette même annexe 5 permettant de mieux identifier les prestations critiques de type CRU (Comité de Résolution Unique).

Les notations financières et qualité des prestations sont effectuées régulièrement avec une périodicité dépendant de la nature de la prestation.

Un contrôle interne permet de s'assurer pour les fournisseurs critiques et sensibles, par une notation qualité, que le travail a été effectué conformément aux engagements contractuels et surtout que les notations attribuées concourent bien à la qualité globale du SI.

En complément, l'étude des nouvelles versions de matériels (postes de travail, imprimantes, scanners, copieurs) intègre depuis 2013 une approche RSE de consommation énergétique. Le déploiement d'équipements de plus en plus économes en énergie se poursuit. Le renouvellement constant du parc (voir partie circuit matériel) contribue donc à la réduction de la consommation énergétique.

Un groupe de travail sur le cycle de vie du matériel a été lancé fin 2021 dans le cadre de la stratégie sobriété numérique (voir chapitre dédié). Les conclusions de ce groupe impacteront le processus d'achat si nécessaire. Par ailleurs, en 2021, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a décidé au travers de sa filiale Euro-Information de faire un don d'un peu plus de 500 ordinateurs portables à différentes associations et universités (Les Restos du Cœur, Emmaüs, etc.) afin de participer, avec ces associations, à l'accompagnement des personnes en difficulté. Cette politique de dons a perduré en 2022 et en 2023. 1 600 ordinateurs portables ont été donnés en 2023 ainsi que 300 smartphones et EPS protège plus de 300 sites des Restos du Cœur. Ces opérations vont se poursuivre dans les années à venir.

Mesures de prévention du scénario « Non prise en compte de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre contribuant au changement climatique dans l'exercice des métiers du groupe »

Plusieurs outils ont été mis en place afin de faire face à ce scénario.

Outils RSE pour les déclaratifs et outil de suivi du bilan carbone groupe

Chaque année, l'outil de déclaration RSE, ainsi que l'outil de présentation par scope, notamment pour le calage du périmètre de déclaration, évoluent. Ils ont été à nouveau la base des indicateurs de la DPEF du groupe sur le volet RSM.

Les équipes Euro-Information ont participé, comme chaque année au calcul de l'empreinte carbone groupe 2022, notamment sur le volet biens immobilisés (matériels utilisateurs et *datacenters*) et valorisation des déplacements domicile-travail.

Suite à un groupe de travail sur l'empreinte directe mené dans le cadre de la préparation du nouveau plan stratégique, un projet d'automatisation du calcul a été lancé fin 2023. Afin de fiabiliser le calcul global de l'empreinte carbone et de compléter la démarche avec un outil de restitution, ce projet devra permettre de répondre aux attentes suivantes :

- effectuer une décomposition simple de l'empreinte carbone du groupe par entité et par poste, afin de permettre aux entités d'agir sur les différents postes et de voir les résultats concrets de leur stratégie de décarbonation ;
- passer pour certains composants de l'empreinte d'un mode de calcul statistique/forfaitaire à un mode réel ;
- permettre de remplacer les coefficients CO₂ issus de sources de données externes (ex : ADEME) par les coefficients CO₂ réels transmis par les fournisseurs lorsqu'on les possède ;
- faire le lien avec le calcul de l'empreinte énergétique faite pour l'ISO 50001 ;
- mesurer l'empreinte carbone en tCO₂/ETP pour neutraliser les évolutions de périmètre ;
- élargir le périmètre sur la totalité des pays où Crédit Mutuel Alliance Fédérale est présent (aujourd'hui périmètre de calcul limité à la France).

Gestion des impacts des politiques sectorielles et réglementation ESG dans le métier bancaire

Collecte des données extra-financières

Le déploiement du Référentiel des Biens Immobiliers (RBI) a débuté en novembre 2023. Ce référentiel permet de centraliser l'ensemble des informations relatives aux biens immobiliers de nos clients, en particulier le DPE (Diagnostic de Performance Énergétique) mais également de mieux évaluer l'exposition de nos encours crédit au risque physique.

La traçabilité des financements durables accordés aux clients s'améliore grâce à la mise en place de critères d'identification dans le Système d'Information. Ces travaux se poursuivront sur 2024.

Détail de l'application de notation ESG

L'application NOTESG a été déployée en juin 2022. Elle permet de visualiser, pour les entreprises clientes du groupe, les notes E S G (Environnemental, Social et de Gouvernance) et notes de controverse attribuées par l'agence de notation extra-financière ISS-OEKOM. En 2024, cet applicatif évoluera afin d'intégrer une notation ESG interne des contreparties. Dans un premier temps, cette notation sera demandée pour les grandes entreprises.

Stratégie sobriété numérique

Fin 2019, le CIGREF a décidé de constituer un groupe de travail dont le nom est « GT Sobriété Numérique ». Il considérait que la prise de conscience autour des enjeux énergétiques et environnementaux du numérique était encore naissante, même si elle progressait et que l'impact croissant du numérique sur l'émission de GES (Gaz à Effet de Serre) devenait alarmant.

Euro-Information a répondu présent lors de la constitution de ce GT et participe à la réflexion. Euro-Information menait déjà beaucoup d'actions en termes de sobriété numérique, sans pour autant communiquer fortement sur le sujet, par exemple :

- favoriser la réutilisation (seconde vie) des équipements (EIS/Circuit Broker) ;
- si la seconde vie n'est pas possible, s'assurer d'un recyclage/de la destruction dans les règles ;
- optimiser l'architecture et l'agencement des salles des *datacenters* ;
- virtualiser les serveurs et les unités de stockage ;
- définir des règles d'archivage, et de nettoyage des données en cohérence avec le RGPD.

En 2022, le GT Sobriété Numérique est devenu le Cercle Sobriété Numérique et Euro-Information poursuit son implication au sein de ce dernier.

En parallèle, Euro-Information a décidé en 2021 de mettre en place une stratégie autour du Numérique responsable. Il a été décidé de promouvoir cette démarche à l'ensemble de l'entreprise à travers les axes prioritaires suivants :

- achats responsables et cycle de vie : le matériel est un élément majeur dans l'empreinte carbone ;
- services numériques : l'utilisation des ressources informatiques est impactante au vu du nombre de collaborateurs dans le groupe ;
- infrastructures : un sujet déjà lancé dans lequel il faut poursuivre dans la même direction ;
- projets : tout nouveau projet doit avoir une dimension sobriété numérique.

Pour chacun des sujets, des groupes de travail ont débuté au 4^e trimestre 2021. Des premières actions et des premiers indicateurs ont été mis en place. Ces travaux s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue. Le but est d'obtenir des gains environnementaux rapides et mesurables à court terme. Sur le long terme, le but est d'ancrer la stratégie sobriété numérique au sein d'Euro-Information afin d'atteindre les objectifs environnementaux des prochaines années.

Un audit interne Euro-Information a été mené sur la stratégie de la sobriété numérique et sa déclinaison. Il a confirmé l'approche prise par Euro-Information.

Depuis 2023, le RSM fait partie des thèmes de formation du catalogue Euro-Information et les collaborateurs peuvent suivre différentes formations qui présentent la problématique (fresque du Climat / fresque du Numérique) ou l'approche interne (RSM pour Euro-Information par exemple).

AXE achats responsables et cycle de vie

GT achats responsables et cycle de vie

En 2022, le groupe de travail achats responsables et cycle de vie a mis en place plusieurs éléments, tels que :

- fiabiliser un indicateur produisant périodiquement des statistiques sur l'âge moyen de remplacement du matériel. Il est diffusé sur l'intranet et est publié tous les débuts d'année sur la période écoulée ;
- mettre en œuvre une prestation de location courte durée, disponible depuis fin janvier 2023 au catalogue, avec des modalités de facturation spécifiques. Cela permet de gérer la réutilisation du matériel et par conséquent d'augmenter la durée d'utilisation globale du matériel.

Il est prévu de mettre en place d'autres indicateurs représentatifs (exemple : suivi des matériels réparés ou reconditionnés, suivi des déchets électroniques DEEE).

Plusieurs leviers d'actions rapides ont été détectés comme l'intégration des critères environnementaux de la charte numérique de l'ADEME dans les appels d'offres Euro-Information, ou la limitation du suréquipement en supprimant les stocks locaux. Les études ont démarré pour en définir les modalités.

Les actions concernant le circuit matériel ainsi que les impacts sur les DEEE seront décrites dans les réponses au scénario suivant.

Rationalisation des tablettes et signature face à face

Un premier projet de rationalisation du parc de tablettes de signature électronique est maintenant clôturé et a conduit à une diminution du parc de tablettes à hauteur de 20 %. Ce sont donc près de 5 000 tablettes qui n'ont pas été renouvelées dans l'ensemble des réseaux des banques Crédit Mutuel et CIC.

Ce projet a permis d'optimiser l'utilisation des périphériques associés au poste de travail et de réduire les coûts logistiques pour les entités concernées.

Dans le cadre du plan de remplacement des tablettes 2024/2025, il a été proposé aux Banques et Fédérations de procéder à une nouvelle rationalisation du parc de tablettes. Le recensement des besoins est en cours pour démarrer le plan de remplacement au 2^e trimestre 2024.

En parallèle, deux nouvelles fonctionnalités ont été déployées pour faciliter le quotidien des conseillers autour de la signature électronique :

- le jumelage temporaire d'une tablette, qui permet à un collaborateur de s'affecter n'importe quelle tablette disponible sur le point de vente ;
- la signature électronique dite « en face à face » grâce à laquelle le PC du collaborateur se substitue à la tablette physique au moment de l'acte de signature électronique par le client.

Sur le second point, vingt entités sont totalement déployées, trois entités sont en pilote. La solution devrait être intégralement déployée en 2024.

AXE Services numériques

GT Services numériques

L'objectif du GT Services numériques est double :

- sensibiliser les utilisateurs du Système d'Information aux enjeux de la sobriété numérique et à l'impact environnemental de leur utilisation de l'informatique ;
- fournir aux utilisateurs les informations leur permettant d'améliorer leur usage du numérique tout en réduisant leur impact environnemental.

Plusieurs études sont en cours, portant sur plusieurs thématiques, telles que :

- la sensibilisation et la responsabilisation des utilisateurs ;
- la consommation électrique des matériels installés ;
- les données bureautiques personnelles des utilisateurs et la messagerie ;
- les impressions.

Différents travaux sont en cours sur les sujets hors accompagnement utilisateur :

- les pilotes sur le nouvel outil de sauvegarde des données personnelles progressent ;
- la réduction du parc d'imprimantes se poursuit en siège et en agence ;
- la gestion des habilitations sur les fichiers Outlook PST passera en recette au T1 2024 ;
- l'outil d'automatisation du transfert des mobilités entre les agences et le siège passera en production au T1 2024.

Clean Your Desk

Depuis 2020, dans le cadre de la semaine du développement durable et en relation avec les opérations du *Digital CleanUp Day*, Crédit Mutuel Alliance Fédérale réalise des opérations de nettoyage numérique, à travers l'action *Eco Clean Up Week* rebaptisée *Clean Your Desk* afin d'impliquer les collaborateurs dans l'objectif de réduction de l'empreinte numérique.

L'objectif de ces opérations est de sensibiliser et d'apprendre aux collaborateurs l'importance de limiter les ressources consommées sur leur poste de travail. L'opération consiste à supprimer et comptabiliser la taille de tous les fichiers jugés non utiles, en se focalisant sur la suppression des doublons de fichiers de grande taille. L'action concerne aussi le nettoyage des messageries personnelles.

La dernière opération de mars 2023 a permis les gains suivants :

- 4 086 121 fichiers au niveau du poste de travail ;
- 7 948 512 mails supprimés ;
- 1 798 847 fichiers des dossiers partagés supprimés ;
- 3 759 376 fichiers des lecteurs U supprimés.

L'ensemble de ces fichiers supprimés représente 16 595 Go.

Concernant le *Clean Your Desk* physique, cette année un pilote avec Crédit Mutuel Midi Atlantique a été réalisé afin de récupérer le matériel n'ayant plus d'usage (équipements informatiques et accessoires type câble ou claviers/souris ne servant pas/plus). Il ressort du bilan du pilote que la récupération de ce matériel doit se faire en même temps que EIS intervient pour le déploiement des tranches matérielles afin d'éviter des coûts pour les établissements. L'étude est en cours et devrait s'intégrer progressivement dans les processus existants.

AXE Infrastructures

GT Infrastructures

Le GT Infrastructures travaille sur plusieurs sujets.

Un suivi renforcé de l'obsolescence a été mis en place en 2022, au travers des indicateurs stockés dans le décisionnel d'Euro-Information, afin d'identifier/regrouper des infrastructures obsolètes. Ceci a permis de démanteler 42 châssis blade et 360 châssis de serveurs assez

anciens. En complément, dans le cadre du traitement de l'obsolescence des baies de stockage, des baies de disque très énergivores ont été remplacées car utilisant des disques mécaniques. Le remplacement par des baies avec des disques flash représente une baisse de puissance de 85kW. A pleine charge, l'économie réalisée représenterait 744 600 kWh par an.

Euro-Information a également contractualisé une offre globale de traitement des matériels des *datacenters* en fin de vie.

Cela intègre :

- une prestation de destruction et de recyclage durable des équipements conformes aux normes DEEE (résiduel de 0,03 % en déchetterie) ;
- la possibilité d'avoir une revalorisation de certains équipements encore viables ;
- la production d'un rapport sur la contribution d'Euro-Information dans l'économie circulaire.

Euro-Information veut tirer pleinement profit de ce contrat dans le cadre du transfert de ses *datacenters* vers Dijon, avec le démantèlement du site de Strasbourg.

En lien avec les travaux du GT Achats et cycle de vie, il est également prévu d'intégrer différents critères RSE dans le référencement fournisseurs, tels que leur politique RSE, leur rapport annuel et leur maturité sur les aspects environnementaux, selon le standard ECMA370, ceci en complément des critères environnementaux déjà en vigueur dans les appels d'offres.

Le dimensionnement du stockage sera abordé en étudiant les opportunités sur plusieurs axes : la duplication des données, la réduction de certains logs et le déplacement des données froides - peu accédées - sur des unités de stockage plus vertueuses.

Le GT a initié un travail de fond pour obtenir des indicateurs très granulaires au niveau des infrastructures, en complément des données des *datacenters*, afin de pouvoir restituer des coûts énergétiques au niveau applicatif ou par transaction.

Évolution des *datacenters* en utilisant les meilleures pratiques écologiques du marché

L'évolution du groupe nécessite des évolutions informatiques permanentes et donc une capacité de traitement et de stockage en constante évolution. L'extension du site lillois d'Euro-Information avec la construction de nouvelles salles a été livrée à la rentrée de septembre 2021. Les installations principales de cette partie du datacenter et notamment celles du confinement et du *free-chilling*, sont terminées. Pour les salles historiques des travaux d'optimisations énergétiques ont été réalisés en parallèle.

Euro-Information a lancé la construction d'un datacenter dans la région de Dijon (avec deux sites à St Apollinaire et Fauverney qui remplaceront, dans les deux ans suite à leur mise en service, celui de Strasbourg. Les travaux sont en cours, la réception des bâtiments aura lieu en 2024.

Ce *datacenter* respectera de nombreuses normes/labels et réglementations visant à réduire l'impact environnemental tant sur le plan énergétique que sur les aspects préservation de la biodiversité ainsi que des certifications en terme de sécurité. On peut citer principalement la cible du respect du *Code of Conduct* européen des datacenters d'une part, de la certification HQE bâtiment durable en niveau excellent pour la partie administrative du bâtiment, du label *biodiversity* en niveau excellent également et l'intégration de la valorisation de la chaleur fatale.

Tous ces projets emploieront les techniques de *free chilling* (adaptation de la méthode de refroidissement en fonction de la température extérieure) et de confinement (disparition des points chauds en séparant mieux les baies et en réalisant des allées froides). Cela représente en cible pour le site lillois une économie de 3.800.000 KWh pour une charge de 1000w/m2.

La mise en œuvre de ces évolutions devrait permettre d'obtenir un PUE (*Power Usage Effectiveness*) inférieur à 1,5 sur ces nouvelles salles du nord de la France ; lorsque c'est possible, ces méthodes seront appliquées aux autres *datacenters* existants.

Le projet Go2Dijon qui organise le transfert du *datacenter* de Strasbourg vers ces nouveaux locaux est en cours. La bascule s'étalera sur une durée de deux ans après la réception.

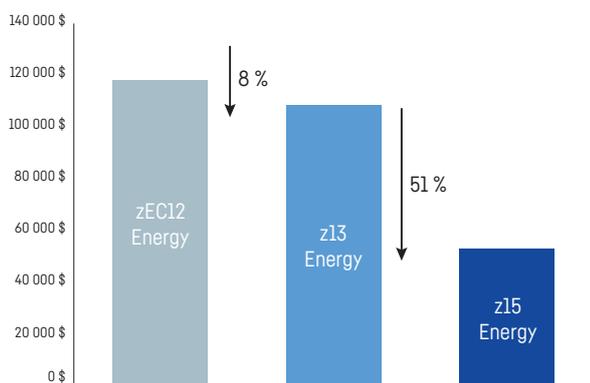
Mise en place des nouvelles technologies Z d'IBM

Depuis 2021, Euro-Information a déployé des machines IBM en technologie Z15 sur les sites de Strasbourg et Lille. Ces machines amènent sécurité, résilience et agilité. IBM communique également sur la maîtrise des consommations énergétiques de sa gamme Z (sujet intégré dans ses objectifs stratégiques). Chaque nouvelle génération doit avoir une meilleure efficacité énergétique que la précédente. Les tests de certains organismes annoncent un gain de 14 % entre Z14 et Z15 (51 % entre Z13 et Z15).

IBM a annoncé fin 2021 une nouvelle gamme de machine, le Z16. Euro-Information a fait partie des dix premiers clients mondiaux à avoir déployé cette machine. Cinq machines sont en service et quatre autres sont en cours de remplacement par des Z16 d'ici fin du T2 2024 :

En complément, de nombreuses évolutions autour de la sécurité, de la résilience et de l'agilité des Z15, les Z16 vont apporter :

- des processeurs gravés à 7 nm, apportant des gains de puissance de 17,6 % par rapport au 14 nm pour une consommation électrique égale, voire moindre ;
- l'intégration d'accélérateurs IA directement dans les processeurs, permettant de décharger, voire supprimer, les accélérateurs spécifiques et d'intégrer au plus près du Z des capacités de traitement pour le monde bancaire et financier. Comme par exemple la lutte contre la fraude.



AXE Projets

GT Projets

Le GT projets a commencé à identifier les indicateurs renseignant l'empreinte carbone associée aux projets d'Euro-Information. Parmi les travaux en cours, sont à l'étude :

- la pertinence de renforcer les analyses de performances techniques (métrologie, dette technique) par un éco-index ;
- la possibilité d'agrèger toutes les mesures de performance pour un applicatif.

Suite à l'expérimentation lancée en 2022 sur le site www.e-i.com de mettre à disposition un mode éco, Euro-Information continue ses travaux au niveau du Digital. L'écoconception appliquée à un site web performant permet de l'alléger et d'optimiser ses performances en plus de gagner en empreinte carbone. C'est une approche complémentaire aux travaux liés à la performance pure. Lors de la conception, il faut déterminer ce qui est indispensable de restituer à un utilisateur en plus d'alléger les ressources/assets (images, vidéos, etc.).

En préparation de l'avenir, Euro-Information réalise une phase exploratoire des outils du marché pour déterminer comment il serait possible d'industrialiser le calcul d'un bilan environnemental du digital et de quelle manière disposer d'un suivi pertinent.

Dans le cadre de la certification EI Epithète (voir chapitre spécifique), le GT va participer aux travaux de mise en place d'indicateurs et d'optimisation des ressources, avec comme objectif d'utiliser les méthodes et résultats pour construire l'équivalent au niveau du système d'information global. Un suivi de métrique est en cours de mise en place avec l'équipe EID facturation.

Des rencontres auront lieu avec les responsables de processus de gestion de portefeuille et de projet pour une présentation des travaux sur l'introduction de critères environnementaux dans les documents des phases amont des projets. En particulier, des demandes des commanditaires métiers se traduisant par une hausse significative de la consommation énergétique doivent être identifiées afin que cet impact puisse être pris en compte dans le process de décision de lancer le projet.

Sobriété Énergétique

Depuis l'origine de l'approche RSM, le groupe a pris en compte la dimension efficacité énergétique dans ses actions afin de limiter son impact et coordonne cela à travers une certification ISO 50001. La crise énergétique de 2022 et le démarrage de la mise en place du décret tertiaire ont nécessité d'ajouter d'autres actions prioritaires.

Optimisation énergétique dans l'approche immobilière et flotte automobile

Euro-Information est acteur de l'approche économie d'énergie du groupe et fait partie du périmètre de la certification ISO 50001. Le groupe a obtenu cette certification fin 2020, elle a été reconduite en octobre 2023 sous le pilotage de Centre de Conseil et de Service (CCS).

Ce projet, lancé en 2019, cible les caisses et agences, les sièges et les *datacenters*. Euro-Information est donc concerné par les deux derniers périmètres.

Le périmètre du SME (Système de Management de l'Energie) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale couvre l'ensemble de son parc immobilier, soit 1,85 million de mètres carrés répartis sur plus de 3 800 bâtiments disposant de plus de 5 000 compteurs, ainsi que l'ensemble de sa flotte automobile regroupant près de 3 300 véhicules. Au niveau d'Euro-Information, cette certification cible les datacenters, les bâtiments occupés par les personnels Euro-Information et des filiales ainsi que la flotte automobile (véhicules de fonction et de services) et l'entièreté du matériel informatique.

Cette certification servira de base à la mise en place du décret tertiaire ciblant une réduction progressive des consommations énergétiques des bâtiments à l'horizon 2050.

Elle aura, par exemple, permis la valorisation de l'augmentation de 1 degré de la température à Osny représentant une économie estimée à 196 000 kwh par an. De même, elle aura permis de formaliser les consignes de température s'appliquant aux locaux techniques des caisses et agences du groupe.

Le dernier audit de renouvellement ISO 50001, qui s'est déroulé mi-octobre 2023, a été concluant sans non-conformité ni points sensibles. Il a été signalé une bonne progression de la maturité du système dans le cycle de trois ans.

Pour les *datacenters*, une très forte amélioration du comptage, du calcul et de l'analyse des indicateurs, une meilleure implication des mainteneurs et la déclinaison de la démarche sobriété numérique ont été signalées.

Deux indicateurs de l'IT, en complément du *Power Usage Effectiveness* (PUE), ont été mis en place début 2022 afin de mesurer l'efficacité énergétique des *datacenters* de Lille et d'Osny.

- À Lille, un ratio est établi entre le nombre de transactions par machine Z d'IBM et la consommation énergétique du site ;
- À Osny, le ratio est établi entre la capacité de stockage du datacenter et sa consommation énergétique.

Dans les deux cas, les indicateurs démontrent une amélioration de l'efficacité énergétique du transactionnel et du stockage. Par exemple, la consommation énergétique IT mensuelle du site de Lille en janvier 2019 était de 564 000kWh pour 3,7 milliards de transactions. En décembre 2022, la consommation du site était de 650 000kWh pour 5,6 milliards de transactions. On note une amélioration de l'efficacité énergétique de 23 %, due à la mise en place de nouvelles machines et l'optimisation des machines existantes.

L'outil ENERGY est mis à disposition des utilisateurs CCS depuis septembre 2023. Ce service est un outil de gestion opérationnelle d'aide à la décision, qui sert à suivre, investiguer, tracer et simuler afin d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments. Une version pour les entités de type caisse et agence sera mise en place pour le deuxième trimestre 2024.

Plan de Sobriété énergétique des bâtiments

Dans le cadre du plan de sobriété énergétique du groupe, Euro-Information a suivi les recommandations mises en place depuis 2022 :

- réduction des éclairages inutiles (exemple : timers d'éclairage parkings) ;
- consignes revues avec un minimum à 19°, et un maximum à 26° pour les bâtiments. Ces valeurs pilotent le fonctionnement du chauffage ou de la climatisation ;
- suppression des éclairages électriques pour les décorations de Noël.

Extinction du matériel

Euro-Information a déployé en caisses et agences une solution d'extinction automatique des PC la nuit depuis plusieurs années. Une nouvelle version a été déployée en 2018 permettant d'être plus fin dans le planning d'extinction. En effet, l'outil est connecté avec le référentiel caisses/agences qui contient les horaires réels de présence. Cet outil fonctionne chaque jour et plus de 45 000 PC sont concernés. En parallèle, une version siège a été mise en place sur la quasi-totalité du périmètre fin 2019 permettant de cibler près de 45 000 postes. Cette version s'est accompagnée de la construction d'un reporting permettant de mieux connaître l'impact de cette extinction et de pouvoir mesurer l'évolution en fonction des actions menées. Les mesures montrent que l'économie maximale possible est d'environ 60 % du temps pour les postes caisses/agences et environ 45 % pour les postes sièges. Le gain réel actuel se situe entre 30 % et 40 %. L'année 2022 a vu l'extension de ce dispositif à l'ensemble des postes de travail de la presse.

L'estimation du gain pour le groupe (sièges et caisses/agences) de l'extinction sur la période 2023 est de 865 077 euros d'électricité, ce qui correspond à environ 393 tonnes de CO₂ non produites.

De nouvelles évolutions sont également en cours de réflexion, notamment la mise en veille forcée des postes de travail sur lesquels les utilisateurs sont restés connectés (postes verrouillés). Le mode veille est actuellement mesuré, et des discussions sont en cours quant à sa consommation énergétique.

La mise en place du télétravail a entraîné une nouvelle donne sur plusieurs paramètres :

- la consommation électrique pendant la période de télétravail est à l'initiative du groupe mais la non-consommation se trouve dans les consommations au domicile des collaborateurs. La consommation réelle sur les sites du groupe est donc nulle en réel ces jours-là ;
- le pilotage d'un arrêt et redémarrage automatique à distance est plus complexe à effectuer et à suivre ;
- l'approche consommation est très différente car les collaborateurs ne disposant pas de place permanente chez eux auront tendance à démarrer/arrêter manuellement leur poste, ce qui est bénéfique mais, comme indiqué auparavant, plus difficile à suivre.

L'impact précis de ces paramètres ne pourra être mesuré qu'en les rapprochant de données RH qui tracent les périodes de télétravail, le suivi technique ne permettant pas de le faire.

Dans la même dynamique de réduction de la consommation d'énergie, 80 automates (automates bancaires, bornes et autres distributeurs de rouleaux de monnaie) des salles de test de Verlinghem sont désormais éteints électroniquement par défaut. Ils restent réservés pour les développeurs selon leurs besoins, qui doivent les allumer et les éteindre en fonction de leurs besoins. L'opération date d'octobre 2022, le projet PAULA ayant démarré en 2023 (voir chapitre spécifique), l'utilisation de cette salle de test n'est plus comparable avec les années passées. L'objectif attendu sera à suivre dans les années futures.

Evolution du périmètre automobile

Un outil équivalent à la solution ENERGY pour l'immobilier est en phase de déploiement pour optimiser la performance énergétique de la flotte véhicule du groupe, consistant à générer et mettre à disposition les indicateurs de cette consommation par parcs automobiles (par entités du Groupe) et consolider tous les parcs.

Les indicateurs suivis sont, entre autres, les suivants :

- répartition des automobiles par énergie (essence, gazole, électrique, hybride non rechargeable, hybride rechargeable) ;

- évolution des kilomètres parcourus ;
- évolution du taux moyen CO₂ au fil des ans et répartition par énergie ;
- taux de référence Groupe de la loi LOM ;

Ils sont accessibles depuis le portail « ENERGY ».

En parallèle, comme pour toutes les sociétés du groupe, la flotte automobile du périmètre Euro-Information évolue vers un parc de véhicules électriques ou hybrides et des bornes de recharges électriques se déploient sur les sites. Ces bornes sont accessibles à la fois à la flotte et aux véhicules des collaborateurs.

A noter néanmoins que cette évolution est moins rapide pour les véhicules utilitaires des techniciens EIS et EPS en raison de l'offre constructeur moins avancée pour ce type de véhicules.

Eco-Conduite

EIS a mis en œuvre, depuis 2012, un dispositif spécifique pour favoriser l'éco conduite. Cette démarche s'est poursuivie en 2023 et les actions suivantes sont à signaler :

- formation éco-conduite : 10 sessions en 2023 avec 26 participants ;
- rappels « éco-conduite » sur l'arrêt et le stationnement, la vitesse et sanctions ;
- suivi de la consommation de carburant (6,7 litres en 2012 au lancement) : 6,20 litres/100 kms en moyenne en 2021, 6,19 litres/100 kms en moyenne en 2022, 6,21 litres/100 kms en moyenne en 2023.

Cette formation a été mise au catalogue de formation 2023-2024 sur les différents périmètres du groupe, à destination des collaborateurs qui utilisent régulièrement un véhicule de service ou leur propre véhicule dans le cadre de leur mission.

Mise en place de moyens de visioconférence pour éviter les déplacements

La communication par visioconférence s'est généralisée depuis quelques années. Celle-ci répond à de multiples attentes : réunions internes, formations à distance mais aussi rendez-vous avec les clients. En effet, depuis plusieurs années, les réseaux bancaires proposent à un client de rencontrer son conseiller par rendez-vous vidéo (près de 200 000 RDV par an). Pour améliorer la protection des échanges, Euro-Information a mis en œuvre une solution interne permettant d'accueillir les clients directement sur des infrastructures sécurisées.

Cette solution répond aux enjeux suivants :

- proposer un canal complémentaire de communication avec les clients ;
- s'adapter aux nouvelles habitudes de communication avec l'image d'une Banque moderne 2.0 ;
- garder le contact avec les clients moins disponibles, délocalisés, à mobilité réduite, etc. ;
- assister les clients dans leurs démarches sur les sites de Banque à Distance ;
- faciliter les rendez-vous tripartites : client-conseiller-expert métier (immobilier, flux, patrimoine, etc.) à distance pour augmenter ses disponibilités et réduire ses déplacements (agilité, coûts, risques) ;
- réduire l'impact carbone en réduisant les déplacements physiques.

Depuis son poste de travail, chaque salarié bénéficie d'une solution de Softphonie (téléphone intégré à son ordinateur) et de logiciels nécessaires pour effectuer une visioconférence. En complément de

l'équipement des ordinateurs des salariés, Euro-Information a déployé de nombreuses salles de visioconférence afin de faciliter les réunions hebdomadaires du personnel, formations et rencontres clients.

Pour réaliser des réunions importantes comme les assemblées générales de Crédit Mutuel ou les réunions du personnel, une solution de *streaming* implémentée par Euro-Information permet la diffusion de vidéos en temps réel pour une grande assemblée de personnes connectées.

Afin de gagner en souplesse, certaines formations s'effectuent désormais par visioconférence tout en utilisant des applications facilitant les interactions entre les participants.

Ainsi, les outils de communication mis à disposition font partie du quotidien de tous les utilisateurs du groupe de par leurs indispensables fonctionnalités.

Mesures de prévention du scénario « Au niveau fonctionnement interne des entités du groupe : l'absence de dispositif de prévention et de gestion des déchets »

De nombreuses mesures sont mises en œuvre pour traiter ce scénario, et s'ancrent dans la stratégie, Numérique responsable, du groupe.

Le circuit matériel

Euro-Information Services (EIS) réalise, pour le compte d'Euro-Information, les prestations d'installation et de maintenance du matériel informatique et les prestations logistiques associées. EIS est donc l'acteur majeur, sur le plan technique, dans la réparation, le reconditionnement et le recyclage du matériel et s'assure que les produits qui lui sont confiés pour être détruits suivent bien une filière de revalorisation adaptée aux déchets DEEE (Déchet d'Équipement Électrique et Électronique). En 2023, plus de 18 670 jours-homme ont été consacrés au remplacement de produits en fin de vie (imprimantes, postes, portables, onduleurs, automates, Terminaux de Paiement Électronique, etc.). Près de 161 390 produits défectueux ont été traités par l'atelier de réparation, 65 881 produits désinstallés ont été reconditionnés et 70 207 orientés vers le *broker*.

EIS a poursuivi les échanges techniques réguliers avec les structures de support utilisateur du groupe pour disposer de diagnostics précis (par la mise en place d'un Outil d'Aide au Diagnostic « OAD ») évitant les déplacements inutiles. Par ailleurs, EIS continue de suivre, pour optimiser les déplacements de ses techniciens, un indicateur de Résolution du Premier Coup (RPC) dont l'objectif est de résoudre la panne dès la première intervention. Cette démarche a permis d'économiser plus de 18 000 déplacements/an par rapport à 2011. En complément, la baisse du pourcentage de récurrence sur le périmètre des automates bancaires a permis d'économiser plus de 3 500 interventions/an par rapport à 2010.

L'activité de reconditionnement mais aussi de négoce des matériels informatiques usagés (*broke*) continue à évoluer et permet ainsi d'éviter au maximum la destruction du matériel.

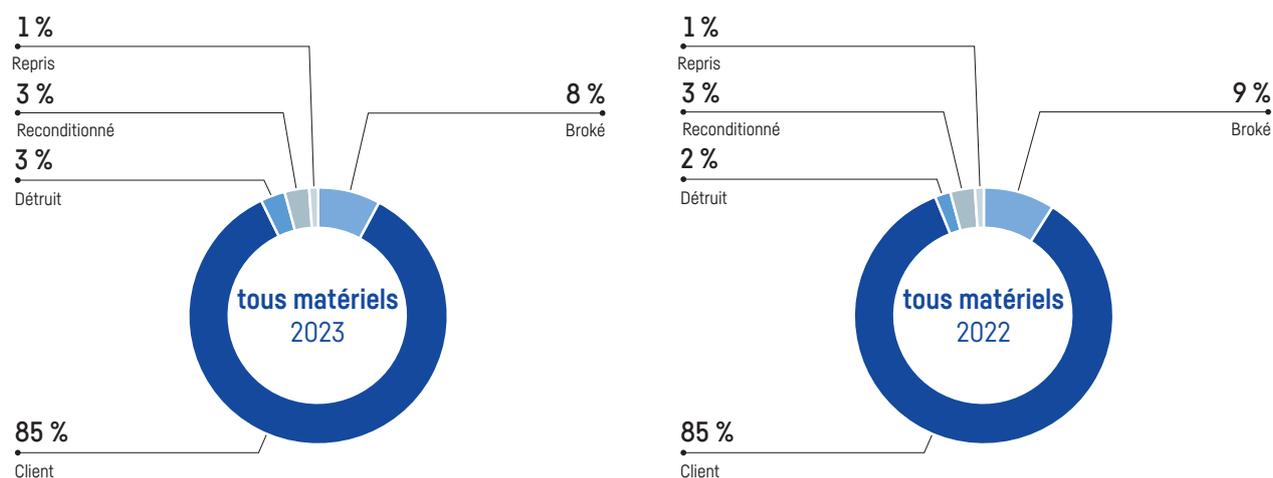
Pour rappel, pour suivre cette activité et son évolution, des statistiques ont été mises en place dès 2015. Ainsi, un appareil désinstallé est soit :

- repris (état initial) ;
- reconditionné (et remis en stock pour retour dans le circuit clients) ;
- broké (revendu) ;
- détruit (si ni réparable ni revendable).

Cette analyse peut être faite par famille de produits et par entités clientes depuis janvier 2014. Euro-Information peut, depuis la déclaration 2019, comparer par génération d'achat, la situation au bout de cinq ans et si nécessaire analyser les évolutions au bout de 2, 3 ou 4 ans. Les entités clientes peuvent aussi faire leur propre analyse.

Cette vision est partielle et est basée sur les étapes du circuit physique.

Voici les constats :

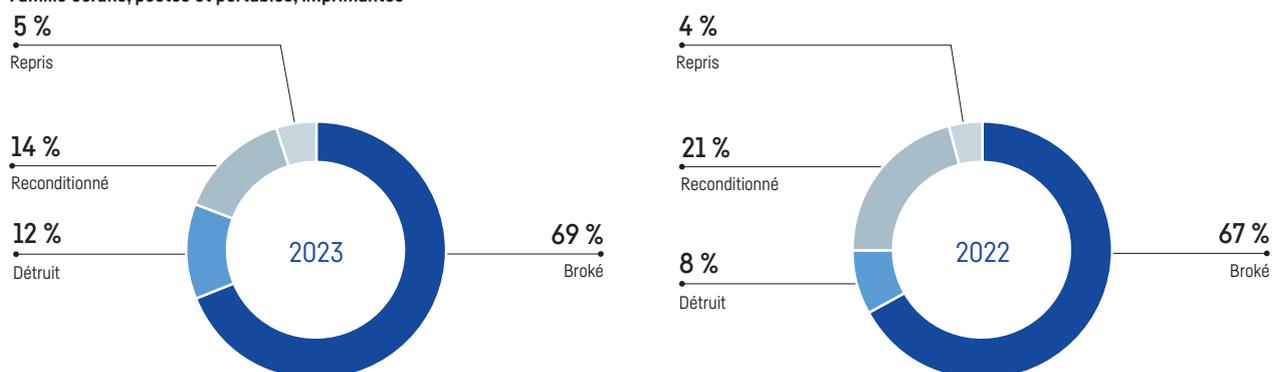


En volume le matériel détruit augmente et celui envoyé au *broker* diminue. En rapportant les chiffres au volume global du matériel, les taux de destruction et de *broker* restent maîtrisés, passant pour la destruction de 2 % à 3 %, et pour le *broker* de 9 % à 8 %.

Cette tendance reste associée à une augmentation régulière du parc géré, 929 879 références en 2022 et 943 560 en 2023, avec toujours une légère diminution du renouvellement client en 2023 (138 328 en 2023 contre 141 299 en 2022).

Les familles les plus importantes de matériels (écrans, postes et portables, imprimantes) représentent maintenant 60 % des mouvements sur l'année. La tendance générale se retrouve sur ces composants majeurs mais, le remplacement des imprimantes individuelles par des MFP entraîne une tendance plus importante cette année sur cette famille avec un pourcentage de repris supérieur à celle des postes portables et écrans.

Famille écrans, postes et portables, imprimantes



La profondeur de l'historique permet, depuis 2018, d'appréhender le devenir d'un parc à cinq ans et donc de comparer deux générations.

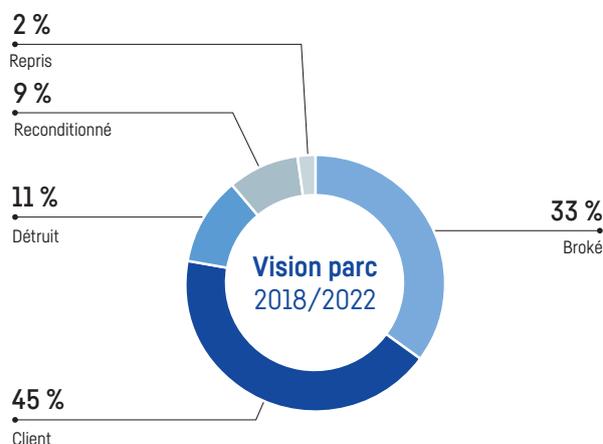
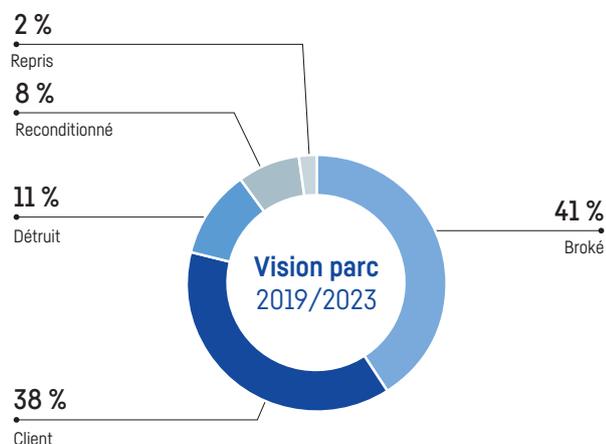
Sur un parc de 715 796 références en 2019, la situation en 2023 est de :

- 38 % ont été renouvelées chez le client ;
- 41 % revendues aux brokers ;

- 8 % reconditionnées ;
- 11 % détruites ;
- 2 % reprises.

En comparaison avec l'historique précédent [2018-2022], on constate une stabilité de la proportion des états « détruits » et « repris » [11 % et 2 %].

Tous matériels



Le volume toujours chez les clients au bout de cinq ans est en baisse à 38 %, alors que le taux de revente *via* les *brokers* augmente à 41 %.

Ces nouvelles tendances sont la résultante des projets majeurs d'Euro-Information d'évolution des solutions matérielles comme :

- la mise en place de la Softphonie en remplaçant les téléphones IP ;
- le remplacement des imprimantes individuelles par des multifonctions partagées sécurisées.

La standardisation des postes de travail pour permettre la mise en place du *flex-office* va également impacter la durée de vie des équipements utilisateurs (déploiement de docks universels acceptant les différents postes de travail, réduction des postes fixes remplacés par des portables, ...).

De manière uniforme par contre, 2 % des produits sont dans l'état repris qui correspond au matériel en cours d'affectation dans sa nouvelle catégorie.

En 2020, un circuit de recyclage complémentaire pour les claviers et souris a été mis en place. Les caisses, agences et sièges ont désormais la possibilité de retourner ces éléments à EIS afin d'être détruits. Ce système s'appuie sur les navettes du groupe existantes et facilite la récupération du matériel usagé. En 2021, ce processus a facilité, pour ces accessoires, la maîtrise du processus de fin de vie des DEEE.

La destruction des DEEE est réalisée de manière réglementaire avec l'aide d'un partenaire agréé, qui assure le recyclage et la revalorisation des produits. Le suivi des quantités permet de voir l'évolution réelle des volumes qui restent en lien avec les volumes d'activités. En 2020, le volume était très inférieur (183 tonnes) car l'activité globale de dépannage et réparation avait été fortement ralentie par la crise sanitaire. L'augmentation du volume de déchets en 2023 s'explique par la reprise par EIS du recyclage de matériel désinstallé sans valeur, pour en améliorer la traçabilité, ces derniers étant précédemment confiés au *broker*.

	Qté 2018	Qté 2019	Qté 2020	Qté 2021	Qté 2022	Qté 2023
TOTAL DEEE (kg)	251 125	244 683	183 107	208 050	188 929	314 232

Réduction et traitements des déchets non électroniques

Euro-Information est en conformité avec la réglementation sur la disparition du plastique dans le respect des directives du groupe et améliore régulièrement son traitement des déchets :

- gobelets recyclables dans les distributeurs de boissons ;
- serviettes en papier recyclé ;
- fournitures de tasses et/ou de bouteilles en verre ;
- bornes de tri des déchets en centralisé avec circuit de recyclage ;
- prise en compte de la réglementation sur les bio-déchets.

Spécificité des déchets du processus de fabrication des cartes bancaires

En 2023, Euro-P3C a déployé les cartes en PVC 85,5 % et 100 % recyclé dans les réseaux Crédit Mutuel, CIC et TARGOBANK Allemagne ainsi que les cartes en plastique PET récupérées des océans pour le réseau Crédit Mutuel et CIC. On estime l'empreinte carbone d'un kg de PVC à 4,1 kg équivalent CO₂ contre 2,1 kg équivalent CO₂ pour le PVC recyclé. En parallèle, un circuit de collecte des cartes avalées par les GABs est en place depuis 2021 pour valoriser le PVC de ces cartes une fois détruites.

La batterie au lithium des cartes DCVV est récupérée puis recyclée par la filière des déchets dangereux.

Par ailleurs, Euro-P3C continue de recommander l'usage de papier recyclé pour les encarts cartes et a généralisé ses certifications *Forest Stewardship Council* (FSC) sur la plus grande partie de la gamme de carnets de chèques et de remises chèques et espèces et a lancé une série d'actions de réduction de la gâche papier pour la production de chèques.

Mesure de prévention du scénario

« Défaillance de la sécurité informatique »

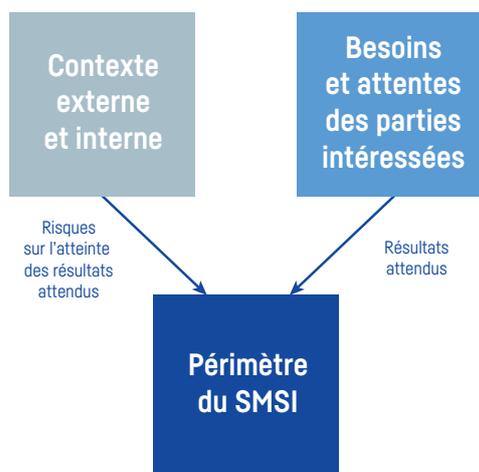
Plusieurs actions concourent à traiter ce scénario, tant sur l'aspect sécurité au sens large que sur les aspects disponibilité ou sécurité des données.

La sécurité du SI

Compte tenu du traitement des données bancaires sensibles et des nombreuses offres de service proposées par Euro-Information, une attention très particulière est portée à tous les aspects de la sécurité du système d'information qui évolue chaque année pour s'adapter aux nouveaux risques et renforcer les défenses. Tous les moyens sont mis en œuvre pour sécuriser le système communautaire. Ainsi, s'appuyant sur la

norme ISO 27001:2017, un système de management de la sécurité de l'information (SMSI) est déployé sur l'ensemble des sites de production décrits précédemment. Cette norme ISO 27001:2017 constitue un référentiel de certification reconnu. Elle apporte un cadre de mise en œuvre, de maintien et d'amélioration d'un système de management de la sécurité de l'information dans le temps. Le SMSI prend en compte :

- le contexte externe ;
- le contexte interne ;
- les besoins et attentes des parties intéressées.



Les enjeux du SMSI sont :

- d'améliorer concrètement la sécurité du système d'information en :
 - mettant en place une gouvernance opérationnelle de la sécurité,
 - pilotant la sécurité par une approche risque,
 - définissant les règles de sécurité,
 - garantissant l'application de ces règles ;
- d'améliorer continuellement la sécurité du système d'information en :
 - mesurant les niveaux de sécurité atteints,
 - réalisant une veille sécuritaire,
 - prenant en compte les nouvelles menaces et les évolutions du SI,
 - réduisant l'impact et la fréquence des incidents de sécurité.

Ce SMSI permet donc :

- d'accroître la confiance envers les parties prenantes (autorités de tutelle, banques, fédérations, partenaires, fournisseurs, personnel d'Euro-Information) ;
- de disposer d'un avantage concurrentiel lors de la réponse aux appels d'offre ;
- de traiter systématiquement les risques de sécurité informatique sur les périmètres concernés ;
- de piloter la sécurité au moyen d'indicateurs et non par des mesures d'efforts (coûts, temps, nombre de personnes, etc.).

Conformément aux engagements pris dans le cadre du Plan à Moyen Terme 2014, Euro-Information a passé avec succès en 2017 l'audit de certification ISO/IEC 27001:2013, certification confirmée lors des audits de surveillance 2018 et 2019, puis renouvelée en 2020 dans le cadre d'un premier audit combiné ISO 9001 (système de management de la qualité) - ISO 27001 (système de management de la sécurité de l'information). Cette certification (n°2017/77568.10) valide ainsi le système de management de la sécurité de l'information mis en œuvre sur les centres de production informatique.

L'année 2020 constituait le début d'un nouveau cycle de trois ans avec l'affirmation de la synergie SMSI-SMQ. La combinaison de ces deux systèmes de management, en intégrant les mesures de sécurité dans la cartographie des processus d'entreprise, permet d'en assurer la prise en compte dans les phases amont de la fourniture des produits et services. Cette méthodologie permettra l'extension du SMSI aux activités de développement, en adaptant les processus, l'appréciation et le traitement des risques, le plan de contrôle, les actions de formation et sensibilisation en cohérence avec les nouvelles exigences. Le renouvellement se base sur la version révisée de la norme, la version 27001:2017.

Depuis 2023 une partie des équipes de développement sont maintenant incluses dans le périmètre de la certification ISO 27001.

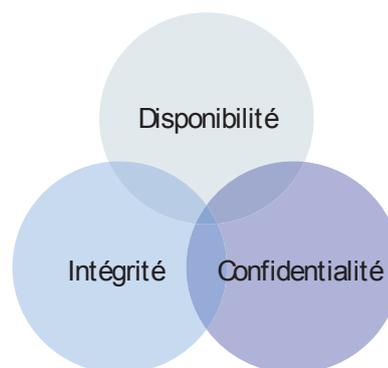
La certification a donc été obtenue en octobre 2023 sur ce nouveau périmètre. En complément, un nouveau certificat ISO 27001 a été obtenu en 2023, spécifiquement pour les services de dématérialisation numérique des factures (e-facture).

La validité de ce certificat peut être contrôlée à l'aide du QR code suivant :



Les principes de base restent les suivants :

- disponibilité : fournir un système fiable avec une accessibilité permanente ;
- confidentialité : sécuriser les accès, les traitements et les données ;
- intégrité : garantir la fiabilité des données.



À ces principes de base s'ajoutent :

- traçabilité : la traçabilité d'une information représente le fait de savoir d'où elle vient, par où elle est passée et où elle a terminé sa route ;
- identification/authentification : la sécurité de l'information et de son accès doit également passer par l'identification de ceux qui y accèdent et également leur authentification (le fait qu'une personne prouve qu'elle soit bien celle qu'elle dit être).

La détection et réponse aux incidents de sécurité est réalisée par l'intermédiaire de la tour de contrôle sécurité dont les missions peuvent se résumer en trois mots :

- anticipation ;
- détection ;
- réaction.

Pour couvrir ces missions, la tour de contrôle sécurité est constituée :

- d'un point de contact unique sécurité (SPOC Sécurité) ;
- d'un *Security Operations Center* (SOC), véritable radar de la sécurité Informatique en charge de tous les aspects liés à la détection des non-conformités ;



- du CERT Crédit Mutuel Euro-Information pour le pilotage de la résolution des incidents de sécurité, la veille ainsi que le renseignement sur les menaces.



Le CERT CM Euro-Information est aussi en charge du renseignement sur la menace cyber (*Cyber Threat Intelligence*). À ce titre, il est le point de contact privilégié pour les entités externes qui souhaitent prévenir le groupe d'une menace à son encontre ou à celui de ses clients.

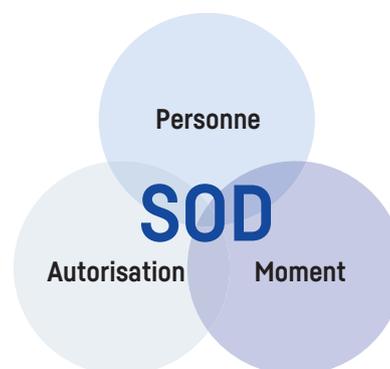
La tour de contrôle sécurité opérationnelle publie chaque semaine une *newsletter* Sécurité. Elle présente l'actualité de la semaine passée sur les thématiques liées à la sécurité de manière générale et/ou à l'actualité bancaire sécurité. La *newsletter* est disponible chaque mercredi (hors contrainte opérationnelle) en français, anglais, espagnol, allemand et portugais.

La sécurité liée aux ressources humaines et à l'organisation se base principalement sur :



- une gouvernance sécurité renforcée et claire avec une équipe spécialisée autour du RSSI et un réseau des correspondants sécurité dans les entités et les centres de métiers du groupe ;
- une sensibilisation permanente à la sécurité de l'ensemble du personnel d'Euro-Information que ce soit en *e-learning* et/ou en présentiel ;
- une charte utilisateur associée au règlement intérieur. Cette charte illustre le comportement professionnel, respectueux et responsable que chaque salarié d'Euro-Information doit satisfaire à l'occasion de l'utilisation des ressources du système d'information ;
- un plan de formation annuel garantissant le maintien des compétences aux aspects sécurité du personnel d'Euro-Information ;
- une gestion des droits d'accès des utilisateurs par des outils performants avec des révisions régulières et formalisées.

La sécurité fonctionne sur les principes du concept SOD (*Segregation of Duties*/Séparation des tâches) répondant aux exigences des normes et des obligations légales (SOX, Bale II, ISO 27000, COBIT, ITIL, ISACA, arrêté du 3 novembre 2014, etc.) et basé sur l'adéquation des trois éléments :



Depuis avril 2020, Euro-Information s'est doté d'une *Red Team*. Cette équipe a pour mission d'effectuer des simulations d'attaques permettant d'évaluer la sécurité globale de l'entreprise en mettant à l'épreuve ses différents moyens de protection, qu'ils soient techniques, physiques ou humains. Les campagnes *Red Team*, en plus d'évaluer le niveau de sécurité d'un système d'information de manière générale, permettent aussi d'évaluer et d'améliorer les actions et réactions de la TCS (*Blue Team*) face à la détection d'intrusions, quelles qu'elles soient. Cette équipe, en plus d'évaluer la sécurité et la conformité aux exigences de l'entreprise, travaille donc en étroite collaboration avec la TCS dans le but d'améliorer et tester les moyens de détection et réponse aux incidents de sécurité.

En septembre 2022, Euro-Information s'est doté d'une équipe de supervision de la sécurité dite, contrôle de sécurité de l'information. L'objectif de cette équipe est de rationaliser, automatiser et étendre le périmètre des contrôles de conformités normatifs (ISO 27001, PCI-DSS, SWIFT, ...) ou réglementaires, tout en assurant une cohérence dans la production et supervision des contrôles.

L'ensemble des éléments du système de sécurité permet notamment à la solution de paiement commerçant Monetico Paiement, d'être certifiée chaque année depuis novembre 2007, PCI/DSS niveau 1 (niveau de sécurité le plus élevé). Cette certification garantit aux clients la qualité de l'exécution de cette solution sur l'infrastructure technologique pour stocker, traiter et transmettre des informations relatives aux cartes de paiement.



Euro-Information a décidé d'augmenter le périmètre de certification. Ce projet ambitieux et innovant a débouché sur une première réussite avec l'obtention, le 30 avril 2019, de la certification du lot 1.0 (périmètre acquisition) concrétisant cinq ans de chantiers de la part de plus de 70 équipes Euro-Information et visant à mettre à disposition ce nouvel environnement à près de 300 utilisateurs. La mise en place de ce nouvel environnement, composé de près de 500 machines (dont deux partitions mainframe) et 170 applications, en fait le plus grand périmètre certifié PCI/DSS en France et l'un des plus grands d'Europe.

Fin 2023 l'entièreté des lots a été livrée, amenant l'environnement PCI DSS à 450 serveurs, 1 100 composants techniques et 200 applications.

Cet environnement dédié est uniquement accessible avec des moyens d'accès très restrictifs. Les applications et systèmes sont soumis à des règles draconiennes de revue de code, de revue des configurations machines, de revue des accès, etc.

Les prochaines étapes seront :

- d'ajouter dans cet environnement les applications d'acquisition restantes ;
- de poursuivre l'uniformisation des processus et méthodes de travail du périmètre PCI/DSS Service Monetico Paiement avec le périmètre PCI/DSS Acquiring and Central Acceptance (l'acquisition) ;
- de maintenir les environnements conformes au fil du temps afin de renouveler, chaque année, les certifications PCI/DSS.

La certification PCI 3DS sur le traitement 3D/Secure, traitement effectué par Euro-Information pour le compte des banques et clients du groupe, acquise en avril 2021 est maintenue.

Les actions entreprises dans le domaine de la sécurité de l'information sont animées et coordonnées par le responsable de la sécurité des systèmes d'information :

- sensibilisation à la sécurité des informaticiens du groupe et des utilisateurs des systèmes d'information opérée par Euro-Information (*e-learning*, fiches de bonnes pratiques, etc.) ;

- gouvernance de la sécurité ;
- existence d'une tour de contrôle sécurité opérationnelle centralisée ;
- existence d'équipes spécialisées et spécifiques pour la sécurité des serveurs, des réseaux de transports de données, et pour le plan de reprise d'activité ;
- existence d'une *Red Team* ayant pour principales missions d'identifier les failles de sécurité potentielles, de tester les moyens de détection et de réponse face aux attaques et d'apporter la vision *hackers* éthiques aux équipes de développement ;
- réalisation par des sociétés externes de tests d'intrusion et de revues de code source sur la base d'un plan annuel ;
- création d'une équipe de contrôle de sécurité de l'information en charge d'assurer la conformité normative et réglementaire ;
- certification PCI/DSS de la plateforme de paiement commerçant (Monetico Paiement) et de la plateforme d'acquisition et de l'acceptation centralisée ;
- certification PCI 3DS ;
- certification PCI PIN ;
- certification ISO 27001 ;
- revues périodiques au nombre de 43, essentiellement basées sur l'annexe A de l'ISO 27001 dont la description et les résultats sont matérialisés dans un portail de contrôle interne.

En 2023, Euro-Information a poursuivi ses actions notamment sur les points suivants :

- les analyses fournisseurs ;
- la gestion de l'obsolescence ;
- la revue de la méthodologie de risque, avec un passage vers la méthode EBIOS RM, et un rapprochement avec les fonctions risques opérationnels ;
- les améliorations des dispositifs existants ;
- le lancement de nouveaux projets :
 - la réalisation des tests intrusifs, dont les statistiques chiffrées à ce jour sont :
 - 21 tests d'infrastructures y compris les DeMilitarized Zone (DMZ) : zone contenant les serveurs accessibles depuis internet,
 - 239 applications mobiles,
 - 163 applications web.
 - en complément, le SOC :
 - a scanné 223 sites WEB,
 - a scanné 198 108 équipements,
 - assure le suivi de 22 726 vulnérabilités techniques.

Des campagnes de mail de faux *phishing* sont aussi menées, avec pour résultat une amélioration tendancielle sur le pourcentage de clics aux mails de faux *phishing*, et une augmentation des déclarations, suite à l'introduction d'un bouton de signalement dans Outlook.

D'autres actions ont été réalisées en 2023 :

- le respect du RGPD est une des 86 normes de développement et les activités existantes concernent principalement du maintien en conformité ;
- la participation à l'exercice de crise organisé le 20 Juin 2023 par la Banque de France pour la préparation à une cyberattaque de grande ampleur ;
- la poursuite du projet de mise en conformité avec le règlement DORA. Dans le cadre de sa stratégie en matière de finance numérique, la Commission Européenne a présenté un projet de règlement visant à renforcer la résilience opérationnelle numérique dans le secteur financier. Dora (*Digital Operational Resilience Act*) vise un large périmètre du secteur financier à savoir, les établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements de paiement, de monnaie électronique, prestataires de services sur actifs numériques, sociétés de gestion, entreprises d'assurance et de réassurance, etc.

La multiplication, la diversité des piratages et leur médiatisation croissante illustrent l'importance du travail de veille et de compréhension de la menace cyber. Pour l'année 2023, cinq menaces notables visant les secteurs d'activités du groupe ont été identifiées :

- le malspam est le type d'attaque le plus observé durant cette année. Il vise à servir d'accès initial à d'autres menaces (par exemple les *ransomwares*) par le biais d'emails contenant un logiciel malveillant. Toute l'année, plusieurs milliers d'emails ont été traités par les équipes en partie sur base des signalements des utilisateurs au travers du bouton message suspect ;
- les clients sont la cible des infostealers, qui volent les identifiants et mots de passe de tous leurs comptes essentiels (banque, impôt, etc.). Cette menace a connu une forte croissance en 2023. Un suivi des forums cybercriminels pour récupérer les comptes banque à distance et numéros de carte bancaire compromis est réalisé afin de lancer les actions de blocage en relation avec les services fraudes ;
- les *ransomwares* sont la menace la plus médiatisée : elle consiste à bloquer tout un parc informatique afin d'en tirer une rançon. Elle peut s'accompagner d'un vol de données en vue d'une publication sur le site internet des attaquants. La stratégie du groupe consiste à empêcher l'obtention d'accès initiaux au système d'information (en luttant par exemple contre les malspam) et à assurer des sauvegardes sécurisées des données par le travail des équipes Systèmes & Réseaux d'Euro Information ;
- l'ensemble de ces menaces visent également les partenaires et fournisseurs par le biais d'attaques de type *Supply Chain*. Le risque serait d'être compromis par rebond *via* un lien de confiance. Le suivi des groupes cybercriminels et de leurs revendications est essentiel pour connaître les entreprises compromises et engager des actions le cas échéant.
- viennent ensuite les attaques de type DDoS assez triviales à exécuter, rendant un service indisponible en le surchargeant de requêtes. Ce phénomène a été accentué par le contexte géopolitique qui peut inciter des hacktivistes à lancer des attaques contre diverses infrastructures. Les équipes Systèmes Réseaux d'Euro-Information ont mis en place un ensemble d'équipements de sécurité dont le but est d'absorber le trafic malveillant pour que l'attaque ne cause aucun impact sur le service rendu.

Malgré ce niveau élevé de menace, aucun incident notable n'a été observé.

Certification TIER-IV des nouvelles salles machines

Le projet d'extension du datacenter de Lille avait pour cible la mise en place du niveau de sécurité Tier-IV (Uptime Institute), niveau maximum de sécurité pour un datacenter avec un taux de disponibilité de 99,995 % correspondant à une indisponibilité annuelle moyenne de 0,4 heure.

Trois certifications sont à noter :

- Tier-IV Design en 2019 pour les nouvelles salles ;
- Tier-IV Facility en août 2021, il s'agit du premier datacenter en France à obtenir cette certification. Elle consiste à auditer les installations par des consultants experts de l'*Uptime* et à jouer en réel une centaine de cas de tests (pannes, mauvaises manipulations, incidents divers...) pour lesquels le *datacenter* doit rester opérationnel ;
- une étude pour la certification *Tier-IV Opération Sustainability* (TCOS) a été lancée en 2020. Il s'agit de la 3^e et dernière certification possible pour un *datacenter*. Un comité de pilotage a été constitué et l'instruction du projet est en cours. Les propositions des mainteneurs, qui sont parties prenantes de ce projet et dont ils doivent assurer la mise en œuvre opérationnelle, sont à l'étude conjointement par CCS et Euro-Information. Les premières offres reçues sont en cours d'ajustement par ces sociétés suite à un certain nombre de précisions faites par l'*Uptime* concernant ses recommandations.

La certification Tier-IV Design a aussi été obtenue en janvier 2022 pour les sites de St Apollinaire et de Fauverney.

Mesure de prévention du scénario « Au niveau du fonctionnement interne des entités du groupe : l'absence de politique de réduction des consommations des ressources (eau et papier liés à une activité tertiaire) »

Plusieurs mesures sont mises en œuvres pour traiter ce scénario.

Suivi de la politique papier groupe

World Wildlife Fund (WWF) établit régulièrement un baromètre visant à évaluer la politique papier des grandes entreprises implantées en France, dans le but de les inciter à améliorer leurs performances environnementales. Le groupe est interrogé dans le périmètre PAP50 Banque et Assurance. Dans le cadre de cette étude, plusieurs données sont analysées :

- les consommations de papier ;
- la responsabilité environnementale du papier ;
- le tri et la collecte sélective des papiers usagés ;
- les engagements d'amélioration de la politique.

La dernière étude datait de 2014. Crédit Mutuel, CIC et Cofidis avaient été sollicités de manière séparée et étaient alors mal classés dans le rapport final. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a volontairement participé à l'enquête 2020 dans le but de constater la réelle situation sur ces sujets. En 2020, Crédit Mutuel Alliance Fédérale et ses filiales occupent la 4^e place du classement final et ressort 1^{er} banque du classement. Le score sur 100 est passé de 22 à 79. L'année 2021 a permis, sur base des préconisations faites par Riposte verte, d'échanger avec les différents acteurs concernés pour continuer d'améliorer le score de 2020. Les actions se mettent en place progressivement chaque année et devraient permettre un maintien *a minima* de ce score. L'objectif reste d'être au moins au même niveau lors de la prochaine enquête. Ce sujet est repris dans le cadre de la mise en place de la loi AGEC sur le périmètre papier (voir paragraphe spécifique AGEC).

Réduction de la consommation de papier

L'usage de la signature électronique continue sa progression en 2023 avec plus de 28,9 millions de signatures. Elle s'explique par l'augmentation progressive du périmètre des produits/documents éligibles à la signature électronique. La souscription et la modification des contrats « carte » dans ICARS^[1] en signature électronique en point de vente, est en pilote depuis octobre 2023 sur quelques guichets. La signature électronique à distance (*via* la BAD) de ces contrats « carte » ICARS est quant à elle prévue pour début 2024. La signature électronique est également en place dans EPSA^[2] depuis mi-septembre 2023 et dans INDIGO^[3] pour les majeurs protégés représentés par une personne physique depuis juin 2023. D'autres applications proposant déjà la signature électronique vont élargir leur périmètre, notamment IDCE qui va permettre de signer électroniquement des crédits professionnels avec garanties/actes de caution d'ici fin 2024.

Le stock de documents en GED continue d'augmenter puisqu'il est passé de 7,5 milliards de documents à fin 2022 à 8,5 milliards à fin 2023. EURO TVS, filiale de numérisation a traité 353 millions de documents en 2023 contre 338 millions en 2022. Le projet de compression des images avant mise en GED initié par Cofidis en 2021, va entrer dans sa phase de qualification. L'ensemble des entités du groupe a validé l'activation de la compression par défaut pour les justificatifs de plus de 250 ko avant mise en GED, ce qui permet un gain de stockage non négligeable sans pour autant altérer la qualité des images et s'inscrit totalement dans une démarche RSE.

Pour les volumes produits dans les ateliers, près de 541 millions de pages ont été imprimées au cours de l'année, soit une baisse de 3,58 % par rapport à 2022. Un peu plus de 167,4 millions de plis ont été produits, soit une diminution de 3,97 %. Dans une logique de rationalisation des moyens, l'activité est désormais regroupée sur les centres de Lille et Strasbourg depuis 2021. À fin 2023, le niveau de documents papier à usage interne au sein du groupe continue de diminuer passant de 0,25 % à 0,08 % de la production totale. Cela s'explique par une baisse de 69,17 % du volume d'édition papier.

Certification El-Epithète

El-Epithète propose notamment la gestion électronique des factures pour les entreprises et les professionnels.

En parallèle de la démarche de candidature auprès de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) pour agir en qualité de Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP) de l'Etat, l'entreprise a lancé une démarche de certification RSE auprès d'Hosmony et AFNOR.

En juillet 2023, El-Epithète a obtenu le Label Engagé RSE par Hosmony et AFNOR :

- niveau confirmé pour AFNOR 26000 ; et
- niveau excellence pour Hosmony.

La démarche RSM lancée par El-Epithète et les équipes Euro-Information vise à s'inscrire dans les orientations générales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (Entreprise à Mission - démarche RSM) en ajoutant un focus sur la dimension RSM des offres PDP et Solutions logicielles Hub Business Solutions et ActivFSE.

Papier recyclé non blanchi

La volonté de déployer l'utilisation du papier recyclé non blanchi s'inscrit dans le cadre de la politique RSE de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Un nouveau type de papier intégrant les contraintes techniques et fonctionnelles et en accord avec l'approche coût est au catalogue depuis 2018.

La décision d'utilisation ou non est pour l'instant laissée à l'appréciation des sociétés. Cela représente 110 740 ramettes (sur 424 615) correspondant à environ 277 tonnes de papier en 2023 contre 272 tonnes en 2022. Le volume de ce type de papier continue donc à progresser, pour atteindre une proportion de 26 % en 2023.

Impression sur MFP (Imprimantes multifonction permettant impression, photocopies, scanner, fax...) par boîtes à lettres virtuelles

Un projet est en cours pour rationaliser les moyens d'impression et remplacer les imprimantes locales dans chaque bureau par des imprimantes réseau partagées. Cette solution est opérationnelle pour tout type d'impression (bureautique, intranet, 3270, etc.).

L'utilisation partagée des copieurs MFP et imprimantes est possible grâce à la solution Watchdoc qui permet de bloquer la sortie des documents de l'imprimante tant que l'utilisateur ne s'est pas authentifié devant la machine. Le projet a plusieurs objectifs : environnemental en diminuant la consommation de papier, métier en encourageant le recours à la signature électronique et financier en optimisant les coûts d'impression.

La centralisation et sécurisation des impressions s'inscrit dans le cadre des projets RSM du groupe et de la politique de réduction des coûts. Ce projet, qui a notamment pour objectifs de supprimer pratiquement toutes les imprimantes individuelles des postes de travail et de favoriser la signature électronique, conduira à terme, à une réduction importante de la consommation de papier.

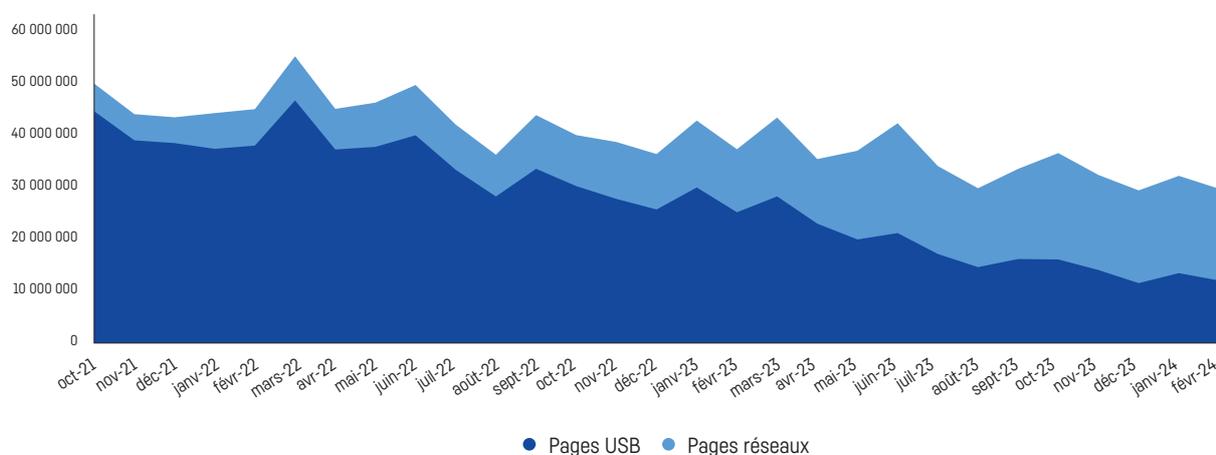
A fin 2023, l'avancement global du projet s'élevait à 73 % du nombre total de points de ventes concernés (3 100 points de vente sur 4 255).

L'impression centralisée sécurisée s'inscrit en parallèle dans le cadre de la mise en place de nouvelles organisations, que ce soit dans le réseau (nouvelles typologies d'agences, travaux de rénovation, projets Crédit Mutuel Nord-Europe de rationalisation du matériel,...) ou dans les sièges (optimisation du parc des imprimantes, emménagement dans de nouveaux locaux etc.). Des sites Euro-Information ont également mis en place la solution permettant d'enlever les imprimantes locales au profit des MFP des étages. Restera donc à mener un projet afin de déployer cette solution dans l'ensemble des sièges existants. Ce projet de mutualisation commence à montrer des résultats probants aussi sur la volumétrie d'impression (hors accueil et enceintes techniques sécurisées). Le nombre d'impressions passe de 44 millions à 29 millions entre le mois de décembre 2021 et le mois de décembre 2023, soit une diminution de l'ordre de 34 %.

[1] Application de souscription et la modification des contrats cartes de paiement.

[2] Application d'épargne salariale.

[3] Application Intranet pour la souscription de produits (package, épargne, crédit conso lié au compte comme les découverts, etc).



Gestion du vrac caisse et service

Depuis la première étape du projet Réduction du vrac caisse et services, livrée en février 2021, 25 % des 4,4 millions de documents identifiés en 2019/2020 ne sont plus imprimés ou sont dématérialisés. La deuxième étape du projet lancée en novembre 2021 qui sera clôturée avec la fin du plan stratégique *ensemble#nouveau monde* portait sur les 20 % de documents qui représentent 80 % des envois.

Les mises en production faites en 2022 et 2023 ont représenté une diminution supplémentaire du volume de 1,5 million de documents à la place des 3 millions identifiés préalablement sur 12 mois. Le suivi des équipes concernées va continuer car certains documents identifiés dans le top 10 des 20 documents les plus générateurs de courriers n'ont pas encore été traités. 900 000 cartes vertes ont été envoyées en vrac dans les réseaux en 2023. À compter d'avril 2024, les français n'ont plus l'obligation d'avoir cette carte verte version papier, ce qui réduira d'autant les envois en vrac.

La campagne d'information des clients détenteurs d'un livret de développement durable et solidaire sur la possibilité de faire un don direct a encore évolué, pour réduire l'envoi en mode courrier. 3 299 370 clients ont été contactés. Le mode courrier ne représente plus que 11 % contre encore 14 % l'année dernière. Mais c'est surtout l'utilisation du *Digital Visual Interface (DVI)* qui a explosé (de 1 % à 61 %) réduisant de fait la partie mail (de 72 % à 21 %).

Mise en place de la loi AGEC

La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) impacte directement Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui est, à terme, concerné par plusieurs filières REP ^[1]:

- filière papiers graphiques à date d'échéance du 9 mars 2023 ;
- filière équipements électriques et électroniques ;
- filière textiles ;
- filière jouets ;
- filière véhicules ;
- filières bâtiments.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix du système collectif s'agissant de la filière papiers graphiques, c'est pourquoi il adhère à l'éco-organisme CITEO et lui reverse une éco-contribution afin qu'il assure la gestion des déchets. En 2023, la priorité a été d'appliquer la loi AGEC dans le cadre de la filière papiers graphiques par le biais de deux actions :

- l'obtention d'un identifiant unique pour l'apposer sur les conditions générales de vente ou tout autre document contractuel ;
- l'apposition sur tous les documents à destination des clients/ sociétaires du logo TRIMAN s'il n'était pas présent et les consignes INFO-TRI associées.

À la fin du premier semestre 2023, toutes les éditions qui transitent par la chaîne éditique locale (ICOU) ou centrale ont bénéficié de l'apposition automatique du cartouche TRIMAN. Par ailleurs, 80 % des éditions locales gérées par Dynamic Fusion étaient à jour. Le travail continue pour suivre les mises à jour des 20 % de documents restants. Les chéquiers et bordereaux clients présentent également le cartouche TRIMAN.

Un guide de la loi AGEC a été créé et diffusé sur tous les sites documentaires du groupe. Il est régulièrement mis à jour avec des informations complémentaires sur le sujet.

Le groupe Projet pris en charge par la direction des risques Groupe a lancé en octobre 2023 le nouveau chantier d'élaboration et de mise en œuvre d'un plan de prévention et d'écoconception [dédié à la filière papiers graphiques] ayant pour objectif de réduire l'usage de ressources non renouvelables, d'accroître l'utilisation de matières recyclées et d'accroître la recyclabilité des produits pour ensuite sélectionner les actions à retenir et déterminer les modalités de suivi de mise en œuvre de ces actions.

Relations avec le groupe La Poste

La Poste est un partenaire important de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et principalement d'Euro-Information. En tant que société fortement impliquée dans la transition écologique, La Poste, en lien avec les courriers remis, a compensé 3 581 tonnes équivalent CO₂ en 2019 afin d'obtenir une neutralité carbone. Cette neutralité est certifiée par un organisme et un certificat de neutralité carbone a été remis en 2020 et 2021.

[1] Une filière REP (Responsabilité Élargie du Producteur) est une catégorie de produit auquel s'applique le principe de REP.

Depuis, un projet pour la mise en place d'une nouvelle offre de gestion des courriers industriels (le courrier industriel premium) a été étudié. Il a été déployé en 2023, cette offre sera étendue à la lettre recommandée en 2024. Cette nouveauté permet un meilleur suivi des courriers mais permet surtout des diminutions d'émissions de carbone, de déchets et de consommables :

- moins de trajets en camion grâce à l'optimisation du remplissage ;
- moins de PND (pli non distribué) transportés grâce au diagnostic adresse ;
- simplification des règles de dépôts ;
- moins d'encre utilisée pour l'affranchissement ;
- moins de papier utilisé [accusé de réception numérique, moins de références d'enveloppes, etc.].

D'autre part dans le cadre de la mise en place de la nouvelle gamme courrier (NGC 2023), l'augmentation drastique du tarif rapide (+96 %) au 1^{er} janvier 2023 conduirait à un surcoût de l'ordre de dix millions d'euros pour le groupe. Un groupe de travail a été constitué pour vérifier l'opportunité de son utilisation avec migration sur le tarif lent dans le cas contraire. Une justification de la conservation du tarif rapide a été demandée. Les documents qui restent en envoi rapide sont identifiés. Ils font soit l'objet d'un envoi en courrier lent, soit dématérialisés. A fin 2023, la volumétrie des envois rapides a baissé de 61 %. Le courrier industriel premium a été déployé en 2023. Cette offre sera étendue à la lettre recommandée en 2024.

Actions réalisées en complément dans le cadre des scénarios des différents volets social, gouvernance et sociétal pilotés par le groupe

Déploiement des objectifs de l'entreprise à mission

Euro-Information participe activement au déploiement des objectifs que se fixe Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans le cadre de l'entreprise à mission.

Euro-Information a notamment travaillé sur la mission 5 : Entreprise responsable, nous œuvrons pour une société juste et plus durable dont les engagements sont :

- engagement 14 : assurer le crédit immobilier de nos clients fidèles sans aucune formalité médicale ;
- engagement 15 : s'engager pour les clients en difficulté financière avec un compte à 1 euro net par mois sans aucuns frais d'incident.

Le secteur assurances d'Euro-Information Développement a été mobilisé pour mettre en place l'abandon des formalités médicales dans le contexte de l'assurance emprunteur. Depuis le 1^{er} juillet 2022, ce dispositif cohabite avec la loi Lemoine et est basé sur des critères définis par le groupe, dont la fidélité du client.

Côté assurance vie, l'année 2023 a été marquée par le lancement de la nouvelle offre Gestion pilotée durable. Cette offre de gestion pilotée durable, déclinée en trois profils d'exposition, a été souscrite sur un peu plus de 4 500 contrats d'assurance vie, pour un encours total de 57 millions d'euros.

Pour l'engagement 15, la mise en place a eu lieu courant 2022. L'application du tarif a été faite rétroactivement sur l'ensemble du stock et appliquée aux nouvelles ventes. Cela concerne actuellement 51 673 bénéficiaires. En parallèle, des évolutions applicatives ont été apportées pour faciliter la promotion sur le sociétariat, notamment en proposant systématiquement la part A à un client non équipé.

Respectueux de la vie privée de chacun, le groupe s'est engagé à mettre la technologie et l'innovation au service de l'humain. Cela s'inscrit par les engagements 7 et 8 de la mission 3 :

- engagement 7 : garantir l'intimité des données de nos clients en traitant 99,9 % de leurs informations dans nos infrastructures et systèmes localisés en France ;
- engagement 8 : investir les gains de productivité issus de l'intelligence artificielle dans l'emploi et le développement.

Concernant l'engagement 7, il convient de se référer au paragraphe sur la sécurité. Un cloud privé entièrement conçu et opéré en interne a été mis en place au sein des *datacentres* d'Euro-Information. Ce cloud abrite déjà plus d'une centaine d'applications en production et un chantier de 250 000 jours-hommes environ est engagé pour transformer et migrer l'ensemble du patrimoine applicatif sur ce cloud interne très sécurisé.

Pour l'engagement n°8, c'est globalement 2,3 millions d'heures qui ont été libérées pour les réseaux sur l'année 2022, en s'appuyant sur la technologie [cognitif, OCR, dématérialisation, signature électronique, etc.]. Ces heures économisées en comparant à la situation en 2016 n'ont pas donné lieu à des réductions de personnel mais ont pu être affectées au développement de la relation client.

Le groupe a aussi mis en place la gratuité de la garantie responsabilité sociale du dirigeant pour tous les présidents des associations. Il s'agit là de l'engagement 10 de la mission 4 « Entreprise solidaire, nous contribuons au développement des territoires » :

- engagement 10 : offrir la solution de paiement digitale PayAsso à nos associations et la garantie responsabilité civile à leurs dirigeants.

De plus, dans le cadre des engagements pris au titre de l'entreprise à mission et de l'utilisation du dividende sociétale, Crédit Mutuel Alliance Fédérale et le CIC accompagnent les associations de proximité en leur remboursant leur cotisation package Eurocompte Association Tranquillité/Contrat Professionnel Association. Depuis octobre 2023, les outils permettent de rembourser les nouveaux porteurs et de prévenir également les clients en portefeuille. Au 31 décembre 2023, le montant total des remboursements s'élève à 1 290 127 euros, pour un nombre total de 183 843 contrats.

Accessibilité des applications

Le premier cycle de trois ans, propre à la réglementation française sur l'accessibilité numérique, s'achève en 2023. Les 21 entités impactées du groupe ont publié trois documents réglementaires où figure le taux d'accessibilité issu d'un audit externe et 135 sites et applications ont débuté leur mise en conformité. Ainsi chaque utilisateur peut plus facilement percevoir, comprendre, naviguer et interagir sur les supports numériques du groupe. Les prochains cycles "audit-correctif" de trois ans permettront une élévation du niveau d'accessibilité des sites et applications, jusqu'à atteindre un taux cible de 60 % par site.

En parallèle, les briques transverses ont été rendues accessibles. Le développement d'outils, le benchmark régulier de la concurrence, l'offre riche et maîtrisée de matériels et logiciels d'assistance, la veille technologique, l'assistance de niveau 2 en matière de logiciels, la mise à disposition de tutoriels de prise en main des logiciels d'assistance, sont autant d'éléments livrés qui favorisent un deuxième cap à franchir : l'accessibilité *by design*.

Une participation active à l'installation de postes de salariés nouvellement embauchés en situation de handicap ou déjà en poste, les réponses personnalisées aux clients signalant des non-conformités, ont constitué deux challenges, d'ores et déjà relevés. Une documentation toujours plus fournie, des présentations du projet, une communication interne régulière, des missions riches dans leur contenu répondent aux enjeux d'inclusion.

En octobre 2022, une stratégie propre à la banque à distance a été lancée. Elle attache une attention particulière aux sites internet de l'espace client Crédit Mutuel, CIC, CIC Banque Privée, et Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM). Son objectif est d'atteindre une note d'accessibilité de 70 % par site, grâce à des cycles "audit-correctif" de 1 an sur des échantillons de pages réglementaires réduits. Au-delà de l'aspect réglementaire, cette stratégie vise à renforcer le positionnement par rapport à la concurrence et l'image du groupe. Les applications mobiles iOS et Android Crédit Mutuel, CIC, et CIC Banque Privée intégreront cette stratégie en 2024, à l'issue de la mise en conformité des composants SPID (Système de Production d'Interfaces Dynamiques).

Pour les engagements d'inclusion du groupe, le périmètre des applications Euro-Information à rendre accessibles doit s'élargir, sans perturber les plans de charges des équipes. Insuffler l'accessibilité by design à travers des formations et modules *e-learning*, permet une montée en compétences progressive des équipes EID. Il s'agit de pérenniser l'investissement des mises en conformité initiales. Ainsi, un périmètre élargi de 28 applications internet du Top Digital (applications les plus utilisées), a été constitué, loti sur 4 ans, 10/2023 à 10/2027. Cette stratégie élargie s'articule autour de cycles "audit-correctif" de un an jusqu'à obtention d'un taux d'accessibilité de 80 % par page.

Le Top transverse Intranet a pour objectif de rendre accessibles 9 applicatifs intranet utilisés par tous. La démarche est structurée autour d'audits d'accessibilité numérique, suivis de phases de corrections. Comme pour le périmètre élargi internet, l'objectif recherché est l'obtention d'un taux de 80 % par page à travers des cycles "audit-correctif" de un an.

Le Top Inclusion Intranet, constitué à ce jour de 13 applications, permet d'associer le salarié en situation de handicap aux qualifications des évolutions des applications de son quotidien, sur la base du volontariat. Suite à une première expérimentation concluante menée depuis 2021, le *pool* de testeurs s'agrandit en 2023 avec trois nouveaux salariés RQTH volontaires (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé). Le salarié, convié aux qualifications, relève les régressions d'accessibilité sur son parcours habituel. La correction des non-conformités assure une stabilité et une meilleure efficacité au quotidien pour le collaborateur en situation de handicap. Les évolutions ne sont plus perçues comme des perturbations, mais au contraire comme des éléments facilitateurs dans le travail. Le Top Inclusion Intranet, et le *pool* de testeurs, pourront être complétés au fur et à mesure de l'embauche de collaborateurs RQTH par tel ou tel métier.

AGORA – Plate-forme collaborative des sociétaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

L'AGORA est :

- une plateforme collaborative et d'échanges pour les sociétaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, visant à les réunir autour de centres d'intérêt communs, par le biais d'événements, de thèmes et de communautés locales, régionales et nationales. Chaque sociétaire peut interagir, participer, *liker*, commenter des événements et des communautés ;
- un réseau social accessible aux collaborateurs des caisses, aux collaborateurs qui ont un lien avec l'Agora et à tous les sociétaires particuliers et associations munis d'une banque à distance ;
- un outil de communication, d'engagement et de renouvellement du sociétariat, respectueux des choix des utilisateurs.

Cet outil évolue grâce aux retours des collaborateurs et des clients sociétaires et dernièrement de nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées, comme :

- les publications de photos de type « carrousel » ;
- une icône d'accès direct sur smartphone ;
- des compteurs de nombre de vues ;
- un accès automatique direct à la communauté de caisse du sociétaire ;
- un fil d'actualité qui remonte automatiquement les informations qui touchent les sociétaires.

A ce jour, il y a plus de 407 000 utilisateurs d'Agora, évoluant dans plus de 3 500 communautés, et 6 000 événements depuis l'origine.

Projet Green (Monabanq et Beobank) : analyse carbone des dépenses

Monabanq propose à ses clients depuis 2021, une *newsletter* trimestrielle incluant une analyse de l'empreinte carbone des dépenses réalisées.

Cette newsletter ne permettait cependant d'informer qu'un nombre restreint de clients. Le projet *Green* a permis de proposer à l'ensemble des clients ayant activé la gestion de budget, un service automatisé d'estimation de l'empreinte carbone de leurs dépenses, en y associant un module d'analyse par catégorie. Un questionnaire précisant les habitudes de consommation est accessible aux clients, ce dernier permettant d'améliorer la pertinence de l'estimation. Le service a été déployé en juin 2022, sur les deux médias Web et application mobile.

Les statistiques d'activation à fin 2023 sont les suivantes :

- nombre d'activations *Green* : 10 015 ;
- nombre de désactivations *Green* : 826 ;
- nombre questionnaires *Green* remplis : 6 637 ;
- nombre d'utilisateurs gestion de budget : 100 510 ;
- pourcentage d'activation : 10 %.

Pour la suite, il est prévu de développer un espace de documentations et/ou de recommandations afin de permettre aux clients de mieux comprendre leur empreinte carbone et par la suite, d'agir. Cet outil peut être mis en place sur chacune des applications et site web des entités demandeuses du groupe.

Beobank a été la seconde banque proposant le service, ce dernier ayant été généralisé en octobre 2023. Les statistiques d'activation à fin 2023 sont les suivantes :

- nombre d'activations *Green* : 3 200 ;
- nombre de désactivations *Green* : 97 ;
- nombre questionnaires *Green* remplis : 881 ;
- nombre d'utilisateurs Gestion de Budget : 165 241 ;
- pourcentage d'activation : 2 %.

Projet PAULA

Le projet PAULA consiste en une mutualisation des automates bancaires entre les banques BNP Paribas, Société Générale, Crédit Mutuel et CIC sur la France métropole et Monaco. Cela permettra d'augmenter le nombre de points de service pour tous les clients des banques partenaires du projet et de maintenir la qualité de service même dans des zones dont l'activité se réduit. Pour les clients du groupe, 56 % de sites supplémentaires seront accessibles à la fin du projet. Ce projet aura aussi un impact environnemental puisqu'il permettra de réduire le besoin en nombre de matériels et de réduire la consommation énergétique. De plus, l'automatisation du recyclage des espèces par la massification des dépôts engendrera moins de chargement des automates et donc moins de transports de fonds. Au-delà du volet espèces, le projet PAULA apporte la mutualisation de l'acquisition des chèques et des Centres de Traitement des Chèques (CTCs) au service de 2SF. Les banques conservent toutefois leurs CTCs banque pour le traitement final et l'interbancaire. Début 2024, il y avait 8 distributeurs opérationnels avec la nouvelle solution utilisable par les clients.

Intégration des travailleurs handicapés

Euro-Information applique l'accord groupe qui a fêté son deuxième anniversaire fin 2023 (remboursement des contrats prévention et bien-être, demande de bourse d'études, d'aménagement de poste, de télétravail aménagés, etc.). En parallèle un accord entreprise a été signé pour EI, EIP, EID le 28 février 2023.

En plus de deux référents handicap, une chargée de projet handicap accompagne Euro-Information dans le développement d'une politique handicap depuis juillet dernier. Des points individuels sont organisés avec les salariés déclarés (100 à ce jour) et des points d'information sur les dispositifs avec les proches aidants. Cinq nouveaux collaborateurs en situation de handicap ont rejoint les effectifs depuis janvier 2023.

Le partenariat avec la société Execo a été renouvelé. Celle-ci propose un service d'assistance téléphonique aux salariés, service spécialisé sur les questions liées au handicap.

Euro-Information poursuit l'accueil de prestataires issus d'entreprises adaptées : une personne à Paris pour la société Innov&Co et une personne à Villeneuve d'Ascq pour la société Compéthance.

Euro-Information a participé en juin dernier au forum Talent Handicap spécialisé pour les métiers de l'IT et à l'opération DuoDay de novembre 2023 avec 17 duos de personnes en situation de handicap et de salariés volontaires. Le but était de parfaire ou découvrir une possible orientation professionnelle.

Périmètre qualité de vie au travail (QVT)

Dans une démarche d'amélioration de son empreinte carbone, le groupe cherche à optimiser les déplacements domicile-travail de ses employés. La plateforme, 7^e sens, a été déployée à l'ensemble de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en juin. Elle permet à tout collaborateur de déclarer ses trajets pour se rendre au travail ou à des formations, de préciser les places disponibles dans sa voiture ou inversement ses besoins de bénéficier d'une place pour un trajet. Il bénéficie d'alerte dès lors qu'un trajet sollicité est disponible. Depuis le lancement de la plateforme en juin 2022, jusqu'au 31 décembre 2023, ce sont 2 696 collaborateurs qui se sont inscrits. En 2023, il y aura eu 896 trajets d'effectués, ayant permis 304 271 km non roulés, soit un équivalent carbone de 38,6 tCO₂.

Euro-Information participe également aux réflexions du groupe permettant de favoriser, maîtriser les nouveaux modes de transports et de déployer le télétravail. Des nouvelles possibilités ont été ouvertes pour le télétravail avec plusieurs adaptations notamment au niveau de la capacité d'utilisation. Cette capacité a été considérablement augmentée dans le cadre de la pandémie et permet d'assurer la redondance des équipements concernés. L'accord groupe sur la QVT et le télétravail du 8 janvier 2021 a engendré la nécessité d'un déploiement de configurations types pour le télétravail, conçues et validées afin de faciliter l'installation du matériel au domicile personnel du salarié. Actuellement, un ou deux écrans sont fournis selon besoin ainsi que le nécessaire de communication (*webcam*, casque ou *speaker phone* selon le périmètre métier) et un kit de base (clavier et souris). Un écran plus grand de 27 pouces, pour améliorer le confort visuel des collaborateurs en manque de place, a été qualifié au 1^{er} trimestre 2022. Cela est en place pour l'instant chez Euro-information. Depuis 2022, une station universelle d'accueil permet aux salariés de se brancher facilement aussi bien au bureau qu'à leur domicile dans le cadre du télétravail.

Le télétravail a également mis en lumière des problématiques d'impression pour le personnel des caisses et agences. Des chantiers ont été lancés afin d'harmoniser les processus (impression, signature électronique, génération de PDF) permettant de se passer des imprimantes physiques. Cela a abouti, début 2021, à la mise en place d'une importante mise à jour permettant de pouvoir générer un PDF dans tous les cas. L'intégration de la signature électronique dans les différentes applications métiers se poursuit.

Prime forfait mobilité durable

Euro-Information a déployé la première version de l'application permettant la gestion de la prime forfait mobilité durable, élément de l'accord QVT du groupe. Cette prime est en place dans le périmètre Euro-Information. L'avenant groupe n°2 relatif au QVT et au télétravail a porté le forfait mobilité de 400 à 700 euros pour les années 2022 et 2023, et les trottinettes électriques personnelles entrent désormais dans le champ des possibilités.

En septembre 2023, une enquête a été menée auprès des salariés du groupe afin de mieux connaître leurs habitudes de déplacement (mode de transport, distance). Grâce à un taux de retour de 78 % et de nombreux *verbatim*, les résultats de cette enquête permettront de définir les évolutions des modalités à mettre en œuvre pour encore améliorer le taux de mobilité douce.

Mise en place du Nutri-Score dans un restaurant d'entreprise

Le site de Lyon en partenariat avec Elior, qui gère le restaurant inter-entreprises, a commencé à indiquer le Nutri-Score sur le menu du restaurant. Elior est le premier restaurateur d'entreprise en France qui déploie cet indicateur sur ses menus et permet donc à ce restaurant inter-entreprise (RIE) d'être le premier restaurant du groupe à mettre en place ce système.

Le Nutri-Score a été mis au point par des équipes de recherche internationales indépendantes composées de scientifiques, de médecins et de nutritionnistes, pour rendre les informations nutritionnelles plus faciles à décrypter. Pour classer chaque produit, le Nutri-Score prend en compte, pour 100 grammes de produit, la teneur :

- en nutriments et aliments à favoriser : fibres, protéines, fruits et légumes, légumes secs ;
- en nutriments à limiter : calories, acides gras saturés, sucres, sel .

Après calcul, le score obtenu par un produit permet de lui attribuer une lettre et une couleur :

- du produit le plus favorable sur le plan nutritionnel, classé A ;
- au produit le moins favorable sur le plan nutritionnel, classé E.

Pour tenir compte des spécificités de certaines familles d'aliments tels que

les matières grasses ajoutées (beurre, huile), les fromages ou encore les boissons, la méthode de calcul du score a été adaptée. Le menu de la semaine est diffusé avec son indication et chaque aliment dans les présentoirs du restaurant le précise.

Un nouveau Nutri-Score est apparu en mars 2023. Elior étudie les impacts pour mettre en place cette nouvelle version en 2024.

Les indicateurs

Pour suivre les actions du groupe, une réflexion a été menée depuis 2019 pour définir des indicateurs pertinents. Concernant l'approche sécurisation du système d'information, quatre angles sont pris en considération :

- **L'angle Disponibilité** : le système d'Euro-Information est fiable et la lettre du SMQ (ISO 9001) détermine une cible de fonctionnement à 100 %, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Un suivi des applications principales est réalisé avec un objectif de plus de 99 %. La disponibilité est très élevée sur l'ensemble de l'année avec une moyenne annuelle de 99,82 %.

TAUX DE DISPONIBILITÉ DES PRINCIPALES APPLICATIONS TP

Granularité	2023-01	2023-02	2023-03	2023-04	2023-05	2023-06	2023-07	2023-08	2023-09	2023-10	2023-11	2023-12
Global	99,81 %	99,48 %	99,81 %	99,93 %	99,75 %	99,91 %	99,94 %	99,78 %	99,96 %	99,91 %	99,70 %	99,90 %

Euro-Information atteint des niveaux de disponibilité très importants. La moyenne annuelle est équivalente à celle de 2022 (-0,06 %) L'évolution de cet indicateur depuis le début de son suivi en 2019 est restée globalement stable avec tout de même une progression de +0,28 % (valeur 2019 : 99,54 %).

- **L'angle Sinistralité** : les traitements d'Euro-Information doivent être fiables et les dysfonctionnements doivent être les moins impactants possibles. L'ensemble des incidents informatiques est suivi dont les sinistres avec un impact financier supérieur à 1 000 euros pour le groupe Crédit Mutuel. La sinistralité Euro-information était de 331 en 2021, de 324 en 2022, et de 543 en 2023. Une très forte augmentation du nombre de sinistres est constatée (+68 %) ainsi que le montant total de la sinistralité (+106 %) en raison notamment de plusieurs événements nationaux de manifestations ayant donné lieu à des dégradations de GAB. Concernant les sinistres ayant des impacts sur les activités bancaires, ces derniers sont au nombre de contre 48 en 2023.

- **L'angle Sécurité** : le système d'Euro-Information est soumis en permanence à des attaques visant à éprouver sa solidité. Les incidents découlant de ces attaques doivent être limités en nombre avec des impacts les plus faibles possibles. Dix catégories d'incidents de sécurité ont été définies en s'appuyant sur les référentiels de l'*European Network and Information Security Agency* – Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA) avec par exemple :

- **Intrusion** (exploitation de vulnérabilités, comptes ou applications compromis). Cette catégorie a pour but de classer tous les incidents de sécurité qui concernent la détection d'une intrusion sur les systèmes ou dans les locaux. Cela concerne par exemple :
 - la découverte d'un nouveau compte non connu par les administrateurs d'une machine ;

- l'exploitation de vulnérabilité ;
- des opérations détectées qui ne sont pas expliquées (pas de suivi du processus interne de reporting/traçabilité).

- **Atteinte à la disponibilité** (DDoS, vol, sabotage, etc.). Cette catégorie a pour but de classer tous les incidents de sécurité qui concernent l'atteinte à la disponibilité logique ou physique d'un des systèmes. Cela concerne par exemple :

- le vol d'un ordinateur portable ;
- une attaque en dénie de services (DDoS) sur nos réseaux ;
- le sabotage d'une salle ou d'un système.

En 2021, aucune tentative d'intrusion et 261 atteintes à la disponibilité ont été identifiées. En 2022, deux tentatives d'intrusion et 168 atteintes à la disponibilité ont été enregistrées. En 2023, une seule tentative d'intrusion et 244 atteintes à la disponibilité ont eu lieu. Ces deux indicateurs sécurité confirment la nécessité de s'équiper pour contrer les attaques de type DDoS et la solidité du système de surveillance et de défense.

3.10 RSE DU PÔLE PRESSE

3.10.1 Données quantitatives

Code indicateur	Libellé indicateur	Unité d'expression	2023
ENV01P	Papier journal	Tonnes	32 999
ENV02P	dont papier labellisé	Tonnes	23 319
ENV03P	Plaques en aluminium	Tonnes	248
ENV04P	Encre journaux et imprimés	Tonnes	476
ENV05P	Emballages	Tonnes	300
ENV06P	Déchets – débuts & fins de bobine	Tonnes	1 173
ENV07P	Déchets – chute de blanc sur rotatives	Tonnes	856
ENV08P	Déchets – retour imprimés	Tonnes	3 547
ENV09P	Déchets – encarts	Tonnes	573
ENV04	Consommation d'eau	Mètres cubes	66 853
ENV05	Consommation totale d'énergie	Kilo Watt Heure	31 246 124
ENV05_01	Réseaux urbains vapeur d'eau	Kilo Watt Heure	737 380
ENV05_02	Réseaux urbains eau glacée	Kilo Watt Heure	103 677
ENV06	Consommation d'énergie électrique	Kilo Watt Heure	22 476 555
ENV07	Consommation d'énergie gaz	Kilo Watt Heure	7 635 919
ENV08	Consommation d'énergie fioul	Kilo Watt Heure	286 428
ENV30	Émissions fugitives de gaz frigorigènes	Kilogrammes	245
ENV09	Consommation totale de papier	Tonnes	127
ENV10	Consommation totale de papier à usage interne	Tonnes	75
ENV11	Consommation totale de papier à usage externe	Tonnes	53
ENV15	Papier usagé recyclé en sortie (déchet)	Tonnes	19
ENV15L	Total papier labellisé acheté	Tonnes	89
ENV15R	Total papier recyclé acheté	Tonnes	4
ENV15RP	Papier journal d'origine recyclé	Tonnes	30 349
ENV13	Consommation cartouches de toner	Numérique entier	1 909
ENV16	Cartouches de toner usagées recyclées après usage	Numérique entier	916
ENV18	Déplacement professionnel – avion	Kilomètres	197 690
ENV19	Déplacement professionnel – train	Kilomètres	2 881 984
ENV23	Déplacement professionnel – automobile salarié	Kilomètres	3 426 178
ENV25	Déplacement professionnel – taxi & voiture de location	Kilomètres	67 653
ENV20	Flotte automobile de l'entité – nombre de km tous véhicules	Kilomètres	18 936 739
ENV29P	Transport transalliance	Tonnes	33 602
ENV30P	Transport La poste	Tonnes	1 754
ENV31	Nombre de matériels de visioconférence	Numérique entier	7
ENV32	Nombre de visio-conférences	Numérique entier	377
ENV33	Durée totale des visio-conférences	Heures centésimales	522
ENV34	Documents numérisés (papier évité)	Tonnes	56
GOUV01	Nombre total de membres dans le conseil d'administration de la structure (au sens société capitalistique)	Numérique entier	55
GOUV02	Nombre de femmes dans le conseil d'administration de la structure (au sens société capitalistique)	Numérique entier	15
GOUV09_02	Filiales : nombre administrateurs des conseils administration ou surveillance âge < 40 ans	Numérique entier	3
GOUV09_03	Filiales : nombre administrateurs des conseils administration ou surveillance âge 40-49 ans	Numérique entier	2
GOUV09_04	Filiales : nombre administrateurs des conseils administration ou surveillance âge 50-59 ans	Numérique entier	24
GOUV09_05	Filiales : nombre administrateurs des conseils administration ou surveillance âge ≥ 60 ans	Numérique entier	26

Code indicateur	Libellé indicateur	Unité d'expression	2023
SOC01	Effectif total en ETP	Équivalent Temps Plein	3 613
SOC01_BIS	Effectif inscrit PPH	Personnes Physiques	5 350
SOC01_F201	Effectif femmes cadres en CDI en France	Personnes Physiques	935
SOC01_F202	Effectif femmes non cadres en CDI en France	Personnes Physiques	1 378
SOC01_F203	Effectif femmes cadres en CDD en France	Personnes Physiques	43
SOC01_F204	Effectif femmes non cadres en CDD en France	Personnes Physiques	182
SOC01_H211	Effectif hommes cadres en CDI en France	Personnes Physiques	1 215
SOC01_H212	Effectif hommes non cadres en CDI en France	Personnes Physiques	1 383
SOC01_H213	Effectif hommes cadres en CDD en France	Personnes Physiques	65
SOC01_H214	Effectif hommes non cadres en CDD en France	Personnes Physiques	149
SOC02	Effectif total France (CDI + CDD) en PPH	Personnes Physiques	5 350
SOC04	Effectif total CDD + CDI cadres	Personnes Physiques	2 258
SOC05	Effectif total CDD + CDI non cadres	Personnes Physiques	3 092
SOC07	Effectif PPH - femmes	Personnes Physiques	2 538
SOC08	Effectif CDI	Personnes Physiques	4 911
SOC08_NCADRE	Effectif CDI non cadres	Numérique entier	2 761
SOC08BIS	Effectif CDI femmes	Numérique entier	2 313
SOC09	Effectif CDD	Personnes Physiques	439
SOC12	% de salariés en CDI	Pourcentage taux	91,8%
SOC13	Nombre total d'embauches	Personnes Physiques	1 993
SOC14	Embauches hommes	Personnes Physiques	1 094
SOC15	Embauches femmes	Personnes Physiques	899
SOC16	Embauches en CDI	Personnes Physiques	501
SOC17	Embauches en CDD	Personnes Physiques	1 492
SOC19	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation	Personnes Physiques	769
SOC20	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation sur licenciement	Personnes Physiques	136
SOC29	Nombre de collaborateurs à temps plein CDI CDD (y compris congé parental à temps plein)	Personnes Physiques	3 150
SOC30	Nombre de collaborateurs à temps partiel CDI CDD et cadres à forfait jour réduit	Personnes Physiques	2 200
SOC38	Nombre total de jours d'absence	Jours ouvrés	85 039
SOC39	Nombre de jours d'absence pour maladie	Jours ouvrés	79 036
SOC40	Nombre de jours d'absence pour accidents du travail	Jours ouvrés	6 003
SOC46	Masse salariale investie dans la formation (masse salariale chargée de la formation en euros)	Euros	2 797 080
SOC47	% masse salariale investie dans la formation	Pourcentage taux	1,6%
SOC48	Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation	Numérique entier	1 800
SOC49	% de salariés formés	Pourcentage taux	33,6%
SOC50	Nombre total d'heures consacrées à la formation des salariés	Heures centésimales	29 591
SOC52	Nombre de formations en alternance	Numérique entier	121
SOC53	Nombre de formations en alternance avec contrat de professionnalisation	Numérique entier	50
SOC54	Nombre de formations en alternance avec contrat d'apprentissage	Numérique entier	71
SOC59	Nombre de femmes parmi les cadres	Numérique entier	978
SOC60	% de femmes parmi les cadres	Pourcentage taux	43,3%
SOC61	Nombre de cadres promus dans l'année dans un niveau de fonction supérieur	Personnes Physiques	311
SOC62	Nombre de femmes parmi les promotions cadres	Numérique entier	149
SOC63	% de femmes parmi les promotions cadres	Pourcentage taux	47,9%
SOC68	Nombre de travailleurs handicapés dans l'effectif total	Numérique entier	182,00
SOC71	% de travailleurs handicapés dans l'effectif total	Pourcentage taux	3,4%
SOC73	Masse salariale brute non chargée (euros)	Euros	173 429 380
SOC74	Rémunération annuelle moyenne des CDI tous statuts	Euros	1 201 284

Code indicateur	Libellé indicateur	Unité d'expression	2023
SOC75	Rémunération annuelle moyenne des CDI non cadres tous statuts	Euros	844 697
SOC76	Rémunération annuelle moyenne des CDI cadres tous statuts	Euros	1 412 036
SOC81	Montant global de la prime (intéressement + participation) [en euros – hors charges patronales]	Euros	182 095
SOC82	Nombre de salariés ayant touché une prime d'intéressement/participation	Numérique entier	546
SOC88	Effectifs < 25 ans	Personnes Physiques	299
SOC89	Femmes < 25 ans	Personnes Physiques	166
SOC90	Effectifs 25-29 ans	Personnes Physiques	382
SOC91	Femmes 25-29 ans	Personnes Physiques	176
SOC92	Effectifs 30-34 ans	Personnes Physiques	324
SOC93	Femmes 30-34 ans	Personnes Physiques	153
SOC94	Effectifs 35-39 ans	Personnes Physiques	381
SOC95	Femmes 35-39 ans	Personnes Physiques	192
SOC96	Effectifs 40-44 ans	Personnes Physiques	505
SOC97	Femmes 40-44 ans	Personnes Physiques	237
SOC98	Effectifs 45-49 ans	Personnes Physiques	540
SOC99	Femmes 45-49 ans	Personnes Physiques	262
SOC100	Effectifs 50-54 ans	Personnes Physiques	860
SOC101	Femmes 50-54 ans	Personnes Physiques	403
SOC102	Effectifs 55-59 ans	Personnes Physiques	908
SOC103	Femmes 55-59 ans	Personnes Physiques	430
SOC104	Effectifs 60 ans et +	Personnes Physiques	1 151
SOC105	Femmes 60 ans et +	Personnes Physiques	632
SOC107	Rémunération annuelle totale brute [en euros] des CDI	Euros	162 599 193
SOC108	Rémunération annuelle totale brute [en euros] des CDI non cadres	Euros	44 988 307
SOC109	Rémunération annuelle totale brute [en euros] des CDI cadres	Euros	117 610 886

3.10.2 Rapport spécifique du pôle presse

EBRA est le premier groupe de presse régionale français avec une diffusion de plus de 800 000 exemplaires par jour pour 3,3 millions de lecteurs *print* et une audience digitale conséquente sur l'ensemble des titres : 17,5 millions de pages vues par jour, et 16,5 millions de visiteurs uniques mensuels.

EBRA possède neuf quotidiens régionaux avec plus de 1 400 journalistes : *Le Dauphiné Libéré*, *Le Progrès*, *Le Bien Public*, *Le Journal de Saône-et-Loire*, *Le Républicain Lorrain*, *L'Est Républicain*, *Vosges Matin*, *Les Dernières Nouvelles d'Alsace* et *L'Alsace*.

Les neuf titres disposent d'un fort ancrage local et couvrent au total 23 départements sur l'ensemble de la façade Est de la France. Le groupe EBRA est présent avec ses différentes marques sur le *print*, le digital ainsi qu'une offre événementielle avec sa filiale EBRA Events et une expertise vidéo via ses filiales EBRA Studios et EBRA Productions.

Dans le but d'enrichir ses audiences et expertises, le groupe EBRA a acquis, en 2022, le groupe Humanoid, éditeur des médias emblématiques Frandroid, Numerama, Madmoizelle et propriétaire de l'agence de création Humanoid xp.

S'inscrivant dans les engagements et missions poursuivis par Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les sociétés du groupe EBRA cherchent continuellement à s'améliorer en mettant en œuvre de nouvelles règles et procédures, notamment au niveau social, déontologique et de la responsabilité environnementale.

Labels et certifications

Suite à l'obtention de la première étoile du label RSE *Positive Company* en 2021, le groupe EBRA a adopté une politique volontariste sur la RSE et a déployé un plan d'actions dans le but de progresser dans sa démarche. Ces progrès ont été récompensés par l'obtention de la deuxième étoile du label en 2023 devenant ainsi le premier groupe de presse labellisé deux étoiles *Positive Company*.

Le groupe EBRA a également obtenu en 2023 la médaille d'argent de la notation Ecovadis pour ses engagements vis-à-vis de la société, de son personnel et de l'environnement.

Alors que la perception des médias se dégrade et que le contenu journalistique se heurte à une concurrence directe avec la multiplication des contenus sur les plateformes, Reporters Sans Frontières a mis en place le référentiel *Journalism Trust Initiative* (JTI) afin de restaurer la confiance du public et proposer un repère visible à tous les citoyens pour détecter les informations fiables. 130 experts internationaux ont développé ce mécanisme qui récompense les pratiques journalistiques éthiques et professionnelles. Recommandée par la Commission Européenne, la JTI est reconnue dans 70 pays. Le groupe EBRA est le troisième média français à être certifié après France Médias Monde et France Télévisions. Il est également le premier groupe de presse français à être labellisé.

Opérations de transformation

Dans le cadre de sa démarche de transformation et à la lumière de nouveaux enjeux sociétaux et économiques, le groupe EBRA a souhaité retravailler en profondeur sa stratégie de marques et se doter d'une raison d'être afin de redéfinir et partager le rôle qu'il entend jouer dans la société d'aujourd'hui et de demain.

Parallèlement, le groupe EBRA a défini un positionnement particulier pour chaque titre au-delà de sa vocation régionale ou locale. Ces positionnements sont bien sûr en lien avec la raison d'être et s'adressent directement aux lecteurs.

Pour cela, les journaux produisent des contenus ou services représentatifs de leurs spécificités, mais s'inscrivent également dans un socle commun qui doit avant tout servir le local et épouser les enjeux du territoire.

EBRA a également entièrement refondu son identité graphique avec un nouveau logo, en cohérence avec le positionnement du groupe, ainsi qu'une modernisation de ses marques titres.

Réalisation d'un bilan carbone groupe

Le groupe EBRA souhaite réaliser son bilan carbone annuellement, en se positionnant au-delà de ses obligations légales. Pour 2023, EBRA a reconduit son bilan carbone avec son partenaire SAMI®.

Véritable outil de gestion d'entreprise et de pilotage des actions RSE, le bilan carbone permet au groupe EBRA d'identifier les postes à émission de carbone et d'activer les leviers pour réduire son impact industriel et humain et ainsi tendre vers son objectif de décarbonation à l'horizon 2050.

Le bilan 2022 est positif : la trajectoire de réduction d'émissions à 5 % par an est dépassée puisque le groupe a réduit son empreinte carbone de plus de 11 % en année 1.

À retenir :

- les postes les plus générateurs de CO₂ sont toujours le fret et les achats : ils représentent presque 50 % des émissions de carbone ;
- l'émission des intrants (achats) a baissé de 19 % par rapport à 2021 ;
- les baisses d'émissions liées à la gestion de fin de vie du papier sont les plus importantes avec -24 % par rapport à 2021.

Pour continuer dans cette dynamique de progrès, le groupe EBRA, ses dirigeants, ses partenaires et ses collaborateurs intensifient leurs actions avec notamment la certification RSE Positive Company, le coaching carbone avec SAMI et la calculatrice carbone DK.

Responsabilité environnementale

Convaincu que les entreprises peuvent avoir un impact positif sur la préservation de la biodiversité, le groupe EBRA a intégré en 2023 dans sa feuille de route RSE des actions de sensibilisation et de protection :

- Act4nature : initiative de l'Association Française des Entreprises pour l'Environnement ayant pour objet de mobiliser les entreprises à limiter leur impacts directs et individuels sur la biodiversité, le groupe EBRA prend part au mouvement. À travers ses journaux et ses filiales, EBRA s'engage pour Act4nature avec son supplément Ici On Agit ! ;
- Oiseaux de Bonheur : ce programme éditorial et événementiel a pour objectif de mettre en valeur, dans les éditions locales, les acteurs et bénévoles qui agissent au quotidien pour la défense des milieux naturels, et notamment la protection des oiseaux. Celle-ci est un enjeu crucial et emblématique de la nécessaire prise de conscience collective que nous devons avoir vis-à-vis de la préservation de la nature ;

- Des abeilles sur les toits : le journal alsacien *les Dernières Nouvelles d'Alsace* (DNA) a installé des ruches sur le toit de ses locaux, dans le centre de Strasbourg. Cette opération vise à sensibiliser les habitants et réintroduire les abeilles, pollinisateurs essentiels, dans les milieux urbains.

Soucieuses de diminuer leur impact environnemental, les imprimeries du groupe EBRA ont continué leurs actions en :

- adaptant les machines et les consommables afin de ne plus utiliser d'emballages plastique pour les envois postaux de nos journaux ;
- poursuivant leurs recherches sur les encres et autres produits chimiques afin d'utiliser des produits plus respectueux pour l'homme et l'environnement. Ainsi, une des imprimeries du groupe, accompagnée par CITEO et un producteur d'encres a testé de nouvelles solutions à base d'encres végétales ;
- réduisant la pagination et en adaptant le format des journaux ;
- développant leur politique de gestion des déchets et en favorisant l'économie circulaire par la conclusion d'un partenariat avec la papeterie Perlen. Celle-ci assure localement le recyclage de déchets papier directement en papier journal, favorisant ainsi un circuit court ;
- réduisant la gâche papier lors des calages, collages et changement d'édition.

Enfin, en raison de leur engagement dans une gestion plus durable des forêts, les journaux imprimés dans les quatre centres d'impression du groupe ont obtenu et renouvelé leur certification PEFC, leur permettant de continuer à utiliser le label Imprim'vert.

Le groupe continue de déployer son plan de sobriété énergétique axé sur la réduction du chauffage en limitant la température des bureaux à 19°C, l'extinction des enseignes lumineuses dans les sièges comme dans les agences et la mise en place de la politique voyage du groupe. De plus, un guide à l'attention des salariés sur les éco gestes à adopter a été diffusé.

Afin de sensibiliser les collaborateurs à l'impact des déchets et de l'importance d'agir, l'ensemble des sites du groupe EBRA se sont mobilisés et ont participé au *World Cleanup Day* de 2023. Plus de 50 collaborateurs se sont réunis avec un objectif commun. Entre Strasbourg, Lyon et Woippy c'est près de 300 kg de déchets dont du verre, des emballages et des mégots qui ont été récoltés, triés et déposés en déchetterie.

Enfin, la réduction de l'empreinte carbone et numérique a été favorisée par la reconduction en 2023 de l'opération numérique responsable "Range ton PC !", -qui vise à supprimer les fichiers et mails devenus inutiles ou obsolètes.

Engagements socialement responsables

Le groupe EBRA a également poursuivi sa démarche socialement responsable sur le thème du Vivre ensemble en déployant la première édition du Printemps de la Qualité de Vie au Travail.

Plusieurs ateliers et formations de sensibilisation ont été proposés pour accompagner les salariés dans différents domaines avec des formats variés : conférences théâtralisées, formations en présentiel ou en distanciel, consultations individuelles...

La direction RSE et EBRA académie ont lancé en 2023 la formation « devenir animateur de la fresque du climat ». Une dizaine de collaborateurs volontaires venant des quatre pôles du groupe ont été formés afin de déployer l'atelier au niveau du groupe. L'objectif étant de sensibiliser, d'éveiller les consciences et de mener des actions concrètes en interne.

En signant l'accord Groupe Vivre Ensemble, EBRA s'est engagé à contribuer au bien-être et à l'épanouissement de chaque collaborateur et manager, en développant des conditions de travail et d'emploi favorisant l'engagement, la communication et la motivation.

Le groupe veille également à l'équilibre vie personnelle et professionnelle par la mise en place d'un cadre de télétravail concerté et souple ainsi qu'une attention particulière aux règles de déconnexion. De plus, pour favoriser la parentalité, le groupe a allongé la durée du congé maternité et du congé paternité.

Enfin, EBRA étoffe ses indicateurs extra financiers en y intégrant des indicateurs de suivi sur l'évolution de la transition vers le numérique et la contribution éditoriale sur la transition écologique.

Affaires et éthique

Soucieux de prendre en considération les enjeux environnementaux, sociaux, éthiques et sociétaux, le groupe EBRA souhaite favoriser et entretenir des relations durables et équilibrées avec des partenaires reconnus comme responsables ou engagés dans des préoccupations analogues aux siennes.

C'est pourquoi, le groupe EBRA a déployé une charte afin d'instaurer un cadre de confiance réciproque : la charte achats et relations durables fournisseurs et prestataires. Ce document décrit l'ensemble des engagements à respecter lorsqu'un fournisseur ou prestataire souhaite entrer en relation avec l'une des sociétés du groupe EBRA.

3.11 PLAN DE VIGILANCE

3.11.1 Introduction

La loi n° 2017-399 du 27 mars 2017, relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, est la loi dite devoir de vigilance. Par cette loi, les grandes entreprises ont l'obligation d'établir et de mettre en œuvre un plan de vigilance, destiné à prévenir les atteintes graves aux droits de l'homme et à l'environnement dans le cadre de leurs activités et de celles de leurs sous-traitants ou fournisseurs avec qui elles ont une relation commerciale durable. Cette obligation, qui s'applique aux sociétés, filiales comprises employant au moins 5 000 salariés en France ou au moins 10 000 salariés en France et à l'international, concerne notamment Crédit Mutuel Alliance Fédérale et les entités qui le composent.

3.11.2 Présentation du plan de vigilance

3.11.2.1 Définition du plan de vigilance

« Le plan comporte les mesures de vigilance raisonnables propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de la société et de celles des sociétés qu'elle contrôle au sens du II de l'article L.233-16, directement ou indirectement, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation. » [cf. article 1er de la loi n° 2017-399].

Le plan de vigilance s'intègre totalement dans le cadre de la démarche de RSM mise en œuvre depuis quelques années par Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Cette démarche a été renforcée en 2020 par l'adoption d'une raison d'être, *Ensemble, écouter et agir*, complétée par le statut d'entreprise à mission pour la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et pour le CIC.

La charte accompagne les différents contrats et/ou bons de commandes qui sont proposés aux partenaires pour signature. Il s'agit d'un outil de communication et de sensibilisation sur la nouvelle raison d'être, sur les préoccupations du groupe. Le document permettra également au partenaire d'accéder, le cas échéant et en toute confidentialité, au dispositif d'alerte du groupe.

Le document aborde différentes thématiques telles que le respect des droits de l'homme, le droit du travail, l'égalité des chances, la protection des données personnelles, la lutte contre la corruption, la confidentialité des informations échangées, ainsi que les valeurs et démarches environnementales : limitation des émissions de gaz à effet de serre, gestion responsable des déchets.

Le présent document est soumis au comité de contrôle et de conformité et au comité d'audit et des comptes, ce dernier représentant l'organe de surveillance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il pourra faire l'objet de modifications au fur et à mesure des avancées en la matière et intégrer des spécificités de certains métiers.

Le plan de vigilance et sa mise en œuvre sont rendus publics par le biais de la DPEF consultable sur le site dédié^[1].

3.11.2.2 Périmètre du plan de vigilance

Le plan de vigilance permet d'identifier les risques et de prévenir les atteintes graves dans les domaines qui suivent :

1/ Les droits humains et les libertés fondamentales

Il en existe différentes catégories :

- **les droits inhérents à la personne humaine** : il s'agit de l'égalité, de la liberté, de la propriété, de la sûreté et de la résistance à l'oppression ;
- **les droits qui sont des aspects ou des conséquences des précédents** :
 - du principe d'égalité découlent, par exemple, le suffrage universel, l'égalité des sexes, mais aussi l'égalité devant la loi, l'emploi, l'impôt, la justice, l'accès à la culture,
 - le principe de liberté induit l'existence de la liberté individuelle, d'opinion, d'expression, de réunion, de culte, de la liberté syndicale et du droit de grève,

[1] <https://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/investisseurs/information-financiere-reglementee.html>

- le droit de propriété implique la liberté de disposer de ses biens et d'entreprendre,
- le droit à la sûreté justifie l'interdiction de tout arbitraire, la présomption d'innocence, le respect des droits de la défense, la protection de la liberté individuelle par la justice ;
- **les droits sociaux, c'est-à-dire les prestations à la charge de la collectivité** : on peut citer le droit à l'emploi, à la protection de la santé, à la gratuité de l'enseignement public ;
- **les droits liés à l'environnement** qui affirment le droit de chacun de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé et qui consacrent la notion de développement durable et le principe de précaution.

Le plan de vigilance couvre les atteintes aux droits humains et aux libertés fondamentales générées par les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ou les partenaires, fournisseurs et intermédiaires, sur leurs parties prenantes dans le cadre des relations commerciales établies.

2/ La santé et la sécurité des personnes

a) Définitions

L'OMS définit la santé comme « l'état complet de bien-être physique, mental et social qui ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité » ;

La sécurité désigne l'ensemble des dispositions destinées à assurer la protection des personnes et des biens de façon à se trouver dans une situation dans laquelle l'ensemble des risques est acceptable.

b) Exemples de risques de sécurité et de santé au travail

Activité physique (travail sur écran, lombalgies...), bruit, cancers professionnels, risques chimiques (amiante...), déplacements, risques psychosociaux (agression et violence externe, épuisement professionnel ou *burn out*, harcèlement et violence interne, stress, suicides), etc.

c) Le plan de vigilance couvre les atteintes à la sécurité et à la santé au sein de l'entreprise, mais aussi en dehors de l'entreprise

- en interne, l'employeur doit veiller à la sécurité et à la protection de la santé de ses salariés. Il doit prendre les mesures de prévention des risques professionnels nécessaires et informer et former ses salariés sur ces risques. Il doit aussi respecter certaines règles dans l'aménagement et l'utilisation des locaux de travail ;
- en externe, l'employeur doit également s'assurer que les activités de l'entreprise comme celles de ses fournisseurs n'ont pas de répercussions négatives sur la sécurité et la santé des salariés de ses fournisseurs, des clients et de toutes autres personnes.

3/ L'environnement

Les risques liés à l'environnement sont les risques industriels ou technologiques générés par l'entreprise ou les partenaires qui ont un impact sur l'environnement : eau, air, sites et sols, bruit, etc. Les risques liés aux activités de financement et d'investissement sont également inclus, l'objectif étant de réduire au maximum les conséquences environnementales découlant de ces activités. Ils concernent :

- la vitalité de l'écosystème (protection de l'écosystème, gestion des ressources, pollution) ;
- la gestion des ressources en eau, de l'agriculture, de la pêche, des forêts, mais aussi du changement climatique, de la biodiversité ou de l'air ;
- la santé environnementale : l'impact de l'environnement sur la santé humaine.

3.11.2.3 Personnes concernées par le plan de vigilance

Toutes les personnes susceptibles d'être affectées par un risque ou une atteinte d'ordre social ou environnemental sont celles qui interviennent dans le cadre des activités de l'entreprise ou de la relation commerciale, notamment avec ses fournisseurs et sous-traitants. Il s'agit des dirigeants, des employés, des travailleurs temporaires, du personnel (détaché ou non), des fournisseurs, des sous-traitants, des clients et de toutes autres personnes impliquées. Ces personnes peuvent être à l'origine de la violation des droits sociaux ou environnementaux, elles peuvent aussi en être complices actives ou passives ou bien victimes. En schématisant, il est à distinguer :

- les risques générés par l'entité/filiale sur ses collaborateurs ;
- les risques générés par l'entité/filiale sur les clients via l'activité, les financements octroyés, les investissements réalisés, les produits et services proposés ;
- les risques générés par l'entité/filiale sur ses partenaires (fournisseurs et sous-traitants, intermédiaires...) et tiers ;
- les risques générés par les partenaires (fournisseurs, intermédiaires...) avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie par l'entité/filiale, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation, sur leurs salariés et tiers.

3.11.3 Les mesures du plan de vigilance

Conformément à la loi, il comprend les cinq principales mesures suivantes :

- une cartographie des risques destinée à leur identification, leur analyse et leur hiérarchisation ;
- des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, au regard de la cartographie des risques ;
- des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves ;
- un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques ;
- un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

3.11.3.1 La cartographie des risques sociaux et environnementaux

La cartographie des risques couvre les domaines évoqués ci-dessus, en s'appuyant sur la prise en compte des situations de travail des salariés, des relations avec les clients et partenaires, des activités exercées par l'entreprise et de celles des sous-traitants et fournisseurs.

Sa cotation est établie en fonction des cinq niveaux suivants :

Cotation du risque brut	1	2	3	4	5
Degré de risque	Très significatif	Significatif	Moyen	Faible	Très faible

Pour chaque cas, le risque résiduel est ensuite apprécié selon l'étendue de la couverture du risque constaté en fonction de l'existence et de la pertinence des mesures de prévention et d'atténuation mises en œuvre. Sa cotation est établie en fonction de cinq niveaux de risque suivants :

Cotation du risque résiduel	1	2	3	4	5
Degré de couverture du risque	Couverture défailante : risque non couvert et mesures correctives à mettre en œuvre rapidement	Couverture insuffisante : risque partiellement couvert avec des points importants d'amélioration identifiés	Couverture moyenne : risque couvert mais avec un ou plusieurs points d'amélioration identifiés	Couverture satisfaisante : risque couvert par un dispositif adéquat (organisation, procédures, contrôles...)	Couverture très satisfaisante : risque couvert par un dispositif maîtrisé

Sur cette base, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a identifié les principaux risques potentiels suivants :

- s'agissant des droits humains et des libertés fondamentales : la discrimination, l'atteinte à l'égalité, au respect de la vie privée familiale, à la liberté du droit de grève, à la liberté de réunion et d'association ainsi que l'atteinte à la liberté d'opinion ;

Les objectifs recherchés consistent à :

1/ Identifier les risques

Il s'agit de repérer tous les dangers auxquels peuvent être exposés les salariés (de l'entreprise ou des fournisseurs), les clients et les tiers.

2/ Analyser les risques

Le risque encouru pour chaque situation dangereuse relevée est à définir et à évaluer en fonction :

- de la nature du danger ;
- des moyens de prévention existant déjà (techniques, organisationnels, humains).

3/ Classer les risques

La classification des risques permet de :

- déterminer les priorités du plan d'action en fonction de leur gravité potentielle et de leur probabilité d'apparition ;
- mettre en œuvre des actions de prévention.

Pour chaque domaine (droits humains et libertés fondamentales, santé et sécurité des personnes, environnement), un travail d'identification des principaux risques a été mené. Ces risques ont fait l'objet d'analyses (à dire d'expert) permettant de les évaluer en deux temps en utilisant les notions de risque brut puis celle de risque résiduel (ou risque net). Le risque brut ^[1] tient compte de la probabilité d'apparition et de sa fréquence ainsi que de l'impact que le cas traité pourrait avoir sur les activités de l'entité et sur les services fournis à la clientèle.

- s'agissant de la santé et de la sécurité des personnes : le risque sanitaire, le non-respect des conditions de travail légales, l'atteinte à la sécurité des travailleurs et l'inégalité d'accès au droit à la santé, le harcèlement ;
- s'agissant de l'environnement, le risque de pollution : l'atteinte à la lutte contre le réchauffement climatique, l'atteinte à la biodiversité et la gestion des déchets.

La cartographie est susceptible d'évoluer au fur et à mesure des avancées accomplies dans chaque domaine.

[1] Le risque brut est défini sans prendre en compte l'environnement de contrôle.

3.11.3.2 Les procédures d'évaluation de la situation des fournisseurs et des sous-traitants

L'évaluation régulière de la situation des sous-traitants ou fournisseurs notamment externes avec lesquels est entretenue une relation commerciale est réalisée à l'appui de différentes procédures opérationnelles au Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

1/ Les procédures d'appel d'offres

La plupart des achats sont effectués par les centres de métiers internes. Certains métiers ont défini des procédures d'appel d'offres au regard de l'importance des négociations. Ainsi, chez Euro-Information, les fournisseurs ont été classés en plusieurs catégories dont les principales sont fournisseurs essentiels et/ou sensibles (importance économique ou stratégique pour Euro-Information ou pour ses clients). Pour les appels d'offres et de manière régulière, les équipes achats demandent à ces fournisseurs de leur communiquer les documents permettant d'attester de leur démarche RSE (ou de leur transmettre le lien vers la localisation internet du document) afin d'en connaître le contenu. Ce fonctionnement est appliqué dans le processus achat de matériels/logiciels, mais aussi dans le cadre de l'achat de prestations immatérielles informatiques vis-à-vis des fournisseurs ESN (Entreprises de Services du Numérique). Euro-Information en effectue une réactualisation régulière. L'évaluation des fournisseurs est également effectuée à travers des politiques établies par le groupe (politiques sectorielles, politique d'achats et charte des fournisseurs, prestations critiques ou importantes externalisées... cf. infra). Par exemple, Euro-Information intègre la charte fournisseur dans ses appels d'offres.

2/ La collecte des documents et informations sur les fournisseurs externes

De nombreux éléments permettant de s'assurer de l'identité du fournisseur, de son honorabilité ou de la qualité des prestations qu'il fournit sont recueillis dans le cadre des procédures du groupe.

Les informations collectées sur les fournisseurs et prestataires sont les suivantes :

- au titre des obligations de vigilance dans le cadre de la lutte contre le travail dissimulé (article L.8222-5 du Code du travail) pour tous les fournisseurs dont le chiffre d'affaires est supérieur à 5 000 euros : extrait Kbis, déclaration URSSAF, authentification URSSAF, liste nominative des travailleurs étrangers (LNTE), certificat de vigilance ;
- autres documents demandés par certains centres de métiers en fonction de leur activité : assurance RCP, attestation d'assurance décennale, licence de transport intérieur, agrément dirigeant du CNAPS ^[1] pour les entreprises de sécurité privée, carte professionnelle des agents de sécurité... ;
- les fiches INSEE et les informations légales qui peuvent être consultées par l'application BILI (entreprises, associations, entrepreneurs individuels) ;
- pour les fournisseurs référencés dans l'applicatif CONTRAT : contrats, comptes rendus d'entretien, éléments opérationnels ;
- la charte fournisseur signée pour toute nouvelle entrée en relation avec les centres de métiers internes ;
- les données réglementaires du fournisseur (forme juridique, adresse, SIRET, NAF, catégorie juridique...) sont renseignées dans l'applicatif - PIEFOU - outil de gestion des factures fournisseurs ;

[1] Conseil national des activités privées de sécurité.

- les éléments liés à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT), lorsque le fournisseur est également client, sont demandés au fournisseur ou prestataire.

3/ La sélection des intermédiaires et la collecte d'information

- Pour les banques de détail, l'application PRESC dédiée aux IOBSP (intermédiaires en opérations de banque et services de paiement) permet de recenser les documents suivants : inscription ORIAS, assurance responsabilité civile, garantie financière, mandat... ;
- En complément, chaque banque de détail, ou métier spécialisé, établit une procédure de référencement des IOBSP qui permet de formaliser le recueil des informations exigées et la mise en place de certains contrôles ;
- Pour les activités de marché, une politique de sélection des établissements financiers, courtiers ou autres intermédiaires auxquels les ordres des clients sont confiés pour exécution sur les marchés français et étrangers est mise en œuvre. Les entités sélectionnées doivent disposer de procédures et de mécanismes d'exécution des ordres qui correspondent aux objectifs fixés dans la politique d'exécution (disponible sur internet), notamment à certains critères (règles de bonne conduite, modalités de transmission et d'exécution, sécurité des traitements). La sélection des intermédiaires peut être modifiée en fonction de grilles d'évaluation et des contrôles effectués ;
- En complément, chaque banque de détail, ou métier, chaque entité concernée (cas, notamment des sociétés de gestion) est responsable de l'agrément des courtiers en instruments financiers avec lesquels elle traite et du suivi de la relation avec ceux-ci. À cet effet, l'entité :
 - formalise une procédure d'entrée en relation, incluant notamment la lutte contre le blanchiment,
 - établit et tient à jour une liste formalisée des courtiers autorisés à traiter avec elle,
 - met en place une grille d'appréciation des courtiers permettant leur évaluation régulière selon des critères qualitatifs.

4/ L'externalisation des prestations critiques ou importantes

De manière générale Crédit Mutuel Alliance Fédérale a pour principe de faire très peu appel à l'externalisation, et ce, dans tous les domaines, y compris informatique. À ce titre, la stratégie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est de privilégier dans la mesure du possible, la conservation en intra-groupe des activités cœur de métier et/ou les plus stratégiques afin de garder les ressources clés en interne.

L'externalisation hors du groupe est circonscrite à des processus spécifiques intégrant notamment un processus de sélection du prestataire et une analyse de risque, nécessitant une expertise particulière ou permettant de répondre aux besoins spécifiques d'entités.

Lorsque Crédit Mutuel Alliance Fédérale recourt à l'externalisation cela peut lui permettre de maîtriser ses coûts tout en maintenant le niveau de qualité et de sécurité attendu (tant d'un point de vue utilisateur que réglementaire), d'être réactif vis-à-vis des évolutions du marché et de rester flexible face aux demandes et besoins des métiers. De plus, la démarche d'externalisation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'inscrit dans le respect des principes universels en matière de droits de l'homme, de normes de travail, d'environnement et de lutte contre la

corruption. En outre dans le cadre de la démarche « Responsabilité Sociale et Mutualiste », les acteurs du processus veillent à respecter les dispositions applicables en matière de responsabilité sociétale.

Les fonctions centrales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (direction du contrôle permanent, direction de la conformité et direction des risques) sont responsables du cadre procédural et de contrôle relatif à l'externalisation. Celui-ci s'articule autour d'une politique d'externalisation qui établit le cadre du dispositif dont les modalités de gouvernance, pilotage et de stratégie ainsi que d'une procédure opérationnelle s'articule autour d'une politique générale qui établit le cadre du dispositif ainsi que d'une procédure opérationnelle complétée de neuf annexes détaillant le processus et le rôle des différentes parties prenantes. Ces documents sont actualisés périodiquement. Le processus d'externalisation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, conformément aux dispositions réglementaires (art 239 du décret 3 novembre 2014), s'inscrit dans une politique formalisée de contrôle des prestataires (procédure, contrôle, reporting). Chaque entité mettant en place un dispositif de sous-traitance doit établir un contrat écrit avec le prestataire.

Lorsqu'il s'agit de prestations critiques ou importantes, l'entité doit veiller à ce que l'engagement contractuel définisse notamment à travers des clauses et annexes spécifiques les modalités d'application : les niveaux de qualité, de sécurité et de performance des services attendus, un reporting régulier de l'activité et de la situation financière du prestataire, l'existence de mécanismes de secours, le plan de réversibilité en cas d'interruption de la prestation.

Les exigences réglementaires relatives à la protection des informations confiées et à l'accès pour la supervision de la BCE / ACPR ou de l'AMF aux informations liées à l'externalisation, doivent également être reprises. Plus généralement, le contrat doit se conformer aux lois et règlements applicables à l'entité.

Chaque entité est tenue d'obtenir la signature de la charte des relations fournisseurs (exigences RSE/RSM) pour chaque prestation essentielle externalisée.

3.11.3.3 Les actions d'atténuation et de prévention des risques

Un ensemble de mesures visant à réduire et à prévenir ces risques est mis en œuvre vis-à-vis des clients, des fournisseurs et des salariés. Ces mesures sont présentées ci-après.

1/ Dans la relation avec les clients

a) Des relations basées sur l'éthique et la déontologie

Des règles de bonne conduite existent pour prévenir les risques que les clients pourraient subir. Elles sont fixées par le règlement intérieur qui s'applique à l'ensemble des entités et auquel sont annexés la charte de sécurité, le recueil de déontologie, la charte sur la prévention et la lutte contre le harcèlement et la violence au travail. Le code d'éthique et de déontologie, qui est un document public, vient coiffer ce dispositif.

b) Protection des données personnelles

La connaissance du client et la relation entre la banque et le client nécessitent de recueillir, utiliser et conserver un certain nombre d'informations le concernant. La collecte, l'utilisation et le traitement de ces données sont protégés et également couverts par le secret professionnel :

- les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale concernées respectent le principe de pertinence et de proportionnalité des données collectées au regard de la finalité du traitement, afin de garantir le respect des dispositions légales ;
- l'information du client est réalisée de manière claire et pédagogique, notamment sur :
 - l'identité du responsable du traitement,
 - la finalité du traitement, en écartant les formulations trop génériques,
 - le caractère obligatoire ou facultatif des réponses et les conséquences d'un défaut de réponse,
 - les destinataires de cette information,
 - ses droits d'accès, d'opposition, de rectification.

Des informations sur la protection des données personnelles sont diffusées auprès des clients sur la banque à distance ainsi que sur les conventions d'ouverture de compte.

Le 27 avril 2016 a été adopté, par le Parlement européen et le Conseil, le règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Ce règlement, applicable à partir du 25 mai 2018, renforce la protection des données personnelles.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a adapté ses outils et référentiels pour intégrer les évolutions réglementaires issues du RGPD^[1]. Ces adaptations portent sur les points suivants :

- la création d'un registre des activités de traitement ;
- la réalisation d'une analyse d'impact pour les traitements susceptibles de présenter un risque élevé pour les droits et libertés des personnes physiques ;
- la mise en œuvre de mécanismes et des procédures internes permettant de démontrer le respect des règles relatives à la protection des données ;
- la mise en place d'un délégué à la protection des données ;
- l'application du principe de protection des données personnelles dès la conception du traitement ;
- le droit des personnes.

En outre, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a adopté une charte de sécurité concernant la gestion des données personnelles, diffusée sur son site internet. En 2022, 63 % des collaborateurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont suivi dans son intégralité un e-learning sur le RGPD et la CNIL.

c) Système de management de la sécurité informatique

Compte tenu du traitement des données bancaires sensibles et des nombreuses offres de service proposées, une attention très particulière est portée par Euro-Information, filiale informatique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, sur tous les aspects de la sécurité du système d'information. Celle-ci évolue chaque année pour s'adapter aux nouveaux risques et renforcer les défenses. Tous les moyens sont mis en œuvre pour sécuriser le système communautaire. Ainsi, s'appuyant sur la norme ISO 27001:2013, un système de management de la sécurité de l'information (SMSI) est déployé sur l'ensemble des sites de production. Cette norme apporte un cadre de mise en œuvre, de maintien et d'amélioration d'un système de management de la sécurité de l'information dans le temps.

[1] Règlement général pour la protection des données.

Le SMSI prend en compte le contexte externe, le contexte interne, les besoins et attentes des parties intéressées. Ses enjeux sont :

- d'améliorer concrètement la sécurité du système d'Information en :
 - mettant en place une gouvernance opérationnelle de la sécurité,
 - pilotant la sécurité par une approche risque,
 - définissant les règles de sécurité,
 - garantissant l'application de ces règles,
- d'améliorer continuellement la sécurité du système d'Information en :
 - mesurant les niveaux de sécurité atteints,
 - réalisant une veille sécuritaire prenant en compte les nouvelles menaces et les évolutions du SI,
 - réduisant l'impact et la fréquence des incidents de sécurité.

La certification d'Euro-Information a été renouvelée en 2020 dans le cadre d'un premier audit combiné ISO 9001 (Système de management de la qualité) – ISO 27001 (Système de management de la sécurité de l'information). Cette certification (n° 2017/77568.10) valide ainsi le système de management de la sécurité de l'information mis en œuvre sur les centres de production informatique. En 2023, la certification a été obtenue en incluant dans le périmètre de certification ISO 27001 version 27001 : 2017. En complément, un nouveau certificat ISO 27001 a été obtenu en 2023, spécifiquement pour les services de dématérialisation numérique des factures (e-facture).

Les principes de base restent les suivants :

- disponibilité : fournir un système fiable avec une accessibilité permanente ;
- confidentialité : sécuriser les accès, les traitements et les données ;
- intégrité : garantir la fiabilité des données ;

Auxquels viennent s'ajouter :

- traçabilité de l'information ;
- identification/authentification des personnes qui accèdent à l'information.

En 2020 et en 2021, la pandémie a entraîné une augmentation des cyberattaques. La sécurité a été renforcée, à la fois par des actions de sensibilisation des collaborateurs aux risques actuels, des mesures techniques de détection et de protection, ainsi que par des mesures organisationnelles dans les équipes de sécurité. Une équipe *Red Team* ayant pour principales missions d'identifier les failles de sécurité potentielles, de tester les moyens de détection et de réponse face aux attaques et d'apporter la vision hackers éthiques aux équipes de développement a été créée.

Différents indicateurs de suivi sont mis en place tels que :

- le taux de disponibilité des principales applications TP ^[1] qui est de l'ordre de près de 100 % en 2022 comme en 2020 (SOT102) ;
- le nombre de sinistres informatiques dont le coût est supérieur à 1 000 euros. Ce dernier est de 331 sinistres en 2023 (324 en 2022).

Les collaborateurs sont aussi formés et sensibilisés à la sécurité, aux fraudes les plus courantes et aux règles déontologiques applicables, notamment en matière d'utilisation des outils informatiques et de messagerie. Un onglet Infos Sécurité sur la page d'accueil de l'intranet publie les informations relatives à la sécurité des opérations bancaires, des personnes et des biens, à la sécurité informatique, des alertes Fraude, des mises en garde, etc. Une newsletter sécurité est aussi publiée par Euro-Information sur l'intranet de tous les salariés.

[1] TP : Transactionnel process (applications majeures utilisées par le réseau bancaire).

d) Protection des clients dans la conception des nouveaux produits et services

Les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale prévoient des procédures spécifiques d'examen préalable de la conformité des nouveaux produits ou des transformations significatives apportées aux produits existants, incluant un avis écrit du responsable de la conformité ou d'une personne dûment habilitée par ce dernier à cet effet, ainsi que de tout dispositif de nature à conseiller et assister les clients. Le processus d'examen des nouveaux produits peut être réalisé dans le cadre du comité nouveaux produits Crédit Mutuel Alliance Fédérale ou délégué à l'entité concernée avec information de la direction de la conformité.

Lorsqu'un produit est destiné à être commercialisé dans le réseau ou dans plusieurs entités, l'avis du comité nouveaux produits Crédit Mutuel Alliance Fédérale est nécessaire. Lorsque la commercialisation est restreinte à une entité métier, l'avis donné par le métier est communiqué, pour information, au comité nouveaux produits Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui peut émettre ses propres recommandations s'il l'estime nécessaire. Le comité nouveaux produits Crédit Mutuel Alliance Fédérale valide préalablement le processus de contrôle mis en œuvre par le métier.

e) Personnes fragiles et vulnérables

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a structuré son dispositif d'inclusion bancaire pour assurer l'effectivité de la mise en œuvre de la réglementation et des engagements y afférant :

- en adoptant une politique d'engagements en faveur de la clientèle fragile ou vulnérable : elle décrit les actions menées et en cours au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale depuis fin 2017 pour promouvoir l'inclusion bancaire, assurer la protection des clientèles fragiles financièrement, vulnérables (notamment, les majeurs protégés) et valoriser leur accompagnement dans l'objectif de répondre aux attentes des autorités (OIB-BDF-ACPR) et des pouvoirs publics ;
- en se dotant d'un organe de gouvernance centrale dédié, le comité clientèle fragile ou vulnérable, afin de garantir l'effectivité de la mise en œuvre des obligations réglementaires et des bonnes pratiques concernant la protection de la clientèle fragile ou vulnérable et promouvoir l'inclusion bancaire.

À l'instar des années précédentes, c'est sous l'égide du comité clientèle fragile ou vulnérable que la mise en œuvre des préconisations de l'OIB – Banque de France, des attentes des pouvoirs publics et des recommandations de l'ACPR issues des contrôles diligentés en 2019, 2020, 2021 et 2022 concernant la clientèle fragile et le plafonnement des frais bancaires s'est poursuivie.

Les évolutions ayant le plus d'impact déployées au cours de l'année 2023 sont décrites ci-dessous :

- la détection prédictive a été affinée et est désormais basée sur un modèle statistique interfacé avec l'applicatif dédié à la gestion des débiteurs (SDBI) pour impulser l'accompagnement par le réseau de la clientèle concernée ; le bon fonctionnement du score du modèle de prédiction est suivi trimestriellement pour identifier toute évolution qui imposerait de retravailler la pertinence de l'algorithme ;
- la détection avérée a été élargie : les délais réglementaires de détection des clients inscrits aux fichiers FCC de la Banque de France ont été réduits à 2 mois conformément aux demandes de l'ACPR ;
- la détection spontanée est ouverte en dehors de tout critère objectif de fragilité financière ;

- l'exclusion des dossiers clients détectés sur la base des critères banque a été encadrée : l'interface de l'appli COMPLY historise les détections successives pour sensibiliser les collaborateurs du réseau et contribue ainsi à une meilleure traçabilité des exclusions ;
- un réseau de référents clientèles vulnérables et fragiles est mis en place pour répondre aux attentes du pôle commun ACPR-AMF : interlocuteur privilégié des agences, le référent contribue à la diffusion et mise en œuvre des bonnes pratiques à l'égard des clientèles vulnérables et fragiles (en particulier les seniors vulnérables isolés, tiers protégés) concernant, notamment la commercialisation de l'épargne financière. Il veille également à l'adéquation des propositions commerciales et équipements aux besoins des clientèles concernées. Ce réseau a été réuni à deux reprises depuis sa création (notamment séminaire de formation dédié en mars 2023)

Des actions sont également menées pour renforcer en permanence l'attractivité de l'Offre Clientèle Fragile (commercialisée au prix de 1 euro depuis le 1^{er} août 2022).

En 2023, comme les années précédentes, les entités concernées de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont procédé aux reportings réglementaires intégrant des données quantitatives et qualitatives concernant la clientèle fragile ou vulnérable destinés à l'ACPR (au titre du questionnaire sur les pratiques commerciales et la protection de la clientèle) et à l'Observatoire de l'inclusion bancaire.

f) Accessibilité aux services bancaires

Dans le cadre de la réglementation sur l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) aux personnes handicapées, un registre public d'accessibilité (RPA) est en place dans tous les points de vente afin d'informer le public du degré d'accessibilité du lieu ainsi que des dispositions prises pour permettre à tous, notamment aux personnes handicapées, de bénéficier des prestations de l'agence. Par ailleurs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale met à disposition sur tous les territoires où il est présent près de 5 900 distributeurs de billets (DAB) dont 97,6 % sont accessibles aux malvoyants. Des relevés de compte en braille sont mis à disposition.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche d'accessibilité pour rendre ses sites et ses applications accessibles à tous, y compris aux seniors ou aux personnes handicapées ou ayant des limitations fonctionnelles, sur tout type de support (ordinateur, smartphone, tablette, etc.). Ainsi, un service d'interprétation de la langue des signes à distance est mis à disposition des clients déficients auditifs. Des opérateurs assistent les clients gratuitement, par chat ou par visioconférence, dans leur prise de contact avec les services dont ils ont besoin. Et depuis l'application mobile, les clients peuvent bénéficier de cette assistance lors de leurs entretiens en agence. Par ailleurs, les clients sourds ou malentendants ayant souscrit un abonnement téléphonique auprès de Crédit Mutuel Alliance peuvent désormais bénéficier d'une heure gratuite par mois de traduction, conformément à la réglementation.

En parallèle, une veille technologique régulière est effectuée sur les outils techniques et la sensibilisation à l'accessibilité a été intégrée dans le cursus de formations internes suivi par les équipes en charge du développement informatique. Certains collaborateurs sont désormais experts en accessibilité. Ils accompagnent les projets à tous les stades, audient sites ou applications à la demande et traitent les retours des clients. Le niveau d'accessibilité du site [creditmutuelalliancefederale.fr](https://www.creditmutuelalliancefederale.fr) est précisé dès la page d'accueil. Dans un autre domaine, Crédit Mutuel Alliance Fédérale respecte la dénomination commune des principaux frais et services bancaires définie dans le décret du 27 mars 2014, qui vise à simplifier pour le consommateur l'accès aux informations tarifaires.

[1] Directive sur les services de paiement.

g) Le traitement des réclamations clients

Pour déposer une réclamation, Crédit Mutuel Alliance Fédérale propose à ses clients un dispositif de traitement à trois niveaux.

Ainsi, en cas de mécontentement, le client est invité à contacter :

- son conseiller clientèle ou le directeur de son agence (niveau 1) en vue de trouver la solution la mieux adaptée à sa situation ;
- le service relation clientèle (niveau 2) si la réponse apportée au niveau 1 ne le satisfait pas ;
- le médiateur (niveau 3), uniquement après épuisement des recours internes à la banque et sous réserve que le litige entre dans son champ de compétence.

Les moyens proposés pour déposer une réclamation auprès des niveaux 1 et 2 se sont diversifiés depuis 2019 : formulaire en ligne accessible après authentification *via* le service banque à distance, formulaire en ligne complet pour les non-détenteurs d'un contrat banque à distance, courriel, courrier, face à face et numéro téléphonique unique dédié aux réclamations.

Une information complète sur les réclamations précisant les interlocuteurs à contacter, les moyens ainsi que les recours possibles est portée à la connaissance des clients à partir :

- de la page dédiée aux réclamations des sites internet Crédit Mutuel et du CIC ;
- des plaquettes d'information réclamations disponibles dans les points de vente.

Le groupe a fait le choix d'un outil unique de saisie et de gestion des réclamations permettant d'en effectuer un suivi et de conserver des pistes d'audit. Depuis décembre 2020, cet outil a adopté la nouvelle classification des réclamations permettant de renseigner précisément les nouveaux questionnaires ACPR Banque et Assurance. Depuis le 1^{er} janvier 2023, cet outil a pris en compte les recommandations ACPR Banque et Assurance sur le calcul des délais réglementaires concernant les réclamations écrites et DSP2^[1]. Depuis le 1^{er} janvier 2024 ont été intégrées les évolutions liées à la recommandation AMF avec ajout du médiateur de l'AMF dans les voies de recours.

La priorité donnée à la satisfaction des clients en toutes circonstances explique l'intérêt marqué de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour l'amélioration constante du traitement des réclamations clients et de son suivi. C'est pourquoi, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a créé en janvier 2019 le service réclamations groupe, directement rattaché au directeur général adjoint du Crédit Mutuel et au directeur général adjoint du CIC, en vue de piloter les réclamations et coordonner les services relations clientèle des différentes entités. Début 2020, ce dispositif a été renforcé par la création d'un comité réclamations clients de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ce comité a pour mission principale de définir les actions à mettre en œuvre d'une part sur la base d'une analyse qualitative et quantitative complète des réclamations, et d'autre part sur la base de la synthèse des points à améliorer détectés dans le cadre du traitement des réclamations.

Enfin, depuis fin avril 2021, une enquête de satisfaction est adressée à chaque client à l'issue de sa réclamation afin de connaître son ressenti quant au traitement de sa réclamation ainsi que les améliorations souhaitées.

h) Le processus de médiation (SOT74 à SOT78)

La médiation de la consommation, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016, s'est traduite par la mise en place d'un site internet dédié, présentant le dispositif de médiation et permettant aux clients un accès en ligne (à l'adresse : <https://www.lemediateur-creditmutuel.com>). Le rapport annuel du médiateur y est également consultable. Le médiateur est inscrit sur la liste des médiateurs, notifiée à la Commission européenne, par la commission d'évaluation et de contrôle de la médiation.

En 2017, le médiateur groupe et le médiateur AMF ont signé un accord donnant la possibilité au client de présenter toute réclamation relevant du périmètre AMF, soit au médiateur AMF soit au médiateur groupe, sachant que son choix est définitif.

i) L'intégration de critères ESG dans les métiers (SOT88)

Politiques sectorielles

Des politiques sectorielles sont formalisées afin de définir les modalités d'intervention dans le secteur minier, hydrocarbures, mobilité, défense et sécurité, énergie nucléaire civile, agriculture. L'ensemble de ces politiques sont régulièrement révisées pour tenir compte des différents engagements pris par Crédit Mutuel Alliance Fédérale, notamment dans l'objectif d'aligner ses activités sur ses objectifs de lutte contre le réchauffement climatique.

Un questionnaire ESG est complété, au moins une fois par an, par le chargé d'affaires afin d'obtenir un score qui correspond à la performance extra-financière (ou RSE) du client. La complétude du questionnaire ESG, ainsi que des grilles d'analyse sectorielle susmentionnées, est de la responsabilité des chargés d'affaires en amont de la présentation du dossier de financement aux commissions des engagements.

D'autres politiques liées à la banque privée, le crédit à la consommation, les achats et les relations fournisseurs ou encore la politique d'engagement en faveur des clientèles fragiles ou vulnérables complètent cette liste.

Les financements de projets ^[1]

Le CIC dispose d'une méthodologie d'évaluation interne, reprenant l'échelle de classification Principes de l'Équateur :

- projets de catégorie A – Projets présentant des risques adverses potentiels sérieux sur le plan environnemental et social, et/ou susceptibles de générer des impacts hétérogènes, irréversibles et sans précédent. Ces projets font l'objet d'une due diligence renforcée en matière environnementale et sociale. Le processus d'évaluation a pour objectif d'analyser les impacts et les risques environnementaux et sociaux liés au projet proposé, et de proposer des mesures visant à minimiser, atténuer et compenser les risques et les impacts adverses de manière pertinente et adaptée à la nature et à l'échelle du projet proposé ;
- projets de catégorie B – Projets présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux limités, moins nombreux, généralement propres à un site, largement réversibles et faciles à traiter par des mesures d'atténuation ;
- projets de catégorie C – Projets présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux minimes ou nuls.

Tout nouveau financement de projet fait l'objet de due diligences externes incluant un volet relatif à son impact environnemental. Ce dernier fait également l'objet d'un suivi dans le cadre de revue de portefeuille annuelle.

Les dossiers sont sélectionnés sur un ensemble de paramètres intégrant, notamment des critères sociaux, environnementaux et mutualistes, en fonction des secteurs d'activité et des pays choisis. Une grande attention est ainsi accordée aux critères d'utilité sociale (par exemple, sont analysés le caractère plus ou moins stratégique du projet pour un pays, l'alignement des intérêts des différentes parties prenantes, la rationalité économique globale), d'acceptabilité locale (opposition connue de groupes de défense de l'environnement ou de la population locale, nuisances sonores, impact paysager, etc.) et de respect de critères environnementaux (conformité aux normes actuelles et prévisibles).

Sur le secteur de l'énergie, le CIC accompagne ses clients dans le financement de la transition énergétique et s'est engagé à réduire les émissions de gaz à effet de serre au travers de ses choix de financement.

En ce qui concerne la lutte contre la corruption, le décaissement qui intervient après satisfaction des procédures KYC, et sur attestation délivrée par un tiers de confiance (expert technique indépendant), est un moyen de contrôle efficace sur la conformité des dépenses. La stratégie interne du département est de se concentrer sur les secteurs qu'il connaît bien et dont l'utilité collective est fondée sur la satisfaction de besoins de base (approvisionnement ou production d'énergie, de moyens de communication, télécommunications, délégations de services publics).

Le département finance habituellement des projets dans des pays où le risque politique et de solvabilité est maîtrisé (c'est-à-dire des « pays désignés » au sens des Principes Équateur). Quand le département intervient dans des pays plus fragiles, à la fois politiquement et sur le plan des normes environnementales, c'est en considération de la nécessité économique du projet et en participation aux côtés de banques ayant signé les Principes Équateur ou de multilatéraux. Dans chacun de ces projets, l'impact social et environnemental est non seulement pris en compte dès la sélection de l'opération, mais également suivi tout au long de la vie du projet (par exemple : obligation de suivi de la phase construction et de son impact environnemental par un ingénieur indépendant si la taille du projet le justifie, obligation contractuelle de l'emprunteur de respect des normes et de leur évolution au cours de la vie du projet).

Capital-investissement et critères ESG

La responsabilité sociétale de Crédit Mutuel Equity, qui regroupe l'ensemble des activités de Capital-Investissement, fait partie intégrante de sa doctrine d'investissement, qui a été enrichie au cours de l'année. Dans le cadre du renforcement de cette démarche, Crédit Mutuel Equity a développé une méthode d'évaluation et un outil d'élaboration d'une feuille de route en vue d'accompagner la transformation des entreprises de son portefeuille sur les enjeux ESG. Le résultat de cette analyse ESG fait partie intégrante du dossier adressé au comité d'investissement et doit recevoir l'avis préalable du directeur en charge des missions ESG. Les points d'amélioration identifiés et le plan d'actions défini en concertation avec l'équipe dirigeante font l'objet d'un suivi durant toute la période de détention de la participation.

Pour compléter cette démarche, un processus interne peut être mis en œuvre pour formaliser en fonction d'un besoin d'éclairage ou de prise de position préalable nécessaire du fait d'un secteur d'activité sensible, d'un litige ESG significatif identifié, ou tout autre problématique remettant en cause l'opportunité d'investissement dans sa dimension ESG.

[1] « Financement de projets » s'entend ici comme une catégorie bien précise de financement corporate, dite financement spécialisé (défini en particulier par l'article 147.8 du règlement européen 575/2013) et répondant à des critères précis. Ces critères, tels qu'homologués par l'ACPR en octobre 2012, sont utilisés pour fixer l'éligibilité des opérations au portefeuille CIC Financements de projets.

Finance responsable et durable

Le 10 mars 2020, le règlement européen SFDR est entré en vigueur, exigeant des gestionnaires d'actifs qu'ils fournissent des informations sur les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance de leurs investissements, et leur impact sur la société et la planète. Les fonds sont classés dans l'une des trois catégories, articles 6, 8 ou 9, en fonction de l'objectif de durabilité :

- article 6 : l'article de la transparence, le prospectus devant préciser si le fonds intègre ou non le risque de durabilité ;
- article 8 : les produits qui favorisent la durabilité environnementale et sociale en intégrant la durabilité de manière contraignante ;
- article 9 : les fonds à impact qui se fixent des objectifs extra-financiers (investissement durable ou réduction des émissions carbone).

Ce règlement a pour objectif de fournir une plus grande transparence ainsi qu'une grille de comparaison de l'offre de fonds d'investissement, au niveau de leur approche ESG. Ainsi, les investisseurs identifient plus facilement les produits et disposent d'une documentation extra-financière avec des standards minimums au niveau européen.

Pour les sociétés de gestion, la mise en place de la réglementation SFDR est l'occasion de réaffirmer leurs engagements et leur implication forte en matière de finance responsable.

Ainsi, l'investissement responsable couvre progressivement l'ensemble des activités de Crédit Mutuel Asset Management, au travers d'un dispositif d'intégration ESG pour la plupart des fonds et d'une démarche ISR pour une gamme de fonds ciblée à destination de la clientèle. Elle a aujourd'hui pour ambition que la majeure partie de ses fonds ouverts respectent les critères de l'article 8 ou de l'article 9 du règlement européen SFDR.

Le groupe La Française poursuit son ambition stratégique de disposer d'une gamme de fonds ouverts à la commercialisation 100 % durable. Chaque pôle du Groupe La Française, actifs financiers ou immobilier, classe plus de la moitié de ses encours en article 8 ou 9 SFDR, c'est-à-dire dans des fonds qui respectent des critères de durabilité ou se donnent des objectifs de performance environnementaux ou sociaux.

BLI – Banque de Luxembourg Investments a renforcé la place de l'ESG au sein de son offre de solutions de placement. La classification apportée par le règlement SFDR s'inscrit dans cette dynamique et formalise des pratiques existantes. Plusieurs fonds de la gamme BLI répondent déjà aux exigences de l'article 8 ou 9 de la réglementation SFDR. L'objectif est de faire tendre la majeure partie de la gamme vers ces classifications à terme.

2/ Dans la relation avec les sous-traitants et fournisseurs [SOT81]

a) Politique d'achats du groupe

Une politique d'achats s'applique à l'ensemble des achats des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

L'acquisition de biens et/ou services constitue un acte de gestion et participe à la déclinaison opérationnelle de la stratégie de l'entreprise. Cette politique intègre des critères économiques, de qualité, de respect d'exigences techniques ainsi que les facteurs ESG.

L'ensemble des contrats avec les fournisseurs et/ou prestataires inclut une clause dédiée au respect des dispositions en vigueur en matière de droit du travail. En complément, dans le cadre de la charte des relations fournisseurs, les fournisseurs et/ou prestataires s'engagent à respecter les textes de référence sur les droits de l'homme et du travail.

D'autres mesures viennent compléter cette politique et encourager les conduites responsables des fournisseurs et/ou prestataires. Ainsi le groupe favorise les relations avec les fournisseurs et/ou prestataires qui, à niveau de prestation technique et financière équivalent, adoptent une démarche environnementale intégrant les critères ESG et respectent la politique sociale de lutte contre les discriminations.

b) La charte des relations fournisseurs et prestataires pour des achats durables

Elle décrit l'ensemble des engagements, notamment en matière de droits humains, de vigilance (accès à la faculté de signalement) et de lutte contre la corruption, à respecter par les fournisseurs et prestataires contractant avec une ou plusieurs entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dont celles du CIC. Une attention particulière est portée au respect des meilleures pratiques de l'éthique professionnelle et en particulier au strict respect des principes relatifs à la corruption sous toutes ses formes, notamment concernant les usages en matière de cadeaux et autres avantages.

c) Centres de métiers fournisseurs

Une grande partie des achats est réalisée par les centres de métiers fournisseurs du groupe comme CCS, SOFEDIS et Euro-Information.

L'intégration de critères RSE dans les relations de CCS moyens généraux avec ses fournisseurs se matérialise par :

- la prise en compte dans la rédaction du cahier des charges pour un appel d'offres des obligations de vigilance et de la politique RSE de l'entreprise ;
- l'existence de grilles de dépouillement des réponses aux appels d'offres qui fixent par nature d'activité (ménage, recyclage, accueil) le poids des réponses des entreprises sur les aspects environnementaux et sociaux dans la cotation générale ;
- l'intégration dans l'ordre du jour des revues de compte du suivi et du contrôle des aspects sociaux selon le Code du travail (notamment dans le cadre de la lutte du travail dissimulé) ;
- l'inclusion de paragraphes ad hoc sur les aspects RSE dans les contrats type ;
- l'obligation annuelle pour tous les responsables de la filière moyens généraux ayant un pouvoir de décision en matière de fournisseurs, de déclaration de cadeaux dès le premier euro.

La gestion de la relation fournisseurs au sein de la structure d'Euro-Information fait partie des processus Qualité certifiés ISO 9001 V2015 suivis et audités par l'AFNOR. De plus, ce processus rentre également dans le périmètre de certification du Système de Management de la Sécurité de l'Information ISO 27001.

En complément, un comité suivi fournisseurs veille à :

- la mise en place et l'actualisation des procédures d'entrée en relation avec les fournisseurs ;
- leur suivi ;
- la récupération des notations (qualité du contrat et qualité des prestations) pour les fournisseurs essentiels et sensibles ;
- la récupération des notations financières pour les fournisseurs essentiels et sensibles établis en France et depuis 2019 aux fournisseurs étrangers ;
- la récupération/réactualisation des rapports RSE des fournisseurs de service (la signature de la charte fournisseur remplaçant la collecte de ces documents pour les autres fournisseurs depuis 2020 ;
- l'application de pratiques cohérentes au sein d'autres filiales d'Euro-Information à savoir EIS, EPS, ETVS, EP3C et EIDS dès lors qu'ils ont des achats spécifiques à réaliser.

Les équipes juridiques, achats, risques opérationnels, contrôle périodique et contrôle permanent sont représentées au comité suivi fournisseurs avec en invité régulier une personne de l'audit interne Euro-Information. La direction Euro-Information est informée des travaux du comité suivi fournisseurs. Un formulaire permet de noter la qualité de la prestation. Il intègre depuis 2020 des critères d'escalades et/ou de plan d'actions à mener selon les notes obtenues.

Dans le cadre du processus d'identification des prestations, le risque de réputation RSE et le risque de non-conformité RSE (en lien avec les politiques sectorielles) sont intégrés à l'analyse du risque aussi depuis 2020. Les notations financières et qualité sont effectuées chaque année. Euro TVS, filiale d'Euro-Information, dédiée à la numérisation et au traitement informatique de documents et moyens de paiement, a également mis en place un management environnemental et est certifiée ISO 14001.

3/ Dans la relation avec les salariés

Des relations basées sur l'éthique et la déontologie

Crédit Mutuel Alliance Fédérale promeut certaines valeurs et principes tels que la solidarité, la liberté, la responsabilité et la protection de l'environnement et affirme ses engagements ainsi que les règles de comportement et de bonne conduite qui en résultent.

Cette culture commune à tous les salariés s'applique au travers de la mise en place d'un ensemble d'actions portant sur :

- les principes fondamentaux en matière de règles de bonne conduite qui sont notamment fixés par le règlement intérieur et, ses trois annexes, dont le recueil de déontologie ;
- le code d'éthique et de déontologie, modifié le 5 décembre 2019, puis le 1^{er} décembre 2022 fixe les règles et les principes à respecter par l'ensemble des salariés dont ceux du CIC dans l'exercice de leurs fonctions et met en avant les valeurs et engagements du groupe :
 - agir en entreprise socialement responsable, pour une société plus solidaire, engagée dans la préservation de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique,
 - lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité homme-femme et la diversité,
 - être à l'écoute des clients, les conseillers, les aider dans leurs projets et leurs difficultés,
 - accompagner les clients fragiles,
 - mettre en place une gouvernance éthique des données personnelles,
 - lutter contre la fraude fiscale et la corruption ;
- le bilan d'application du code d'éthique et de déontologie qui s'adresse aux directeurs d'agence ainsi qu'à un certain nombre de responsables des sièges et métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Son périmètre a été élargi depuis 2020 à l'ensemble des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en France comme à l'étranger. L'outil dédié ETHIK est enrichi en 2021 d'un focus portant chaque année sur une thématique différente. Pour 2023, il s'agit des conflits d'intérêt et du devoir de transparence ;
- le dispositif de formation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale vient compléter et enrichir la culture des salariés en matière de respect des droits humains notamment :
 - le nouveau module sur la déontologie, destiné à tous les salariés, qui est déployé depuis 2022,

- le module Bien travailler ensemble/Lutter contre les discriminations,
- les modules sur le handicap invisible.

Les mesures mises en œuvre

Il existe de multiples procédures et moyens préventifs en fonction du type de risque [atteinte aux droits de l'Homme, risque en matière de santé et sécurité, d'environnement] que les salariés peuvent subir ou qu'ils peuvent engendrer dans le cadre de leurs activités.

a) Prévention des atteintes envers les salariés et mesures mises en place :

- violences et harcèlement : le règlement intérieur et la charte relative à la prévention et à la lutte contre le harcèlement et la violence au sein du groupe ;
- sécurité et santé : CSSCT, médecine du travail, signature d'un accord-cadre de groupe sur la qualité de vie au travail en octobre 2020, etc. ;
- accord de groupe sur l'accompagnement des salariés dans l'usage des outils numériques et le droit à la déconnexion ;
- incivilités : procédure de lutte contre les incivilités et application INCIV ;
- agressions et *hold-up* : procédure vol à main armée ;
- libertés syndicales : accord sur la négociation syndicale de groupe, convention collective de la banque... ;
- droit du travail : législation du travail, convention collective de la banque... ;
- droit d'alerte : procédure faculté de signalement ;
- protection des données personnelles : recueil de déontologie du groupe, procédures relatives à la CNIL ;
- protection de la vie privée : procédures sur les enregistrements et écoutes téléphoniques, procédure sur la vidéosurveillance, RGPD, etc. ;
- corruption et trafic d'influence : dispositif anticorruption interne au groupe ;
- lutte contre les discriminations : charte relative à la lutte contre les discriminations, la promotion de la diversité, et à l'insertion ainsi qu'au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés au sein du groupe.

b) Prévention de l'impact environnemental direct généré par l'activité des salariés au sein de l'entreprise

Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage dans le cadre de son plan stratégique 2019-2023 *ensemble#nouveau monde, plus vite, plus loin !* à réduire de 30 % son empreinte carbone interne France^[1]. C'est dans ce contexte qu'une démarche de gestion méthodique de l'énergie a été mise en place [certification ISO 50001 délivrée par l'AFNOR en 2020 et confirmée en 2021]. De part son activité, les mesures de prévention portent essentiellement sur la réduction de la consommation de papier et sur le recyclage des déchets :

- gaspillage du papier : dématérialisation de nombreux documents (simulation de crédit ou devis et souscription de produits en ligne, signature électronique, messagerie électronique, etc.) ;

[1] Périmètre vie de bureau. Postes énergies, fuites de gaz réfrigérants, déplacements professionnels et flotte automobile.

- gestion des déchets : procédure collecte des cartouches imprimantes usagées, dispositif de tri sélectif (recyclage des papiers, récupération des batteries usagées...);
- réduction de la consommation numérique : La 4^e opération *Eco Clean Up Week* réalisée en 2022 a permis de supprimer plus de 180 millions de fichiers numériques pour environ 22,5 millions de Mo soit l'équivalent de 427 tonnes de CO₂.

3.11.3.4 La faculté de signalement (SOT109)

La faculté de signalement est un dispositif d'alerte professionnelle mis à la disposition des collaborateurs internes, externes ou occasionnels pour les inciter, en complément des modes normaux d'alerte de l'entité, à signaler à leur employeur les manquements graves au regard du respect des obligations professionnelles et légales.

Les signalements s'étendent à tous les domaines (corruption, fraude, etc), notamment aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement.

Conformément à la réglementation, cette procédure garantit la stricte confidentialité de l'identité des auteurs du signalement et des personnes visées par celui-ci. Le collaborateur lanceur d'alerte n'encourt aucune sanction lorsque ce signalement est effectué de bonne foi. Par ailleurs, elle lui donne la possibilité de recourir aux autorités externes (AMF, ACPR, etc.) ou judiciaires, voir aux médias en cas de situation d'urgence. Ce dispositif est supervisé conjointement par la direction de la conformité et par la DRH groupe qui en assurent le reporting régulier.

Un outil dédié à la déclaration de signalements a été déployé début 2023 pour les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en France ayant accès à l'intranet d'Euro-Information.

3.11.3.5 Le dispositif de suivi

Le suivi des actions mises en œuvre repose sur un ensemble d'indicateurs et sur la collecte de données chiffrées portant sur les thématiques évoquées précédemment [1].

Bilan d'application du code d'éthique et de déontologie ETHIK 2023

Le bilan 2023 a été marqué par une participation soutenue de 98,2 % des 3 866 responsables concernés, avec une légère hausse (98,1 % en 2022). Il a permis de vérifier que les règles de bonne conduite énoncées dans le code d'éthique et de déontologie étaient respectées, avec des évaluations allant de 4,4 à 4,9 sur une échelle croissante graduée de 0 à 5 et une moyenne générale stable de 4,8 sur 5. Il a mis en valeur les relatives difficultés de mise en œuvre qui pouvaient être rencontrées sur certains thèmes tels la transition écologique et la lutte contre le réchauffement climatique et d'identifier les axes d'amélioration possibles.

Les règles abordées dans le bilan sont les suivantes :

- respect de la personne ;
- parité et ouverture ;
- transition écologique et lutte contre le réchauffement climatique ;
- devoir de bonne gestion ;
- devoir de confidentialité et protection des données ;

- devoir de réserve ;
- devoir de formation ;
- conflits d'intérêts ;
- respect des valeurs et des textes.

En complément, un focus permet de développer un thème lié à l'une de ces règles. Pour 2023, il est dédié aux conflits d'intérêts et au devoir de transparence.

Suivi des modules d'autoformation

Par ailleurs, en 2023, 71 % des formations à distance sur les règles de déontologie dans lesquelles est évoquée la lutte contre la corruption ont été terminées par les collaborateurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale inscrits (SOT104). En outre, en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, 70 % des formations de 1^{er} niveau et 91 % des formations approfondies ont été terminées par les collaborateurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale inscrits.

99 % des collaborateurs inscrits [hors absents longue durée] en 2022 et 2023 à un module de formation prévenir les discriminations et favoriser la diversité ont terminé leur formation.

Traitement des réclamations et médiation

Le dispositif de traitement des réclamations en vigueur au sein du groupe permet à la clientèle de transmettre tous types de réclamations, qu'elles concernent le fonctionnement des comptes, l'épargne ou les sujets extra-financiers.

Sur le périmètre des 14 fédérations adhérant à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et des banques du CIC, le volume global des réclamations en 2023 de 40 255. Les réclamations prises en charge par le niveau 2 représentent 0,49 réclamation pour 1 000 clients.

S'agissant de la médiation, entre 2022 et 2023, au global, le nombre de saisines du médiateur du Crédit Mutuel augmente de 31 % alors que le taux de recevabilité reste stable représentant 38 % en 2023 des saisines (37 % en 2022).

Clientèle fragile

Fin 2023, le nombre de clients bénéficiant de l'offre bancaire de base est de 20 183 et le nombre de clients équipés de l'offre clientèle fragile (OCF) s'élève à 63 677.

Autres indicateurs (liste non exhaustive)

Charte fournisseur

Près de 4 800 chartes sont signées par des fournisseurs de CCS et par les fournisseurs d'Euro-Information (SOT100) à fin décembre 2023.

Financements de projets

Parmi les 50 projets financés en 2023, 38 sont classés en catégorie B, 11 en catégorie C et 1 en catégorie A.

Encours gérés, classification SFDR

De manière globale et selon les classifications du règlement européen SFDR, les encours de Crédit Mutuel Asset Management se répartissent au 31 décembre 2023 comme suit :

- les fonds art. 9 – Class AMF I : 212 millions d'euros
- les fonds art. 8 – Class AMF I et II : 66,7 milliards d'euros

Ces classifications représentent 88,2 % des encours de Crédit Mutuel Asset Management au 31 décembre 2023.

[1] Concernant la faculté de signalement, l'indicateur de suivi, piloté par la direction de la Conformité, elle fait 'objet d'un suivi non publié pour des raisons de confidentialité.

Concernant le groupe La Française, les fonds classés article 9 et article 8 représentent respectivement 20,6 milliards d'euros et 5,3 milliards d'euros, soit globalement 65,3 % des encours de la Française.

Les encours de gérés par la BLI se répartissent au 31 décembre comme suit :

- les fonds art 9 : 150 millions,
- les fonds art 8 : 11,1 milliards.

3.11.4 Compte rendu de la mise en œuvre effective du plan de vigilance

L'équipe RSM de la direction des risques élabore le plan de vigilance et son dispositif de suivi en lien avec les différentes parties prenantes : direction de la conformité et centres de métier. Le plan de vigilance et son compte rendu sont intégrés dans le dispositif de gestion et de surveillance des risques groupe.

En 2023 Crédit Mutuel Alliance Fédérale a continué de renforcer les dispositifs de prévention, d'atténuation, de gestion des risques.

Dans la relation client, les principales mesures concernent la gestion des risques dans les métiers :

- le lancement d'un groupe de travail afin d'élaborer une politique sectorielle immobilier résidentiel pour les particuliers ;
- l'engagement du Crédit Mutuel Alliance Fédérale en faveur de la biodiversité en rejoignant Act4nature, qui se traduit, entre autres, par des objectifs concrets comme la mesure de l'empreinte biodiversité de ses financements et investissement et la formation des chargés d'affaires du marché agricole aux enjeux de la biodiversité. ;
- la signature du Tobacco-Free Finance Pledge par Mutuel Alliance Fédérale.

Dans la relation avec les salariés, les actions menées ont été les suivantes :

- au niveau du code d'éthique et de déontologie : L'application ETHIK est depuis 2021 accessible en cinq langues (français, l'anglais, l'espagnol, l'allemand et le néerlandais belge). Depuis 2021, des questions complémentaires sont posées sur un thème, différent chaque année, lié à l'une des règles de conduite. En 2023, le focus du bilan ETHIK porte sur les conflits d'intérêt et le devoir de transparence ;
- la signature de l'accord groupe sur la gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP).

Dans la relation avec les sous-traitants et fournisseurs :

- poursuite des travaux visant à fiabiliser les données légales des fournisseurs et sous-traitants et à améliorer la connaissance de ceux-ci (KYS). L'objectif est de mettre en place un processus achat unique pour toutes les filières achats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale avec un outil dédié à l'entrée en relation avec les fournisseurs ;

DOCUMENTS CONSULTABLES SUR INTERNET

Titre	Réf/lien
Loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre	https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2017/03/27/2017-399/jo/texte
Les politiques sectorielles	https://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/rsm/politiques-sectorielles/index.html

3.12 NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Pour le détail de la composition des périmètres, il convient de se reporter aux périmètres déclarés dans les rapports des entités déclarantes.

Le pôle technologique inclut les entités suivantes : Euro-Information Services, Euro-Information, Euro-Information Production, Euro-Information Développements, Euro-Protection Surveillance.

Le pôle presse inclut les entités suivantes : Affiches d'Alsace Lorraine ; Alsacienne de Portage DNA ; Est Bourgogne Médias ; groupe Républicain Lorrain Imprimerie (GRLI) ; groupe Dauphiné Média, groupe Progrès ; La

Liberté de l'Est ; La Tribune ; le Dauphiné Libéré ; Le Républicain Lorrain ; Les dernières nouvelles d'Alsace ; L'Est Républicain ; Médiaportage ; Presse Diffusion ; Publiprint Province n° 1 ; Républicain Lorrain - TV news ; Républicain Lorrain Communication ; SAP Alsace ; SCI Le Progrès Confluence ; Société d'édition de l'hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ) ; Société d'investissements médias (SIM), Ebra Events, Ebra Media Alsace, Ebra Media Lorraine Franche Comté, Ebra Services, AGIR, Ebra Productions, Est Info TV, Les éditions du Quotidien, Oddity H., Humanoid, Madmoizelle Agency.

3.12.1 Périmètre des indicateurs

Sauf mention contraire dans le rapport et dans le tableau ci-après, tous les indicateurs s'entendent collectés et consolidés sur la totalité du périmètre de référence (voir en annexe).

Thème	Indicateur	Précision note méthodologique
SOC01bis	Effectif PPH	Les données sont manquantes pour : CIC filiales étrangères hors Banque du Luxembourg et Banque du Luxembourg Investments
SOC13	Recrutement : Nombre total d'embauches	
SOC19 SOC 20	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation	
SOC38	Nombre total de jours d'absence en jours ouvrés	
SOC46	Masse salariale investie dans la formation	
SOC48	Nombre de salariés ayant suivi une formation	
SOC50	Formation : Nombre total d'heures dispensées	Données manquantes certaines entités de la presse
SOC107	Total des rémunérations annuelles brutes (en euros) des CDI	
SOC108	Total des rémunérations annuelles brutes (en euros) – CDI non cadres	
SOC109	Total des rémunérations annuelles brutes (en euros) – CDI cadres	
GOUV14	Nombre de nouveaux élus en caisse locale	Cet indicateur concerne : les 14 fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale
GOUV15	Nombre de nouveaux élus femmes – caisses locales	
GOUV56	Heures de formation dispensées aux administrateurs (niveau fédération ; Alliance Fédérale sauf Crédit Mutuel Normandie)	
SOT27	Montant des microcrédits de proximité (< 3 000 €) accordés	Cet indicateur concerne : les 14 fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale TARGOBANK Allemagne Cofidis France
SOT28	Encours ISR	Données de Crédit Mutuel Asset Management, de la Française et de BLI
SOT28 BASE	Encours gérés par la société de gestion	Données de Crédit Mutuel Asset Management, de la Française et de BLI
SOT37	Encours de l'épargne salariale solidaire	Données de Crédit Mutuel Asset Management
SOT40	Nombre d'OBNL clientes (associations, syndicats, comités d'entreprise...)	Cet indicateur concerne : les 14 fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale les banques régionales du CIC en France BECM Banque Transatlantique
SOT52	Budget global dédié au mécénat et au <i>sponsoring</i> *	Cet indicateur concerne : les 14 fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale CIC hors filiales étrangères sauf Banque du Luxembourg et Banque Luxembourg Investment

* Cet indicateur peut inclure des budgets alloués en 2022, mais non encore intégralement décaissés sur l'année.

La méthodologie de mesure et de reportings, élaborée depuis 2006, a été étendue progressivement à l'ensemble du périmètre bancassurance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et a fait l'objet en 2018 d'une révision complète des indicateurs afin de fiabiliser la procédure de collecte avec l'ensemble des correspondants du groupe. Cette méthodologie organise les règles de collecte, de calcul et de consolidation des indicateurs, leur périmètre et les contrôles effectués. Elle s'adresse aux collecteurs nationaux des fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et des filiales contribuant au *reportings*. Elle formalise la piste d'audit tant pour les vérifications internes et externes.

3.12.2 Périmètre entités

On détaille le périmètre pris en compte pour la DPEF ci-dessous :

Palier	Société
ACM	ACM GIE
	ACM IARD
	ACM Vie SAM
	ACM Vie SA
	Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)
	NELB (North Europe Life Belgium)

Palier	Société
CIC	Crédit Industriel et Commercial
	CIC Est
	CIC Lyonnaise de Banque
	CIC Nord Ouest
	CIC Ouest
	CIC Sud Ouest
	Banque de Luxembourg
	Banque de Luxembourg Investment SA (BLI)
	Banque Transatlantique (BT)
	CIC Conseil
	Crédit Mutuel Épargne Salariale
	Crédit Mutuel Factoring
	Crédit Mutuel leasing
	Crédit Mutuel Real Estate Lease
	Crédit Mutuel Capital
	Crédit Mutuel Equity
	Crédit Mutuel Equity SCR
	Crédit Mutuel Innovation
	Dubly Transatlantique Gestion
	COFIDIS
Cofidis Espagne	
Cofidis France	
Cofidis Hongrie	
Cofidis Italie	
Cofidis Portugal	
Cofidis République Tchèque	
Cofidis SA Pologne	
Cofidis SA Slovaquie	
Creatis	
Monobanq	
Synergie	
Euro-Information	Euro-Information Production
	Euro-Protection Surveillance
	Euro-Information
	Euro-Information Développements
	Euro-Information Services

Palier	Société
Fédération	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCM)
	Caisse Régionale de Crédit Mutuel Anjou (CMA)
	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles-Guyanne (CMAG)
	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Centre (CMC)
	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais (CMDV)
	Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc (CMSMB)
	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile-de-France (CMIDF)
	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre-Ouest (CMLACO)
	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central (CMMC)
	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranée (CMM)
	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (CMMA)
	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE)
	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Normandie (CMN)
	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Sud-Est (CMSE)
	Direction Régionale Bourgogne Champagne (DRBC), CMCEE
	Direction Régionale Nord (DRN), CMCEE
	Direction Régionale Ouest (DRO), CMCEE
	Direction Régionale Sud (DRS), CMCEE
	les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Anjou (CMA)
	les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane (CMAG)
	les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Centre (CMC)
	les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (CMCEE)
	les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais (CMDV)

Palier	Société
Fédération	les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France (CMIDF)
	les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre Ouest (CMLACO)
	les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranée (CMM)
	les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (CMMA)
	les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central (CMMC)
	les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE)
	les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Normandie (CMN)
	les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Sud-Est (CMSE)
	les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc (CMSMB)
	Fédération du Crédit Mutuel Anjou (CMA)
	Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane (CMAG)
	Fédération du Crédit Mutuel Centre (CMC)
	Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (CMCEE)
	Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais (CMDV)
	Fédération du Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc (CMSMB)
	Fédération du Crédit Mutuel Île-de-France (CMIDF)
	Fédération du Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre Ouest (CMLACO)
	Fédération du Crédit Mutuel Massif Central (CMMC)
	Fédération du Crédit Mutuel Méditerranée (CMM)
	Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (CMMA)
	Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE)
	Fédération du Crédit Mutuel Normandie (CMN)
	Fédération du Crédit Mutuel Sud-Est (CMSE)

Palier	Société
Filiales	Bail Actea
	Bail Actea Immobilier
	Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)
	Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)
	BECM Francfort
	Beobank
	CCLS
	Centre de Conseil et de Service
	CIC Private debt
	Crédit Mutuel Asset Management
	Crédit Mutuel Caution Habitat
	Crédit Mutuel Gestion
	Crédit Mutuel Immobilier
	Crédit Mutuel Investment Managers
	Factofrance
	Groupe La Française
	La Française AM
	La Française AM Finance Services
	La Française Group UK Finance Limited
	La Française Real Estate Managers
	La Française Sytematic Asset Management GmbH
	New Alpha Asset Management
	Targo Deutschland GmbH
	Targo Dienstleistungs GmbH
	Targo Factoring GmbH
	Targo Finanzberatung GmbH
	Targo Technology GmbH
	Targo Leasing GmbH
	TARGOBANK AG

Palier	Société
Presse	Affiches d'Alsace Lorraine
	Alsacienne de Portage des DNA
	Est Bourgogne Médias
	Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)
	Groupe Dauphiné Média
	Groupe Progrès
	Humanoid
	La Liberté de l'Est
	La Tribune
	Le Dauphiné libéré
	Le Républicain Lorrain
	Les Dernières Nouvelles d'Alsace
	L'Est républicain
	Madmoizelle
	Média portage
	Oddity H.
	Presse Diffusion
	Presstic Numerama
	Publiprint Province n° 1
	SAP Alsace
	SCI Le Progrès Confluence
	Société d'édition de l'hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)
	Ebra Events
	Ebra Médias Alsace
	Ebra Services
	Ebra Médias Lorraine Franche Comté
	Société d'Investissements Médias (SIM)
	AGIR
	EBRA Productions
	Est Info TV
	Les éditions du Quotiden

3.12.3 Principales règles de gestion

La collecte des données 2022 a démarré dès septembre 2021 afin de mobiliser l'ensemble des services concernés, organiser les paliers de remontée d'informations et les contrôles de cohérence. La collecte a été décomposée en recherche d'informations qualitatives puis quantitatives.

Les indicateurs RSE retenus s'appuient notamment sur :

- l'article 225 de la loi Grenelle 2 ;
- la réalisation des bilans d'émission de gaz à effet de serre ;
- le Décret 2011-829 du 11 juillet 2011 ;
- le bilan mutualiste ;
- la loi de transition énergétique pour la croissance verte, promulguée le 18 août 2015 ;
- l'article 173 de la loi sur la transition énergétique publiée le 31 décembre 2015 ;
- la transposition de la directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité (Ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et Décret n° 2017-1265 du 9 août 2017) ;
- la loi Sapin 2 sur la lutte contre la corruption adoptée le 8 novembre 2016 ;
- la loi sur le devoir de vigilance adoptée le 21 février 2017.

Indicateurs de gouvernance

Une partie des indicateurs est consacrée à la gouvernance mutualiste du groupe et du réseau des caisses locales. Les données de ce volet proviennent principalement d'une base informatique utilisée pour la gestion des mandats et fonctions des élus (alimentée par les directeurs des caisses de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au fur et à mesure des modifications institutionnelles intervenues dans leurs conseils) et par le bilan mutualiste (saisie dans un applicatif entre mi-janvier et fin février par les directeurs de caisses, pour renseigner les actions et faits institutionnels de l'année écoulée). Des données proviennent également du système d'information groupe contrôle de gestion, notamment les données sur le sociétariat.

Indicateurs sociaux

Concernant l'effectif, il s'agit des salariés, personnes physiques, inscrits au 31 décembre hors stagiaire, hors intérimaires, hors prestataires. Concernant les données sociales, le nombre total de jours d'absence inclut toutes les absences suivantes des collaborateurs en CDI, CDD ou alternance : les congés maladie indemnisés, les congés maladie non indemnisés, les congés maladies sans certificat médical, les accidents de travail, les congés spéciaux, les congés maladie enfant, les congés sans solde de longue durée (durée supérieure à un mois), les congés sabbatiques et les congés d'invalidité. Les absences non comptabilisées sont les congés payés ou jours conventionnels (RTT, ancienneté, mariage...) et les congés de maternité et de paternité. Enfin, la masse salariale dédiée à la formation n'intègre pas les subventions Fongecif. Concernant les entités françaises du groupe, les indicateurs de formation comprennent les heures de formations en présentiel et les heures en ligne pré requises aux heures en présentiel. À partir de l'exercice 2018, les heures de formation en e-learning sont également comptabilisées.

Indicateur de taux de formation à la transformation digitale : Périmètre de Cap Compétences comprenant les fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les banques CIC, les filiales françaises du socle social et certaines filiales étrangères. Au dénominateur : les collaborateurs en CDI au 31 octobre 2023 des entités du groupe relevant du socle social commun. Les apprentis, alternants et contrats de professionnalisation sont exclus ainsi que les collaborateurs qui étaient absents (absents longue durée, congés maternités, congés de fin de carrière, congés sans solde) au 31 décembre 2023. Au numérateur : les collaborateurs identifiés comme formés qui ont pu suivre ces formations jusqu'au 31 décembre 2023 à l'exception des collaborateurs entrés dans le groupe après le 31 octobre 2023 et de ce fait non inscrits à la formation.

Indicateurs sociétaux

La majorité des indicateurs sociétaux proviennent du système informatique groupe contrôle de gestion. Les critères et paramètres sont informatisés pour une plus grande fiabilité et traçabilité des informations fournies. En revanche, les indicateurs sociétaux sont largement complétés par des indicateurs qualitatifs prouvant les actions menées par les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur leur territoire.

Indicateurs environnementaux

Du fait de la nature des activités du groupe, les nuisances sonores, pollutions des sols ou autres formes de pollutions de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement sur les lieux d'implantation n'apparaissent pas significatifs. Le groupe n'a pas non plus d'impact majeur sur la biodiversité. Cependant, ces enjeux ont été nouvellement intégrés dans la réflexion globale RSE sans être inclus dans ce présent rapport. Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a enregistré aucune provision ou garantie dans sa comptabilité en matière d'environnement.

Les informations relatives au suivi des consommations énergétiques et des consommations d'eau n'étant pas disponibles pour l'ensemble des agences de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, un système de calcul a été déployé par Centre de Conseil et de Service (CCS) pour permettre d'estimer ces consommations lorsque cela était nécessaire.

Pour les entités étrangères non intégrées dans le système informatique du groupe, une collecte manuelle a été réalisée, puis importée dans l'applicatif de consolidation RSE. Cela concerne principalement la presse, les entités hors France de Cofidis, les entités hors France du GACM, TARGOBANK en Allemagne et TARGOBANK en Espagne.

L'essentiel des données reportées pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale (réseaux, sièges et filiales) est issu des consommations figurant sur les factures d'eau et d'énergies :

- consommation de chaud et froid issu des réseaux urbains : les consommations sont issues des fichiers fournis par les fournisseurs ;
- consommation d'électricité et gaz : les consommations sont issues des fichiers fournis par les fournisseurs. Seules les données concernant les régies font encore l'objet d'une saisie manuelle dans l'outil de collecte CONSOS et d'une extrapolation comme les consommations d'eau et celles des autres énergies ;
- consommation d'eau et d'autres énergies : les informations relatives au suivi de certaines consommations énergétiques et des consommations d'eau n'étant pas disponibles pour l'ensemble des bâtiments, un système de calcul a été déployé par CCS pour permettre d'estimer ces consommations lorsque cela est nécessaire.

Une extrapolation est effectuée pour compléter :

- les consommations mensuelles manquantes (proportionnellement aux mois saisis dans l'outil CONSOS),
- les consommations manquantes de certains compteurs (consommation moyenne au m² multipliée par la surface du bâtiment). Les données publiées couvrent, dans la majorité des cas, la période du 1^{er} novembre 2018 au 30 juin 2019 ; la période de la collecte a été modifiée en 2019 afin de permettre de garantir une meilleure couverture ;
- consommation de papier à usage interne : elle résulte des informations fournies par Sofedis (centrale d'achat de Crédit Mutuel Alliance Fédérale), de CCS pour l'activité reprographie, de fournisseurs extérieurs le cas échéant et du service en charge des abonnements de revues pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- consommation de papier à usage externe : en dehors des données de Sofedis, sont prises en compte les informations transmises par des entités de la filière informatique du groupe : Euro-Information Production et Euro P3C (envois de chèques, de cartes bleues, des extraits de compte) et de fournisseurs autres notamment pour l'élaboration de documents destinés à la communication ;
- déplacements : le nombre de kilomètres parcourus par les flottes automobiles et les nombres de litres de gasoil et d'essence consommés par ces flottes sont estimés à partir des informations transmises par CCS en charge de la gestion des flottes, sur la base des données obtenues à partir des cartes de règlement du carburant ou sur la base du suivi interne des entités consommatrices.

Cinquante-deux indicateurs font l'objet d'une revue de la publication, d'un audit des données (sur site ou à distance) sur la base d'une revue analytique, de tests substantifs par échantillon, de comparaison avec des ratios de performance sectoriels, d'entretiens et d'un rapport d'assurance comprenant l'attestation de présence et l'avis sur la sincérité par les commissaires aux comptes choisis comme organismes tiers indépendants. Ces indicateurs concernent majoritairement la totalité du périmètre de référence, sauf pour certains indicateurs spécifiques, comme précisé dans le tableau ci-dessous.

Informations relatives au règlement Taxonomie

Crédit Mutuel Alliance Fédérale, pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, a fait le choix de ne pas appliquer totalement la notice de la Commission européenne du 21 décembre 2023 sur l'interprétation et la mise en œuvre de certaines dispositions légales de l'Acte délégué sur les divulgations en vertu de l'article 8 du Règlement taxonomique de l'UE sur la déclaration des activités et actifs économiques éligibles à la taxonomie et alignés sur la taxonomie, compte tenu de sa publication tardive.

Alignement des ménages

L'ensemble des opérations de financement d'acquisition immobilière ou de financement de travaux de rénovation immobilière des ménages, ainsi que les prêts destinés à financer l'acquisition d'un véhicule accordés depuis le 1^{er} janvier 2022 ont été considérés comme intégralement éligibles conformément au règlement délégué (UE) 2021/2178 du 06 juillet 2021. Afin de déterminer l'alignement de ces actifs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est appuyé sur les informations disponibles dans son système d'informations pour chaque catégorie de prêts éligibles (prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels, prêts à la rénovation de bâtiments, prêts pour véhicules).

Les prêts à la rénovation de bâtiments et les prêts pour véhicules ont été considérés comme non alignés faute d'informations disponibles, notamment s'agissant des critères DNSH (do not significant harm).

Afin de déterminer l'alignement de ses prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels, Crédit mutuel Alliance Fédérale a classé ses différentes expositions, selon la date de construction du bâtiment (ou de délivrance du permis de construire), sur les normes existantes RT 2012 et RE 2020, ainsi que sur les DPE collectés en direct ou auprès de l'agence de la transition énergétique (ADEME). Ces différentes données ont été complétées par l'analyse des risques physiques menée par Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur ses portefeuilles. L'ensemble des prêts exposés aux risques climatiques physiques ont ainsi été considérés comme non alignés sur la taxonomie.

Pour les constructions neuves, dans le cas où la date de permis de construire n'est pas connue, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix d'évaluer la date de construction sur la base de la date d'obtention du prêt garanti par un bien immobilier, et ainsi déduire les consommations d'énergie primaire maximale à respecter pour que le bien immobilier soit aligné.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a pas appliqué les garanties sociales minimales à ses expositions sur les ménages, les considérant comme inadaptées au cas des ménages.

Le Green Asset ratio des ménages a été calculé sur la base de la valeur comptable brute des ménages et non sur le total des actifs couverts par la taxonomie, comme c'est le cas pour le GAR total.

Alignement des entreprises

Concernant les opérations de financement des entreprises financières et non financières, Crédit Mutuel Alliance Fédérale, a procédé à une recherche de l'éligibilité et de l'alignement publiés par ses contreparties au sein de leur document d'enregistrement universel, rapport de gestion ou déclaration de performance extra financière, publiés en 2023 lorsque l'objet du financement n'est pas connu. Les ratios ainsi publiés par ses contreparties ont servi de base pour pondérer les encours relatifs à ces entreprises. Dans le cas de financement dédiés, l'éligibilité de l'activité a été considérée selon le code NACE de l'activité et des échanges bilatéraux ont été menés afin de déterminer le respect des différents critères menant ou non à l'alignement de l'activité.

A noter que dans le cas d'une exposition sur une filiale qui ne publie pas d'informations relatives à l'alignement de son activité en propre, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix de s'appuyer sur le ratio publié par sa maison mère.

Les Green Asset ratios des entreprises financières et non financières ont été respectivement calculés sur la base de la valeur comptable brute des entreprises financières et non financières soumises à NFRD et non sur le total des actifs couverts par la taxonomie, comme c'est le cas pour le GAR total.

Alignement des collectivités locales

Les administrations locales sont incluses au numérateur du Green Asset Ratio dès lors que l'objet du financement est connu. En cas de prêts non affectés, l'exposition est exclue du périmètre des actifs couverts et sont reclassés en expositions souveraines.

Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux

L'alignement des suretés obtenues n'a pas été calculé en l'absence d'informations probantes permettant de justifier l'alignement.

Alignement des activités liées au gaz fossile et au nucléaire

Afin de mesurer l'alignement de ses expositions au gaz fossile et au nucléaire, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est appuyé sur les ratios d'éligibilité et d'alignement de ses contreparties publiés au sein de leur document d'enregistrement universel en 2023. Les ICP pour lesquels les tableaux des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile doivent être publiés sont détaillés dans cette déclaration de performance extra-financière. Les tableaux relatifs aux activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile pour les activités économiques alignées à la taxonomie verte, les activités économiques éligibles mais non alignées à la taxonomie verte et les activités économiques non éligibles à la taxonomie verte ont été présentés pour les expositions sur encours au bilan. Ces tableaux n'ont pas été reproduits pour les expositions hors bilan ni pour le flux de nouvelles expositions au bilan ou hors bilan.

Éligibilité des actifs aux autres objectifs environnementaux

Conformément à l'article 5 du règlement délégué (UE) 2023/2486, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est tenu de publier l'éligibilité de son portefeuille aux quatre objectifs climatiques (protection des ressources aquatiques et marines, transition vers une économie circulaire, prévention et réduction de la pollution, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes). Faute d'informations disponibles, publiés par ses contreparties, Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a pas pu procéder à l'analyse de l'éligibilité et a donc fait le choix de ne pas les inclure dans son ratio d'éligibilité. À compter de 2025, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'appuiera sur les données publiées par ses contreparties NFRD dans leurs rapports de durabilité pour publier l'éligibilité de son portefeuille sur l'ensemble du périmètre de la taxonomie.

3.13 INFORMATIONS RELATIVES AUX EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Informations sur les thématiques nouvellement traitées dans le cadre de la DPEF et exclues du tableau de concordance :

■ lutte contre la précarité alimentaire : non applicable ;

■ respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitabile et durable : non applicable.

Article R.225-105 et L.225-102-1 du Code de commerce	Paragraphe
Modèle d'affaires	3.2.2 ; 3.2.3
Risques extra-financiers	3.3
Politiques menées/résultats de ces politiques	3.2.4
1° Informations sociales :	
a) Emploi :	
▪ l'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge, et par zone géographique	3.7.5
▪ les embauches et les licenciements	3.7.5
▪ les rémunérations et leur évolution	3.7.5
b) Organisation du travail :	
▪ l'organisation du temps de travail	3.7.5
▪ l'absentéisme	3.7.5
c) Santé et sécurité :	
▪ les conditions de santé et de sécurité au travail	3.7.3
▪ les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles ^[1]	3.7.5
d) Relations sociales :	
▪ l'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	3.7.4
▪ le bilan des accords collectifs, notamment en matière de santé et de sécurité au travail	3.7.4
e) Formation :	
▪ les politiques mises en œuvre en matière de formation, notamment en matière de protection de l'environnement	3.7.2
▪ le nombre total d'heures de formation	3.7.5

Article R.225-105 et L.225-102-1 du Code du commerce	Paragraphe
f) Égalité de traitement :	
▪ les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	3.7.1
▪ les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	3.7.1
▪ la politique de lutte contre les discriminations	3.7.1
2° Informations environnementales :	
a) Politique générale en matière environnementale :	
▪ l'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	3.8.1
▪ les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	3.8.1
▪ le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	-
b) Pollution :	
▪ les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	3.8.6
▪ la prise en compte de toute forme de pollution spécifique à une activité, notamment les nuisances sonores et lumineuses	3.8.1
c) Économie circulaire :	
▪ la prévention et gestion des déchets	3.8.1
▪ les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	3.8.1
▪ les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	3.8.1
▪ l'utilisation durable des ressources	3.8.1
▪ la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	3.8.1
▪ la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	3.8.1
▪ la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	3.8.1
▪ l'utilisation des sols	NA
d) Changement climatique :	
▪ les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	3.8.1
▪ les mesures prises pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique	3.8.5 ; 3.8.6
▪ les objectifs de réduction fixés volontairement à moyen long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les moyens mis en œuvre à cet effet	3.2.4.2 ; 3.8.1 à 3.8.5
e) Protection de la biodiversité :	
▪ les mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité	3.8.7
3° Informations sociétales	
a) Engagements sociétaux en faveur du développement durable :	
▪ l'impact de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement local	3.7.1 ; 3.6.3 à 3.6.6
▪ l'impact de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales ^[2]	3.6.3 ; 3.6.4
▪ les relations entretenues avec les parties prenantes de la société et les modalités du dialogue avec celles-ci	3.2.3 ; 3.4.1 ; 3.5.2
▪ les actions de partenariat ou de mécénat	3.2.3 ; 3.6.4
b) Sous-traitance et fournisseurs :	
▪ la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	3.6.1
▪ la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale;	3.6.2
c) Loyauté des pratiques :	
▪ les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	3.4.3

Article R.225-105 et L.225-102-1 du Code du commerce

Paragraphe

Informations complémentaires

1° Informations relatives à la lutte contre la corruption :

- les actions engagées pour prévenir la corruption 3.4.3

2° Informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme

a) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives :

- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective 3.7.4; 3.7.5
- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession 3.7.1; 3.7.5
- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire 3.6.1; 3.6.2; 3.7.5
- à l'abolition effective du travail des enfants 3.6.1; 3.6.2; 3.7.5

b) Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme 3.4.3, 3.11.3

3° Autres informations

Engagements sociétaux en faveur :

- de la lutte contre la précarité alimentaire 3.6.4
- du respect du bien-être animal NC
- d'une alimentation responsable, équitable et durable NC
- du lien Nation-armée NC
- de l'engagement dans les réserves NC
- de la pratique d'activités physiques et sportives 3.6.4
- des personnes en situation de handicap 3.7.1

Les postes d'émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre liées aux activités de transport amont et aval 3.8.1

Plan d'action visant à réduire les émissions (recours aux modes ferroviaire et fluvial, aux biocarburants et à l'électromobilité) 3.8.1

[1] Seul le nombre d'accidents de travail est reporté.

[2] Crédit Mutuel Alliance Fédérale évoque son impact territorial à travers son implantation locale. Son activité n'a pas d'impact en revanche sur les populations riveraines.

3.14 ANNEXES

Modèles généraux

- Modèle 1 : Actifs entrant dans le calcul du GAR
- Modèle 2 : GAR Informations par secteur
- Modèle 3 : ICP GAR Encours
- Modèle 4 : ICP GAR Flux
- Modèle 5 : ICP des expositions de hors bilan

Modèles spécifiques aux activités liées au gaz fossiles et au nucléaire

- Modèle 1 : Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile
- Modèle 2 : Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur)
- Modèle 3 : Activités économiques alignées sur la taxonomie (numérateur)
- Modèle 4 : Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci
- Modèle 5 : Activités économiques non éligibles à la taxonomie

Modèles généraux

MODÈLE 1 - ACTIFS ENTRANT DANS LE CALCUL DU GREEN ASSET RATIO (GAR)

Les informations de ce modèle sont établies sur la base des chiffres d'affaires et sur la base des dépenses d'investissement (Capex) des contreparties.

Présentation fondée sur le chiffre d'affaires des contreparties

		a	b	c	d	e	f
		Date de référence des informations 2023					
		Atténuation du changement climatique (CCM)					
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					
		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)					
Million EUR		Valeur comptable brute totale			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
	GAR - ACTIFS COUVERTS PAR LE NUMÉRATEUR ET LE DÉNOMINATEUR						
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	296 247	198 302	31 170	30 352	14	443
2	Entreprises financières	21 912	913	96	0	3	58
3	Établissements de crédit	9 735	57	0	0	0	0
4	- Prêts et avances	4 188	7	0	0	0	0
5	- Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	5 546	50	0	0	0	0
6	- Instruments de capitaux propres	0	0	0	-	0	0
7	Autres entreprises financières	12 177	856	96	0	3	58
8	dont entreprises d'investissement	4	0	0	0	0	0
9	- Prêts et avances	4	0	0	0	0	0
10	- Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0
11	- Instruments de capitaux propres	0	0	0	-	0	0
12	dont sociétés de gestion	137	0	0	0	0	0
13	- Prêts et avances	137	0	0	0	0	0
14	- Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0
15	- Instruments de capitaux propres	0	0	0	-	0	0
16	dont entreprises d'assurance	8 962	699	87	0	3	49
17	- Prêts et avances	23	0	0	0	0	0
18	- Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0
19	- Instruments de capitaux propres	8 940	699	87	-	3	49
20	Entreprises non financières	16 508	3 534	722	0	11	385
21	- Prêts et avances	16 314	3 534	722	0	11	385
22	- Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	179	0	0	0	0	0
23	- Instruments de capitaux propres	14	0	0	-	0	0
24	Ménages	251 471	193 779	30 352	30 352	0	0
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	190 657	190 657	30 352	30 352	0	0
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	1 426	1 426	0	0	0	0
27	dont prêts pour véhicules à moteur	4 714	1 696	0	0	0	0
28	Financement d'administrations locales	6 340	76	0	0	0	0
29	Financement du logement	76	76	0	0	0	0
30	Autres financements d'administrations locales	6 264	0	0	0	0	0
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	16	0	0	0	0	0
32	Autres actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais couverts par le dénominateur)	328 283	0	0	0	0	0
33	Entreprises financières et entreprises non financières	291 440	-	-	-	-	-
34	PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	266 190	-	-	-	-	-
35	- Prêts et avances	247 895	-	-	-	-	-
36	<i>dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux</i>	38 700	-	-	-	-	-
37	<i>dont prêts à la rénovation de bâtiments</i>	0	-	-	-	-	-
38	- Titres de créance	11 466	-	-	-	-	-
39	- Instruments de capitaux propres	6 828	-	-	-	-	-

g	h	i	j	ab	ac	ad	ae	af
Date de référence des informations 2023								
Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)				
Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				
	Dont utilisation du produit		Dont habilitant		Dont utilisation du produit		Dont transitoire	Dont habilitant
1 004	468	0	468	199 306	31 638	30 352	14	911
981	467	0	467	1 894	563	0	3	525
0	0	0	0	57	0	0	0	0
0	0	0	0	7	0	0	0	0
0	0	0	0	50	0	0	0	0
0	0	-	0	0	0	-	0	0
981	467	0	467	1 836	563	0	3	525
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	-	0	0	0	-	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	-	0	0	0	-	0	0
981	467	0	467	1 680	554	0	3	516
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
981	467	-	467	1 680	554	-	3	516
23	1	0	1	3 557	723	0	11	386
23	1	0	1	3 557	723	0	11	386
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	-	0	0	0	-	0	0
0	0	0	0	193 779	30 352	30 352	0	0
0	0	0	0	190 657	30 352	30 352	0	0
0	0	0	0	1 426	0	0	0	0
-	-	-	-	1 696	0	0	0	0
0	0	0	0	76	0	0	0	0
0	0	0	0	76	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-

	a	b	c	d	e	f
Date de référence des informations 2023						
Atténuation du changement climatique (CCM)						
Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)						
Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)						
Million EUR	Valeur comptable brute totale			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD	25 251	-	-	-	-
41	- Prêts et avances	21 461	-	-	-	-
42	- Titres de créance	3 496	-	-	-	-
43	- Instruments de capitaux propres	294	-	-	-	-
44	Dérivés	1 525	-	-	-	-
45	Prêts interbancaires à vue	4 505	-	-	-	-
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 078	-	-	-	-
47	Autres actifs (goodwill, matières premières, etc.)	29 736	-	-	-	-
48	Total des actifs GAR	624 530	198 302	31 170	30 352	14 443
49	Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR	190 418	-	-	-	-
50	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	63 683	-	-	-	-
51	Expositions sur des banques centrales	100 322	-	-	-	-
52	Portefeuille de négociation	26 413	-	-	-	-
53	Total des actifs	814 949	198 302	31 170	30 352	14 443
EXPOSITIONS DE HORS-BILAN - ENTREPRISES SOUMISES AUX OBLIGATIONS DE PUBLICATION DE LA NFRD						
54	Garanties financières	26 827	3 415	1 146	0	16 871
55	Actifs sous gestion	148 924	5 385	1 257	0	86 716
56	dont titres de créance	45 139	2 858	539	0	34 239
57	dont instruments de capitaux propres	16 419	1 518	456	0	8 370

1. Ce modèle comprend des informations sur les prêts et avances, les titres de créances et les instruments de capitaux propres du portefeuille bancaire qui concernent des entreprises financières, des entreprises non financières, PME incluses, des ménages (immobilier résidentiel, prêts à la rénovation de logements et prêts automobiles uniquement) et des administrations locales/municipalités (financement de logements).

2. Les catégories comptables d'actifs financiers suivantes sont à prendre en considération : Actifs financiers au coût amorti, actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées, actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, et sûretés immobilières saisies par les établissements de crédit en échange de l'annulation de dettes.

3. Les banques qui ont des filiales en dehors de l'UE doivent fournir ces informations séparément pour les expositions sur des contreparties hors UE. Pour les expositions hors UE, si l'absence d'exigences et de méthodes communes en matière de publication d'informations pose des difficultés supplémentaires, puisque la taxonomie de l'UE et la directive ne s'appliquent qu'au niveau de l'Union, les établissements de crédit ayant des filiales dans des pays tiers devraient, compte tenu de l'importance de ces expositions pour eux, publier dans toute la mesure du possible, un GAR distinct pour leurs expositions hors UE, sous forme d'estimations et de fourchettes, en s'aidant d'approximations et en expliquant les hypothèses, les réserves et les limitations.

4. Pour les prêts automobiles, les établissements n'incluent que les expositions créées après la date d'entrée en application de l'obligation de publication.

g	h	i	j	ab	ac	ad	ae	af	
Date de référence des informations 2023									
Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)					
Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					
Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)					
		Dont utilisation du produit		Dont habilitant					
		Dont utilisation du produit		Dont habilitant		Dont utilisation du produit		Dont transitoire	
		Dont utilisation du produit		Dont habilitant		Dont utilisation du produit		Dont transitoire	
		Dont utilisation du produit		Dont habilitant		Dont utilisation du produit		Dont transitoire	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1 004	468	0	468	199 306	31 638	30 352	14	911	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
1 004	468	0	468	199 306	31 638	30 352	14	911	
53	1	0	1	3 468	1 147	0	16	872	
87	9	0	9	5 472	1 266	0	86	724	
31	0	0	0	2 889	539	0	34	239	
14	5	0	5	1 532	461	0	8	375	

Présentation fondée sur les dépenses d'investissement (Capex) des contreparties

	a	b	c	d	e	f	
	Date de référence des informations 2023						
	Atténuation du changement climatique (CCM)						
	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)						
	Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)						
Million EUR	Valeur comptable brute totale	Dont utilisation du produit		Dont transitoire		Dont habitant	
	GAR - ACTIFS COUVERTS PAR LE NUMÉRATEUR ET LE DÉNOMINATEUR						
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	296 247	200 305	31 744	30 352	59	646
2	Entreprises financières	21 912	971	175	0	10	96
3	Établissements de crédit	9 735	10	1	0	0	1
4	- Prêts et avances	4 188	10	1	0	0	1
5	- Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	5 546	0	0	0	0	0
6	- Instruments de capitaux propres	0	0	0	-	0	0
7	Autres entreprises financières	12 177	961	174	0	10	95
8	dont entreprises d'investissement	4	0	0	0	0	0
9	- Prêts et avances	4	0	0	0	0	0
10	- Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0
11	- Instruments de capitaux propres	0	0	0	-	0	0
12	dont sociétés de gestion	137	0	0	0	0	0
13	- Prêts et avances	137	0	0	0	0	0
14	- Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0
15	- Instruments de capitaux propres	0	0	0	-	0	0
16	dont entreprises d'assurance	8 962	699	139	0	9	61
17	- Prêts et avances	23	0	0	0	0	0
18	- Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0
19	- Instruments de capitaux propres	8 940	699	139	-	9	61
20	Entreprises non financières	16 508	5 478	1 217	0	49	550
21	- Prêts et avances	16 314	5 478	1 217	0	49	550
22	- Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	179	0	0	0	0	0
23	- Instruments de capitaux propres	14	0	0	-	0	0
24	Ménages	251 471	193 779	30 352	30 352	0	0
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	190 657	190 657	30 352	30 352	0	0
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	1 426	1 426	0	0	0	0
27	dont prêts pour véhicules à moteur	4 714	1 696	0	0	0	0
28	Financement d'administrations locales	6 340	76	0	0	0	0
29	Financement du logement	76	76	0	0	0	0
30	Autres financements d'administrations locales	6 264	0	0	0	0	0
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	16	0	0	0	0	0
32	Autres actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais couverts par le dénominateur)	328 283	0	0	0	0	0
33	Entreprises financières et entreprises non financières	291 440	-	-	-	-	-
34	PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	266 190	-	-	-	-	-
35	- Prêts et avances	247 895	-	-	-	-	-
36	<i>dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux</i>	38 700	-	-	-	-	-
37	<i>dont prêts à la rénovation de bâtiments</i>	0	-	-	-	-	-
38	- Titres de créance	11 466	-	-	-	-	-
39	- Instruments de capitaux propres	6 828	-	-	-	-	-

g	h	i	j	ab	ac	ad	ae	af
Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)				
Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				
	Dont utilisation du produit		Dont habilitant		Dont utilisation du produit		Dont transitoire	Dont habilitant
5 891	40	0	0	206 196	31 784	30 352	59	647
970	17	0	0	1 941	192	0	10	96
10	0	0	0	20	1	0	0	1
10	0	0	0	20	1	0	0	1
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	-	0	0	0	-	0	0
960	17	0	0	1 921	191	0	10	95
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	-	0	0	0	-	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	-	0	0	0	-	0	0
699	17	0	0	1 398	156	0	9	61
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
699	17	-	0	1 398	156	-	9	61
4 921	23	0	0	10 399	1 240	0	49	550
4 921	23	0	0	10 399	1 240	0	49	550
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	-	0	0	0	-	0	0
0	0	0	0	193 779	30 352	30 352	0	0
0	0	0	0	190 657	30 352	30 352	0	0
0	0	0	0	1 426	0	0	0	0
-	-	-	-	1 696	0	0	0	0
0	0	0	0	76	0	0	0	0
0	0	0	0	76	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-

	a	b	c	d	e	f
Date de référence des informations 2023						
Atténuation du changement climatique (CCM)						
Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)						
Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)						
Million EUR	Valeur comptable brute totale			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD	25 251	-	-	-	-
41	- Prêts et avances	21 461	-	-	-	-
42	- Titres de créance	3 496	-	-	-	-
43	- Instruments de capitaux propres	294	-	-	-	-
44	Dérivés	1 525	-	-	-	-
45	Prêts interbancaires à vue	4 505	-	-	-	-
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 078	-	-	-	-
47	Autres actifs (goodwill, matières premières, etc.)	29 736	-	-	-	-
48	Total des actifs GAR	624 530	200 305	31 744	30 352	59
49	Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR	190 418	-	-	-	-
50	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	63 683	-	-	-	-
51	Expositions sur des banques centrales	100 322	-	-	-	-
52	Portefeuille de négociation	26 413	-	-	-	-
53	Total des actifs	814 949	200 779	31 744	30 352	59
	EXPOSITIONS DE HORS-BILAN - ENTREPRISES SOUMISES AUX OBLIGATIONS DE PUBLICATION DE LA NFRD					
54	Garanties financières	26 827	3 872	1 146	0	32
55	Actifs sous gestion	148 924	9 746	1 868	0	83
56	dont titres de créance	45 139	5 029	939	0	25
57	dont instruments de capitaux propres	16 419	3 671	577	0	33

1. Ce modèle comprend des informations sur les prêts et avances, les titres de créances et les instruments de capitaux propres du portefeuille bancaire qui concernent des entreprises financières, des entreprises non financières, PME incluses, des ménages (immobilier résidentiel, prêts à la rénovation de logements et prêts automobiles uniquement) et des administrations locales/municipalités (financement de logements).

2. Les catégories comptables d'actifs financiers suivantes sont à prendre en considération : Actifs financiers au coût amorti, actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées, actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, et sûretés immobilières saisies par les établissements de crédit en échange de l'annulation de dettes.

3. Les banques qui ont des filiales en dehors de l'UE doivent fournir ces informations séparément pour les expositions sur des contreparties hors UE. Pour les expositions hors UE, si l'absence d'exigences et de méthodes communes en matière de publication d'informations pose des difficultés supplémentaires, puisque la taxonomie de l'UE et la directive ne s'appliquent qu'au niveau de l'Union, les établissements de crédit ayant des filiales dans des pays tiers devraient, compte tenu de l'importance de ces expositions pour eux, publier dans toute la mesure du possible, un GAR distinct pour leurs expositions hors UE, sous forme d'estimations et de fourchettes, en s'aidant d'approximations et en expliquant les hypothèses, les réserves et les limitations.

4. Pour les prêts automobiles, les établissements n'incluent que les expositions créées après la date d'entrée en application de l'obligation de publication.

g	h	i	j	ab	ac	ad	ae	af	
Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)					
Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					
Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)					
		Dont utilisation du produit		Dont habilitant					
		Dont utilisation du produit		Dont habilitant		Dont transitoire		Dont habilitant	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5 891	40	0	0	206 196	31 784	30 352	59	647	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
5 891	40	0	0	206 670	31 784	30 352	59	647	
3 765	4	0	1	7 637	1 150	0	32	804	
9 742	12	0	0	19 488	1 880	0	83	1 001	
5 217	3	0	0	10 245	942	0	25	582	
3 677	5	0	0	7 348	581	0	33	262	

Les informations relatives à l'éligibilité du portefeuille aux objectifs environnementaux (ressources aquatiques et marines, économie circulaire, prévention et réduction de la pollution, biodiversité et écosystèmes) n'ont pas pu être collectées, faute de données publiées par les contreparties NFRD au sein de leur déclaration de performance extra-financière pour l'exercice 2023. Elles seront produites et intégrées au calcul du ratio d'éligibilité à compter de l'exercice 2024.

MODÈLE 2 - GREEN ASSET RATIO : INFORMATIONS PAR SECTEUR

Les informations de ce modèle sont établies uniquement sur la base des chiffres d'affaires et sur la base des dépenses d'investissement (Capex) des contreparties.

Présentation fondée sur le chiffre d'affaires des contreparties

		a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)	
Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR	
1	A01.11-Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses	36	0	-	-	36	0	-	-	36	0	-	-
2	A01.13-Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
3	A01.21-Culture de la vigne	20	0	-	-	20	0	-	-	20	0	-	-
4	A01.45-Élevage d'ovins et de caprins	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
5	A01.49-Élevage d'autres animaux	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
6	A02.20-Exploitation forestière	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
7	B08.11-Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
8	B08.12-Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	16	2	-	-	16	0	-	-	16	2	-	-
9	B08.99-Autres activités extractives n.c.a.	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
10	B09.10-Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures	76	0	-	-	76	0	-	-	76	0	-	-
11	B09.90-Activités de soutien aux autres industries extractives	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
12	C10.12-Transformation et conservation de la viande de volaille	9	0	-	-	9	0	-	-	9	0	-	-
13	C10.39-Autre transformation et conservation de fruits et légumes	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
14	C10.51-Exploitation de laiteries et fabrication de fromage	8	0	-	-	8	0	-	-	8	0	-	-
15	C10.61-Travail des grains	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-
16	C10.71-Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-
17	C10.72-Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
18	C10.73-Fabrication de pâtes alimentaires	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
19	C10.81-Fabrication de sucre	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
20	C10.82-Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
21	C10.85-Fabrication de plats préparés	10	0	-	-	10	0	-	-	10	0	-	-
22	C10.86-Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
23	C10.89-Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.	4	0	-	-	4	0	-	-	4	0	-	-

	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)	
Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR	
24 C11.01-Production de boissons alcooliques distillées	27	0	-	-	27	0	-	-	27	0	-	-
25 C11.02-Production de vin (de raisin)	83	0	-	-	83	0	-	-	83	0	-	-
26 C11.05-Fabrication de bière	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-
27 C11.07-Industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraichissantes	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
28 C13.92-Fabrication d'articles textiles, sauf habillement	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
29 C13.96-Fabrication d'autres textiles techniques et industriels	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
30 C15.11-Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures	17	0	-	-	17	0	-	-	17	0	-	-
31 C15.12-Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
32 C16.23-Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
33 C16.24-Fabrication d'emballages en bois	35	0	-	-	35	0	-	-	35	0	-	-
34 C17.12-Fabrication de papier et de carton	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
35 C17.21-Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton	4	0	-	-	4	0	-	-	4	0	-	-
36 C18.12-Autre imprimerie (labeur)	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
37 C19.20-Reproduction d'enregistrements	12	0	-	-	12	0	-	-	12	0	-	-
38 C20.11-Fabrication de gaz industriels	131	0	-	-	131	0	-	-	131	0	-	-
39 C20.14-Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
40 C20.15-Fabrication de produits azotés et d'engrais	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
41 C20.16-Fabrication de matières plastiques de base	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
42 C20.20-Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
43 C20.41-Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	12	0	-	-	12	0	-	-	12	0	-	-
44 C20.42-Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	86	0	-	-	86	0	-	-	86	0	-	-
45 C20.53-Fabrication d'huiles essentielles	55	0	-	-	55	0	-	-	55	0	-	-
46 C20.59-Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	4	0	-	-	4	0	-	-	4	0	-	-
47 C21.10-Fabrication de produits pharmaceutiques de base	15	0	-	-	15	0	-	-	15	0	-	-
48 C21.20-Fabrication de préparations pharmaceutiques	94	0	-	-	94	0	-	-	94	0	-	-
49 C22.11-Fabrication et rechapage de pneumatiques	8	0	-	-	8	0	-	-	8	0	-	-

	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)
Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Mn EUR		Mn EUR									
50 C22.19-Fabrication d'autres articles en caoutchouc	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
51 C22.21-Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
52 C22.22-Fabrication d'emballages en matières plastiques	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
53 C22.23-Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	8	0	-	-	8	0	-	-	8	0	-	-
54 C22.29-Fabrication d'autres articles en matières plastiques	79	0	-	-	79	0	-	-	79	0	-	-
55 C23.11-Fabrication de verre plat	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
56 C23.12-Façonnage et transformation du verre plat	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
57 C23.19-Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique	19	0	-	-	19	0	-	-	19	0	-	-
58 C23.20-Fabrication de produits réfractaires	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
59 C23.32-Fabrication de briques, tuiles et produits de construction, en terre cuite	14	0	-	-	14	0	-	-	14	0	-	-
60 C23.51-Fabrication de ciment	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-
61 C23.61-Fabrication d'éléments en béton pour la construction	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
62 C23.62-Fabrication d'éléments en plâtre pour la construction	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
63 C23.63-Fabrication de béton prêt à l'emploi	10	0	-	-	10	0	-	-	10	0	-	-
64 C23.64-Fabrication de mortiers et bétons secs	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
65 C23.99-Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.	28	4	-	-	28	0	-	-	28	4	-	-
66 C24.10-Sidérurgie	22	1	-	-	22	0	-	-	22	1	-	-
67 C24.20-Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
68 C24.33-Profilage à froid par formage ou pliage	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
69 C24.43-Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
70 C24.45-Métallurgie des autres métaux non ferreux	4	0	-	-	4	0	-	-	4	0	-	-
71 C24.51-Fonderie de fonte	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
72 C25.11-Fabrication de structures métalliques et de parties de structures	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
73 C25.12-Fabrication de portes et fenêtres en métal	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-
74 C25.50-Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres	14	0	-	-	14	0	-	-	14	0	-	-
75 C25.62-Décolletage	60	0	-	-	60	0	-	-	60	0	-	-

	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)
Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Mn EUR		Mn EUR									
76 C25.72-Fabrication de serrures et de ferrures	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
77 C25.94-Fabrication de vis et de boulons	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
78 C25.99-Fabrication d'autres produits métalliques n.c.a.	6	0	-	-	6	0	-	-	6	0	-	-
79 C26.11-Fabrication de composants électroniques	46	0	-	-	46	0	-	-	46	0	-	-
80 C26.12-Fabrication de cartes électroniques assemblées	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-
81 C26.20-Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques	19	0	-	-	19	0	-	-	19	0	-	-
82 C26.30-Fabrication d'équipements de communication	10	0	-	-	10	0	-	-	10	0	-	-
83 C26.51-Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation	53	0	-	-	53	0	-	-	53	0	-	-
84 C26.60-Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
85 C26.70-Fabrication de matériels optique et photographique	4	0	-	-	4	0	-	-	4	0	-	-
86 C27.11-Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	30	0	-	-	30	0	-	-	30	0	-	-
87 C27.12-Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	15	3	-	-	15	0	-	-	15	3	-	-
88 C27.20-Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
89 C27.32-Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
90 C27.33-Fabrication de matériel d'installation électrique	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
91 C27.40-Fabrication d'appareils d'éclairage électrique	1	1	-	-	1	0	-	-	1	1	-	-
92 C27.51-Fabrication d'appareils électroménagers	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
93 C27.90-Fabrication d'autres matériels électriques	12	0	-	-	12	0	-	-	12	0	-	-
94 C28.11-Fabrication de moteurs et turbines, à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules	56	4	-	-	56	0	-	-	56	4	-	-
95 C28.13-Fabrication d'autres pompes et compresseurs	16	0	-	-	16	0	-	-	16	0	-	-
96 C28.15-Fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
97 C28.22-Fabrication de matériel de levage et de manutention	125	2	-	-	125	0	-	-	125	2	-	-
98 C28.25-Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels	9	0	-	-	9	0	-	-	9	0	-	-
99 C28.29-Fabrication de machines diverses d'usage général	30	0	-	-	30	0	-	-	30	0	-	-

	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)
Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Mn EUR		Mn EUR									
100 C28.30-Fabrication de machines agricoles et forestières	27	3	-	-	27	0	-	-	27	3	-	-
101 C28.91-Fabrication de machines pour la métallurgie	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
102 C28.93-Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
103 C28.99-Fabrication d'autres machines d'usage spécifique n.c.a.	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
104 C29.10-Construction de véhicules automobiles	465	7	-	-	465	0	-	-	465	7	-	-
105 C29.20-Fabrication de carrosseries et remorques	5	1	-	-	5	0	-	-	5	1	-	-
106 C29.31-Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles	8	0	-	-	8	0	-	-	8	0	-	-
107 C29.32-Fabrication d'autres équipements automobiles	64	2	-	-	64	0	-	-	64	2	-	-
108 C30.11-Construction de navires et de structures flottantes	19	0	-	-	19	0	-	-	19	0	-	-
109 C30.12-Construction de bateaux de plaisance	10	3	-	-	10	0	-	-	10	3	-	-
110 C30.20-Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant	42	24	-	-	42	0	-	-	42	24	-	-
111 C30.30-Construction aéronautique et spatiale	342	0	-	-	342	0	-	-	342	0	-	-
112 C32.11-Frappe de pièces de monnaie	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-
113 C32.12-Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
114 C32.50-Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire	8	0	-	-	8	0	-	-	8	0	-	-
115 C32.91-Fabrication d'articles de broserie	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
116 C32.99-Autres activités manufacturières n.c.a.	45	0	-	-	45	0	-	-	45	0	-	-
117 C33.11-Réparation d'ouvrages en métaux	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
118 C33.12-Réparation de machines et équipements mécaniques	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
119 C33.16-Réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux	194	0	-	-	194	0	-	-	194	0	-	-
120 C33.20-Installation de machines et d'équipements industriels	7	1	-	-	7	0	-	-	7	1	-	-
121 D35.11-Production d'électricité	177	3	-	-	177	0	-	-	177	3	-	-
122 D35.12-Transport d'électricité	7	2	-	-	7	0	-	-	7	2	-	-
123 D35.13-Distribution d'électricité	123	41	-	-	123	0	-	-	123	41	-	-
124 D35.14-Commerce d'électricité	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
125 D35.21-Production de combustibles gazeux	8	0	-	-	8	0	-	-	8	0	-	-
126 D35.22-Distribution de combustibles gazeux par conduites	14	0	-	-	14	0	-	-	14	0	-	-

Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab	
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)				
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		
	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)	
127	D35.23-Commerce de combustibles gazeux par conduites	15	0	-	-	15	0	-	-	15	0	-	-
128	D35.30-Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	22	3	-	-	22	0	-	-	22	3	-	-
129	E36.00-Captage, traitement et distribution d'eau	68	21	-	-	68	0	-	-	68	21	-	-
130	E37.00-Collecte et traitement des eaux usées	15	5	-	-	15	0	-	-	15	5	-	-
131	E38.11-Collecte des déchets non dangereux	57	3	-	-	57	0	-	-	57	3	-	-
132	E38.12-Collecte des déchets dangereux	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
133	E38.21-Traitement et élimination des déchets non dangereux	5	1	-	-	5	0	-	-	5	1	-	-
134	E38.22-Traitement et élimination des déchets dangereux	7	1	-	-	7	0	-	-	7	1	-	-
135	E38.31-Démantèlement d'épaves	6	0	-	-	6	0	-	-	6	0	-	-
136	E38.32-Récupération de déchets triés	39	1	-	-	39	0	-	-	39	1	-	-
137	E39.00-Dépollution et autres services de gestion des déchets	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
138	F41.10-Supports juridiques de programmes	323	64	-	-	323	0	-	-	323	64	-	-
139	F41.20-Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	80	9	-	-	80	0	-	-	80	9	-	-
140	F42.11-Construction de routes et autoroutes	147	17	-	-	147	0	-	-	147	17	-	-
141	F42.12-Construction de voies ferrées de surface et souterraines	64	7	-	-	64	0	-	-	64	7	-	-
142	F42.13-Construction de ponts et tunnels	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
143	F42.21-Construction de réseaux pour fluides	20	5	-	-	20	0	-	-	20	5	-	-
144	F42.22-Construction de réseaux électriques et de télécommunications	80	10	-	-	80	0	-	-	80	10	-	-
145	F42.91-Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
146	F42.99-Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.	19	1	-	-	19	0	-	-	19	1	-	-
147	F43.11-Travaux de démolition	31	0	-	-	31	0	-	-	31	0	-	-
148	F43.12-Travaux de préparation des sites	6	1	-	-	6	0	-	-	6	1	-	-
149	F43.21-Installation électrique	116	14	-	-	116	0	-	-	116	14	-	-
150	F43.22-Travaux de plomberie et installation de chauffage et de conditionnement d'air	22	2	-	-	22	0	-	-	22	2	-	-
151	F43.29-Autres travaux d'installation	6	1	-	-	6	0	-	-	6	1	-	-
152	F43.32-Travaux de menuiserie	18	2	-	-	18	0	-	-	18	2	-	-
153	F43.99-Travaux d'étanchéification	21	3	-	-	21	0	-	-	21	3	-	-
154	G45.11-Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	239	1	-	-	239	0	-	-	239	1	-	-

		a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)	
	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR	
155	G45.19-Commerce d'autres véhicules automobiles	13	0	-	-	13	0	-	-	13	0	-	-
156	G45.31-Commerce de gros d'équipements automobiles	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
157	G45.32-Commerce de détail d'équipements automobiles	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-
158	G46.11-Intermédiaires du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et produits sem	28	0	-	-	28	0	-	-	28	0	-	-
159	G46.12-Intermédiaires du commerce en combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques	17	0	-	-	17	0	-	-	17	0	-	-
160	G46.17-Intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
161	G46.18-Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
162	G46.19-Intermédiaires du commerce en produits divers	31	0	-	-	31	0	-	-	31	0	-	-
163	G46.21-Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-
164	G46.31-Commerce de gros de fruits et légumes	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
165	G46.33-Commerce de gros de produits laitiers, œufs, huiles et matières grasses comestibles	7	0	-	-	7	0	-	-	7	0	-	-
166	G46.34-Commerce de gros de boissons	19	0	-	-	19	0	-	-	19	0	-	-
167	G46.36-Commerce de gros de sucre, chocolat et confiserie	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
168	G46.38-Commerce de gros d'autres produits alimentaires, y compris poissons, crustacés et mollusques	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
169	G46.39-Commerce de gros non spécialisé de denrées, boissons et tabac	31	0	-	-	31	0	-	-	31	0	-	-
170	G46.42-Commerce de gros d'habillement et de chaussures	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
171	G46.43-Commerce de gros d'appareils électroménagers	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
172	G46.45-Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté	21	0	-	-	21	0	-	-	21	0	-	-
173	G46.46-Commerce de gros de produits pharmaceutiques	4	0	-	-	4	0	-	-	4	0	-	-
174	G46.49-Commerce de gros d'autres biens domestiques	11	0	-	-	11	0	-	-	11	0	-	-
175	G46.51-Commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels	13	0	-	-	13	0	-	-	13	0	-	-

	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)
Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Mn EUR		Mn EUR									
176 G46.52-Commerce de gros de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
177 G46.61-Commerce de gros de matériel agricole	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
178 G46.63-Commerce de gros de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
179 G46.69-Commerce de gros d'autres machines et équipements	206	1	-	-	206	0	-	-	206	1	-	-
180 G46.71-Commerce de gros de combustibles et de produits annexes	171	4	-	-	171	0	-	-	171	4	-	-
181 G46.72-Commerce de gros de minerais et métaux	46	1	-	-	46	0	-	-	46	1	-	-
182 G46.73-Commerce de gros de bois, de matériaux de construction et d'appareils sanitaires	157	0	-	-	157	0	-	-	157	0	-	-
183 G46.74-Commerce de gros de quincaillerie et fournitures pour plomberie et chauffage	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
184 G46.75-Commerce de gros de produits chimiques	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
185 G46.76-Commerce de gros d'autres produits intermédiaires	25	0	-	-	25	0	-	-	25	0	-	-
186 G46.77-Commerce de gros de déchets et débris	13	0	-	-	13	0	-	-	13	0	-	-
187 G46.90-Commerce de gros non spécialisé	13	1	-	-	13	0	-	-	13	1	-	-
188 G47.11-Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire	324	0	-	-	324	0	-	-	324	0	-	-
189 G47.29-Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
190 G47.30-Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
191 G47.41-Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-
192 G47.42-Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé	6	0	-	-	6	0	-	-	6	0	-	-
193 G47.52-Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en magasin spécialisé	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
194 G47.54-Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
195 G47.59-Commerce de détail de meubles, appareils d'éclairage et autres articles de ménage en magasin spécialisé	17	0	-	-	17	0	-	-	17	0	-	-

	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)
Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Mn EUR		Mn EUR									
196 G47.62-Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
197 G47.64-Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
198 G47.71-Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
199 G47.72-Commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir en magasin spécialisé	7	0	-	-	7	0	-	-	7	0	-	-
200 G47.73-Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
201 G47.75-Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
202 G47.76-Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin sp	34	0	-	-	34	0	-	-	34	0	-	-
203 G47.78-Autre commerce de détail de biens neufs en magasin spécialisé	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
204 G47.91-Vente à distance	6	0	-	-	6	0	-	-	6	0	-	-
205 H49.10-Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	51	0	-	-	51	0	-	-	51	0	-	-
206 H49.31-Transports urbains et suburbains de voyageurs	35	0	-	-	35	0	-	-	35	0	-	-
207 H49.39-Transports routiers réguliers de voyageurs	34	0	-	-	34	0	-	-	34	0	-	-
208 H49.41-Transports routiers de fret	49	1	-	-	49	0	-	-	49	1	-	-
209 H49.50-Transports par conduites	6	0	-	-	6	0	-	-	6	0	-	-
210 H50.10-Transports maritimes et côtiers de passagers	16	1	-	-	16	0	-	-	16	1	-	-
211 H50.20-Transports maritimes et côtiers de fret	96	10	-	-	96	0	-	-	96	10	-	-
212 H51.10-Transports aériens de passagers	73	2	-	-	73	0	-	-	73	2	-	-
213 H52.10-Entreposage et stockage	111	6	-	-	111	0	-	-	111	6	-	-
214 H52.21-Services auxiliaires des transports terrestres	5	1	-	-	5	0	-	-	5	1	-	-
215 H52.23-Services auxiliaires des transports aériens	30	2	-	-	30	0	-	-	30	2	-	-
216 H52.29-Autres services auxiliaires des transports	41	1	-	-	41	0	-	-	41	1	-	-
217 H53.10-Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
218 I55.10-Hôtels et hébergement similaire	28	0	-	-	28	0	-	-	28	0	-	-
219 I55.20-Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	4	0	-	-	4	0	-	-	4	0	-	-
220 I56.10-Restaurants et services de restauration mobile	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-

	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab												
													Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
													Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
													Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
													Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)	
Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Mn EUR																							
221 I56.21-Services des traiteurs	12	3	-	-	12	0	-	-	12	3	-	-												
I56.29-Autres services de restauration	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-												
222 J58.11-Édition de livres	23	0	-	-	23	0	-	-	23	0	-	-												
224 J58.13-Édition de journaux	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-												
J58.14-Édition de revues et périodiques	7	0	-	-	7	0	-	-	7	0	-	-												
226 J58.29-Édition d'autres logiciels	24	0	-	-	24	0	-	-	24	0	-	-												
J59.11-Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-												
228 J60.20-Programmation de télévision et télédiffusion	8	0	-	-	8	0	-	-	8	0	-	-												
229 J61.10-Télécommunications filaires	359	0	-	-	359	0	-	-	359	0	-	-												
230 J61.20-Télécommunications sans fil	49	2	-	-	49	0	-	-	49	2	-	-												
231 J61.30-Télécommunications par satellite	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-												
232 J61.90-Autres activités de télécommunication	9	0	-	-	9	0	-	-	9	0	-	-												
233 J62.01-Programmation informatique	32	0	-	-	32	0	-	-	32	0	-	-												
234 J62.02-Conseil informatique	187	3	-	-	187	0	-	-	187	3	-	-												
235 J62.03-Gestion d'installations informatiques	43	0	-	-	43	0	-	-	43	0	-	-												
236 J62.09-Autres activités informatiques	15	0	-	-	15	0	-	-	15	0	-	-												
237 J63.11-Traitement de données, hébergement et activités connexes	11	0	-	-	11	0	-	-	11	0	-	-												
238 J63.12-Portails Internet	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-												
239 K64.20-Activités des sociétés holding	2 111	41	-	-	2 111	0	-	-	2 111	41	-	-												
240 L68.10-Activités des marchands de biens immobiliers	85	0	-	-	85	0	-	-	85	0	-	-												
241 L68.20-Location de terrains et d'autres biens immobiliers	1 287	109	-	-	1 287	0	-	-	1 287	109	-	-												
242 L68.31-Agences immobilières	63	0	-	-	63	0	-	-	63	0	-	-												
243 L68.32-Administration d'immeubles et autres biens immobiliers	44	0	-	-	44	0	-	-	44	0	-	-												
244 M70.10-Activités des sièges sociaux	3 440	158	-	-	3 440	0	-	-	3 440	158	-	-												
245 M70.22-Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	621	10	-	-	621	0	-	-	621	10	-	-												
246 M71.11-Activités d'architecture	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-												
247 M71.12-Activités d'ingénierie	108	32	-	-	108	0	-	-	108	32	-	-												
248 M71.20-Contrôle technique automobile	23	0	-	-	23	0	-	-	23	0	-	-												
249 M72.11-Recherche-développement en biotechnologie	19	0	-	-	19	0	-	-	19	0	-	-												
250 M72.19-Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-												

	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)
Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Mn EUR		Mn EUR									
251 M72.20-Recherche-développement en sciences humaines et sociales	4	0	-	-	4	0	-	-	4	0	-	-
252 M73.11-Activités des agences de publicité	54	0	-	-	54	0	-	-	54	0	-	-
253 M73.12-Régie publicitaire de médias	6	2	-	-	6	0	-	-	6	2	-	-
254 M73.20-Études de marché et sondages	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
255 M74.90-Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques n.c.a.	37	10	-	-	37	0	-	-	37	10	-	-
256 M75.00-Activités vétérinaires	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
257 N77.11-Location et location-bail de voitures et de véhicules automobiles légers	347	31	-	-	347	0	-	-	347	31	-	-
258 N77.12-Location et location-bail de camions	7	0	-	-	7	0	-	-	7	0	-	-
259 N77.21-Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport	11	3	-	-	11	0	-	-	11	3	-	-
260 N77.29-Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
261 N77.32-Location et location-bail de machines et équipements pour la construction	6	1	-	-	6	0	-	-	6	1	-	-
262 N77.34-Location et location-bail de matériels de transport par eau	20	0	-	-	20	0	-	-	20	0	-	-
263 N77.35-Location et location-bail de matériels de transport aérien	303	0	-	-	303	0	-	-	303	0	-	-
264 N77.39-Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens matériels n.c.a.	199	0	-	-	199	0	-	-	199	0	-	-
265 N78.20-Activités des agences de travail temporaire	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
266 N79.11-Activités des agences de voyage	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
267 N79.12-Activités des voyagistes	41	0	-	-	41	0	-	-	41	0	-	-
268 N80.10-Activités de sécurité privée	69	0	-	-	69	0	-	-	69	0	-	-
269 N81.10-Activités combinées de soutien lié aux bâtiments	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
270 N81.21-Nettoyage courant des bâtiments	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-
271 N81.29-Autres activités de nettoyage	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
272 N82.11-Services administratifs combinés de bureau	58	1	-	-	58	0	-	-	58	1	-	-
273 N82.20-Activités de centres d'appels	14	0	-	-	14	0	-	-	14	0	-	-
274 N82.30-Organisation de salons professionnels et congrès	30	1	-	-	30	0	-	-	30	1	-	-
275 N82.92-Activités de conditionnement	4	0	-	-	4	0	-	-	4	0	-	-
276 N82.99-Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.	17	0	-	-	17	0	-	-	17	0	-	-

	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)	
Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR	
277 O84.11-Administration publique générale	19	0	-	-	19	0	-	-	19	0	-	-
278 O84.23-Justice	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
279 P85.59-Enseignements divers	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
280 Q86.10-Activités hospitalières	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
281 Q86.90-Autres activités pour la santé humaine	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
282 Q87.10-Hébergement médicalisé pour personnes âgées	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
283 Q87.30-Hébergement social pour personnes âgées ou handicapées physiques	41	0	-	-	41	0	-	-	41	0	-	-
284 R90.01-Arts du spectacle vivant	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
285 R90.03-Création artistique	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
286 R91.02-Gestion des musées	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
287 R92.00-Organisation de jeux de hasard et d'argent	20	0	-	-	20	0	-	-	20	0	-	-
288 R93.11-Gestion d'installations sportives	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
289 R93.12-Activités de clubs de sports	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
290 R93.21-Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
291 S94.12-Activités des organisations professionnelles	85	0	-	-	85	0	-	-	85	0	-	-
292 S94.20-Activités des syndicats de salariés	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
293 S95.11-Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
294 S96.02-Coiffure et soins de beauté	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
295 S96.04-Entretien corporel	9	0	-	-	9	0	-	-	9	0	-	-
296 U99.00-Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	30	0	-	-	30	0	-	-	30	0	-	-

Présentation fondée sur les dépenses d'investissement (Capex) des contreparties

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab		
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)					
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD			
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)			
Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR			
1	A01.11-Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses	36	0	-	-	36	0	-	-	36	0	-	-		
2	A01.13-Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-		
3	A01.21-Culture de la vigne	20	0	-	-	20	0	-	-	20	0	-	-		
4	A01.45-Élevage d'ovins et de caprins	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-		
5	A01.49-Élevage d'autres animaux	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-		
6	A02.20-Exploitation forestière	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-		
7	B08.11-Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-		
8	B08.12-Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	16	1	-	-	16	0	-	-	16	1	-	-		
9	B08.99-Autres activités extractives n.c.a.	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-		
10	B09.10-Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures	76	0	-	-	76	0	-	-	76	0	-	-		
11	B09.90-Activités de soutien aux autres industries extractives	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-		
12	C10.12-Transformation et conservation de la viande de volaille	9	0	-	-	9	0	-	-	9	0	-	-		
13	C10.39-Autre transformation et conservation de fruits et légumes	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-		
14	C10.51-Exploitation de laiteries et fabrication de fromage	8	0	-	-	8	0	-	-	8	0	-	-		
15	C10.61-Travail des grains	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-		
16	C10.71-Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-		
17	C10.72-Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-		
18	C10.73-Fabrication de pâtes alimentaires	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-		
19	C10.81-Fabrication de sucre	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-		
20	C10.82-Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-		
21	C10.85-Fabrication de plats préparés	10	0	-	-	10	0	-	-	10	0	-	-		
22	C10.86-Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-		
23	C10.89-Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.	4	0	-	-	4	0	-	-	4	0	-	-		
24	C11.01-Production de boissons alcooliques distillées	27	0	-	-	27	0	-	-	27	0	-	-		
25	C11.02-Production de vin (de raisin)	83	0	-	-	83	0	-	-	83	0	-	-		
26	C11.05-Fabrication de bière	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-		

	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab												
													Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
													Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
													Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
													Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)	
Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR														
Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)																								
27 C11.07-Industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraichissantes	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-												
28 C13.92-Fabrication d'articles textiles, sauf habillement	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-												
29 C13.96-Fabrication d'autres textiles techniques et industriels	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-												
30 C15.11-Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures	17	0	-	-	17	0	-	-	17	0	-	-												
31 C15.12-Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-												
32 C16.23-Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-												
33 C16.24-Fabrication d'emballages en bois	35	0	-	-	35	0	-	-	35	0	-	-												
34 C17.12-Fabrication de papier et de carton	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-												
35 C17.21-Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton	4	0	-	-	4	0	-	-	4	0	-	-												
36 C18.12-Autre imprimerie (labeur)	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-												
37 C19.20-Reproduction d'enregistrements	12	2	-	-	12	0	-	-	12	2	-	-												
38 C20.11-Fabrication de gaz industriels	131	0	-	-	131	0	-	-	131	0	-	-												
39 C20.14-Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-												
40 C20.15-Fabrication de produits azotés et d'engrais	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-												
41 C20.16-Fabrication de matières plastiques de base	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-												
42 C20.20-Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-												
43 C20.41-Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	12	0	-	-	12	0	-	-	12	0	-	-												
44 C20.42-Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	86	5	-	-	86	0	-	-	86	5	-	-												
45 C20.53-Fabrication d'huiles essentielles	55	0	-	-	55	0	-	-	55	0	-	-												
46 C20.59-Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	4	0	-	-	4	0	-	-	4	0	-	-												
47 C21.10-Fabrication de produits pharmaceutiques de base	15	0	-	-	15	0	-	-	15	0	-	-												
48 C21.20-Fabrication de préparations pharmaceutiques	94	0	-	-	94	0	-	-	94	0	-	-												
49 C22.11-Fabrication et rechapage de pneumatiques	8	0	-	-	8	0	-	-	8	0	-	-												
50 C22.19-Fabrication d'autres articles en caoutchouc	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-												
51 C22.21-Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-												

	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)
Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Mn EUR		Mn EUR									
52 C22.22-Fabrication d'emballages en matières plastiques	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
53 C22.23-Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	8	0	-	-	8	0	-	-	8	0	-	-
54 C22.29-Fabrication d'autres articles en matières plastiques	79	3	-	-	79	0	-	-	79	3	-	-
55 C23.11-Fabrication de verre plat	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
56 C23.12-Façonnage et transformation du verre plat	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
57 C23.19-Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique	19	0	-	-	19	0	-	-	19	0	-	-
58 C23.20-Fabrication de produits réfractaires	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
59 C23.32-Fabrication de briques, tuiles et produits de construction, en terre cuite	14	0	-	-	14	0	-	-	14	0	-	-
60 C23.51-Fabrication de ciment	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-
61 C23.61-Fabrication d'éléments en béton pour la construction	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
62 C23.62-Fabrication d'éléments en plâtre pour la construction	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
63 C23.63-Fabrication de béton prêt à l'emploi	10	1	-	-	10	0	-	-	10	1	-	-
64 C23.64-Fabrication de mortiers et bétons secs	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
65 C23.99-Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.	28	2	-	-	28	0	-	-	28	2	-	-
66 C24.10-Sidérurgie	22	1	-	-	22	0	-	-	22	1	-	-
67 C24.20-Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
68 C24.33-Profilage à froid par formage ou pliage	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
69 C24.43-Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain	2	1	-	-	2	0	-	-	2	1	-	-
70 C24.45-Métallurgie des autres métaux non ferreux	4	0	-	-	4	0	-	-	4	0	-	-
71 C24.51-Fonderie de fonte	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
72 C25.11-Fabrication de structures métalliques et de parties de structures	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
73 C25.12-Fabrication de portes et fenêtres en métal	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-
74 C25.50-Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres	14	0	-	-	14	0	-	-	14	0	-	-
75 C25.62-Décolletage	60	0	-	-	60	0	-	-	60	0	-	-
76 C25.72-Fabrication de serrures et de ferrures	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
77 C25.94-Fabrication de vis et de boulons	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
78 C25.99-Fabrication d'autres produits métalliques n.c.a.	6	0	-	-	6	0	-	-	6	0	-	-

	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)	
Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR	
79 C26.11-Fabrication de composants électroniques	46	0	-	-	46	0	-	-	46	0	-	-
80 C26.12-Fabrication de cartes électroniques assemblées	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-
81 C26.20-Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques	19	0	-	-	19	0	-	-	19	0	-	-
82 C26.30-Fabrication d'équipements de communication	10	0	-	-	10	0	-	-	10	0	-	-
83 C26.51-Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation	53	1	-	-	53	0	-	-	53	1	-	-
84 C26.60-Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
85 C26.70-Fabrication de matériels optique et photographique	4	0	-	-	4	0	-	-	4	0	-	-
86 C27.11-Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	30	4	-	-	30	0	-	-	30	4	-	-
87 C27.12-Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	15	4	-	-	15	0	-	-	15	4	-	-
88 C27.20-Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
89 C27.32-Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques	2	1	-	-	2	0	-	-	2	1	-	-
90 C27.33-Fabrication de matériel d'installation électrique	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
91 C27.40-Fabrication d'appareils d'éclairage électrique	1	1	-	-	1	0	-	-	1	1	-	-
92 C27.51-Fabrication d'appareils électroménagers	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
93 C27.90-Fabrication d'autres matériels électriques	12	0	-	-	12	0	-	-	12	0	-	-
94 C28.11-Fabrication de moteurs et turbines, à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules	56	12	-	-	56	0	-	-	56	12	-	-
95 C28.13-Fabrication d'autres pompes et compresseurs	16	0	-	-	16	0	-	-	16	0	-	-
96 C28.15-Fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
97 C28.22-Fabrication de matériel de lavage et de manutention	125	9	-	-	125	0	-	-	125	9	-	-
98 C28.25-Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels	9	0	-	-	9	0	-	-	9	0	-	-
99 C28.29-Fabrication de machines diverses d'usage général	30	0	-	-	30	0	-	-	30	0	-	-
100 C28.30-Fabrication de machines agricoles et forestières	27	6	-	-	27	0	-	-	27	6	-	-
101 C28.91-Fabrication de machines pour la métallurgie	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
102 C28.93-Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-

	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)
Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR								
103 C28.99-Fabrication d'autres machines d'usage spécifique n.c.a.	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
104 C29.10-Construction de véhicules automobiles	465	39	-	-	465	0	-	-	465	39	-	-
105 C29.20-Fabrication de carrosseries et remorques	5	1	-	-	5	0	-	-	5	1	-	-
106 C29.31-Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles	8	0	-	-	8	0	-	-	8	0	-	-
107 C29.32-Fabrication d'autres équipements automobiles	64	4	-	-	64	0	-	-	64	4	-	-
108 C30.11-Construction de navires et de structures flottantes	19	0	-	-	19	0	-	-	19	0	-	-
109 C30.12-Construction de bateaux de plaisance	10	1	-	-	10	0	-	-	10	1	-	-
110 C30.20-Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant	42	22	-	-	42	0	-	-	42	22	-	-
111 C30.30-Construction aéronautique et spatiale	342	2	-	-	342	0	-	-	342	2	-	-
112 C32.11-Frappe de pièces de monnaie	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-
113 C32.12-Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
114 C32.50-Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire	8	0	-	-	8	0	-	-	8	0	-	-
115 C32.91-Fabrication d'articles de broserie	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
116 C32.99-Autres activités manufacturières n.c.a.	45	0	-	-	45	0	-	-	45	0	-	-
117 C33.11-Réparation d'ouvrages en métaux	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
118 C33.12-Réparation de machines et équipements mécaniques	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
119 C33.16-Réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux	194	4	-	-	194	0	-	-	194	4	-	-
120 C33.20-Installation de machines et d'équipements industriels	7	1	-	-	7	0	-	-	7	1	-	-
121 D35.11-Production d'électricité	177	14	-	-	177	0	-	-	177	14	-	-
122 D35.12-Transport d'électricité	7	5	-	-	7	0	-	-	7	5	-	-
123 D35.13-Distribution d'électricité	123	78	-	-	123	0	-	-	123	78	-	-
124 D35.14-Commerce d'électricité	3	1	-	-	3	0	-	-	3	1	-	-
125 D35.21-Production de combustibles gazeux	8	0	-	-	8	0	-	-	8	0	-	-
126 D35.22-Distribution de combustibles gazeux par conduites	14	0	-	-	14	0	-	-	14	0	-	-
127 D35.23-Commerce de combustibles gazeux par conduites	15	0	-	-	15	0	-	-	15	0	-	-
128 D35.30-Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	22	5	-	-	22	0	-	-	22	5	-	-
129 E36.00-Captage, traitement et distribution d'eau	68	6	-	-	68	0	-	-	68	6	-	-

Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab	
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)				
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		
	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)	
130	E37.00-Collecte et traitement des eaux usées	15	2	-	-	15	0	-	-	15	2	-	-
131	E38.11-Collecte des déchets non dangereux	57	2	-	-	57	0	-	-	57	2	-	-
132	E38.12-Collecte des déchets dangereux	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
133	E38.21-Traitement et élimination des déchets non dangereux	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-
134	E38.22-Traitement et élimination des déchets dangereux	7	0	-	-	7	0	-	-	7	0	-	-
135	E38.31-Démantèlement d'épaves	6	0	-	-	6	0	-	-	6	0	-	-
136	E38.32-Récupération de déchets triés	39	0	-	-	39	0	-	-	39	0	-	-
137	E39.00-Dépollution et autres services de gestion des déchets	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
138	F41.10-Supports juridiques de programmes	323	116	-	-	323	0	-	-	323	116	-	-
139	F41.20-Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	80	8	-	-	80	0	-	-	80	8	-	-
140	F42.11-Construction de routes et autoroutes	147	7	-	-	147	0	-	-	147	7	-	-
141	F42.12-Construction de voies ferrées de surface et souterraines	64	8	-	-	64	0	-	-	64	8	-	-
142	F42.13-Construction de ponts et tunnels	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
143	F42.21-Construction de réseaux pour fluides	20	2	-	-	20	0	-	-	20	2	-	-
144	F42.22-Construction de réseaux électriques et de télécommunications	80	4	-	-	80	0	-	-	80	4	-	-
145	F42.91-Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
146	F42.99-Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.	19	1	-	-	19	0	-	-	19	1	-	-
147	F43.11-Travaux de démolition	31	0	-	-	31	0	-	-	31	0	-	-
148	F43.12-Travaux de préparation des sites	6	1	-	-	6	0	-	-	6	1	-	-
149	F43.21-Installation électrique	116	10	-	-	116	0	-	-	116	10	-	-
150	F43.22-Travaux de plomberie et installation de chauffage et de conditionnement d'air	22	1	-	-	22	0	-	-	22	1	-	-
151	F43.29-Autres travaux d'installation	6	2	-	-	6	0	-	-	6	2	-	-
152	F43.32-Travaux de menuiserie	18	2	-	-	18	0	-	-	18	2	-	-
153	F43.99-Travaux d'étanchéification	21	3	-	-	21	0	-	-	21	3	-	-
154	G45.11-Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	239	17	-	-	239	0	-	-	239	17	-	-
155	G45.19-Commerce d'autres véhicules automobiles	13	0	-	-	13	0	-	-	13	0	-	-
156	G45.31-Commerce de gros d'équipements automobiles	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
157	G45.32-Commerce de détail d'équipements automobiles	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-

		a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)	
	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR	
158	G46.11-Intermédiaires du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et produits sem	28	0	-	-	28	0	-	-	28	0	-	-
159	G46.12-Intermédiaires du commerce en combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques	17	0	-	-	17	0	-	-	17	0	-	-
160	G46.17-Intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
161	G46.18-Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
162	G46.19-Intermédiaires du commerce en produits divers	31	1	-	-	31	0	-	-	31	1	-	-
163	G46.21-Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-
164	G46.31-Commerce de gros de fruits et légumes	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
165	G46.33-Commerce de gros de produits laitiers, œufs, huiles et matières grasses comestibles	7	0	-	-	7	0	-	-	7	0	-	-
166	G46.34-Commerce de gros de boissons	19	0	-	-	19	0	-	-	19	0	-	-
167	G46.36-Commerce de gros de sucre, chocolat et confiserie	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
168	G46.38-Commerce de gros d'autres produits alimentaires, y compris poissons, crustacés et mollusques	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
169	G46.39-Commerce de gros non spécialisé de denrées, boissons et tabac	31	0	-	-	31	0	-	-	31	0	-	-
170	G46.42-Commerce de gros d'habillement et de chaussures	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
171	G46.43-Commerce de gros d'appareils électroménagers	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
172	G46.45-Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté	21	1	-	-	21	0	-	-	21	1	-	-
173	G46.46-Commerce de gros de produits pharmaceutiques	4	0	-	-	4	0	-	-	4	0	-	-
174	G46.49-Commerce de gros d'autres biens domestiques	11	0	-	-	11	0	-	-	11	0	-	-
175	G46.51-Commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels	13	0	-	-	13	0	-	-	13	0	-	-
176	G46.52-Commerce de gros de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
177	G46.61-Commerce de gros de matériel agricole	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)
178	G46.63-Commerce de gros de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
179	G46.69-Commerce de gros d'autres machines et équipements	206	1	-	-	206	0	-	-	206	1	-	-
180	G46.71-Commerce de gros de combustibles et de produits annexes	171	91	-	-	171	1	-	-	171	93	-	-
181	G46.72-Commerce de gros de minerais et métaux	46	0	-	-	46	0	-	-	46	0	-	-
182	G46.73-Commerce de gros de bois, de matériaux de construction et d'appareils sanitaires	157	1	-	-	157	0	-	-	157	1	-	-
183	G46.74-Commerce de gros de quincaillerie et fournitures pour plomberie et chauffage	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
184	G46.75-Commerce de gros de produits chimiques	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
185	G46.76-Commerce de gros d'autres produits intermédiaires	25	0	-	-	25	0	-	-	25	0	-	-
186	G46.77-Commerce de gros de déchets et débris	13	0	-	-	13	0	-	-	13	0	-	-
187	G46.90-Commerce de gros non spécialisé	13	1	-	-	13	0	-	-	13	1	-	-
188	G47.11-Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire	324	1	-	-	324	0	-	-	324	1	-	-
189	G47.29-Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
190	G47.30-Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
191	G47.41-Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-
192	G47.42-Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé	6	0	-	-	6	0	-	-	6	0	-	-
193	G47.52-Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en magasin spécialisé	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
194	G47.54-Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
195	G47.59-Commerce de détail de meubles, appareils d'éclairage et autres articles de ménage en magasin spécialisé	17	0	-	-	17	0	-	-	17	0	-	-
196	G47.62-Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
197	G47.64-Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-

	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)	
Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR	
198 G4771-Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
199 G4772-Commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir en magasin spécialisé	7	0	-	-	7	0	-	-	7	0	-	-
200 G4773-Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
201 G4775-Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
202 G4776-Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin sp	34	0	-	-	34	0	-	-	34	0	-	-
203 G4778-Autre commerce de détail de biens neufs en magasin spécialisé	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
204 G4791-Vente à distance	6	0	-	-	6	0	-	-	6	0	-	-
205 H4910-Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	51	0	-	-	51	0	-	-	51	0	-	-
206 H4931-Transports urbains et suburbains de voyageurs	35	0	-	-	35	0	-	-	35	0	-	-
207 H4939-Transports routiers réguliers de voyageurs	34	0	-	-	34	0	-	-	34	0	-	-
208 H4941-Transports routiers de fret	49	1	-	-	49	0	-	-	49	1	-	-
209 H4950-Transports par conduites	6	0	-	-	6	0	-	-	6	0	-	-
210 H50.10-Transports maritimes et côtiers de passagers	16	0	-	-	16	0	-	-	16	0	-	-
211 H50.20-Transports maritimes et côtiers de fret	96	18	-	-	96	0	-	-	96	18	-	-
212 H51.10-Transports aériens de passagers	73	4	-	-	73	0	-	-	73	4	-	-
213 H52.10-Entreposage et stockage	111	21	-	-	111	0	-	-	111	21	-	-
214 H52.21-Services auxiliaires des transports terrestres	5	1	-	-	5	0	-	-	5	1	-	-
215 H52.23-Services auxiliaires des transports aériens	30	2	-	-	30	0	-	-	30	2	-	-
216 H52.29-Autres services auxiliaires des transports	41	2	-	-	41	0	-	-	41	2	-	-
217 H53.10-Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
218 I55.10-Hôtels et hébergement similaire	28	0	-	-	28	0	-	-	28	0	-	-
219 I55.20-Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	4	0	-	-	4	0	-	-	4	0	-	-
220 I56.10-Restaurants et services de restauration mobile	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
221 I56.21-Services des traiteurs	12	3	-	-	12	0	-	-	12	3	-	-
222 I56.29-Autres services de restauration	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-
223 J58.11-Édition de livres	23	0	-	-	23	0	-	-	23	0	-	-
224 J58.13-Édition de journaux	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-

	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab												
													Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
													Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
													Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
													Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)	
Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR														
Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)																								
225 J58.14-Édition de revues et périodiques	7	0	-	-	7	0	-	-	7	0	-	-												
226 J58.29-Édition d'autres logiciels	24	2	-	-	24	0	-	-	24	2	-	-												
227 J59.11-Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-												
228 J60.20-Programmation de télévision et télédiffusion	8	0	-	-	8	0	-	-	8	0	-	-												
229 J61.10-Télécommunications filaires	359	0	-	-	359	0	-	-	359	0	-	-												
230 J61.20-Télécommunications sans fil	49	0	-	-	49	0	-	-	49	0	-	-												
231 J61.30-Télécommunications par satellite	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-												
232 J61.90-Autres activités de télécommunication	9	0	-	-	9	0	-	-	9	0	-	-												
233 J62.01-Programmation informatique	32	0	-	-	32	0	-	-	32	0	-	-												
234 J62.02-Conseil informatique	187	13	-	-	187	0	-	-	187	13	-	-												
235 J62.03-Gestion d'installations informatiques	43	0	-	-	43	0	-	-	43	0	-	-												
236 J62.09-Autres activités informatiques	15	2	-	-	15	0	-	-	15	2	-	-												
237 J63.11-Traitement de données, hébergement et activités connexes	11	0	-	-	11	0	-	-	11	0	-	-												
238 J63.12-Portails Internet	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-												
239 K64.20-Activités des sociétés holding	2 111	120	-	-	2 111	0	-	-	2 111	120	-	-												
240 L68.10-Activités des marchands de biens immobiliers	85	0	-	-	85	0	-	-	85	0	-	-												
241 L68.20-Location de terrains et d'autres biens immobiliers	1 287	89	-	-	1 287	21	-	-	1 287	109	-	-												
242 L68.31-Agences immobilières	63	6	-	-	63	0	-	-	63	6	-	-												
243 L68.32-Administration d'immeubles et autres biens immobiliers	44	0	-	-	44	0	-	-	44	0	-	-												
244 M70.10-Activités des sièges sociaux	3 440	196	-	-	3 440	0	-	-	3 440	197	-	-												
245 M70.22-Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	621	11	-	-	621	0	-	-	621	11	-	-												
246 M71.11-Activités d'architecture	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-												
247 M71.12-Activités d'ingénierie	108	42	-	-	108	0	-	-	108	42	-	-												
248 M71.20-Contrôle technique automobile	23	0	-	-	23	0	-	-	23	0	-	-												
249 M72.11-Recherche-développement en biotechnologie	19	0	-	-	19	0	-	-	19	0	-	-												
250 M72.19-Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-												
251 M72.20-Recherche-développement en sciences humaines et sociales	4	0	-	-	4	0	-	-	4	0	-	-												
252 M73.11-Activités des agences de publicité	54	0	-	-	54	0	-	-	54	0	-	-												

	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)	
Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR	
253 M73.12-Régie publicitaire de médias	6	2	-	-	6	0	-	-	6	2	-	-
254 M73.20-Études de marché et sondages	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
255 M74.90-Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques n.c.a.	37	18	-	-	37	0	-	-	37	18	-	-
256 M75.00-Activités vétérinaires	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
257 N77.11-Location et location-bail de voitures et de véhicules automobiles légers	347	113	-	-	347	0	-	-	347	113	-	-
258 N77.12-Location et location-bail de camions	7	0	-	-	7	0	-	-	7	0	-	-
259 N77.21-Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport	11	1	-	-	11	0	-	-	11	1	-	-
260 N77.29-Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
261 N77.32-Location et location-bail de machines et équipements pour la construction	6	0	-	-	6	0	-	-	6	0	-	-
262 N77.34-Location et location-bail de matériels de transport par eau	20	3	-	-	20	0	-	-	20	3	-	-
263 N77.35-Location et location-bail de matériels de transport aérien	303	2	-	-	303	0	-	-	303	2	-	-
264 N77.39-Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens matériels n.c.a.	199	0	-	-	199	0	-	-	199	0	-	-
265 N78.20-Activités des agences de travail temporaire	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
266 N79.11-Activités des agences de voyage	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
267 N79.12-Activités des voyagistes	41	0	-	-	41	0	-	-	41	0	-	-
268 N80.10-Activités de sécurité privée	69	0	-	-	69	0	-	-	69	0	-	-
269 N81.10-Activités combinées de soutien lié aux bâtiments	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
270 N81.21-Nettoyage courant des bâtiments	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-
271 N81.29-Autres activités de nettoyage	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
272 N82.11-Services administratifs combinés de bureau	58	0	-	-	58	0	-	-	58	0	-	-
273 N82.20-Activités de centres d'appels	14	0	-	-	14	0	-	-	14	0	-	-
274 N82.30-Organisation de salons professionnels et congrès	30	0	-	-	30	0	-	-	30	0	-	-
275 N82.92-Activités de conditionnement	4	0	-	-	4	0	-	-	4	0	-	-
276 N82.99-Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.	17	1	-	-	17	0	-	-	17	1	-	-
277 O84.11-Administration publique générale	19	0	-	-	19	0	-	-	19	0	-	-
278 O84.23-Justice	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
279 P85.59-Enseignements divers	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
280 Q86.10-Activités hospitalières	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
281 Q86.90-Autres activités pour la santé humaine	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-

	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)	
Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR	
282 Q87.10-Hébergement médicalisé pour personnes âgées	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
283 Q87.30-Hébergement social pour personnes âgées ou handicapées physiques	41	0	-	-	41	0	-	-	41	0	-	-
284 R90.01-Arts du spectacle vivant	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
285 R90.03-Création artistique	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
286 R91.02-Gestion des musées	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
287 R92.00-Organisation de jeux de hasard et d'argent	20	0	-	-	20	0	-	-	20	0	-	-
288 R93.11-Gestion d'installations sportives	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
289 R93.12-Activités de clubs de sports	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
290 R93.21-Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
291 S94.12-Activités des organisations professionnelles	85	8	-	-	85	0	-	-	85	8	-	-
292 S94.20-Activités des syndicats de salariés	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
293 S95.11-Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
294 S96.02-Coiffure et soins de beauté	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
295 S96.04-Entretien corporel	9	0	-	-	9	0	-	-	9	0	-	-
296 U99.00-Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	30	0	-	-	30	0	-	-	30	0	-	-

MODÈLE 3 - ICP GREEN ASSET RATIO ENCOURS

Les informations de ce modèle sont établies sur la base des chiffres d'affaires et sur la base des dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties.

Présentation fondée sur le chiffre d'affaires des contreparties

	a	b	c	d	e	
Date de référence des informations 2023						
Atténuation du changement climatique (CCM)						
Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)						
Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)						
% (du total des actifs couverts au dénominateur)	Dont utilisation du produit			Dont transitoire	Dont habilitant	
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur						
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	67 %	11 %	10 %	0 %	0 %
2	Entreprises financières	4 %	0 %	0 %	0 %	0 %
3	Établissements de crédits	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %
4	- Prêts et avances	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
5	- Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %
6	- Instruments de capitaux propres	0 %	0 %	-	0 %	0 %
7	Autres entreprises financières	7 %	1 %	0 %	0 %	0 %
8	dont entreprises d'investissement	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
9	- Prêts et avances	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
10	- Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
11	- Instruments de capitaux propres	0 %	0 %	-	0 %	0 %
12	dont sociétés de gestion	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
13	- Prêts et avances	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
14	- Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
15	- Instruments de capitaux propres	0 %	0 %	-	0 %	0 %
16	dont entreprises d'assurance	8 %	1 %	0 %	0 %	1 %
17	- Prêts et avances	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
18	- Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
19	- Instruments de capitaux propres	8 %	1 %	-	0 %	1 %
20	Entreprises non financières	21 %	4 %	0 %	0 %	2 %
21	- Prêts et avances	22 %	4 %	0 %	0 %	2 %
22	- Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
23	- Instruments de capitaux propres	0 %	0 %	-	0 %	0 %
24	Ménages	77 %	12 %	12 %	0 %	0 %
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	100 %	16 %	16 %	0 %	0 %
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %
27	dont prêts pour véhicules à moteur	36 %	0 %	0 %	0 %	0 %
28	Financement d'administrations locales	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %
29	Financement du logement	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %
30	Autres financements d'administrations locales	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
32	TOTAL DES ACTIFS GAR	32 %	5 %	5 %	0 %	0 %

Présentation fondée sur les dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	af	
	Date de référence des informations 2023															
	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)					
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)					
% (du total des actifs couverts au dénominateur)	Dont utilisation du produit		Dont transitoire	Dont habitant	Dont utilisation du produit		Dont habitant	Dont utilisation du produit		Dont transitoire	Dont habitant	Dont utilisation du produit		Dont transitoire	Dont habitant	Part du total des actifs couverts
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																
1 Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	68 %	11 %	10 %	0 %	0 %	2 %	0 %	0 %	0 %	70 %	11 %	10 %	0 %	0 %	0 %	47 %
2 Entreprises financières	4 %	1 %	0 %	0 %	0 %	4 %	0 %	0 %	0 %	9 %	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	4 %
3 Établissements de crédits	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	2 %
4 - Prêts et avances	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1 %
5 - Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1 %
6 - Instruments de capitaux propres	0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	0 %
7 Autres entreprises financières	8 %	1 %	0 %	0 %	1 %	8 %	0 %	0 %	0 %	16 %	2 %	0 %	0 %	1 %	2 %	2 %
8 dont entreprises d'investissement	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
9 - Prêts et avances	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
10 - Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
11 - Instruments de capitaux propres	0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	0 %
12 dont sociétés de gestion	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
13 - Prêts et avances	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
14 - Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
15 - Instruments de capitaux propres	0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	0 %
16 dont entreprises d'assurance	8 %	2 %	0 %	0 %	1 %	8 %	0 %	0 %	0 %	16 %	2 %	0 %	0 %	1 %	1 %	1 %
17 - Prêts et avances	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
18 - Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
19 - Instruments de capitaux propres	8 %	2 %	-	0 %	0 %	8 %	0 %	0 %	0 %	16 %	2 %	-	0 %	1 %	1 %	1 %
20 Entreprises non financières	33 %	7 %	0 %	0 %	0 %	30 %	0 %	0 %	0 %	63 %	8 %	0 %	0 %	3 %	3 %	3 %
21 - Prêts et avances	34 %	7 %	0 %	0 %	3 %	30 %	0 %	0 %	0 %	64 %	8 %	0 %	0 %	3 %	3 %	3 %
22 - Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
23 - Instruments de capitaux propres	0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	0 %
24 Ménages	77 %	12 %	12 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	77 %	12 %	12 %	0 %	0 %	0 %	40 %
25 dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	100 %	16 %	16 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	100 %	16 %	16 %	0 %	0 %	0 %	31 %
26 dont prêts à la rénovation de bâtiments	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	af		
Date de référence des informations 2023																	
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)					
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)			Dont utilisation du produit		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)			Dont utilisation du produit		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Dont utilisation du produit		Part du total des actifs couverts	
% (du total des actifs couverts au dénominateur)																	
			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
27	dont prêts pour véhicules à moteur	36 %	0 %	0 %	0 %	0 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
28	Financement d'administrations locales	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1 %
29	Financement du logement	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
30	Autres financements d'administrations locales	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1 %
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
32	TOTAL DES ACTIFS DU GAR	32 %	5 %	5 %	0 %	0 %	1 %	0 %	0 %	0 %	33 %	5 %	5 %	0 %	0 %	0 %	100 %

MODÈLE 4 - ICP GREEN ASSET RATIO FLUX

Les informations de ce modèle sont établies sur la base des chiffres d'affaires et sur la base des dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties. Les flux utilisés pour le calcul de cet indicateur concernent les nouveaux financements nets de la période.

Présentation fondée sur le chiffre d'affaires des contreparties

	a	b	c	d	e
	Date de référence des informations 2023				
	Atténuation du changement climatique (CCM)				
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				
	Dont utilisation				
	du produit Dont transitoire Dont habitant				
% (du total des actifs couverts au dénominateur)					
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur					
1 Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	49 %	1 %	1 %	0 %	0 %
2 Entreprises financières	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %
3 Établissements de crédits	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
4 - Prêts et avances	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
5 - Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %
6 - Instruments de capitaux propres	0 %	0 %	-	0 %	0 %
7 Autres entreprises financières	6 %	1 %	0 %	0 %	1 %
8 dont entreprises d'investissement	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
9 - Prêts et avances	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
10 - Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
11 - Instruments de capitaux propres	0 %	0 %	-	0 %	0 %
12 dont sociétés de gestion	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
13 - Prêts et avances	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
14 - Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
15 - Instruments de capitaux propres	0 %	0 %	-	0 %	0 %
16 dont entreprises d'assurance	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
17 - Prêts et avances	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
18 - Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
19 - Instruments de capitaux propres	0 %	0 %	-	0 %	0 %
20 Entreprises non financières	23 %	5 %	0 %	0 %	4 %
21 - Prêts et avances	24 %	5 %	0 %	0 %	4 %
22 - Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
23 - Instruments de capitaux propres	0 %	0 %	-	0 %	0 %
24 Ménages	61 %	1 %	1 %	0 %	0 %
25 dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	100 %	2 %	2 %	0 %	0 %
26 dont prêts à la rénovation de bâtiments	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %
27 dont prêts pour véhicules à moteur	56 %	0 %	0 %	0 %	0 %
28 Financement d'administrations locales	2 %	0 %	0 %	0 %	0 %
29 Financement du logement	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %
30 Autres financements d'administrations locales	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
31 Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
32 TOTAL DES ACTIFS DU GAR	15 %	0,4 %	0,3 %	0,0 %	0,1%

Présentation fondée sur les dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties

	a	b	c	d	e	
Date de référence des informations 2023						
Atténuation du changement climatique (CCM)						
Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)						
Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)						
Dont utilisation du produit						
Dont transitoire						
Dont habilitant						
% (du total des actifs couverts au dénominateur)						
	GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur					
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	51 %	2 %	1 %	0 %	1 %
2	Entreprises financières	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %
3	Établissements de crédits	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
4	- Prêts et avances	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
5	- Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
6	- Instruments de capitaux propres	0 %	0 %	-	0 %	0 %
7	Autres entreprises financières	8 %	2 %	0 %	0 %	2 %
8	dont entreprises d'investissement	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
9	- Prêts et avances	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
10	- Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
11	- Instruments de capitaux propres	0 %	0 %	-	0 %	0 %
12	dont sociétés de gestion	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
13	- Prêts et avances	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
14	- Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
15	- Instruments de capitaux propres	0 %	0 %	-	0 %	0 %
16	dont entreprises d'assurance	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
17	- Prêts et avances	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
18	- Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
19	- Instruments de capitaux propres	0 %	0 %	-	0 %	0 %
20	Entreprises non financières	39 %	10 %	0 %	0 %	5 %
21	- Prêts et avances	40 %	10 %	0 %	0 %	6 %
22	- Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
23	- Instruments de capitaux propres	0 %	0 %	-	0 %	0 %
24	Ménages	61 %	1 %	1 %	0 %	0 %
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	100 %	2 %	2 %	0 %	0 %
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %
27	dont prêts pour véhicules à moteur	56 %	0 %	0 %	0 %	0 %
28	Financement d'administrations locales	2 %	0 %	0 %	0 %	0 %
29	Financement du logement	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %
30	Autres financements d'administrations locales	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
32	TOTAL DES ACTIFS DU GAR	14 %	0 %	0 %	0 %	0 %

f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	af	
Climate Change Adaptation (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)						
Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)						
Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)						
Dont utilisation du produit		Dont habitant		Dont utilisation du produit		Dont transitoire		Dont habitant		Part du total des actifs couverts
4 %	0 %	0 %	0 %	54 %	2 %	1 %	0 %	1 %	28 %	
1 %	0 %	0 %	0 %	3 %	0 %	0 %	0 %	0 %	4 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	3 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	2 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1 %	
0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	
8 %	0 %	0 %	0 %	15 %	2 %	0 %	0 %	2 %	1 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	
35 %	0 %	0 %	0 %	74 %	10 %	0 %	0 %	5 %	3 %	
36 %	0 %	0 %	0 %	75 %	10 %	0 %	0 %	6 %	3 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	61 %	1 %	1 %	0 %	0 %	21 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	100 %	2 %	2 %	0 %	0 %	12 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
-	-	-	-	56 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	2 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	14 %	0 %	0 %	0 %	0 %	100 %	

MODÈLE 5 - ICP DES EXPOSITIONS DE HORS BILAN

Les informations de ce modèle sont établies sur la base des chiffres d'affaires et sur la base des dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties.

Présentation fondée sur le chiffre d'affaires des contreparties

		a	b	c	d	e
		Date de référence des informations 2023				
		Atténuation du changement climatique (CCM)				
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				
		Dont utilisation du produit				
		Dont transitoire				
		Dont habilitant				
% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)						
1	Garanties financières (ICP FinGuar)	13 %	4 %	0 %	0 %	3 %
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)	4 %	1 %	0 %	0 %	0 %

f				g				h				i				aa				ab				ac				ad				ae			
Adaptation au changement climatique (CCA)												TOTAL (CCM + CCA)																							
Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)												Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)																							
Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)												Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)																							
Dont utilisation du produit						Dont habilitant						Dont utilisation du produit						Dont transitoire			Dont habilitant														
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	13 %	4 %	0 %	0 %	3 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	4 %	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %														
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	4 %	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %														

Présentation fondée sur les dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties

		a	b	c	d	e
		Date de référence des informations 2023				
		Atténuation du changement climatique (CCM)				
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				
		Dont utilisation				
% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)				du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
1	Garanties financières (ICP FinGuar)	14 %	4 %	0 %	0 %	3 %
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)	7 %	1 %	0 %	0 %	1 %

f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae
Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)				
Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				
Dont utilisation du produit				Dont utilisation du produit				
Dont habilitant				Dont transitoire				
Dont habilitant				Dont habilitant				
14 %	0 %	0 %	0 %	28 %	4 %	0 %	0 %	3 %
7 %	0 %	0 %	0 %	13 %	1 %	0 %	0 %	1 %

Modèles spécifiques aux activités liées au gaz fossile et au nucléaire

MODÈLE 1 - ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE ET AU GAZ FOSSILE

Les informations de ce modèle sont établies uniquement sur la base des chiffres d'affaires des contreparties.

Activités liées à l'énergie nucléaire		
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	OUI
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	OUI
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	OUI
Activités liées au gaz fossile		
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI

MODÈLE 2 – ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE (DÉNOMINATEUR)

Les informations de ce modèle sont établies sur la base des chiffres d'affaires et sur la base des dépenses d'investissement [CapEx] des contreparties.

Présentation fondée sur le chiffre d'affaires des contreparties

Activités économiques		Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
2.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
3.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	42	0 %	42	0 %	0	0 %
4.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
5.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
6.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
7.	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	31 596	5 %	31 128	5 %	468	0 %
8.	TOTAL ICP APPLICABLE	624 530	100 %	624 530	100 %	624 530	100 %

Présentation fondée sur les dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties

Activités économiques		Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
2.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	8	0 %	8	0 %	0	0 %
3.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	66	0 %	66	0 %	0	0 %
4.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
5.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
6.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
7.	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	31 710	5 %	31 670	5 %	40	0 %
8.	TOTAL ICP APPLICABLE	624 530	100 %	624 530	100 %	624 530	100 %

MODÈLE 3 – ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE (NUMÉRATEUR)

Les informations de ce modèle sont établies sur la base des chiffres d'affaires et sur la base des dépenses d'investissement [CapEx] des contreparties.

Présentation fondée sur le chiffre d'affaires des contreparties

Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)

Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
	CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
2. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
3. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	119	0 %	119	0 %	0	0 %
4. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
5. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
6. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
7. Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	31 519	100 %	31 051	100 %	468	100 %
8. MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE AU NUMÉRATEUR DE L'ICP APPLICABLE	31 638	100 %	31 170	100 %	468	100 %

Présentation fondée sur les dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties

Activités économiques		Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
2.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	34	0 %	34	0 %	0	0 %
3.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	246	1 %	246	1 %	0	0 %
4.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
5.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
6.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
7.	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	31 504	99 %	31 464	99 %	40	100 %
8.	MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE AU NUMÉRATEUR DE L'ICP APPLICABLE	31 784	100 %	31 744	100 %	40	100 %

MODÈLE 4 – ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE MAIS NON ALIGNÉES SUR CELLE-CI

Les informations de ce modèle sont établies sur la base des chiffres d'affaires et sur la base des dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties.

Présentation fondée sur le chiffre d'affaires des contreparties

Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)

Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
	CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
2. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
3. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	3	0 %	3	0 %	0	0 %
4. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	31	0 %	31	0 %	0	0 %
5. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	3	0 %	3	0 %	0	0 %
6. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	1	0 %	1	0 %	0	0 %
7. Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	167 630	100 %	167 094	100 %	536	100 %
8. MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE, MAIS NON ALIGNÉES SUR CELLE-CI, AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	167 668	100 %	167 132	100 %	536	100 %

Présentation fondée sur les dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties

Activités économiques		Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
2.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
3.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	3	0 %	3	0 %	0	0 %
4.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	16	0 %	16	0 %	0	0 %
5.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	1	0 %	1	0 %	0	0 %
6.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
7.	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	174 392	100 %	168 541	100 %	5 851	100 %
8.	MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE, MAIS NON ALIGNÉES SUR CELLE-CI, AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	174 412	100 %	168 561	100 %	5 851	100 %

MODÈLE 5 – ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

Les informations de ce modèle sont établies sur la base des chiffres d'affaires et sur la base des dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties.

Présentation fondée sur le chiffre d'affaires des contreparties

Activités économiques non éligibles à la taxonomie		Montant	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %
2.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	4	0 %
3.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	17	0 %
4.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %
5.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %
6.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %
7.	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	425 204	100 %
8.	MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE»	425 225	100 %

Présentation fondée sur les dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties

Activités économiques non éligibles à la taxonomie		Montant	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %
2.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	66	0 %
3.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	8	0 %
4.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %
5.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %
6.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %
7.	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	424 152	100 %
8.	MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	424 226	100 %

3.15 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC (Accréditation COFRAC Inspection, n° 3-1681, portée disponible sur www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après l'« Entité »), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de la déclaration consolidée de performance extra-financière, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après la « Déclaration ») aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce et sur la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce (ci-après les « Informations ») préparées selon les procédures de l'Entité (ci-après le « Référentiel »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'Entité

Il appartient au conseil d'administration de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'Entité tel que mentionné ci-avant ;
- ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le conseil d'administration.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à notre programme de vérification constitué de nos procédures propres (*Programme de vérification de la déclaration de performance extra-financière, du 7 juillet 2023*) et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes - Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière*, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)^[1].

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre novembre 2023 et mars 2024 sur une durée totale d'intervention de quinze semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions en charge de la définition des politiques, de leur déploiement et de la collecte des informations.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2e alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du Code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

[1] ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ;
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques (absence de mesures de prévention pour réduire l'empreinte carbone des opérations bancaires et d'investissements et non prise en compte des risques liés au changement climatique), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités listées ci-après : Crédit Mutuel de Centre Est Europe et CIC Lyonnaise de Banque ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du Code de commerce avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'Entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-dessus et couvrent entre 17 % et 31 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests (17 % des consommations d'énergies, 19 % des effectifs, 23 % des autorisations de financements de projets d'énergies renouvelables, 24 % du nombre d'élus et 31 % du nombre de sociétaires) ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 8 avril 2024
 L'organisme tiers indépendant
 EY & Associés
 Caroline Delérable
 Associée, Développement Durable

Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

INFORMATIONS SOCIALES	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
<ul style="list-style-type: none"> ■ Part de salariés formés à la transformation digitale (%). ■ Taux de rotation des employés (%). ■ Part de femmes à des postes d'encadrement et de gouvernance (%). ■ Part de la masse salariale dédiée à la formation (%). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Plan de formation des collaborateurs dont le Passeport digital. ■ Les actions menées en faveur de la parité hommes/femmes. ■ Les actions en faveur de la mobilisation des collaborateurs.
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
<ul style="list-style-type: none"> ■ Consommation totale d'énergie (incluant consommation d'énergie électrique, de gaz, de fioul, réseaux urbains de vapeur d'eau et d'eau glacée (kWh). ■ Taux de croissance des engagements des financements de projets d'énergies renouvelables (%). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les actions menées pour réduire l'empreinte carbone des portefeuilles de crédit. ■ L'intégration des critères ESG à l'octroi de financement et l'application des politiques sectorielles. ■ Les politiques d'investissement durable des assurances et des gestionnaires d'actifs. ■ Les actions de gestion des risques climatiques du portefeuille crédit via les limites et seuils d'alertes par pays.
INFORMATIONS SOCIÉTALES	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
<ul style="list-style-type: none"> ■ Taux de formation des élus (%). ■ Taux de sociétariat (%). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les actions de formations des élus. ■ Les actions menées en faveur de l'attractivité du sociétariat

3.16 RAPPORT DU COMITÉ DE MISSION

En 2020, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a adopté une raison d'être en phase avec ses valeurs, *Ensemble, écouter et agir*, et le statut d'entreprise à mission. En ligne avec les dispositions de la loi PACTE, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité de mission qui s'assure que l'entreprise se dote des moyens, de la gouvernance et de l'ambition nécessaires pour progresser dans ses missions. Ce comité s'appuie sur l'expertise de ses membres pour proposer des initiatives possibles à moyen terme et de nouveaux engagements.

L'article L.210-10 du Code de Commerce prévoit la publication annuelle d'un rapport du comité de mission, joint au rapport de gestion, et vérifié par un organisme tiers indépendant (OTI). Le premier rapport du comité de mission a été publié en avril 2022 pour les engagements arrêtés au 31

décembre 2021. Il a fait l'objet d'un audit par l'OTI dont l'avis a été joint au rapport du comité de mission, lui-même joint au rapport annuel. Le contrôle de l'OTI est réalisé tous les deux ans.

Cette troisième édition (avril 2024) du rapport de comité de mission a fait l'objet d'une vérification par l'OTI dont l'avis est joint au rapport du comité de mission reproduit ci-après. Le rapport du comité de mission est également publié dans un document isolé sur le site de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Afin de faciliter la lecture dudit rapport, le tableau suivant présente la correspondance de pagination au sein du présent document d'enregistrement universel :

	Pagination dans le DEU
Cap sur 2027 : Ensemble Performant Solidaire Trois questions à Daniel Baal	277
Soyons révolutionnaires Trois questions à Nicolas Théry	280
Une aventure au long cours	281
Le Dividende sociétal en action : aller au bout de nos missions	283
Le comité de mission en action	284
Regards croisés : être entreprise à mission, ça change quoi ?	286
Cinq missions pour guider l'action 100 % des engagements atteints	288
Suivi des missions	299
Panorama complet des performances	300
Avis de l'organisme tiers indépendant	305



Rapport du

COMITÉ DE MISSION

Avril 2024

Un mutualisme de la preuve
pour construire une société
plus juste et plus durable

Crédit Mutuel
Alliance Fédérale



ÉDITO

Ce rapport annuel témoigne des avancées réalisées depuis que Crédit Mutuel Alliance Fédérale est devenu entreprise à mission. Trois ans plus tard, nous constatons une fierté encore plus forte des salariés et élus autour d'un mutualisme innovant animé par les enjeux environnementaux et sociétaux à tous les niveaux de l'entreprise.

En lançant le Dividende sociétal en 2023, le groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale a démontré qu'il voulait être le fer de lance de la révolution environnementale et sociétale. Dès la première année, ce sont 439 millions d'euros qui y ont été mobilisés, soit 12,5 % des bénéfices annuels ! Cette décision unique montre la voie d'un modèle d'entreprise vertueux avec une vision unique du partage de la valeur.

L'année 2023, marquée par la déferlante de l'intelligence artificielle générative a rappelé l'enjeu majeur pour les entreprises d'adopter des normes garantes d'une utilisation éthique de l'IA. Le comité de mission est ravi d'avoir pu être utile à l'élaboration d'une charte IA de confiance, véritable contrat avec toutes les parties prenantes et qui sera opérationnelle dès 2024.

Le comité de mission a également été consulté sur les objectifs sociétaux et environnementaux du plan stratégique 2024-2027 *Ensemble Performant Solidaire* et a pu vérifier leur cohérence avec les ambitions définies en tant qu'entreprise à mission.

Je remercie tous les membres du comité de mission pour la qualité de leur contribution et leurs nombreux travaux qui ont rythmé l'année. Je tiens également, en leur nom, à remercier les dirigeants du groupe et leurs équipes pour leur disponibilité et leur transparence. Toutes les informations nécessaires ont été mises à notre disposition pour nous assurer du suivi de l'ensemble des engagements et ainsi rendre un avis favorable quant à leur réalisation.

Fleur Pellerin
Présidente du comité de mission



SOMMAIRE

Cap sur 2027 : *Ensemble Performant Solidaire*
Trois questions à Daniel Baal

Soyons révolutionnaires
Trois questions à Nicolas Théry

Une aventure au long cours

Le Dividende sociétal en action :
aller au bout de nos missions

Le comité de mission en action

Regards croisés : être entreprise à mission,
ça change quoi ?

Cinq missions pour guider l'action
100% des engagements atteints

Suivi des missions

Panorama complet des performances

Avis de l'organisme tiers indépendant



Daniel Baal,
Directeur Général

Nicolas Théry,
Président

CAP SUR 2027 : ENSEMBLE PERFORMANT SOLIDAIRE

Avec trois ans de recul, être entreprise à mission, ça change quoi ?

Daniel Baal : L'adoption de la qualité d'entreprise à mission a été pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale, un puissant levier d'accélération de nos engagements mutualistes. Très concrètement, nous avons réussi à doubler la participation à nos assemblées générales des caisses locales au bénéfice d'une démocratie mutualiste renforcée. Nous avons corrigé en six mois, de manière collective, les disparités salariales non justifiées qui pouvaient persister entre les femmes et les hommes. Et nous contrôlons chaque année que les écarts entre les moyennes de rémunération des femmes et des hommes sur toutes les catégories ne dépassent pas 3 %. Nous avons montré la voie en assurant le crédit immobilier de nos clients fidèles sans aucune formalité médicale – une véritable révolution dans le secteur de l'assurance et un apport majeur pour la société. Et bien sûr, la création du Dividende sociétal en 2023 a été une preuve décisive dans la définition de nos ambitions environnementales et sociétales.

Quels sont les liens entre le plan stratégique 2024-2027 et les missions du groupe ?

Daniel Baal : La dénomination de notre plan stratégique, *Ensemble Performant Solidaire* est en totale cohérence avec notre raison d'être : *Ensemble, écouter et agir*. Depuis toujours,

notre force, notre différence, c'est notre collectif mutualiste. Nous ne réussissons ce plan que si nous sommes unis, performants et solidaires. C'est une nécessité absolue pour l'entreprise et une fierté pour chaque salarié. De là, naissent la créativité, l'innovation, la solidité et la pérennité. Enfin, pour chaque entité, chaque direction métier, chaque filiale, nous avons une exigence : fixer des objectifs financiers et extra-financiers qui soient en plein accord avec nos missions.

Quelles sont vos ambitions environnementales et sociétales pour 2024 ?

Daniel Baal : D'abord étendre nos ambitions à l'ensemble de nos entités. Un chantier déjà engagé dans nos filiales Banque de Luxembourg, TARGOBANK Allemagne et Cofidis Group. Cette dernière s'engage d'ailleurs dans la voie de l'entreprise à mission, ce dont je me réjouis, tandis que Banque de Luxembourg est devenue B Corp en 2023. En 2024, avec l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité, centre d'expertise ESG, nous allons notamment parfaire le suivi de nos objectifs environnementaux et sociétaux. L'entreprise à mission doit nous donner l'impulsion pour agir au quotidien autour de nouveaux projets, de nouvelles ambitions.

SOYONS RÉVOLUTIONNAIRES

Pour transformer la société, comment l'entreprise peut-elle agir ?

Nicolas Théry : Plusieurs basculements sont à l'œuvre sous nos yeux : économique, écologique, sociétal. C'est le moment pour les entreprises d'être révolutionnaires. En créant le Dividende sociétal, nous avons voulu aller au bout de l'entreprise à mission et montrer une autre voie, celle de la performance financière au service de l'utilité collective. Grâce à ce mécanisme innovant, nous nous sommes donnés les moyens d'avoir une action efficace sur le long terme pour accompagner et soutenir des projets de transformation à impact positif.

Comment analysez-vous les nouvelles attentes des clients, des salariés et des élus mutualistes ?

Nicolas Théry : Les clients sont aussi des citoyens qui poussent de plus en plus, et à raison, les entreprises à transformer leur modèle et demandent des preuves concrètes de leur engagement. De même, les collaborateurs attendent un projet d'entreprise porteur de sens, capable de donner du souffle à leur engagement. Nos élus souhaitent un mutualisme renouvelé, dynamique et moderne. Il ne s'agit pas d'énoncer de grands principes. Nos engagements sont donc extrêmement concrets pour changer la vie quotidienne, ce que j'appelle le mutualisme de la preuve. Nous avons réussi à en faire une source de fierté et de progrès.

Votre message pour 2024 ?

Nicolas Théry : Avec les transformations radicales que nous avons déjà initiées, en devenant la première banque entreprise à mission ou en créant le Dividende sociétal, nous avons fait la démonstration de la vitalité de notre modèle mutualiste. Parce que nous nous appuyons sur nos collaborateurs et élus, la technologie pour le conseil à forte valeur ajoutée et la diversification pour accompagner chacun des projets de nos clients, nous pouvons être confiants sur notre capacité à agir pour la transformation écologique et apporter des réponses concrètes face à la montée des inégalités sociales.

Chiffres clés

77 000 collaborateurs

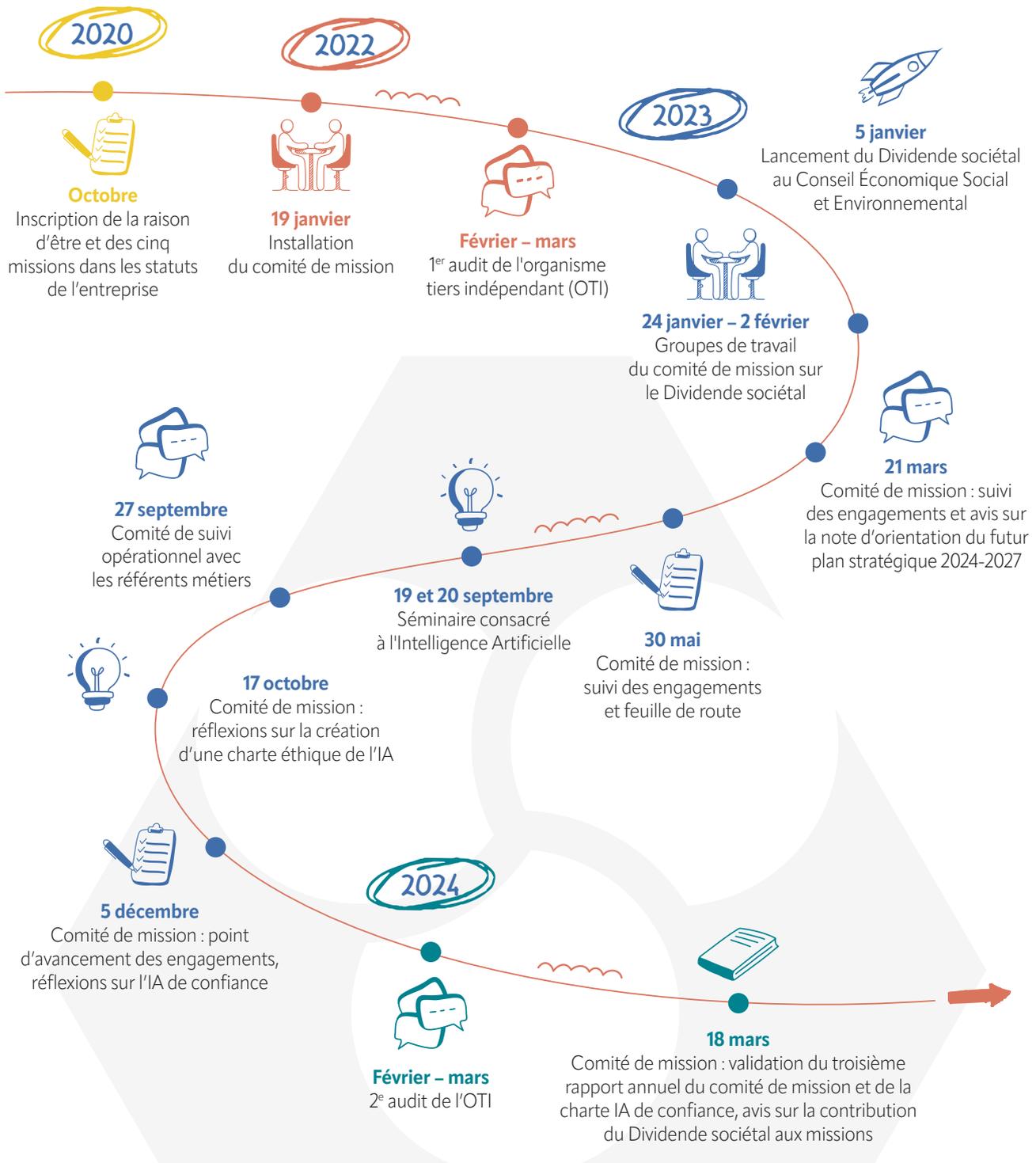
15 500 élus mutualistes

31 millions de clients

4 300 points de vente

au 31 décembre 2023

UNE AVENTURE AU LONG COURS



LE DIVIDENDE SOCIÉTAL EN ACTION : ALLER AU BOUT DE NOS MISSIONS

Après une année de lancement riche d'initiatives, le Dividende sociétal sera pleinement mis en œuvre dans le cadre du plan stratégique 2024-2027. En 2023, 439 millions d'euros ont été consacrés à des projets à forte utilité sociale et environnementale, soit près de 12,5 % du résultat net 2022 du groupe ! Sur la base des résultats 2023, 617 millions d'euros seront consacrés au Dividende sociétal en 2024. À horizon 2027, plus de 3 milliards d'euros devraient être mobilisés pour la transformation écologique et la solidarité sociale et territoriale. En partageant la valeur autrement, Crédit Mutuel Alliance Fédérale met ainsi sa performance financière au service de l'utilité collective.

Chiffres 2023

439 M€ 12,5 % du résultat net

En 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale, entreprise solidaire et responsable, a contribué significativement à la réalisation de ses missions notamment par **un accompagnement fort des territoires et en œuvrant pour une société plus juste et plus durable**.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a soutenu les associations au plus près des territoires par des actions très concrètes : package bancaire solidaire et actions pour lutter contre les inégalités territoriales (lutte contre les déserts de solidarité, insertion par le sport, etc.). Le groupe mutualiste a également alloué des moyens humains et financiers considérables au financement de projets de transformation durable (investissement dans la production d'énergies renouvelables, système d'alimentation durable, biodiversité, mobilités douces, etc.).

Enfin, de nombreux projets solidaires ont été réalisés : aide à l'accès à un logement de qualité, soutien aux personnes en situation de handicap et aidants, solidarité d'urgence. Des objectifs d'impact ont été définis pour chaque projet avec des indicateurs qualitatifs et quantitatifs (exemple : tonnes de CO₂ évitées par million d'euros investis...).

Quels leviers d'action ?

Pour une plus-value écologique et sociale : le Fonds Révolution Environnementale et Solidaire

Géré par Crédit Mutuel Impact, le Fonds Révolution Environnementale et Solidaire investit dans des projets générateurs d'impacts positifs, concrets et mesurables pour l'environnement au bénéfice des territoires. Avec un périmètre d'investissement large, il s'engage auprès d'entreprises de rupture technologique et facilite le passage à l'échelle des filières émergentes pour la transformation sociétale et solidaire. En 2023, ce sont **363 millions d'euros** qui ont été engagés. Sans objectif de rendement financier cible, le fonds vise une plus-value écologique et/ou sociale.

Pour accompagner tous nos clients : des offres à tarification inclusive et solidaire

Crédit Mutuel Alliance Fédérale développe des services de bancassurance solidaires pour favoriser l'inclusion de toutes et tous, avec un accompagnement à la transformation écologique et un soutien particulier apporté à ses clients les plus fragiles. En 2023, ce sont ainsi **plus de 8 millions d'euros** qui ont été engagés.

Pour plus de solidarité dans des territoires durables : le mécénat et les actions philanthropiques

Les actions philanthropiques et de mécénat sont menées à deux niveaux : d'une part, le mécénat local (réalisé au niveau des Caisses locales et des Fédérations de Crédit Mutuel, de la Caisse Fédérale, du réseau CIC, des filiales et des métiers spécialisés) et d'autre part, le mécénat réalisé via la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui œuvre sur deux domaines "Solidarité et Territoires" et "Environnement". En 2023, **68 millions d'euros** ont été consacrés au financement de nombreux projets (du projet local soutenu en proximité par la Caisse de Crédit Mutuel à des actions de fond très structurantes portées par la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale).

3

LE COMITÉ DE MISSION EN ACTION...

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a été la première banque à adopter le statut d'entreprise à mission, dans la continuité de ses engagements historiques fondés sur ses valeurs mutualistes.

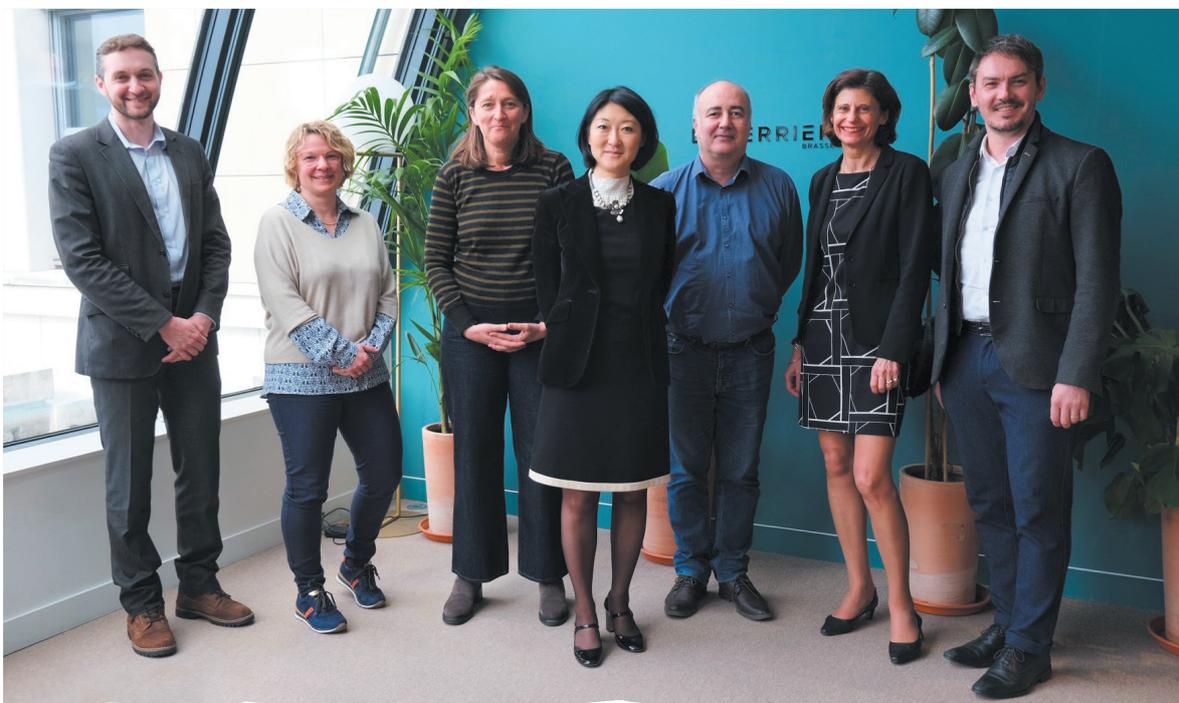
Ce choix innovant vise à créer une dynamique d'amélioration continue de nos pratiques. Dans ce cadre, le comité de mission joue un rôle majeur. Issus d'horizons multiples, les membres du comité de mission ont été choisis pour leurs expertises et leurs intérêts à la prise en compte des performances sociétales et environnementales dans la performance globale de l'entreprise. Tous partagent la même volonté de contribuer au succès de la démarche de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

2022 fut l'année de l'installation de la gouvernance du comité de mission et des premières mesures des engagements. Début 2023, une nouvelle étape a été franchie avec la mise en place de travaux dédiés au Dividende sociétal, sa gouvernance et son organisation.

La composition tripartite du comité permet de croiser les points de vue et d'enrichir les débats :

- **1/3 d'experts indépendants** apportant leur regard extérieur
- **1/3 d'administrateurs** représentant le mouvement mutualiste
- **1/3 de collaborateurs** représentant les salariés

En 2023, dans le cadre de ses travaux, le comité a organisé des réunions plénières trimestrielles consacrées au suivi des missions, à la consultation de la note d'orientation du plan stratégique 2024-2027, aux enjeux RH et d'inclusion (index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, résultats de l'enquête sur le sexisme ordinaire, etc.). À cela s'ajoute un séminaire organisé à Strasbourg sur l'éthique de l'IA, point d'orgue des travaux réalisés dans ce domaine tout au long de l'année.



De gauche à droite : **Xavier Jaravel**, professeur à la London School of Economics et membre du Conseil d'Analyse Économique, **Audrey Hammerer**, administratrice représentant les salariés de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, **Camille Putois**, directrice générale de la coalition d'entreprises "Business for Inclusive Growth" (B4IG), **Fleur Pellerin**, ancienne ministre, fondatrice et CEO de Korelya Capital, **Laurent Torre**, administrateur représentant les salariés de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, **Sandrine Pelletier**, présidente et directrice générale du groupe APLIX et administratrice du CIC Ouest, **Laurent Nallet**, représentant des salariés du CIC. Absents sur la photo : **Marie-Jean Boog**, présidente du district de Sarrebourg et **Jean-Louis Maître**, président de la Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc.

... POUR ÉVALUER LES MISSIONS

Tout au long de l'année 2023, le comité de mission a suivi l'exécution et la trajectoire des quinze engagements, lesquels sont atteints au 31 décembre 2023.* Toutes les directions métiers se sont mobilisées pour décliner opérationnellement les indicateurs. Pour chaque engagement, un plan d'action précis est mis en place : définition de l'indicateur, périmètre, dispositif de pilotage, phasage dans le temps et suivi.

KPMG, organisme tiers indépendant (OTI), a vérifié l'atteinte des objectifs retenus. Il a mené courant février 2024 l'audit des engagements (indicateurs et trajectoire) et procédé à l'analyse des missions. L'OTI a rencontré le comité de mission et sa présidente le 18 mars 2024. Il a conclu ses travaux et émis un rapport comprenant un avis favorable motivé quant à l'atteinte des objectifs sociaux et environnementaux sur le périmètre concerné par la qualité d'entreprise à mission.

... POUR ORIENTER : IA DE CONFIANCE

3

Le comité de mission a également pour vocation d'apporter son regard sur les actions de l'entreprise, en l'éclairant sur des enjeux stratégiques, en explorant de nouvelles voies et en étant force de proposition. En 2023, il a contribué aux réflexions du groupe sur le Dividende sociétal et le déploiement éthique de l'IA.

La démocratisation de l'intelligence artificielle générative a accéléré l'utilisation de l'IA et l'automatisation de certaines tâches. Au Crédit Mutuel Alliance Fédérale, l'intelligence artificielle est aujourd'hui utilisée quotidiennement par plus de 60 000 salariés pour leur apporter plus de simplicité, de proactivité et de temps à consacrer à la relation client.

En tant que banque industrielle, l'impact de ces nouvelles technologies sur les métiers bancaires est une réalité à intégrer plus que jamais dans l'évolution de nos métiers. Dans ce contexte, le comité de mission a contribué aux réflexions du groupe pour garantir une utilisation de l'intelligence artificielle dans un cadre de confiance, respectueux du droit français et européen, reposant sur les valeurs mutualistes du groupe.

Après avoir défini ce cadre de confiance, le groupe a déterminé une charte éthique autour de cinq principes fondateurs :

Protéger les données et l'intimité numérique de nos sociétaires et clients ;

Garantir une utilisation de l'IA transparente et documentée ;

S'engager pour une IA inclusive et respectueuse de l'environnement ;

Développer un contrat de confiance de l'IA avec nos clients et collaborateurs ;

Assurer la robustesse des solutions technologiques à base d'Intelligence Artificielle.

Chiffres 2023

60 000 collaborateurs utilisent l'IA au quotidien

Notre raison d'être : ensemble, écouter et agir

- **Ensemble**, parce que nous sommes mutualistes. C'est la puissance de notre collectif de femmes et d'hommes, d'élus et de salariés, qui portent nos valeurs de liberté, de démocratie et de solidarité depuis près de 150 ans.
- **Écouter**, parce que notre mission depuis toujours est de servir nos sociétaires et clients selon leurs besoins et d'être attentifs aux grandes évolutions du monde pour construire une société plus juste et plus durable.

- **Agir**, c'est le mutualisme de la preuve. C'est transformer notre capacité collective d'écoute en action. C'est développer les territoires en finançant les projets de chacun, du particulier à l'entreprise et en protégeant leur épargne. C'est être au service de toute la société en agissant dans la durée pour le bien commun.

À travers notre raison d'être, nous réaffirmons non seulement nos valeurs mutualistes historiques, mais aussi leur pertinence pour relever au quotidien les grands défis de demain.

* Voir le panorama complet des performances. Les indicateurs peuvent varier en fonction des engagements et de leur nature.

REGARDS CROISÉS : ÊTRE ENTREPRISE À MISSION, ÇA CHANGE QUOI ?

Devenir entreprise à mission a contribué à donner un nouveau souffle au mutualisme et à accélérer notre action collective face aux enjeux de transformation de l'entreprise. Les engagements environnementaux et sociétaux ont eu une forte résonance auprès des collaborateurs, des élus et plus globalement de la société civile.

"Les actions de Crédit Mutuel Alliance Fédérale doivent irriguer les territoires et accompagner les habitants qui en ont besoin. C'est pourquoi je suis particulièrement ravie de voir que les initiatives du Dividende sociétal permettent de resserrer les liens sociaux et de marquer notre solidarité avec les plus fragiles."



Marie-Jean Boog
Présidente du district de Sarrebourg
(Fédération Crédit Mutuel Centre Est Europe)



Damien Ernst
Directeur général adjoint
d'Euro-Information

"Je suis particulièrement fier de l'engagement en faveur de l'intimité numérique parce que non seulement il protège la vie privée des clients-sociétaires, mais il apporte aussi la preuve éclatante qu'il est possible d'innover et de mettre en œuvre en France des technologies de pointe au service de tous. Il faut pour cela des convictions fortes et oser se faire confiance !"

"Être entreprise à mission, cela représente des engagements affichés, concrets, qui donnent du sens à notre vie coopérative et à notre mutualisme. Le doublement des votes à l'occasion de nos assemblées générales de Caisse est un objectif qui fédère les élus et salariés et qui nous amène à encore mieux porter un discours sur notre mode de fonctionnement auprès de nos sociétaires, parce qu'il faut leur expliquer pourquoi leur vote est important."

"Investir les fonds propres du groupe dans des entreprises françaises pour favoriser l'innovation, la croissance et l'emploi dans nos territoires, est un engagement dont les équipes sont fières car nous donnons un sens utile à leurs actions. Nous renforçons la vision humaine et durable du capital-investissement portée par Crédit Mutuel Equity. Cela nous permet de nous aligner sur un projet commun, entre nous, mais aussi avec les dirigeantes et dirigeants d'entreprise que nous accompagnons."



Emilie Lidome
Directrice générale adjointe
Crédit Mutuel Equity



Véronique De Sesmaisons
Présidente de la caisse de Crédit Mutuel Chantenay Sainte Anne à Nantes (Fédération Crédit Mutuel de Loire-Atlantique, Centre-Ouest)

“En tant qu’entreprise à mission, nous sommes déterminés à aller plus loin sur le plan environnemental. Depuis 2019, les réductions de l’empreinte carbone de notre propre activité et de nos portefeuilles visent à nous aligner avec les objectifs définis par l’Accord de Paris. Avec le nouveau plan stratégique, nous amplifions notre exigence en intégrant les critères ESG dans nos modèles d’affaires pour être le fer de lance de la révolution environnementale et sociétale. Dans ce cadre, l’Institut Mutualiste pour l’Environnement et la Solidarité jouera un rôle clé pour accompagner nos équipes et nos clients dans ces transformations.”



Marion Cluzeau
Directrice du pôle Déploiement
ESG, Institut Mutualiste pour
l’Environnement et la Solidarité



Laurent Dunat
Président de la caisse de Crédit Mutuel
de Caudry (Fédération de
Crédit Mutuel Nord Europe)

“La force de notre mouvement mutualiste repose sur sa capacité à se renouveler en permanence et s’adapter à un monde en pleine transformation. Sa modernité se fonde sur une vision à moyen et long termes qui nous permet de relever les grands défis de demain. Enfin, la vitalité de notre mouvement repose sur des administrateurs actifs et représentatifs de toutes les générations. En tant qu’élus, nous avons un rôle majeur à jouer pour promouvoir ce modèle et le faire vivre. À ce titre, l’engagement de tous sur le terrain, dans les conseils ou les assemblées générales, est primordial. Grâce aux quinze engagements de l’entreprise à mission, nous pouvons faire grandir le Crédit Mutuel, incarner concrètement ses ambitions et préparer un avenir meilleur pour nos clients et sociétaires.”

“Nos engagements en faveur de la parité, du recrutement en alternance de jeunes éloignés de l’emploi et plus globalement de la non-discrimination sont des priorités de notre politique diversité et inclusion. C’est questionner notre rôle d’employeur, en refusant toutes les formes de discrimination et en permettant à chacun de s’épanouir selon son potentiel et ses aspirations. Au-delà des chiffres, les actions que nous menons démontrent notre volonté d’agir concrètement et collectivement pour garantir un environnement de travail inclusif, respectueux de toutes les formes de diversité.”

Pascale Ruquet
Responsable diversité et inclusion
Crédit Mutuel Alliance Fédérale



Laurent Torre
Administrateur représentant
les salariés de la Caisse
Fédérale de Crédit Mutuel

“Lutter contre toute forme de discrimination est notre profession de foi, un combat de tous les instants que mène l’ensemble de nos collaborateurs et élus.”

CINQ MISSIONS POUR GUIDER L'ACTION

Mission 1

"Organisation coopérative et mutualiste, nous accompagnons nos clients et sociétaires au mieux de leurs intérêts"

Mission 2

"Banque de tous, sociétaires et clients, salariés et élus, nous agissons pour chacun et refusons toute discrimination"

Cinq missions

Mission 3

"Respectueux de la vie privée de chacun, nous mettons la technologie et l'innovation au service de l'humain"

Mission 4

"Entreprise solidaire, nous contribuons au développement des territoires"

Mission 5

"Entreprise responsable, nous œuvrons pour une société plus juste et plus durable"

100 % des engagements atteints en 2023

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a défini une ambition qui place ses clients au cœur de son action au quotidien, déclinée en quinze engagements concrets pour lutter contre toutes les discriminations, pour protéger l'intimité numérique, pour agir pour le développement des territoires ainsi que pour bâtir une société plus juste et plus durable.

- 1 Faire vivre la démocratie dans la banque en doublant le nombre de sociétaires votant aux assemblées générales.
- 2 Garantir à chaque client un conseiller dédié et non commissionné.
- 3 Donner plus de place aux jeunes et se rapprocher de la parité dans les conseils d'administration.
- 4 Former tous nos collaborateurs et collaboratrices, élus et élues à la lutte contre les discriminations.
- 5 Recruter 25 % d'alternants issus des quartiers prioritaires et des zones rurales.
- 6 Défendre l'égalité salariale femmes-hommes à tous les échelons de la banque.
- 7 Garantir l'intimité des données de nos clients en traitant 99 % de leurs informations dans nos infrastructures et systèmes localisés en France.
- 8 Investir les gains de productivité issus de l'intelligence artificielle dans l'emploi et le développement.
- 9 Ancrer les centres de décision dans les territoires avec plus de 90 % de nos décisions de crédit prises en caisse ou en agence.
- 10 Offrir la solution de paiement digitale Pay Asso à nos associations et la garantie responsabilité civile à leurs dirigeants.
- 11 Investir 5 % de nos fonds propres essentiellement dans des entreprises françaises pour favoriser l'innovation, la croissance et l'emploi dans nos territoires.
- 12 Réduire les émissions carbone du groupe de 20 % et l'empreinte carbone de nos portefeuilles d'investissement de 12 %*.
- 13 Favoriser la transition énergétique en ne finançant plus de nouveaux projets dans le pétrole et le gaz.
- 14 Assurer le crédit immobilier de nos clients fidèles sans aucune formalité médicale.
- 15 S'engager pour les clients en difficulté financière avec un compte à 1 € net par mois sans frais d'incident.

* d'ici fin 2022.

Mission 1

ACCOMPAGNER NOS CLIENTS ET SOCIÉTAIRES AU MIEUX DE LEURS INTÉRÊTS

Organisation coopérative et mutualiste, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a pour mission d'accompagner ses clients et sociétaires au mieux de leurs intérêts.

En devenant entreprise à mission, notre banque a voulu renforcer l'écoute et la voix de ses sociétaires en redonnant aux assemblées générales un rôle majeur. Les assemblées générales sont des moments essentiels pour faire vivre la démocratie du groupe et défendre ses valeurs mutualistes, c'est pourquoi, la banque mutualiste s'engage à doubler le nombre de votants aux assemblées générales de leur caisse locale.

En 2023, les sociétaires ont pu voter en présentiel, sur tablette ou à distance (via leur espace banque à distance ou smartphone) ou déléguer leur pouvoir. Cet objectif est atteint avec plus de 746 000 sociétaires votant en 2023, contre 248 000 en 2019.

Des actions sont également menées notamment par la direction de la Vie Coopérative et Mutualiste pour avoir une meilleure représentativité de la société. Les évolutions sont encourageantes et la réforme de la gouvernance a permis d'obtenir la parité dans les conseils des instances faïtières début 2024. Les efforts doivent continuer d'être menés, en particulier, sur la représentativité des jeunes dans les conseils d'administration.

Avec la création de la Direction de la Vie Coopérative et Mutualiste, une dynamique d'actions pour les quatre prochaines années a été définie pour renforcer le sociétariat, développer le recrutement des élus et attirer les nouvelles générations (lancement de guides de recrutement des élus...). La formation des élus est également essentielle pour assumer pleinement leur mission. Lancée en 2023, l'Université Mutualiste a permis de former plus de 8 000 élus à la transformation écologique et sociétale.

→ **99,6 %** des clients disposent d'un conseiller dédié non commissionné.

La relation de proximité reste au cœur de notre développement avec l'engagement de donner à chacun de nos clients un conseiller dédié et non commissionné. L'excellence de la relation a été récompensée : pour la douzième fois avec le Podium de la Relation Client® dans la catégorie banque et une nouvelle fois, dans le top 10 de la Relation Client, tous secteurs d'activité confondus.

"Ancrés dans la société, au cœur du tissu économique et associatif, les élus sont unis autour des valeurs de liberté, de responsabilité et de solidarité. Il est important de renforcer leur accompagnement pour exercer leurs missions dans les meilleures conditions (formation, recrutement, représentativité...) car l'avenir du groupe dépendra de sa capacité à mobiliser un collectif riche dans sa diversité et ses expertises."

Jean-Louis Maître
Président de la Fédération
du Crédit Mutuel
Savoie-Mont Blanc



Trajectoire de nos engagements opérationnels

→ Engagement #1

Faire vivre la démocratie dans la banque en doublant le nombre de sociétaires votant aux assemblées générales



→ Engagement #2

Garantir à chaque client un conseiller dédié et non commissionné



→ Engagement #3

Donner plus de place aux jeunes et se rapprocher de la parité dans les conseils d'administration dès 2022



L'avis du comité de mission

La trajectoire de la mission 1 est la bonne. Le comité de mission se félicite du doublement en 2023 du nombre de votants aux assemblées générales qui prouve la forte mobilisation des caisses locales. Il se réjouit des différentes mesures mises en place dans les fédérations du Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour féminiser et rajeunir les conseils d'administration. Les résultats sont très encourageants et la dynamique doit être maintenue. Enfin, le comité rappelle l'importance de promouvoir le service d'un conseiller dédié non commissionné pour chaque client et sociétaire, en cohérence avec l'ADN du groupe.

* Le taux de jeunes de moins de 35 ans parmi les élus s'élève à 3,26 % en 2023 contre 2,14 % en 2021.

Mission 2

AGIR POUR CHACUN ET REFUSER TOUTE DISCRIMINATION

Banque de tous, sociétaires et clients, salariés et élus, agir pour chacun et refuser toute discrimination est notre mission. C'est aussi avoir une promesse employeur forte en cohérence avec notre raison d'être et nos missions. Un contrat social en faveur de l'emploi dans tous les territoires et qui fidélise les collaborateurs. Dans le cadre du plan stratégique 2024-2027, nous nous fixons l'objectif d'avoir plus de 75 % des collaborateurs et des élus fiers de leur entreprise.

La lutte contre les discriminations s'est d'abord traduite par un plan national de formation. En 2023, ce sont plus de 45 000 collaborateurs (98,7 % du socle social) et plus de 14 000 élus (95,2 % des élus) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui ont suivi une formation complète portant sur les représentations et les stéréotypes, nos valeurs et comportements attendus... D'autres actions plus ciblées notamment sur les DRH, les partenaires sociaux, les managers ont été engagées.

Faire des différences notre plus grande richesse.

Parmi les causes défendues dans l'entreprise, l'égalité femmes-hommes est une priorité, notamment pour l'égalité salariale. Nous nous engageons à réduire les écarts de salaires au maximum à 3 % par catégorie et tranche d'âge. En 2023, 674 collaborateurs ont bénéficié d'une mesure corrective. En outre, un programme global d'engagements a été pris sur la durée pour promouvoir et accompagner la carrière des femmes.

Après avoir adhéré le 25 janvier 2023 à l'initiative #StOpE contre le sexisme ordinaire, le groupe renouvelle début 2024 son soutien et lance un manifeste et une campagne de communication interne. Le dispositif de signalement sera renforcé.

En matière de formation, aucune promotion de l'école des directrices et des directeurs ne démarre sans avoir atteint la parité. Un réseau féminin "Crédit Mutuel - Elles" a été créé en juillet 2023, dont l'ambition est de contribuer à l'accélération de la réussite professionnelle des femmes du groupe.

Dans un contexte économique difficile, le groupe a renforcé son action en faveur de l'insertion des jeunes dans le monde professionnel. En 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a dépassé son objectif : 33 % de jeunes ont été recrutés dans les quartiers prioritaires de la ville et les zones rurales. Plus globalement, de nombreuses actions sont déployées en région pour les jeunes (job dating, actions d'insertion, soutien de nombreuses initiatives auprès de l'École de la 2^e Chance, Sport dans la ville, etc.).



Camille Putois
Directrice générale de la coalition d'entreprises "Business for Inclusive Growth" (B4IG)

"Crédit Mutuel Alliance Fédérale a confirmé son engagement dans la durée pour lutter contre les discriminations, et promouvoir l'égalité femmes-hommes et la diversité. Le comité de mission continuera de suivre avec une grande attention l'impact de ces actions sur la parité et l'inclusion, et les progrès vers une entreprise toujours plus inclusive."

Trajectoire de nos engagements opérationnels

→ Engagement #4

Former tous nos collaborateurs et collaboratrices, élus et élues à la lutte contre les discriminations

2022

97,8 % des collaborateurs

91,1 % des élus formés à la lutte contre les discriminations.

→ 2023

98,7 % des collaborateurs

95,2 % des élus formés à la lutte contre les discriminations.

→ Engagement #5

Recruter 25 % d'alternants issus des quartiers prioritaires et des zones rurales

2021

1515 alternants recrutés dont 38,2 % issus de quartiers prioritaires de la ville et des zones rurales.

2023

1852 alternants recrutés dont 32,8 % issus de quartiers prioritaires de la ville et des zones rurales.*

→ Engagement #6

Défendre l'égalité salariale femmes-hommes à tous les échelons de la banque

2022

3 872 collaboratrices et collaborateurs ont bénéficié d'une mesure corrective.

2023

674 collaboratrices et collaborateurs ont bénéficié d'une mesure corrective.

L'avis du comité de mission

Le comité de mission salue l'atteinte des engagements de la mission 2. Les mesures mises en œuvre pour assurer l'égalité femmes-hommes, notamment en matière salariale, pour promouvoir les carrières des femmes et pour lutter contre le sexisme ordinaire en entreprise, ont permis de réelles avancées. Concernant l'insertion des jeunes dans l'emploi, le comité se réjouit du nombre d'alternants recrutés issus des quartiers prioritaires de la ville et des zones rurales. Le comité de mission sera particulièrement attentif aux enjeux et objectifs RH du plan stratégique 2024-2027, en particulier en termes de parité. La représentativité des femmes dans les instances dirigeantes sera un des points de vigilance du comité de mission.

*Voir le panorama complet des performances.

Mission 3

METTRE LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION AU SERVICE DE L'HUMAIN

Respectueux de la vie de chacun, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a pour mission de mettre la technologie et l'innovation au service de l'humain. Parce que la banque est une industrie technologique, il est essentiel d'innover en permanence, de maîtriser les technologies du futur et de veiller à ce qu'elles garantissent la souveraineté du groupe.

Première banque à avoir développé les solutions d'intelligence artificielle, Crédit Mutuel Alliance Fédérale continue de déployer ses outils cognitifs, d'OCR (reconnaissance optique de caractères) dans tous ses métiers au profit de la relation client et du temps que le conseiller peut consacrer à mieux répondre aux besoins de son client. En 2023, ce sont plus de 2,6 millions d'heures qui ont été libérées sur des tâches administratives dans les réseaux équivalant à 1 671 ETP. Par ailleurs, le groupe continue de maintenir l'emploi avec 2 584 recrutements en CDI en 2023.

L'enjeu d'accélérer l'adoption des outils par tous est majeur tout en continuant à garder les clients et collaborateurs au cœur d'une relation humaine.

Aujourd'hui, nous sommes à l'aube d'une nouvelle rupture mêlant intelligence artificielle générative et quantique, qui devrait permettre l'amélioration du transactionnel et ainsi libérer encore plus de temps de conseil pour le client.

Dans un monde toujours plus digital, la protection des données est une priorité pour les Français. Crédit Mutuel Alliance Fédérale se donne les moyens techniques et financiers de préserver l'intégrité et la confidentialité des données qui lui sont confiées et s'engage à traiter plus de 99 % des informations dans ses infrastructures et systèmes localisés en France.

Pour que tous ces développements continuent d'être pleinement maîtrisés, le comité de mission a participé aux travaux de réflexion sur la mise en œuvre d'une charte éthique de l'IA qui traduit nos valeurs et garantit un contrat de confiance avec nos clients et collaborateurs.

"L'intelligence artificielle est un formidable atout pour faciliter le travail des conseillers bancaires et renouveler l'expérience client. Néanmoins, son déploiement doit se faire de façon raisonnée et cadrée en veillant à ne pas déshumaniser la relation bancaire. En élaborant une charte de confiance, nous réaffirmons que la technologie et l'innovation doivent rester au service de l'humain conformément à nos missions."



Xavier Jaravel

Professeur à la London School of Economics (LSE) et membre du Conseil d'Analyse Économique (CAE)

Trajectoire de nos engagements opérationnels

→ Engagement #7

Garantir l'intimité des données de nos clients en traitant 99 % de leurs informations dans nos infrastructures et systèmes localisés en France

2021

> 99,9 % de traitements exécutés sur les infrastructures hébergées dans les centres de données de l'entreprise.

2023

> 99,9 % de traitements exécutés sur les infrastructures hébergées dans les centres de données de l'entreprise.

→ Engagement #8

Investir les gains de productivité issus de l'intelligence artificielle dans l'emploi et le développement

2021

Gains de productivité équivalant à **900** ETP

Maintien de l'emploi avec **1 596** recrutements en CDI.

→ 2023

Gains de productivité équivalant à **1 671** ETP

Maintien de l'emploi avec **2 584** recrutements en CDI.*

“La technologie est absolument partout dans la société, il est normal qu'elle se retrouve au cœur des enjeux de nos métiers de banquiers et assureurs. Notre groupe poursuit sa révolution et continue de développer les solutions et outils numériques de demain pour un usage responsable dans l'ensemble de nos métiers, en garantissant la sécurité des données et une relation augmentée de l'expérience des clients et des collaborateurs.”



Laurent Nallet
Représentant des salariés du CIC

L'avis du comité de mission

Le comité de mission constate l'atteinte des indicateurs contribuant à la réalisation de la mission. Il confirme l'importance des transformations technologiques en cours et à venir, dont les investissements dans le quantique. Il propose de réfléchir à l'évolution de l'engagement sur les gains de productivité et l'intelligence artificielle. Les travaux sur l'IA de confiance, en collaboration avec le comité de mission, ont permis de définir une charte éthique de l'IA, applicable à l'ensemble du groupe. Lors de ses réflexions sur l'IA, le comité a été attentif aux enjeux de transparence, de protection des données, et au déploiement d'une IA inclusive et respectueuse de l'environnement.

*Voir le panorama complet des performances.

Mission 4

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Entreprise solidaire, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a pour mission de contribuer au développement des territoires. Grâce à son organisation décentralisée, le groupe mutualiste agit de manière adaptée et efficace au plus près des besoins de ses clients.

→ En 2023, **92,9 %** des décisions de crédit sont prises localement.

En tant que premier partenaire bancaire des associations, Crédit Mutuel Alliance Fédérale renforce son engagement auprès de celles et ceux qui développent la vie associative et contribuent à la vitalité des territoires. Instituée pendant la crise Covid pour venir en aide aux associations, la gratuité de Pay Asso est désormais permanente ainsi que la responsabilité civile des dirigeants.

Avec le Dividende sociétal, Crédit Mutuel Alliance Fédérale accélère son soutien aux associations de proximité. Depuis septembre 2023, les associations culturelles, sportives et de loisirs de proximité sont exonérées à 100 % de leur abonnement lié à la gestion de leur offre de services groupés. Ces associations ont bénéficié de près de 2 millions d'euros grâce au remboursement à 100 % de leur package bancaire.

Enfin, Crédit Mutuel Alliance Fédérale, par l'intermédiaire de sa filiale Crédit Mutuel Equity, accompagne les initiatives et projets innovants de 280 entreprises en investissant les capitaux propres de la banque dans la durée avec le souci permanent des impacts financiers, économiques, sociaux et environnementaux. Les prises de participations dans les PME et ETI permettent de développer l'innovation, la croissance et l'emploi dans nos régions.

“Chaque région française, chaque territoire est source de richesse et d'avenir. Grâce à la densité de son maillage d'agences, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est implanté depuis toujours au cœur des écosystèmes économiques et sociaux. Aujourd'hui, l'enjeu est d'accompagner tous les acteurs locaux, qu'il s'agisse de particuliers, d'associations ou d'entreprises innovantes, qui font vivre ces territoires.”



Sandrine Pelletier

Présidente et directrice générale
du groupe APLIX et administratrice du CIC
Ouest

Trajectoire de nos engagements opérationnels

→ Engagement #9

Ancrer les centres de décision dans les territoires avec plus de 90 % de nos décisions de crédit prises en caisse ou en agence

2021

91,3 % des décisions de crédit prises en local au sein des réseaux Crédit Mutuel et CIC.

→ 2023

92,9 % des décisions de crédit prises en local au sein des réseaux Crédit Mutuel et CIC.

→ Engagement #10

Offrir la solution de paiement digitale Pay Asso à nos associations et la garantie responsabilité civile à leurs dirigeants

2021

100 % des associations éligibles peuvent bénéficier de la solution Pay Asso et de la gratuité responsabilité civile des dirigeants.

2023

100 % des associations éligibles peuvent bénéficier de la solution Pay Asso et de la gratuité responsabilité civile des dirigeants.

→ Engagement #11

Investir 5 % de nos fonds propres essentiellement dans des entreprises françaises pour favoriser l'innovation, la croissance et l'emploi dans nos territoires

2021

5,05 % des fonds propres du groupe investis par Crédit Mutuel Equity dans des entreprises françaises ayant fait l'objet d'une analyse de maturité en matière d'innovation, en croissance et/ou créatrices d'emploi.

→ 2023

5,83 % des fonds propres du groupe investis par Crédit Mutuel Equity dans des entreprises françaises ayant fait l'objet d'une analyse de maturité en matière d'innovation, en croissance et/ou créatrices d'emploi.*

L'avis du comité de mission

Le comité de mission salue les actions mises en place pour contribuer au développement et à la vitalité des territoires. Il est particulièrement attentif aux moyens déployés pour lutter contre l'isolement social des personnes vivant dans les déserts de solidarité, en soutenant le monde associatif. Le comité de mission encourage le déploiement des actions futures sur l'ensemble des territoires de manière équilibrée et en fonction des besoins.

* Plus de 85 % des entreprises sont considérées comme innovantes, en croissance et/ou créatrices d'emplois. Voir dans le panorama complet des performances.

Mission 5

ŒUVRER POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE ET PLUS DURABLE

Entreprise responsable, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a pour mission d'œuvrer pour une société plus juste et plus durable. Avec son plan stratégique 2024-2027, le groupe mutualiste renforce ses engagements en faveur de la transition écologique et la décarbonation de l'économie.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est engagé à réduire ses émissions carbone de 20 % et l'empreinte carbone de ses portefeuilles d'investissement de 12 % d'ici à fin 2022. Après avoir annoncé dès 2020, sa sortie totale du charbon à horizon 2030, le groupe a arrêté, dès 2021, tout financement de nouveau projet d'exploration, de production, d'infrastructure ou de transformation dans le pétrole et le gaz.

Le lancement du Dividende sociétal a permis d'accélérer le financement de la transformation écologique et sociétale. De nouvelles offres à tarification bonifiée encouragent les clients à passer aux mobilités douces ; plus de 6 millions d'euros ont été engagés en 2023 avec le prêt vélo à 0 % qui compte déjà plus de 30 000 bénéficiaires – soit un coup de pouce de 200 euros par client bénéficiaire. Des investissements importants ont également été réalisés par le Fonds Révolution Environnementale et Solidaire dans la production d'énergie et l'alimentation durables. La Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale a lancé son premier appel à projets biodiversité à hauteur de 2,5 millions d'euros et soutient plus de 36 associations notamment pour la restauration d'écosystèmes marins, ultra marins et de zones humides terrestres.

→ En 2023, **55 %** des clients du groupe achetant leur résidence principale n'ont pas eu de formalités médicales contre environ 25 % au niveau national selon le Comité consultatif du secteur financier.

Parce que la santé ne doit pas être un frein à l'accès à la propriété, dès novembre 2021, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a assuré le crédit immobilier de ses clients fidèles pour leur résidence principale, sans aucune formalité médicale, en allant bien au-delà des obligations légales. Dans un contexte de hausse des prix à la consommation qui réduit le pouvoir d'achat des plus modestes, Crédit Mutuel Alliance Fédérale réaffirme sa volonté d'agir pour celles et ceux qui se trouvent en situation de fragilité financière. Il s'engage pour eux avec un compte à 1€ net par mois sans frais d'incident.

"Aujourd'hui, la transition écologique est devenue une évidence pour la société dans son ensemble. Les caisses et les agences sont en première ligne pour accompagner nos clients, notamment sur l'éco-rénovation ou les mobilités propres. Pour cela, nous adaptons nos offres, nos compétences et nos outils. La formation, en particulier des managers de proximité et directeurs, devient un maillon essentiel de cette transformation."



Audrey Hammerer
Administratrice représentant les salariés
de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
(Fédération de Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarois)

Trajectoire de nos engagements opérationnels

→ Engagement #12

Réduire les émissions carbone du groupe de 20 % et l'empreinte carbone de nos portefeuilles d'investissement de 12 % d'ici fin 2022*

2020

-20,7 % de réduction de l'empreinte carbone groupe entre fin 2018 et fin 2020.

-27,9 % de réduction de l'empreinte carbone des portefeuilles clients entre juin 2018 et juin 2021.

→ 2022

-30,4 % de réduction de l'empreinte carbone groupe entre fin 2018 et fin 2022.

-57,6 % de réduction de l'empreinte carbone des portefeuilles clients entre juin 2018 et juin 2023.

→ Engagement #13

Favoriser la transition énergétique en ne finançant plus de nouveaux projets dans le pétrole et le gaz

2021

0 financement de projet dans le pétrole et le gaz depuis octobre 2021.

2023

0 nouveau projet de financement dans le pétrole et le gaz et renforcement de la politique sectorielle Hydrocarbures avec de nouvelles exigences vis à vis des entreprises énergétiques productrices de pétrole et de gaz.**

→ Engagement #14

Assurer le crédit immobilier de nos clients fidèles sans aucune formalité médicale

2021

80 400 bénéficiaires.

0 formalité médicale (jusqu'à 500 000 € par emprunteur et pour les assurés de moins de 62 ans).

→ 2023

Depuis le lancement en 2021, plus de 165 400 bénéficiaires.

→ Engagement #15

S'engager pour les clients en difficulté financière avec un compte à 1 € net par mois sans frais d'incident

2022

53 033 bénéficiaires.

1^{ère} année de cette mesure en tant qu'engagement de l'entreprise à mission.

→ 2023

58 333 bénéficiaires.

L'avis du comité de mission

Le comité de mission se félicite de l'atteinte des engagements de la mission 5. La trajectoire de l'empreinte carbone groupe est remarquable. Les premières actions déployées dans le cadre du Dividende sociétal ont permis d'accélérer la dynamique. Les objectifs environnementaux et sociétaux devront être adaptés en cohérence avec les ambitions fixées dans le plan stratégique 2024-2027, et avec l'appui de l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité.

* Cf déclaration de performance extra-financière 2023, périmètre France scopes 1, 2 et 3 consommations d'énergie, fuites de gaz réfrigérants, flotte automobile et déplacements professionnels (hors déplacements domicile-travail et achats). Cet indicateur est circonscrit à 2022. Refonte prévue des futurs objectifs en lien avec le nouveau plan stratégique 2024-2027.

** Engagement détaillé dans la politique sectorielle hydrocarbures, disponible sur le site www.bfcm.creditmutuel.fr.

PANORAMA COMPLET DES PERFORMANCES

Mission 1

Organisation coopérative et mutualiste, nous accompagnons nos clients et sociétaires au mieux de leurs intérêts

1

Faire vivre la démocratie dans la banque en doublant le nombre de sociétaires votant aux assemblées générales.

Indicateurs :

- 2023 : 12,3 % de sociétaires votants aux assemblées générales au 31/12/2023.
- 2022 : 4,5 %
- 2021 : NS (situation Covid)
- 2019 : 5,4 %

Périmètre :

Caisses locales de Crédit Mutuel.

Moyens :

- Lancement du vote à distance sur smartphone et tablette en 2022.
- Déploiement d'actions de communication spécifiques.
- Déploiement de la Direction de la Vie Coopérative et Mutualiste.

2

Garantir à chaque client un conseiller dédié et non commissionné.

Indicateurs :

- 2023 : 99,7 % de clients ayant un conseiller dédié non commissionné.
- 2022 : 99,5 %
- 2021 : 95,5 %

La part des clients n'ayant pas un conseiller dédié correspond aux périodes transitoires, notamment en cas de changement d'affectation de conseiller.

Périmètre :

Réseau bancaire France (Crédit Mutuel : caisses de Crédit mutuel, centre d'affaires entreprises, caisses régionales Crédit Mutuel et Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, CIC : l'ensemble des banques régionales sauf pour le CIC DIF restreint au réseau agences uniquement).

Moyens :

Politique ressources humaines : pas d'intéressement commercial ni de rémunération individuelle variable.

3

Donner plus de place aux jeunes et se rapprocher de la parité dans les conseils d'administration dès 2022.

Indicateurs :

- 2023 : 41,8 % de femmes parmi les élus, 3,26 % de jeunes parmi les élus et 19,8 % de jeunes (moins de 35 ans en date du 31/12) parmi les nouveaux élus.
- 2022 : 40,0 % de femmes parmi les élus, 2,37 % de jeunes parmi les élus et 12,8 % de jeunes parmi les nouveaux élus.
- 2021 : 39,0 % de femmes parmi les élus, 2,14 % de jeunes parmi les élus et 8,7 % de jeunes parmi les nouveaux élus.

Périmètre :

Caisses locales de Crédit Mutuel.

Moyens :

- Renforcement de la communication avec l'appui des conseils d'administration des caisses locales.
- Déploiement de la Direction de la Vie Coopérative et Mutualiste.

Mission 2

Banque de tous, sociétaires et clients, salariés et élus, nous agissons pour chacun et refusons toute discrimination

4

Former tous nos collaborateurs et collaboratrices, élus et élues à la lutte contre les discriminations.

Indicateurs :

- **2023** : 98,7 % de collaborateurs présents et 95,2 % d'élus formés avec le module contre la discrimination.
- **2022** : 97,8 % des collaborateurs présents et 91,1 % des élus.

Périmètre :

- Socle social : périmètre global de la convention groupe.
- Caisses locales : ensemble des élus.

Moyens :

- Module de formation obligatoire pour tous les salariés.
- Séquence de sensibilisation obligatoire dans les conseils d'administration dès 2022.
- Déploiement de l'Université Mutualiste en ligne pour les élus.
- Refonte du dispositif d'alerte et de suivi.

5

Recruter 25 % d'alternants issus des quartiers prioritaires et des zones rurales.

Indicateurs :

- **2023** : 32,8 % d'alternants issus des quartiers prioritaires de la ville et des zones rurales.
- **2022** : 42,1 %
- **2021** : 38,2 %

Périmètre :

Socle social : périmètre global de la convention groupe.

Commentaire :

L'objectif est dépassé. Pour autant, on constate une baisse du taux de recrutement en zones rurales (ZRR) et quartiers prioritaires (QPV). Le nombre d'alternants recrutés sur 2023 (1 852 vs 1 515 en 2021) est en hausse de 22 %. Le nombre d'alternants en ZRR et QPV a diminué, malgré les offres proposées.

Moyens :

- Participation à des "job dating" dédiés.
- Renforcement des partenariats avec des associations.
- Expérimentation de nouveaux dispositifs pour développer des actions d'insertion.

6

Défendre l'égalité salariale femmes-hommes à tous les échelons de la banque.

Indicateurs :

- **2023** : La majorité des écarts ayant été traités en 2022, **674** collaborateurs et collaboratrices ont bénéficié en 2023 d'une mesure corrective (**561 femmes et 113 hommes**). L'indicateur suivi est le pourcentage d'écart de salaire moyen entre les femmes et les hommes par tranche d'âge et par catégorie. Des travaux complémentaires au périmètre défini, ont été menés dans les principales filiales (TARGOBANK Allemagne, Cofidis France, Banque de Luxembourg).
 - **2022** : il restait 37 femmes sur 27 500 (soit 0,1 %) dont la situation devait être analysée. Pour les autres, écart moyen inférieur à 3 % dans les catégories par tranche d'âge. 0,5 % de la masse salariale consacrée à la correction des écarts salariaux entre les femmes et les hommes en 2022.
- 3 872 collaboratrices et collaborateurs** ont bénéficié d'une mesure corrective.
- **2021** : NA

Périmètre :

Socle social : périmètre global de la convention groupe.

Moyens :

- Négociation d'un accord de groupe avec les représentants des organisations syndicales pour l'année 2022.
- Suivi permanent des écarts de rémunération avec mise en place d'un outil de pilotage dédié à la main de la filière RH.

Mission 3

Respectueux de la vie privée de chacun, nous mettons la technologie et l'innovation au service de l'humain

7

Garantir l'intimité des données de nos clients en traitant 99 % de leurs informations dans nos infrastructures et systèmes localisés en France.

Indicateurs :

- **2023** : >99,9 % de données traitées dans nos infrastructures.
- **2022** : >99,9 % (1^{ère} année de mise en place).

Périmètre :

Activités bancassurance en France concernant les traitements appliqués aux données des clients. Nombre de hits à destination des services externes éligibles : sont exclus les services externalisés pour des raisons réglementaires ou de place (systèmes interbancaires, standards de marché, etc.).

Moyens :

- Investissements en forte croissance dans les infrastructures informatiques du groupe, via des centres de données et un cloud privé hautement sécurisés.
- Implantation de deux nouveaux centres de données informatiques appartenant exclusivement à Euro-Information, filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
- Internalisation de solutions SAAS sur le cloud privé opéré par les équipes internes.

8

Investir les gains de productivité issus de l'intelligence artificielle dans l'emploi et le développement.

Indicateurs :

- **2023** : 1 671 gains de productivité en ETP, 2 584 recrutements en CDI.
- **2022** : 1 570 gains de productivité en ETP, 2 378 recrutements en CDI.
- **2021** : 900 gains de productivité en ETP, 1 596 recrutements en CDI.

Périmètre :

- Périmètre des gains en ETP : réseau France.
- Périmètre des recrutements : socle social commun en France.

Moyens :

- Investissements en forte croissance dans la technologie et l'intelligence artificielle.
- Politique sociale qui privilégie la formation, l'évolution des carrières et la création d'emploi.

Commentaire :

- L'innovation technologique (OCR, analyseur d'emails, signature électronique, digitalisation des contrats...) permet de libérer du temps administratif pour les conseillers qui peuvent ainsi se concentrer sur l'accompagnement de leurs clients dans leurs projets.
- Ces gains de productivité traduits en équivalents ETP sont réinvestis dans le développement de la relation client et l'emploi conformément à la politique sociale du groupe.

Mission 4

Entreprise solidaire, nous contribuons au développement des territoires

9 Ancrer les centres de décision dans les territoires avec plus de 90 % de nos décisions de crédit prises en caisse ou en agence.		
Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> • 2023 : 92,9 % des décisions de crédit prises localement. • 2022 : 91,7 % • 2021 : 91,3 % 	Périmètre : Réseaux Crédit Mutuel et CIC.	Moyens : <ul style="list-style-type: none"> • Organisation décentralisée avec prises de décision d'octroi de crédits majoritairement en local. Commentaire : <ul style="list-style-type: none"> • L'atteinte de cet objectif est dépendant des évolutions conjoncturelles (impacts de la situation économique sur l'octroi de crédit) ou réglementaires (gestion des risques, niveaux de délégations).
10 Offrir la solution de paiement digitale Pay Asso à nos associations et la garantie responsabilité civile à leurs dirigeants.		
Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> • 2023 : 100 % des associations sportives et culturelles bénéficient de la solution Pay Asso depuis janvier 2022 et 100 % des dirigeants d'associations clientes sportives et culturelles sont éligibles à la gratuité de la garantie responsabilité civile. • 2022 : 100% • 2021 : 100% 	Périmètre : Réseau France (caisses de Crédit Mutuel et agences CIC).	Moyens : <ul style="list-style-type: none"> • Gratuité de la solution Pay Asso pour les associations éligibles. • Gratuité de la responsabilité civile pour les dirigeants éligibles.
Éligibilité : <ul style="list-style-type: none"> • Gratuité de la solution Pay Asso pour les associations régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 ou relevant du droit local d'Alsace-Moselle, à objet exclusivement sportif ou culturel et à but non lucratif, ayant un budget annuel inférieur à 500 000 €, titulaires d'un compte courant au Crédit Mutuel. • Gratuité de la responsabilité civile pour les dirigeants d'associations sportives et culturelles clientes, dans la limite d'un plafond. 		
11 Investir 5 % de nos fonds propres essentiellement dans des entreprises françaises pour favoriser l'innovation, la croissance et l'emploi dans nos territoires.		
Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> • 2023 : 5,83 % de fonds propres du groupe investis essentiellement dans des entreprises françaises. • 2022 : 5,04 % • 2021 : 5,05 % Sous-indicateurs : Maturité d'innovation, de croissance du chiffre d'affaires et de développement d'emploi des entreprises en portefeuille chez Crédit Mutuel Equity : plus de 85 % des entreprises sont considérées comme innovantes, en croissance et/ou créatrices d'emplois.	Périmètre : Crédit Mutuel Equity.	Moyens : <ul style="list-style-type: none"> • Structure de fonds propres dédiée. • Mise en place d'une cartographie dynamique des participations. Méthodologie des sous-indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> • Innovation : analyse annuelle. • Croissance : calcul de différentiel de CA entre année n-1 et primo-investissement. • Emploi : calcul de différentiel de CA entre année n-1 et primo-investissement.

Mission 5

Entreprise responsable, nous œuvrons pour une société plus juste et plus durable

12

Réduire les émissions carbone du groupe de 20 % et l’empreinte carbone de nos portefeuilles d’investissement de 12 % d’ici fin 2022.

Indicateurs :

- **Réduction de l’empreinte carbone groupe :** périmètre énergie, fluides frigorigènes, flotte automobile, déplacements professionnels - comparaison à fin 2018.
 - Décembre 2022 : - 30,4 %
 - Décembre 2021 : - 21,4 %
 - Décembre 2020 : - 20,7 %
- **Réduction de l’empreinte carbone du portefeuille de crédit corporate - comparaison à juin 2018.**
 - Juin 2023 : - 57,6 %
 - Juin 2022 : - 54,6 %
 - Juin 2021 : - 27,9 %

Périmètre :

Voir explications, périmètre et précisions méthodologiques dans la déclaration de performance extra-financière 2023 du groupe, incluse dans le document d’enregistrement universel 2023 accessible en ligne. Dans le cadre du plan stratégique 2024-2027, de nouveaux indicateurs et méthode de calcul s’appuieront sur les travaux réalisés par l’Institut Mutualiste pour l’Environnement et la Solidarité.

Moyens :

- Politiques sectorielles (charbon, mobilité, agriculture, hydrocarbures, etc.).
- Politique de sobriété énergétique (vie de bureau et déplacements).

13

Favoriser la transition énergétique en ne finançant plus de nouveaux projets dans le pétrole et le gaz.

Indicateurs :

- 2023 : 0 financement de nouveaux projets dans le pétrole et le gaz.
- 2022 : 0
- 2021 : 0 depuis octobre

Périmètre :

Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Moyens :

Engagement détaillé dans la politique sectorielle hydrocarbures, disponible sur le site www.bfcm.creditmutuel.fr.

14

Assurer le crédit immobilier de nos clients fidèles sans aucune formalité médicale.

Indicateurs :

- 2023 : 40 000 bénéficiaires.
 - 2022 : 45 000 bénéficiaires.
 - 2021 : 80 400 bénéficiaires.
- La situation de nombreux clients a été régularisée suite à cette mesure, ce qui explique le nombre important de bénéficiaires la première année.

Périmètre :

Réseaux Crédit Mutuel et CIC – Réseau France (caisses de Crédit Mutuel et agences CIC).

Moyens :

- Suppression du questionnaire de santé pour les clients fidèles.
- Fin de la tarification en fonction de la pathologie ou de l’indice de masse corporelle du client.
- Fin des exclusions des risques particuliers.

Éligibilité :

Clients domiciliant leurs revenus principaux depuis sept ans ; montant assuré jusqu’à 500 000 € par emprunteur pour l’achat de la résidence principale ; assuré âgé de moins de 62 ans lors de la souscription.

15

S’engager pour les clients en difficulté financière avec un compte à 1€ net par mois sans frais d’incident.

Indicateurs :

- 2023 : 58 333 bénéficiaires.
 - 2022 : 53 033 bénéficiaires.
- 1^{ère} année de cette mesure en tant qu’engagement de l’entreprise à mission.

Périmètre :

Réseaux Crédit Mutuel et CIC – Réseau France (caisses de Crédit Mutuel et agences CIC).

Moyens :

Élaboration d’une offre clients fragiles commercialisée depuis août 2022.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA VÉRIFICATION DE L'EXÉCUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

3

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après "entité"), désigné comme organisme tiers indépendant ("tierce partie"), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1884¹, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telles que présentées dans les rapports du comité de mission et relatives à la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, joints aux rapports de gestion en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce.

Conclusion

Respect de l'ensemble des objectifs sociaux et environnementaux

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie "Nature et étendue des travaux", et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le fait que l'entité ait atteint les objectifs opérationnels qu'elle a définis, pour chaque objectif social ou environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts, et que
- par conséquent, la société Crédit Mutuel Alliance Fédérale respecte chacun des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants :

- Sur la base de notre revue de la cohérence des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, réalisée selon la doctrine professionnelle applicable, il nous semble que le lien entre la raison d'être du Groupe "*Ensemble, écouter et agir*" et ses activités pourrait être mieux précisé, ce lien étant néanmoins détaillé dans le rapport du Comité de mission. Nous comprenons néanmoins que le caractère générique de la raison d'être est en partie dicté par la diversité des activités du Groupe.
- Concernant l'objectif opérationnel "Investir les gains de productivité issus de l'intelligence artificielle dans l'emploi et le développement", nous observons qu'il pourrait être clarifié, en particulier concernant la corrélation recherchée entre gains de productivité issus de l'intelligence artificielle d'une part, et l'emploi et le développement au sein de la société d'autre part.

Préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité (ci-après le "Référentiel") dont les éléments significatifs sont présentés dans les rapports du comité de mission (ou disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de l'entité).

¹ Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1884, portée disponible sur le site www.cofrac.fr

Limites inhérentes à la préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à l'entité :

- de constituer un comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;
- de sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- de concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du comité de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs ;
- d'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission.

Il appartient au comité de mission d'établir ses rapports en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

Ces rapports sont joints aux rapports de gestion du Conseil d'administration.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation des dites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément

aux dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes, intervention de l'OTI – Sociétés à mission, tenant lieu de programme de vérification, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)².

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre décembre 2023 et avril 2024 sur une durée totale d'intervention de sept semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons notamment mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- d'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisés dans ses statuts (ci-après "raison d'être") et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- d'autre part, l'exécution de ces objectifs.

² ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Concernant la cohérence des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux :

- Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.
- Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :
 - les informations disponibles dans l'entité (par exemple, procès-verbaux des réunions du conseil, échanges avec le comité social et économique, comptes rendus ou support des réunions avec des parties prenantes internes ou externes, analyses des risques) ;
 - la feuille de route de société à mission et les derniers rapports du comité de mission établis depuis la dernière vérification ;
 - le cas échéant, ses publications (par exemple, plaquette commerciale, rapport de gestion, rapport intégré, Déclaration de performance extra-financière, sur le site internet).
- Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, la cohérence entre :
 - les informations collectées ;
 - la raison d'être et
 - les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous nous sommes enquis de l'existence d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesure de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental, et nous avons vérifié si les objectifs opérationnels ont été atteints au regard des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que les rapports du comité de mission ;
- nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du comité de mission et avons corroboré l'information collectée avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts de l'entité. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans les rapports du comité de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- nous nous sommes enquis auprès de la direction générale de l'entité des moyens financiers et non financiers mis en œuvre

- pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- nous avons vérifié la présence dans les rapports du comité de mission d'indicateurs cohérents avec les objectifs opérationnels et aptes à démontrer le positionnement des objectifs opérationnels sur leurs trajectoires définies ;
- nous avons apprécié l'adéquation des moyens mis en œuvre visant au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires, au regard de l'évolution des affaires sur la période ;
- nous avons vérifié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs, et notamment, nous avons :
 - apprécié le caractère approprié du Référentiel de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
 - vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
 - pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;
 - mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres méthodes de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés par des vérifications au siège de l'entité et couvrent 100 % des données utilisées pour le calcul des indicateurs ;
 - apprécié la cohérence d'ensemble des rapports du comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris la Défense, le 9 avril 2024
KPMG S.A.



Arnaud Bourdeille
Associé



Fanny Houlliot
Expert ESG

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 - N° ORIAS : 07 003 758. Banque régie par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier.

• **Conception et réalisation** : alcalie.fr • **Crédits photos** : Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Nicolas Reitzum, Margot l'Hermite, Audrey Grilliat.

Avril 2024 • **Imprimé en France sur du papier certifié.**



Cette page a été laissée blanche intentionnellement.



La Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est donné la mission de soutenir des projets de recherche qui contribuent à limiter les impacts de l'environnement sur la santé. Engagée auprès de la **Fondation du Souffle**, elle soutient de nouveaux projets qui touchent les maladies respiratoires.